



Bulletin

de l'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Volume 7 - Numéro 36

10 septembre 2010



AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Bulletin de l'Autorité des marchés financiers

Autorité des marchés financiers

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2010

ISSN 17104149

Table des matières

1. Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers	4
1.1 Avis et communiqués	
1.2 Réglementation	
1.3 Autres décisions	
2. Bureau de décision et de révision	8
2.1 Rôle d'audiences	
2.2 Décisions	
3. Distribution de produits et services financiers	100
3.1 Avis et communiqués	
3.2 Réglementation	
3.3 Autres consultations	
3.4 Retraits aux registres des représentants	
3.5 Modifications aux registres des inscrits	
3.6 Avis d'audiences	
3.7 Décisions administratives et disciplinaires	
3.8 Autres décisions	
4. Indemnisation	175
4.1 Avis et communiqués	
4.2 Réglementation	
4.3 Autres consultations	
4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers	
4.5 Fonds d'assurance-dépôts	
4.6 Autres décisions	

5. Institutions financières	182
5.1 Avis et communiqués	
5.2 Réglementation et lignes directrices	
5.3 Autres consultations	
5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers	
5.5 Sanctions administratives	
5.6 Autres décisions	
6. Marchés des valeurs et des instruments dérivés	190
6.1 Avis et communiqués	
6.2 Réglementation et instructions générales	
6.3 Autres consultations	
6.4 Sanctions administratives pécuniaires	
6.5 Interdictions	
6.6 Placements	
6.7 Régime de l'autorité principale	
6.8 Offres publiques	
6.9 Information sur les valeurs en circulation	
6.10 Autres décisions	
6.11 Annexes et autres renseignements	
7. Bourses, chambres de compensation, organismes d'autorégulation et autres entités réglementées	341
7.1 Avis et communiqués	
7.2 Réglementation de l'Autorité	
7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées	
7.4 Autres consultations	
7.5 Autres décisions	

Liste des acronymes et abréviation :

Autorité :	Autorité des marchés financiers instituée en vertu de la LAMF
BDR :	Bureau de décision et de révision
CSF :	Chambre de la sécurité financière
ChAD :	Chambre de l'assurance de dommages instituée en vertu de la LDPSF
OAR :	Organismes d'autorégulation et organismes dispensés de reconnaissance à titre d'OAR mais qui sont assujettis à la surveillance de l'Autorité
OCRCVM :	Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières

1.

Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers

- 1.1 Avis et communiqués
 - 1.2 Réglementation
 - 1.3 Autres décisions
-

1.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

1.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

1.3 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

2.

Bureau de décision et de révision

2.1 Rôle d'audiences

2.2 Décisions

2.1 RÔLES D'AUDIENCES



RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
1°	<i>Autorité des marchés financiers c. Henri Lemieux, faisant affaires sous la raison sociale Financière Hélios Capital, Agence Créditis Plus inc. et Altima Environnement Technologie inc. et 9218-3524 Québec inc., personne morale faisant affaires sous la raison sociale Altima Environnement Technologie et Michel Rolland et Alexandre Royer et Rémy Pelletier et Jeffrey Harris et Jonathan Archer et Raymond Rivard (intimés) et Caisse Desjardins des Rivières de Québec (mise en cause)</i>	2010-018	Alain Gélinas	10 septembre 2010 9 h 30	Demande de levée partielle de blocage [LVM - 249]	À la suite de l'avis d'audience du 27 août 2010

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
2°	<i>Autorité des marchés financiers (demanderesse) c. Carole Morinville et Carole Morinville, représentante autonome et 9068-3442 Québec Inc. faisant affaires sous la dénomination sociale d'Agence Carole Morinville et 9074-5613 Québec Inc. et 9215-3998 Québec Inc. faisant affaires sous les dénominations de Boîte Bagel MTL (Mtl Bagel Box) et de Mtl Bagel Cie (Mtl Bagel Co.) et Roberto Diano et M^{re} Antonella Borsellino (intimés) et Caisse Desjardins des sources Lac St-Louis et Banque Nationale du Canada et Banque TD Canada Trust et Justin Ajmo et Vicki Antginas et Officier du</i>	2010-028	Alain Gélinas	14 septembre 2010 9 h 30	Réouverture d'enquête et demande d'amendement [Règles de procédure du BDR – 38 et 87]	À la suite de l'avis d'audience du 7 septembre 2010

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
	<i>Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal (mis en cause)</i>					
3°	<i>Autorité des marchés financiers c. Pierre Jolicœur et Corporation de capital B.M.T. 06 (intimés) et Banque de Montréal et Banque Nationale du Canada et Interactive Brokers Canada Inc. et TD Waterhouse Canada inc. (mises en cause)</i>	2010-029	Alain Gélinas	15 septembre 2010 9 h 30	Demande de levée partielle de blocage [LVM - 249]	À la suite de l'avis d'audience du 23 août 2010
4°	<i>Autorité des marchés financiers c. Henri Lemieux, faisant affaires sous la raison sociale Financière Hélios Capital, Agence Créditis Plus inc. et Altima Environnement Technologie inc. et 9218-3524 Québec inc., personne morale faisant</i>	2010-018	Alain Gélinas	17 septembre 2010 14 h	Demande de prolongation de blocage [LVM - 250]	À la suite de l'avis d'audience du 27 août 2010

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
	<i>affaires sous la raison sociale Altima Environnement Technologie et Michel Rolland et Alexandre Royer et Rémy Pelletier et Jeffrey Harris et Jonathan Archer et Raymond Rivard (intimés) et Caisse Desjardins des Rivières de Québec (mise en cause)</i>					
5°	<i>Autorité des marchés financiers (demanderesse) c. Dominic Côté (intimé), Scotia Capitaux Inc. faisant affaires sous le nom de Scotia Itrade, RBC Placements en direct, TD Canada Trust et Banque Royale du Canada (mises en cause)</i>	2010-002	Alain Gélinas Claude St Pierre	21 septembre 2010 10 h	Demande de prolongation de blocage [LVM - 250]	À la suite de l'avis d'audience du 25 août 2010

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
6°	<i>Autorité des marchés financiers (demanderesse) c. Kenneth Battah (intimé)</i>	2008-032	Alain Gélinas Claude St Pierre	23 septembre 2010 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs et d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	À la suite de l'audience <i>pro forma</i> du 14 juillet 2010 <i>Audience pro forma</i>
7°	<i>Autorité des marchés financiers (demanderesse) c. Luc Despatie (intimé)</i>	2010-006	Alain Gélinas Claude St Pierre	23 septembre 2010 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-273.1]	À la suite de l'avis d'audience du 21 avril 2010
8°	<i>Autorité des marchés financiers (demanderesse) c. Fondation Fer de Lance, Fondation Fer de Lance Turks and Caicos, Jean-Pierre Desmarais, Marchand, Melançon, Forget, S.E.N.C.R.L., Avocats, Paul M. Gélinas, Michel Hamel et George E. Fleury (intimés) et 2849-1801 Québec,</i>	2009-017	Alain Gélinas Claude St Pierre	24 septembre 2010 14 h	Ordonnance de blocage et interdiction d'opération sur valeurs Demande d'être entendus des intimés Fondation Fer de Lance, Paul M. Gélinas, Michel Hamel et George E. Fleury [LVM-249, 250, 265 et 323.7]	Suivant la décision du 7 juin 2010 <i>Audience pro forma</i>

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
	<i>Ghyslain Lemay, Les Investissements Denise Verreault inc., Les Entreprises Richard Beaupré inc., Michel Roy, Pierre Forget, 9177-8977 Québec Inc., Mario Lavoie, Gilles Bédard, Éric Lambert, France Côté, Gérard Doiron, Ivan Nadeau, Daniel Blanchette, Gérard Bousquet, Pascal Bousquet, Claude Martel, 9151-0628 Québec Inc., Hervé Martin, Jacques Preschoux, Yves Carrier, Régis Loisel, Solutions Chemco Inc. et Sylvain Auger (intervenants)</i>					
9°	<i>AMF c. Fondation Fer de Lance, Fondation Fer de Lance Turks and Caicos, Jean-Pierre Desmarais, Marchand, Melançon, Forget, S.E.N.C.R.L.,</i>	2009-017	Alain Gélinas Claude St Pierre	24 septembre 2010 14 h	Demande de prolongation de blocage [LVM - 250]	À la suite de l'avis d'audience du 1 ^{er} septembre 2010

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
	<i>Avocats, Paul M. Gélinas, Michel Hamel et George E. Fleury (intimés) et 2849-1801 Québec, Ghyslain Lemay, Les Investissements Denise Verreault inc., Les Entreprises Richard Beaupré inc., Michel Roy, Pierre Forget, 9177-8977 Québec Inc., Mario Lavoie, Gilles Bédard, Éric Lambert, France Côté, Gérard Doiron, Ivan Nadeau, Daniel Blanchette, Gérard Bousquet, Pascal Bousquet, Claude Martel, 9151-0628 Québec Inc., Hervé Martin, Jacques Preschoux, Yves Carrier, Régis Loisel, Solutions Chemco Inc. et Sylvain Auger (intervenants)</i>					

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
10°	<i>AMF c. J. Bissonnette et Les Services Financiers J. Bissonnette inc. (intimés) et Caisse pop. Desjardins de l'Est de Drummond et Caisse Desjardins de Drummond et Banque de Montréal et Banque Laurentienne du Canada (mises en cause)</i>	2009-032	Alain Gélinas Claude St Pierre	24 septembre 2010 9 h 30	Demande de prolongation de blocage [LVM - 250]	À la suite de l'avis d'audience du 27 août 2010
11°	<i>AMF c. Kader Hanahem et 9073-1266 Québec Inc. (faisant affaire sous le nom de Groupe Financier Orizon) (intimés)</i>	2010-022	Alain Gélinas Claude St Pierre	27 septembre 2010 9 h 30	Demande d'ordonnance d'interdiction d'opération sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller [LAMF-93 et 94 – LVM-265 et 266]	À la suite de l'audience du 20 juillet 2010
12°	<i>AMF c. Alan Murphy (intimé)</i>	2010-014	Alain Gélinas Claude St Pierre	29 septembre 2010 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs, interdiction d'agir à titre de conseiller, radiation d'inscription de représentant autonome, interdiction d'activité de représentant, dépôt de la décision au greffe de la Cour supérieure. [LAMF 93, 94 et 115.12, LDPSF 115 et 1461. et LVM 265 et 266]	À la suite de l'audience <i>pro forma</i> du 30 juin 2010

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
13°	<i>Autorité des marchés financiers (demanderesse) c. 9102-9520 Québec Inc. (faisant affaires sous la dénomination sociale de Promotion JFC)</i>	2010-027	Alain Gélinas Claude St Pierre	30 septembre 2010 9 h 30	Demande d'assortir l'inscription d'un cabinet à des conditions et de radiation d'inscription [LDPSF-115]	À la suite de l'audience <i>pro forma</i> du 22 juillet 2010
14°	<i>Autorité des marchés financiers (demanderesse) c. 9102-9520 Québec Inc. (faisant affaires sous la dénomination sociale de Promotion JFC)</i>	2010-027	Alain Gélinas Claude St Pierre	1 ^{er} octobre 2010 9 h 30	Demande d'assortir l'inscription d'un cabinet à des conditions et de radiation d'inscription [LDPSF-115]	À la suite de l'audience du 30 septembre 2010
15°	<i>Autorité des marchés financiers (demanderesse) c. Gestion Métaux Précieux Northern inc. (intimée)</i>	2010-026	Alain Gélinas Claude St Pierre	5 octobre 2010 10 h	Demande d'imposition de pénalité administrative [LVM-273.1]	À la suite de l'audience <i>pro forma</i> du 25 août 2010

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
16°	<i>Autorité des marchés financiers c. Carole Morinville et Carole Morinville, représentante autonome et 9068-3442 Québec Inc. faisant affaires sous la dénomination sociale d'Agence Carole Morinville et 9074-5613 Québec Inc. et 9215-3998 Québec Inc. faisant affaires sous les dénominations de Boîte Bagel MTL (Mtl Bagel Box) et de Mtl Bagel Cie (Mtl Bagel Co.) et Roberto Diano (intimés) et Caisse Desjardins des sources Lac St-Louis et Banque Nationale du Canada et Banque TD Canada Trust (mises en cause)</i>	2010-028	Claude St Pierre	6 octobre 2010 9 h 30	Ordonnance de blocage, d'interdiction d'opération sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller Demande d'être entendus des intimés [LVM-249, 265 et 266 et LAMF-93 et 115.9]	À la suite de l'avis d'audience du 25 août 2010

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
17°	<i>Autorité des marchés financiers c. Carole Morinville et Carole Morinville, représentante autonome et 9068-3442 Québec Inc. faisant affaires sous la dénomination sociale d'Agence Carole Morinville et 9074-5613 Québec Inc. et 9215-3998 Québec Inc. faisant affaires sous les dénominations de Boîte Bagel MTL (Mtl Bagel Box) et de Mtl Bagel Cie (Mtl Bagel Co.) et Roberto Diano (intimés) et Caisse Desjardins des sources Lac St-Louis et Banque Nationale du Canada et Banque TD Canada Trust (mises en cause)</i>	2010-028	Claude St Pierre	7 octobre 2010 9 h 30	Ordonnance de blocage, d'interdiction d'opération sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller Demande d'être entendus des intimés [LVM-249, 265 et 266 et LAMF-93 et 115.9]	À la suite de l'audience du 6 octobre 2010

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
18°	<i>Autorité des marchés financiers (demanderesse) c. 9153-2986 Québec inc. et 9154-1896 Québec inc. et Yvan Charron et Marcel Champagne et Réjean Gouin et Jacques Saint-Louis et Bernard de Valicourt et Mario Gouin et Guy Brisebois et Christian Lamarche (intimés)</i>	2010-025	Alain Gélinas Claude St Pierre	12 octobre 2010 9 h 30	Pénalité administrative et ordonnance de se conformer à la loi [LAMF-93 et 94 – LVM-262.1 et 273.1]	À la suite de l'audience <i>pro forma</i> du 29 juillet 2010 <i>Audience pro forma</i>
19°	<i>Autorité des marchés financiers (demanderesse) c. 4403380 Canada inc. et PI Immobilier Global et PI Global Properties et Marie-France Dayan et InvestPlus Properties Canada Ltd. et Dominic S. Mandato (intimés)</i>	2009-033	Alain Gélinas Claude St Pierre	14 octobre 2010 9 h 30	Ordonnance d'interdiction d'opération sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller Demande d'être entendus des intimés [LVM-265 et 266 et LAMF-93 et 115.9]	À la suite de l'avis d'audience du 25 août 2010

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
20°	<p>Autorité des marchés financiers (demanderesse) c. Normand Bouchard, Mario Dumais, Luis Gonzalez, Tri Minh Huynh, Michel Larocque, Mario Paquin, Gérald Parkin, Gia Tuong Quan, Thinh Tuong Quan, Robert Savoie, Bartelomeo Torino, Richard Tremblay, Claude Valade, René Viau, Claude Adam, Serge Belval, Aquamondial Inc., 9179-5252 Québec Inc., 9137-1534 Québec Inc., 9201-7144 Québec Inc., 9175-9704 Québec Inc., Air Bermuda Inc., Fonds de Placement Nor-West, Personne morale (intimés) et TD Waterhouse, Banque Toronto Dominion, Caisse</p>	2009-041	Alain Gélinas Claude St Pierre	20 octobre 2010 9 h 30	<p>Ordonnance de blocage, d'interdiction d'opération sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller</p> <p>Demande d'être entendus des intimés [LVM-249, 265 et 266 et LAMF-93 et 115.9]</p>	À la suite de l'audience <i>pro forma</i> du 22 juin 2010

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
	<i>populaire Montréal-Nord, Banque Scotia, Scotia McLeod Direct Investing, BMO Nesbitt Burns, Banque de Montréal, Questrade, RBC Direct Investing, Banque Royale du Canada, Caisse Populaire Desjardins Pierre-Boucher, Valeurs mobilières Desjardins, Courtage direct Banque nationale Inc., BMO Ligne d'action Inc. (mises en cause)</i>					
21°	<i>AMF c. Normand Bouchard, M. Dumais, Luis Gonzalez, Tri Minh Huynh, M, I Larocque, Mario Paquin, Gérald Parkin, Gia Tuong Quan, Thinh Tuong Quan, R. Savoie, Bartelomeo Torino, Richard Tremblay, Claude Valade, René Viau, Claude Adam,</i>	2009-041	Alain Gélinas Claude St Pierre	21 octobre 2010 9 h 30	Ordonnance de blocage, d'interdiction d'opération sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller Demande d'être entendus des intimés [LVM-249, 265 et 266 et LAMF-93 et 115.9]	À la suite de l'audience du 20 octobre 2010

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
	<p><i>Serge Belval, Aquamondial Inc., 9179- 5252 Québec Inc., 9137- 1534 Québec Inc., 9201- 7144 Québec Inc., 9175- 9704 Québec Inc., Air Bermuda Inc., Fonds de Placement Nor-West, Personne morale (intimés) et TD Waterhouse, Banque Toronto Dominion, Caisse populaire Montréal-Nord, Banque Scotia, Scotia McLeod Direct Investing, BMO Nesbitt Burns, Banque de Montréal, Questrade, RBC Direct Investing, Banque Royale du Canada, Caisse Populaire Desjardins Pierre-Boucher, Valeurs mobilières Desjardins, Courtage direct Banque nationale Inc., BMO Ligne d'action Inc. (mises en cause)</i></p>					

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
22°	<i>Autorité des marchés financiers (demanderesse) c. Normand Bouchard, Mario Dumais, Luis Gonzalez, Tri Minh Huynh, Michel Larocque, Mario Paquin, Gérald Parkin, Gia Tuong Quan, Thinh Tuong Quan, Robert Savoie, Bartelomeo Torino, Richard Tremblay, Claude Valade, René Viau, Claude Adam, Serge Belval, Aquamondial Inc., 9179-5252 Québec Inc., 9137-1534 Québec Inc., 9201-7144 Québec Inc., 9175-9704 Québec Inc., Air Bermuda Inc., Fonds de Placement Nor-West, Personne morale (intimés) et TD Waterhouse, Banque Toronto Dominion, Caisse</i>	2009-041	Alain Gélinas Claude St Pierre	22 octobre 2010 9 h 30	Ordonnance de blocage, d'interdiction d'opération sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller Demande d'être entendus des intimés [LVM-249, 265 et 266 et LAMF-93 et 115.9]	À la suite de l'audience du 21 octobre 2010

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
	<i>populaire Montréal-Nord, Banque Scotia, Scotia McLeod Direct Investing, BMO Nesbitt Burns, Banque de Montréal, Qvestrade, RBC Direct Investing, Banque Royale du Canada, Caisse Populaire Desjardins Pierre-Boucher, Valeurs mobilières Desjardins, Courtage direct Banque nationale Inc., BMO Ligne d'action Inc. (mises en cause)</i>					
23°	<i>Autorité des marchés financiers (demanderesse) c. Carol McKeown et Daniel F. Ryan et Downshire Capital Inc. et Meadow Vista Financial Corp. et McKeown Baboon Building Family Trust et Herbert Baboon Building Family Trust et McKeown</i>	2010-024	Alain Gélinas Claude St Pierre	25 octobre 2010 9 h 30	Ordonnance de blocage, d'interdiction d'opération sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller Demande d'être entendus des intimés [LVM-249, 265 et 266 et LAMF-93 et 115.9]	À la suite de l'audience du 29 juillet 2010

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
	<i>Baboon Business Family Trust et McKeown/Ryan Principal Residence Trust (intimés) et Demers Valeurs Mobilières Inc. et Dundee Securities Corporation et Desjardins Valeurs Mobilières et TD Canada Trust (mis en cause)</i>					
24°	<i>Autorité des marchés financiers (demanderesse) c. Carol McKeown et Daniel F. Ryan et Downshire Capital Inc. et Meadow Vista Financial Corp. et McKeown Baboon Building Family Trust et Herbert Baboon Building Family Trust et McKeown Baboon Business Family Trust et McKeown/Ryan Principal Residence Trust (intimés) et Demers Valeurs Mobilières Inc. et</i>	2010-024	Alain Gélinas Claude St Pierre	26 octobre 2010 9 h 30	Ordonnance de blocage, d'interdiction d'opération sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller Demande d'être entendus des intimés [LVM-249, 265 et 266 et LAMF-93 et 115.9]	À la suite de l'audience du 25 octobre 2010

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
	<i>Dundee Securities Corporation et Desjardins Valeurs Mobilières et TD Canada Trust (mis en cause)</i>					
25°	<i>AMF c. Carol McKeown et Daniel F. Ryan et Downshire Capital Inc. et Meadow Vista Financial Corp. et McKeown Baboon Building Family Trust et Herbert Baboon Building Family Trust et McKeown Baboon Business Family Trust et McKeown/Ryan Principal Residence Trust (intimés) et Demers Valeurs Mobilières Inc. et Dundee Securities Corporation et Desjardins Valeurs Mobilières et TD Canada Trust (mis en cause)</i>	2010-024	Alain Gélinas Claude St Pierre	27 octobre 2010 9 h 30	Ordonnance de blocage, d'interdiction d'opération sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller Demande d'être entendus des intimés [LVM-249, 265 et 266 et LAMF-93 et 115.9]	À la suite de l'audience du 26 octobre 2010

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
26	<i>Autorité des marchés financiers (demanderesse) c. Carol McKeown et Daniel F. Ryan et Downshire Capital Inc. et Meadow Vista Financial Corp. et McKeown Baboon Building Family Trust et Herbert Baboon Building Family Trust et McKeown Baboon Business Family Trust et McKeown/Ryan Principal Residence Trust (intimés) et Demers Valeurs Mobilières Inc. et Dundee Securities Corporation et Desjardins Valeurs Mobilières et TD Canada Trust (mis en cause)</i>	2010-024	Alain Gélinas Claude St Pierre	29 octobre 2010 9 h 30	Ordonnance de blocage, d'interdiction d'opération sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller Demande d'être entendus des intimés [LVM-249, 265 et 266 et LAMF-93 et 115.9]	À la suite de l'audience du 27 octobre 2010

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
27	<i>Autorité des marchés financiers (demanderesse) c. Gestion d'actif Ratio Capital Cor., et Denis Hamel et Christophe Leconte (intimés)</i>	2010-003	Alain Gélinas	2 décembre 2010 9 h 30	Interdiction d'exercer l'activité de conseiller et mesure propre à assurer le respect de la loi. Demande d'être entendus des intimés [LVM-265 et 266 et LAMF-93, 94 et 115.9]	À la suite de l'audience <i>pro forma</i> du 30 mars 2010 et suite à la remise de l'audience prévue le 2 septembre 2010
28	<i>Autorité des marchés financiers (demanderesse.) c. F.D. De Leeuw & Associés Inc. et Francis Daniel De Leeuw</i>	2006-026	Alain Gélinas	10 décembre 2010 9 h 30		À la suite de l'audience du 30 juin 2010 <i>Audience pro forma</i>

Le 10 septembre 2010

Salle d'audience : Salle *Paul Fortugno*
500, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec M^e Cathy Jalbert, au Secrétariat à l'adresse suivante :

500, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7 Tél. : (514) 873-2211

Courriel : secretariat@bdr.gouv.qc.ca www.bdr.gouv.qc.ca

2.2 DÉCISIONS**BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIERS N^{os} : 2009-009
2009-022

DÉCISION N^{os} : 2009-009-012
2009-022-007

DATE : Le 14 juillet 2010

EN PRÉSENCE DE : **M^e ALAIN GÉLINAS**
M^e CLAUDE ST PIERRE

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Partie demanderesse

c.

PATRICK GAUTHIER

et

CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA POINTE-DE-SAINTE-FOY

et

BANQUE NATIONALE

Parties intimées

et

RAYMOND CHABOT INC., ÈS QUALITÉS DE SYNDIC À LA FAILLITE DE PATRICK GAUTHIER

Partie intervenante

ORDONNANCE DE PROLONGATION DE BLOCAJE

[art. 250, 2^e alinéa, *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., chap. V-1.1), art. 93, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., chap. A-33.2)]

M^e Sébastien Simard
(Girard et al.)
Procureur de l'Autorité des marchés financiers

M^e Marisa Fernandez
(Morency, avocats)
Procureure de Raymond Chabot inc., ès qualités de syndic à la faillite de Patrick Gauthier

Date d'audience : 13 juillet 2010

DÉCISION

[1] Le 24 juillet 2009, l'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« *Autorité* ») a saisi le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières (ci-après le « *Bureau* ») d'une demande afin qu'il prononce une ordonnance de blocage à l'encontre de Patrick Gauthier et à l'égard de la Caisse populaire Desjardins de la Pointe-de-Sainte-Foy, le tout en vertu des articles 249, 250 et 323.7 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹ (ci-après la « *Loi* ») et de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*², tels qu'en vigueur à cette époque.

[2] Le 24 juillet 2009, une audience *ex parte* s'est tenue au siège du Bureau relativement à cette demande et le Bureau a prononcé verbalement la décision n° 2009-009-004³. Les motifs écrits ont été rendus par le Bureau le 31 juillet 2009 par la décision n° 2009-009-005⁴, dont voici le dispositif :

« BLOCAGE EN VERTU DE L'ARTICLE 93 DE LA LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS ET DES ARTICLES 249, 250 ET 323.7 DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES :

ORDONNE à Patrick Gauthier de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'il a en sa possession;

ORDONNE à Patrick Gauthier de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui;

ORDONNE à la Caisse populaire Desjardins de la Pointe-de-Sainte-Foy située au 3455, boulevard Neilson à Québec (Québec), de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle appartenant à Patrick Gauthier dont notamment dans le compte portant le numéro 160766, transit 20465; »⁵

[3] Par la suite, le 5 août 2009, une audience *ex parte* s'est tenue au siège du Bureau afin d'entendre la demande de l'Autorité visant à obtenir une ordonnance de blocage à l'égard des intimés Patrick Gauthier, Christal Tannous, Nabih Haddad Tannous et à l'égard de la Banque de Montréal et la Banque Nationale. Suivant cette audience, le Bureau a rendu le 6 août 2009 la décision n° 2009-022-001⁶ :

« ORDONNANCE DE BLOCAGE, EN VERTU DES ARTICLES 93 ET 94 DE LA LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS ET DES ARTICLES 249 ET 323.7 DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES :

Il ordonne à Christal Tannous de ne pas se départir des traites bancaires portant les numéros 350915247 et 350915248 qu'elle a en sa possession et de déposer celles-ci dans son compte personnel à la Caisse populaire Desjardins de la Pointe de Ste-Foy portant le numéro 153323, transit 815-20465;

Il ordonne à la Banque de Montréal succursale Le Gendre située au 1660, rue Jules-Verne, à Québec (Québec), de ne pas se départir des fonds provenant de l'encaissement de la traite bancaire numéro 350915249 appartenant à Nabih Tannous dans le compte portant le numéro 8106745, transit 21255-001;

1. L.R.Q., c. V-1.1.

2. L.R.Q., c. A-33.2.

3. *Autorité des marchés financiers c. Patrick Gauthier et Caisse populaire Desjardins de la Pointe-de-Sainte-Foy*, Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières (Montréal), décision *ex parte* n° 2009-009-004, 24 juillet 2009, M^e A. Gélinas, 2 pages.

4. *Autorité des marchés financiers c. Gauthier*, 2009 QCBDRVM 36.

5. *Ibid.*

6. *Autorité des marchés financiers c. Gauthier*, 2009 QCBDRVM 58.

Il ordonne à la Banque Nationale située au 4605, 1^{er} avenue à Québec, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle appartenant à Patrick Gauthier dont notamment dans le compte portant le numéro 2456493-11671; »⁷

[4] Le 21 septembre 2009, le Bureau a accordé une levée partielle de l'ordonnance de blocage prononcée les 24 et 31 juillet 2009⁸ en faveur de Ginsberg Gingras & Associés inc., ès qualités de syndic à la proposition de 9205-4774 Québec inc. afin que soit transférée dans son compte en fidéicomis la somme de 85 000 \$ détenue dans le compte de Patrick Gauthier à la Caisse populaire Desjardins de la Pointe-de-Ste-Foy.

[5] Le 7 octobre 2009, le Bureau a, à la suite d'une demande de Patrick Gauthier, prononcé une levée partielle de blocage⁹ afin de lui permettre d'ouvrir un nouveau compte de banque dans une institution financière de son choix, en vue d'y déposer son salaire et d'y effectuer toutes les opérations nécessaires pour assurer sa subsistance. Il est mentionné dans les conclusions de cette décision que les opérations effectuées dans ce compte ne seront pas assujetties aux ordonnances de blocage prononcées les 24 et 31 juillet 2009¹⁰ et le 6 août 2009¹¹.

[6] De plus, le Bureau, suivant une demande de Patrick Gauthier, a rendu le 27 octobre 2009, une décision de levée partielle de blocage afin de lui permettre de procéder à la vente d'un immeuble¹². Le 3 novembre 2009¹³, le Bureau a prononcé une levée complète des blocages visant les comptes de Mme Tannous et Mme Nabiha Haddad Tannous. La présente demande de prolongation de blocage ne vise donc pas ces dernières.

[7] Finalement, le 20 novembre 2009¹⁴ et le 18 mars 2010¹⁵, le Bureau a prolongé, pour des périodes de 120 jours, l'ordonnance de blocage visant Patrick Gauthier, la Caisse populaire Desjardins de la Pointe-de-Ste-Foy et la Banque Nationale. De plus, dans le cadre de la dernière décision de prolongation de blocage du 18 mars 2010, le Bureau a accordé une levée partielle de blocage pour une somme de 1 292 \$ en faveur du syndic à la proposition de 9205-4774 Québec inc. (faisant affaires sous la raison sociale Quépap inc.).

LA DEMANDE DE PROLONGATION DE BLOCAGE

[8] Le 9 juin 2010, l'Autorité a saisi le Bureau d'une demande à l'effet de prolonger les ordonnances de blocage visant les intimés pour une période de 120 jours, en vertu du second alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹⁶. À la suite de cette demande, un avis d'audience a été dûment signifié aux parties intéressées, afin de les convoquer à une audience le 13 juillet 2010.

L'AUDIENCE

[9] L'audience s'est tenue au siège du Bureau le 13 juillet 2010, en présence du procureur de l'Autorité et de la procureure de Raymond Chabot Grant Thornton inc., ès qualités de syndic à la faillite de Patrick Gauthier. Les intimés n'étaient ni présents ni représentés à l'audience quoique dûment signifiés.

[10] Le procureur de l'Autorité a fait entendre le témoignage d'un enquêteur de cet organisme à l'appui de sa demande de prolongation de blocage. Ce dernier a mentionné que les motifs initiaux de l'ordonnance de blocage sont toujours existants. Il a précisé que le 21 janvier 2010 le rapport d'enquête a

7. *Ibid.*

8. Précitées, notes 3 et 4.

9. *Autorité des marchés financiers c. Patrick Gauthier et al.*, 2009 QCBDRVM 49.

10. Précitées, notes 3 et 4.

11. Précitée, note 6.

12. *Autorité des marchés financiers c. Patrick Gauthier et al.*, 2009 QCBDRVM 56.

13. *Autorité des marchés financiers c. Christal Tannous et Nabiha Haddad Tannous et al.*, 13 novembre 2009, Vol. 6, n° 45, BAMF, 33.

14. *Autorité des marchés financiers c. Patrick Gauthier et al.*, 2009 QCBDRVM 70.

15. *Autorité des marchés financiers c. Patrick Gauthier et al.*, 2010 QCBDRVM 20.

16. Précitée, note 1.

été transféré au contentieux de l'Autorité et que son enquête a permis de révéler qu'un montant total de 4 400 000 \$ aurait été recueilli auprès des 77 investisseurs au Québec qu'il a rencontrés.

[11] L'enquêteur a indiqué que même si son rapport d'enquête a été remis au contentieux de l'Autorité, il n'en reste pas moins que l'enquête demeure ouverte à la réception de nouveaux éléments pouvant provenir des investisseurs que l'Autorité n'a pas rencontrés (l'Autorité a rencontré 77 investisseurs sur les 97 investisseurs du Québec). Des informations pourraient également provenir de l'enquête menée par la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick.

[12] L'enquêteur a traité de la décision que le Bureau a prononcée pour lever partiellement son blocage afin de permettre à Patrick Gauthier d'ouvrir un compte de banque afin d'y déposer son salaire¹⁷. Il appert que l'enquêteur n'a pas reçu d'information de ce dernier relativement à ce compte. Or, cette levée partielle de blocage était sujette à certaines conditions, requérant notamment de M. Gauthier qu'il informe l'Autorité de l'institution financière auprès de laquelle il ouvrirait un compte.

[13] Le procureur de l'Autorité a précisé que les motifs initiaux à l'appui de l'ordonnance de blocage demeurent et que les parties intéressées ne se sont pas présentées à l'audience pour contester ce fait. Le procureur de l'Autorité a soumis que bien que le rapport d'enquête ait été transmis au contentieux de l'Autorité, il est nécessaire de prolonger l'ordonnance de blocage afin de permettre à l'Autorité de faire l'analyse de ce rapport et de déterminer par la suite les procédures qui pourraient être entreprises le cas échéant.

[14] De plus, l'enquête reste ouverte à d'autres éléments qui pourraient émaner d'investisseurs ou de l'enquête menée au Nouveau-Brunswick. Par conséquent, l'Autorité demande une prolongation de l'ordonnance de blocage pour une période de 120 jours.

L'ANALYSE

[15] L'article 249 de la Loi prévoit que l'Autorité peut demander au Bureau de prononcer une décision à l'effet d'ordonner à une personne qui fait l'objet d'une enquête de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession¹⁸. De même, le Bureau peut rendre une ordonnance à l'encontre d'une personne qui fait l'objet d'une enquête afin qu'elle ne puisse pas retirer de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle¹⁹.

[16] Enfin, le Bureau peut ordonner à toute personne de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens dont elle a le dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle²⁰. Le 2^e alinéa de l'article 250 de la Loi prévoit que le Bureau peut prolonger une ordonnance de blocage si les personnes intéressées ne manifestent pas leur intention de se faire entendre ou si elles n'arrivent pas à établir que les motifs de l'ordonnance de blocage initiale ont cessé d'exister.

[17] Le Bureau tient à souligner que les intimés n'étaient pas présents ni représentés lors de l'audience du 13 juillet 2010. Toutefois, le Bureau souligne qu'il a reçu, le 22 juin 2010, une lettre de M^e Desgagné, procureur de M. Gauthier, mentionnant qu'il n'entendait pas faire de représentations à l'audience du 13 juillet 2010 et soulignant qu'il réitérait les motifs qu'il avait invoqués dans sa lettre du 8 mars 2010 à savoir que M. Gauthier est présentement en faillite personnelle et que M. Jocelyn Renaud de Raymond Chabot inc. a été nommé à titre de syndic et qu'il a la saisine des biens de M. Gauthier.

[18] Il appert que bien que l'enquêteur de l'Autorité ait remis son rapport d'enquête à l'Autorité en janvier 2010, il n'en reste pas moins qu'il est nécessaire de prolonger l'ordonnance de blocage afin de permettre à l'Autorité d'analyser ce rapport et de déterminer les procédures à entreprendre le cas échéant pour la protection du public investisseur et des marchés financiers. De plus, l'enquête de l'Autorité reste ouverte à l'obtention de nouveaux éléments qui pourraient provenir d'investisseurs ou de l'enquête menée par la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick.

17. Précitée, note 9.

18. Précitée, note 1, art. 249 (1°).

19. *Id.*, art. 249 (2°).

20. *Id.*, art. 249 (3°).

[19] Par conséquent, le Bureau considère qu'il est justifié de prolonger l'ordonnance de blocage en l'espèce.

LA DÉCISION

[20] Le Bureau de décision et de révision a pris connaissance de la demande de l'Autorité des marchés financiers, du témoignage de l'enquêteur de cet organisme et des arguments du procureur de l'Autorité, le tout tel qu'entendu au cours de l'audience du 13 juillet 2010.

[21] Le Bureau note par ailleurs que les intimés ne se sont pas présentés à l'audience pour établir que les motifs initiaux ont cessé d'exister. Le Bureau considère qu'il est nécessaire de prolonger les ordonnances de blocage pour une période de 120 jours, renouvelable.

[22] Par conséquent, le Bureau accueille la demande de l'Autorité, le tout en vertu de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*²¹ et du 2^e alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*²² :

1) ORDONNANCE DE PROLONGATION DE BLOCAGE EN VERTU DE L'ARTICLE 250, 2^E ALINÉA DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES ET DE L'ARTICLE 93 DE LA LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS :

IL PROLONGE les ordonnances de blocage initiales prononcées les 24 et 31 juillet 2009²³ et le 6 août 2009²⁴, telles que renouvelées depuis²⁵, et ce, de la manière suivante :

- Il ordonne à Patrick Gauthier de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'il a en sa possession;
- Il ordonne à Patrick Gauthier de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle pour lui;
- Il ordonne à la Banque Nationale située au 4605, 1^{ère} avenue, à Québec, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle appartenant à Patrick Gauthier dont notamment dans le compte portant le numéro 2456493-11671;
- Il ordonne à la Caisse populaire Desjardins de la Pointe-de-Sainte-Foy située au 3455, boulevard Neilson, à Québec (Québec), de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle appartenant à Patrick Gauthier, notamment dans le compte portant le numéro 160766, transit 20465.

[23] La présente décision de prolongation des blocages ne doit pas être interprétée comme empêchant l'exécution d'une décision rendue par le Bureau qui a accordé une levée partielle de blocage à Patrick Gauthier, en vertu de la décision du 7 octobre 2009²⁶, afin qu'il puisse ouvrir un compte de banque dans une institution financière de son choix, en vue d'y déposer son salaire et d'y effectuer toutes les opérations nécessaires pour assurer sa subsistance.

[24] Cette autorisation fut assortie des conditions suivantes :

- a. les montants que Patrick Gauthier déposera dans le compte de banque dont les opérations sont dispensées de l'application des blocages du Bureau, ne devront pas avoir été perçus

21. Précitée, note 2.

22. Précitée, note 1.

23. Précitées, notes 3 et 4.

24. Précitée, note 6.

25. Précitées, notes 14 et 15.

26. Précitée, note 9.

d'une manière qui contrevient aux ordonnances d'interdiction d'opérations sur valeurs n^{os} 2009-009-001 et 2009-009-002 que le Bureau a prononcées à l'encontre de Patrick Gauthier les 7 mai 2009²⁷ et 15 mai 2009²⁸, respectivement;

- b. Patrick Gauthier devra faire part à l'Autorité du nom de l'institution financière où il a ouvert son compte bancaire ainsi que du numéro de ce compte;
- c. Patrick Gauthier transmettra à un employé de l'Autorité qu'elle désignera une copie de son état de compte mensuel du susdit compte dans un délai de cinq jours de la réception de cet état de compte;
- d. l'Autorité pourra demander à Patrick Gauthier de lui remettre toutes pièces justificatives qui sont reliées aux opérations effectuées dans son compte, lorsque l'Autorité l'estimera nécessaire.

[25] Conformément à l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*²⁹, la présente ordonnance de blocage entre immédiatement en vigueur pour une période de 120 jours, renouvelable, à moins qu'elle ne soit modifiée ou abrogée avant l'échéance de ce terme.

Fait à Montréal, le 14 juillet 2010.

(S) Alain Gélinas

M^e Alain Gélinas, président

(S) Claude St Pierre

M^e Claude St Pierre, vice-président

^{27.} *Autorité des marchés financiers c. Centre de traitement d'information de crédit (C.T.I.C.) inc., CITCAP Groupe Financier inc., Financière CTIC inc., Gestion Financière Appalaches inc., Patrick Gauthier, André Traversy, Benoit Mercier, Réjean Lessard, Banque de Montréal et Desjardins centre financier de la Capitale, Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières (Montréal), n° 2009-009-001, 7 mai 2009, M^e A. Gélinas, 2 pages.*

^{28.} *Autorité des marchés financiers c. Centre de traitement d'information de crédit (C.T.I.C.) inc., 2009 QCBDRVM 26.*

^{29.} Précitée, note 1.

2.2 DÉCISIONS (SUITE)**BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2009-018

DÉCISION N° : 2009-018-005

DATE : Le 20 juillet 2010

EN PRÉSENCE DE : **M^e ALAIN GÉLINAS**
M^e CLAUDE ST PIERRE

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Demanderesse

c.
9095-0049 QUÉBEC INC. (FAISANT AFFAIRE SOUS LE NOM ICC CAPITAL MANAGEMENT)

et

JOHN DRACONTAIDIS (FAISANT AFFAIRE SOUS LE NOM ICC CAPITAL MANAGEMENT)

et

AXIA CONSULTING INC.

et

AXIA BUSINESS CENTER INC.

et

IND CAPITAL MANAGEMENT

et

GLACIER FOODS CANADA INC.

et

JOHN DRACONTAIDIS

et

DIMITRIOS (JIMMY) KAVATHAS

et

FILIPPO ARGENTO

et

STÉPHANE CHARBONNEAU

Intimés

et

BANQUE TD CANADA TRUST (8200, boul. Décarie, Montréal (Québec) H4P 2P5)

et

BANQUE TD CANADA TRUST (Succursale # 4120)

et

BANQUE TD CANADA TRUST (Succursale # 4336)

et

BANQUE TD CANADA TRUST (Succursale # 0527)

et

BANQUE TD CANADA TRUST (Succursale # 0654)

et

BANQUE TD CANADA TRUST (Succursale # 4512)

et
TD WATERHOUSE, 500, rue St-Jacques, 6e étage, Montréal (Québec) H2Y 1S1
 Mises en cause

et
**NICOLAS BOILY (RAYMOND CHABOT GRANT THORTON ET CIE), ÈS QUALITÉS
 D'ADMINISTRATEUR PROVISoire DE 9095-0049 QUÉBEC INC., AXIA CONSULTING INC., IND
 CAPITAL MANAGEMENT INC. ET JOHN DRACONTAIDIS**
 Intervenant

ORDONNANCE DE PROLONGATION DE BLOCAGE

[art. 250, *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., c. V.-1.1) et art. 93, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., c. A-33.2)]

M^e Stéphanie Jolin
 (Girard et al.)
 Procureure de l'Autorité des marchés financiers, demanderesse

M^e Sabia Chicoine
 (BCF)
 Procureure des intimés

Date d'audience : 13 juillet 2010

DÉCISION

[1] Le 9 juin 2010, l'Autorité des marchés financiers (ci-après l' « *Autorité* ») a adressé au Bureau de décision et de révision (ci-après le « *Bureau* ») une demande à l'effet de prolonger le blocage initial qu'il avait prononcé le 29 juillet 2009 dans le dossier en titre¹. À cette date, le Bureau a prononcé une ordonnance d'interdiction d'opération sur valeurs, d'interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs et de blocage à l'encontre des personnes intimées dont les noms apparaissent ci-après :

- 9095-0049 Québec inc.;
- ICC Capital Management inc.;
- Glacier Foods Canada inc.;
- Axia Consulting inc.;
- Axia Business Center;
- IND Capital Management;
- John Dracontaidis;
- John Dracontaidis faisant aussi affaire sous le nom Gestion de capital ICC;
- Dimitrios (Jimmy) Kavathas;
- Filippo Argento; et
- Stéphane Charbonneau.

¹. *Autorité des marchés financiers c. 9095-0049 Québec inc. (ICC Capital Management)*, 2009 QCBDRVM 42.

[2] Les institutions mises en cause dans ce dossier sont les suivantes :

- Banque TD Canada Trust [8200, boul. Décarie, Montréal (Québec)];
- Banque TD Canada Trust (Succursale # 4120);
- Banque TD Canada Trust (Succursale # 4336);
- Banque TD Canada Trust (Succursale # 0527);
- Banque TD Canada Trust (Succursale # 0654); et
- Banque TD Canada Trust (Succursale # 4512);
- TD Waterhouse [500, rue St-Jacques, 6e étage, Montréal (Québec)].

[3] Les conclusions de l'ordonnance de blocage du Bureau étaient à l'effet suivant :

« 1) **BLOCAGE EN VERTU DE L'ARTICLE 93 DE LA LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS ET DES ARTICLES 249, 250 ET 323.7 DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES :**

ORDONNE à 9095-0049 Québec inc., ICC Capital Management inc., Glacier Foods Canada inc., Axia Consulting inc., Axia Business Center, IND Capital Management, John Dracontaidis et John Dracontaidis faisant aussi affaire sous les noms Gestion de capital ICC, ICC Capital Management, IND Financial Services et Services financiers IND de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'ils ont en leur possession;

ORDONNE à 9095-0049 Québec inc., ICC Capital Management inc., Glacier Foods Canada inc., Axia Consulting inc., Axia Business Center, IND Capital Management, John Dracontaidis et John Dracontaidis faisant aussi affaire sous les noms Gestion de capital ICC, ICC Capital Management, IND Financial Services et Services financiers IND de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour eux;

ORDONNE à la Banque TD Canada Trust située au 8200, boulevard Décarie à Montréal (Québec), de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle dans les comptes suivants :

- Comptes au nom de John Dracontaidis portant les numéros : 7107051-4336, 8033482-4336, 8033482-4336, 8033482-4336, 3228925-4336;
- Comptes au nom d'ICC Capital Management portant les numéros : 0313270-4336, 7312879-4336;
- Comptes au nom de 9095-0049 Québec inc. portant les numéros : 0316482-4336, 5201703-4336, 7312739-4336, 7312860-4336, 8029140-4336, 8029140-4336;
- Comptes au nom d'Axia Consulting inc. portant le numéro : 5201045-4336;
- Comptes au nom de Glacier Foods Canada inc. portant le numéro : 5222700-4336;
- Comptes au nom d'Axia Business Center portant le numéro : 5227354-4336;

ORDONNE à la Banque TD Canada Trust située au 2155 boul. Roland Therrien à Longueuil (Québec), de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle dans le compte au nom de John Dracontaidis portant le numéro 3111622-4120;

ORDONNE à la Banque TD Canada Trust située au 999 boul. De Maisonneuve Ouest à Montréal (Québec) de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle dans le compte au nom de John Dracontaidis portant les numéros 3126883-4512, 3152191-4512 et 1152484-0527;

ORDONNE à la Banque TD Canada Trust située au 5500 av. Westminster à Côte-Saint-Luc (Québec), de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle dans le compte au nom de John Dracontaidis portant le numéro 3227947-0654;

ORDONNE à TD Waterhouse située au 500 rue St-Jacques à Montréal (Québec), de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle dans le compte au nom de John Dracontaidis portant le numéro 83H615S; »²

[4] Le 31 août 2009, dans le même dossier, Nicolas Boily, de la firme Raymond Chabot Grant Thornton et Cie, ès qualités d'administrateur provisoire de 9095-0049 Québec Inc., Axia Consulting Inc., IND Capital Management Inc., et John Dracontaidis, a adressé au Bureau une requête pour une levée partielle de blocage, d'une interdiction d'opération sur valeurs et d'une interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs.

[5] Le 10 septembre 2009, le Bureau accédait à cette demande et prononçait la décision n° 2009-018-002, levant les ordonnances précédentes dans les termes suivants :

« **2) ORDONNANCE DE LEVÉE PARTIELLE D'INTERDICTION D'OPÉRATION SUR VALEURS ET D'INTERDICTION D'AGIR À TITRE DE CONSEILLER EN VALEURS, EN VERTU DES ARTICLES 265 ET 266 DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES ET DE L'ARTICLE 93 DE LA LOI SUR L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS :**

Le Bureau lève partiellement l'interdiction d'opération sur valeurs et l'interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs qu'il a prononcées le 29 juillet 2009 en vertu de la décision n° 2009-018-001 à l'égard de Nicolas Boily, de la firme Raymond Chabot Grant Thornton et Cie, ès qualités d'administrateur provisoire de 9095-0049 Québec Inc., Axia Consultant Inc., IND Capital Management Inc., et de John Dracontaidis, aux fins de lui permettre d'exercer tous les pouvoirs qui lui sont conférés par la Cour supérieure au jugement rendu le 19 août 2009 dans le dossier de la Cour portant le numéro 500-11-037295-090 ainsi que tout autre pouvoir qui pourrait lui être conféré subséquemment par la Cour supérieure dans ce même dossier.

3) ORDONNANCE DE LEVÉE PARTIELLE DE BLOCAGE, EN VERTU DE L'ARTICLE 249 DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES ET DE L'ARTICLE 93 DE LA LOI SUR L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS :

Le Bureau lève partiellement l'ordonnance de blocage qu'il a prononcée le 29 juillet 2009 en vertu de la décision n° 2009-018-001 à l'égard de Nicolas Boily, de la firme Raymond Chabot Grant Thornton et Cie, ès qualités d'administrateur provisoire de 9095-0049 Québec Inc., Axia Consultant Inc., IND Capital Management Inc., et de John Dracontaidis, aux fins de lui permettre d'exercer tous les pouvoirs qui lui sont conférés par la Cour supérieure au jugement rendu le 19 août 2009 dans le dossier de la Cour portant le numéro 500-11-037295-090 ainsi que tout autre pouvoir qui pourrait lui être conféré subséquemment par la Cour supérieure dans ce même dossier, notamment aux fins de prendre possession de toutes les sommes détenues par 9095-0049 Québec inc., John Dracontaidis, Axia Consultant inc. et IND Capital Management inc., dans les comptes bancaires et de courtage de TD Canada Trust et de TD Waterhouse, dont les soldes ont été communiqués le 24 août 2009. »³

[6] De plus, le Bureau a, le 25 novembre 2009⁴ et le 24 mars 2010⁵, prolongé l'ordonnance de blocage pour des périodes de 120 jours. De plus, le 25 novembre 2009 la demande de levée partielle de blocage présentée par M. Dracontaidis a été rejetée au motif notamment que « des fonds appartenant

² Id., par. 34.

³ Autorité des marchés financiers c. 9095-0049 Québec inc. (ICC Capital Management), 2009 QCBDRVM 45.

⁴ Autorité des marchés financiers c. 9095-0049 Québec inc. (ICC Capital Management), 2009 QCBDRVM 72.

⁵ Autorité des marchés financiers c. 9095-0049 Québec inc. (ICC Capital Management), 2010 QCBDRVM 21.

aux investisseurs auraient transité par les quatre comptes pour lesquels on demande une levée partielle de blocage »⁶.

[7] Suivant la demande de prolongation de blocage de l'Autorité du 9 juin 2010, le Bureau a tenu une audience à son siège le 13 juillet 2010, en présence des procureures de l'Autorité des marchés financiers et des intimés.

L'AUDIENCE

[8] La procureure de l'Autorité a fait entendre le témoignage de l'enquêteur responsable du présent dossier au sein de l'Autorité. Il a été interrogé sur les développements de l'enquête survenus depuis la dernière prolongation de blocage. L'enquêteur a également rappelé les faits observés dans le cadre de l'enquête et mentionnés au Bureau lors de la demande initiale.

[9] Le témoin a mentionné que les motifs initiaux du blocage demeurent et que l'enquête a permis à l'Autorité de confirmer les informations initialement invoquées lors de la demande *ex parte* présentée devant le Bureau.

[10] L'enquêteur a mentionné que le rapport d'enquête a été achevé et remis au contentieux de l'Autorité le 25 mai 2010. L'enquête s'est toutefois poursuivie relativement à d'autres informations obtenues par la suite et des demandes d'assistance au niveau international ont été formulées en avril et juin 2010.

[11] L'enquêteur a obtenu des informations d'une personne ayant investi par l'intermédiaire de M. Dracontaidis en mai 2006. Ces informations sont analysées par l'Autorité et des pièces bancaires ont été obtenues. Il a également confirmé que l'administration provisoire est encore en place et qu'un rapport intérimaire de l'administrateur provisoire a été remis.

[12] La procureure de l'Autorité a mentionné que l'Autorité analyse actuellement le rapport d'enquête et une évaluation est faite pour déterminer si des procédures seront entreprises.

[13] La procureure de l'Autorité mentionne que le témoignage de l'enquêteur révèle que l'enquête est toujours active et que le rapport d'enquête a été transféré récemment au contentieux. Elle souligne qu'il appartient aux intimés de faire la preuve que les motifs initiaux du blocage n'existent plus.

[14] L'analyse des éléments obtenus dans le cours de l'enquête a étayé les faits et les motifs à l'appui de la demande initiale. Par conséquent, l'Autorité demande la prolongation du blocage pour permettre à l'Autorité de compléter son enquête et pour qu'elle puisse déterminer si des procédures seront entreprises, le cas échéant.

[15] La procureure des intimés n'a pas présenté de preuve. Elle a fait ses représentations quant à la contestation de la prolongation de blocage pour les mêmes motifs que ceux invoqués lors des dernières demandes de prolongation. Elle invoque que la présence d'un administrateur provisoire fait en sorte que les investisseurs sont protégés et que par conséquent, les motifs qui sont à l'origine du blocage et qui sont visés à l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*⁷ n'existent plus.

[16] Elle soutient que les faits qui existaient lors de l'ordonnance initiale du Bureau ne pourront jamais cesser d'exister. Elle ajoute qu'il faut entendre le mot « motifs » à l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* comme une « raison d'être » ou une « motivation » et, en ce sens, ces motifs sont ceux de la protection du public. Or, une administration provisoire est en place, tous les actifs de M. Dracontaidis et des compagnies intimées ont été pris en charge par l'administrateur provisoire et M. Dracontaidis n'a plus accès à ses comptes bancaires, ni aux locaux, ni à la documentation corporative; il n'a plus le contrôle effectif sur ces compagnies. Ainsi, le public est effectivement protégé par l'administration provisoire. Par conséquent, les motifs de protection du public au soutien de l'ordonnance de blocage ont cessé d'exister.

⁶ Précitée, note 4.

⁷ L.R.Q., c. V-1.1.

[17] Elle rappelle que le Bureau a déjà prononcé des ordonnances de prolongation de blocage⁸ que ses clients contestent en appel; cet appel sera entendu le 26 octobre 2010.

[18] Dans le cadre de ses représentations, la procureure des intimés a réitéré la demande de levée de blocage qu'elle avait présentée lors de l'audience du 23 novembre 2009, à savoir que si le Bureau décidait de prolonger les blocages, il pourrait accorder une levée des blocages pour quatre comptes dont un de Glacier Foods Canada inc., un d'Axia Business Center inc., un compte conjoint de M. Dracontaidis détenu avec son père et un compte conjoint détenu avec son épouse.

L'ANALYSE

[19] Lors d'une demande de prolongation de blocage, le Bureau s'intéresse à l'existence des motifs qui ont justifié que soit prononcée l'ordonnance de blocage initiale. Il appartient aux intimés d'établir qu'ils ont cessé d'exister et qu'en un tel cas, le Bureau ne devrait pas prolonger le blocage⁹.

[20] De plus, il revient au Bureau de déterminer, eu égard à la preuve présentée, si l'enquête de l'Autorité se poursuit et si elle produit des résultats. Il est utile de rappeler qu'un blocage est prononcé par le tribunal en vertu de l'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières* parce que l'Autorité le lui a demandé « *en vue ou au cours d'une enquête* ». Au moment d'une demande de prolongation de blocage, il appartient au Bureau de s'assurer que l'enquête progresse et qu'elle entraîne, le cas échéant, des conséquences, soit des procédures devant les instances adéquates et qu'elle soit menée à terme. Ce fardeau de démontrer que l'enquête suit son cours normal appartient à l'Autorité.

[21] Dans la décision *Mercille* prononcée par l'ancienne Commission des valeurs mobilières du Québec, la portée d'une enquête a été clairement définie :

« L'enquête à laquelle la Loi réfère s'étend au-delà de la simple cueillette et de l'analyse d'éléments de preuve. Elle inclut les mesures visant l'application de la Loi et du Règlement, en vue de réprimer les infractions prévues par la Loi sur les valeurs mobilières ou les infractions prévues au Règlement et les infractions en matière de valeurs mobilières résultant des dispositions adoptées par une autre autorité législative. La répression inclut l'imposition d'une peine suite à la commission d'un délit prévu soit par la Loi sur les valeurs mobilières ou le Règlement ou par une loi adoptée par une autre autorité législative.

Interpréter le pouvoir de blocage au cours d'une enquête aussi restrictivement que le propose le procureur de M. Mercille entraînerait qu'il faille débloquent les fonds dès que l'enquêteur a pu faire certaines constatations ou au plus tard dès qu'il conclut qu'il y a des motifs de croire qu'une infraction prévue par la Loi sur les valeurs mobilières ou le Règlement a été commise. »¹⁰

[22] Quant au fardeau qui repose sur les intimés, il consiste pour eux à établir que les motifs initiaux qui ont amené le tribunal à prononcer l'ordonnance initiale de blocage ont cessé d'exister, conformément à l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, qui se lit ainsi :

250. L'ordonnance rendue en vertu de l'article 249 prend effet à compter du moment où la personne intéressée en est avisée, pour une période de 120 jours, renouvelable.

La personne intéressée doit être avisée au moins 15 jours à l'avance de toute audience au cours de laquelle le Bureau de décision et de révision doit considérer une prolongation. Le Bureau de décision et de révision peut prononcer la prolongation si la personne intéressée ne manifeste pas son intention de se faire entendre ou si elle n'arrive pas à établir que les motifs de l'ordonnance initiale ont cessé d'exister.

[23] En l'espèce, les intimés ont plaidé que les motifs mentionnés à l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* ne sont pas tant les faits de la cause qui sont reprochés aux intimés et qui ont mené au blocage, que les objectifs des ordonnances, à savoir la protection du public et des épargnants.

⁸ Précitées, notes 4 et 5.

⁹ Précitée, note 7, art. 250.

¹⁰ *Mercille (Richard)*, (1990) 21 BCVMQ n° 50, 22.

[24] Les intimés prétendent que la protection du public et des épargnants est assurée par la mise en place de l'administration provisoire. Par conséquent, l'ordonnance de blocage ne devrait pas être prolongée. La procureure des intimés a plaidé qu'il faut interpréter le mot « motifs » à l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* comme référant aux « raisons d'être », à la « motivation » du prononcé d'une ordonnance de blocage et non aux faits reprochés lors de l'audience *ex parte* puisque ces faits ne pourront jamais cesser d'exister, ils sont figés dans le temps.

[25] Le Bureau croit que les motifs au soutien d'une ordonnance de blocage découlent des faits allégués par l'Autorité lors d'une audience *ex parte*. Les faits allégués peuvent conduire le tribunal à prononcer un blocage parce qu'ils provoquent souvent des inquiétudes qui amènent le Bureau à agir dans l'intérêt public¹¹, afin de veiller notamment à la protection des investisseurs et des marchés financiers.

[26] Les motifs qui incitent le Bureau à prononcer une ordonnance de blocage ne peuvent exister sans faits allégués par l'Autorité et ces faits peuvent être infirmés ou confirmés au cours de l'enquête. De plus, les intimés pourraient apporter devant le tribunal une preuve dans le cadre d'une demande d'être entendu ou autrement qui pourrait faire en sorte que les faits allégués seraient nuancés ou infirmés ce qui aurait un impact sur les motifs à la base de l'ordonnance.

[27] Dans la décision initiale du Bureau dans ce dossier, ce dernier a indiqué quels étaient les faits qui l'ont motivé à prononcer la décision dans l'intérêt public :

- « 9095-0049 Québec inc., ICC Capital Management inc., Axia Consulting inc., IND Capital Management, John Dracontaidis, Dimitrios (Jimmy) Kavathas, Filippo Argento et Stéphane Charbonneau feraient appel public à l'épargne en effectuant le placement d'une forme d'investissement assujettie à l'application de la *Loi sur les valeurs mobilières*, en vertu de l'article 1 de la Loi, sans avoir un prospectus visé;
- 9095-0049 Québec inc., ICC Capital Management inc., Axia Consulting inc., Axia Business Center inc., IND Capital Management, John Dracontaidis, Dimitrios (Jimmy) Kavathas, Filippo Argento et Stéphane Charbonneau ne seraient pas inscrits auprès de l'Autorité à titre de courtier en valeurs ou de conseiller en valeurs;
- 9095-0049 Québec inc., ICC Capital Management inc., Axia Consulting inc., Axia Business Center inc., IND Capital Management, John Dracontaidis, Dimitrios (Jimmy) Kavathas, Filippo Argento et Stéphane Charbonneau exerceraient l'activité de courtier et de conseiller en valeurs auprès des épargnants, en contravention de l'article 148 de la *Loi sur les valeurs mobilières*;
- Les intimés auraient fait miroiter aux investisseurs des taux d'intérêt allant jusqu'à 40 % annuellement et dont les prêts étaient garantis;
- Des informations inexactes auraient été transmises par M. Dracontaidis à l'Autorité relativement au nombre d'investisseurs, à l'ampleur des sommes recueillies, au nombre de comptes bancaires dont M. Dracontaidis est le signataire autorisé et quant au nombre de ses compagnies;
- M. Dracontaidis, lors de la rencontre avec les enquêteurs de l'Autorité, aurait invoqué que les prêts consentis à ICC proviendraient d'une cinquantaine d'investisseurs étant des membres de sa famille ou des amis proches, alors que l'enquête de l'Autorité aurait plutôt révélé que plusieurs investisseurs ne correspondraient pas à ces catégories et qu'aucune déclaration de placement avec dispense n'aurait été déposée auprès de l'Autorité;
- Les intimés auraient fait signer à certains investisseurs des documents faisant état de dispenses statutaires, et ce, après les placements; alors que dans les faits ces investisseurs ne rempliraient pas, selon l'Autorité, les critères des dispenses invoquées;

¹¹. Précitée, note 7, art. 323.5.

- Des virements importants auraient été effectués vers les comptes personnels de M. Dracontaidis notamment le ou vers le jour même où il a rencontré les enquêteurs de l'Autorité; »¹²

[28] L'Autorité a présenté un témoin qui a confirmé que la progression de son enquête depuis le blocage original lui a permis de corroborer ces faits, faisant que les motifs du blocage original existent toujours, qu'ils n'ont pas été contredits ni nuancés. La procureure des intimés prétend que la mise en place de l'administration provisoire vient remplir l'objectif de protection du public investisseur et que par conséquent, il n'y a pas lieu de prolonger le blocage pour veiller à cet objectif. Le Bureau souligne toutefois que la procureure des intimés n'a déposé ni jurisprudence ni doctrine pertinente pour appuyer ses dires.

[29] Par ailleurs, la seule situation qui ait changé depuis l'ordonnance initiale est la mise en place de l'administration provisoire. Or, le Bureau a déjà répondu à ce fait nouveau en accordant une levée partielle de blocage en faveur de l'administrateur provisoire, afin de lui permettre de remplir ses fonctions conformément à la décision rendue par la Cour supérieure.

[30] De plus, le Bureau tient à souligner que les intimés sont toujours sous le coup d'une ordonnance de blocage de nature générale qui a été prononcée suivant les faits mentionnés au paragraphe 27 de la présente décision. Le Bureau souligne également que postérieurement à sa décision initiale dans le présent dossier, il a appris que la gestion de certaines sociétés aurait été faite de manière inadmissible et déficiente et que des demandes d'entraide internationale ont été faites récemment. Ces faits étant avérés par l'enquête, le Bureau considère qu'ils justifient la prolongation de blocage, d'autant plus que les intimés n'ont rien fait pour les contredire en cours d'audience.

[31] Il est utile de mentionner que l'honorable juge Wagner de la Cour supérieure a accueilli, le 19 août 2009, la requête pour nomination d'un administrateur provisoire sur la base sensiblement des mêmes faits. La Cour permet à l'administrateur provisoire de prendre possession des biens de 9095-0049 Québec Inc., de Axia Consultant Inc., de IND Capital Management Inc. et de John Dracontaidis. Conformément à l'article 19.2 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* cette décision vise la prise de possession et non le blocage des actifs.

[32] Les pouvoirs du Bureau sont des mesures spécifiques de conservation des actifs alors que la Cour supérieure encadre de manière générale le processus de l'administration provisoire. L'utilité d'un blocage garde toute sa pertinence dans l'éventualité où certaines sommes n'ont pas encore été récupérées par l'administrateur provisoire ou n'ont pas été encore découvertes. Les faits mis en preuve par l'Autorité, dont notamment la transmission d'informations inexacts à l'Autorité et le non-respect d'une loi d'ordre public, militent en faveur du maintien du blocage aux motifs de protéger les investisseurs et la confiance de ceux-ci dans les marchés financiers.

[33] Le blocage demeure nécessaire dans l'intérêt public et pour assurer la protection des investisseurs puisque bien qu'un administrateur provisoire ait été nommé, le Bureau a levé les blocages en sa faveur pour qu'il puisse remplir ses fonctions, mais les ordonnances de blocage de nature générale demeurent en vigueur envers les intimés.

[34] Par ailleurs, tel que le Bureau l'avait souligné lors de la dernière prolongation de blocage, la protection du public implique notamment que les sommes soient protégées afin que les investisseurs puissent exercer les recours prévus par la législation sur les valeurs mobilières. On songe à cet égard aux recours en nullité, en révision de prix, en dommages-intérêts¹³ et en redressement¹⁴. Il est utile de rappeler le passage suivant de la décision du Bureau dans le dossier Guychar :

« Le Bureau rappelle que dans l'interprétation des pouvoirs accordés aux commissions de valeurs mobilières, il faut tenir compte des objectifs sous-tendant la réglementation sur les valeurs mobilières, à savoir la protection du public investisseur, la confiance du public envers l'intégrité des marchés financiers, la mise en place de mesures de contrôle efficaces pour les marchés financiers et l'accès à une information fiable, exacte et complète sur les produits offerts et les intervenants des marchés.

¹² Précitée, note 1, 11, par. 42.

¹³ *Loi sur les valeurs mobilières*, précitée, note 7, art. 214.

¹⁴ *Id.*, art. 262.1.

L'honorable juge Iacobucci de la Cour suprême rappelait ainsi, dans l'arrêt *Pezim c. Colombie-Britannique (Superintendent of Brokers)*, l'objectif de l'encadrement réglementaire du secteur financier :

« Comme je l'ai déjà mentionné, les lois sur les valeurs mobilières visent avant tout à protéger le public investisseur. Dans l'arrêt *Brosseau c. Alberta Securities Commission*, [1989] 1 R.C.S. 301 (*Brosseau*), notre Cour a reconnu l'importance de cet objectif lorsqu'il faut procéder à l'examen de décisions prises par des commissions des valeurs mobilières; le juge L'Heureux-Dubé, s'exprimant au nom de notre Cour, dit, à la p. 314:

D'une manière générale, on peut dire que les lois sur les valeurs mobilières visent à réglementer le marché et à protéger le public. Cette Cour a reconnu ce rôle dans l'arrêt *Gregory & Co. v. Quebec Securities Commission*, [1961] R.C.S. 584, dans lequel le juge Fauteux a fait remarquer à la p. 588:

[TRADUCTION] L'objet prépondérant de la loi est d'assurer que les personnes qui, dans la province, exercent le commerce des valeurs mobilières ou qui agissent comme conseillers en placement, sont honnêtes et de bonne réputation et, ainsi, de protéger le public, dans la province ou ailleurs, contre toute fraude consécutive à certaines activités amorcées dans la province par des personnes qui y exercent ce commerce.

Ce rôle protecteur, qui est commun à toutes les commissions des valeurs mobilières, donne à ces organismes un caractère particulier qui doit être reconnu lorsqu'on examine la manière dont leurs fonctions sont exercées aux termes des lois qui leur sont applicables. »

Un des buts des ordonnances de blocage est d'assurer que les actifs pouvant provenir d'activités illégales en matière de valeurs mobilières puissent être préservés afin de permettre à ceux qui ont des réclamations de les faire valoir. À cet effet, le Bureau souligne le passage suivant d'une décision de la *British Columbia Securities Commission* (ci-après la « BCSC »):

« The power to make a freeze order is significant. The order can freeze assets before an investigation is complete or before any notice of hearing is issued or any hearing held. The power to make freeze orders exists so that assets that may be the proceeds of illegal or improper securities trading can be preserved.

[...]

Freeze orders are intended only as an interlocutory mechanism. The Commission has no authority to determine the distribution of assets among parties. That is a matter for the courts. The Commission's only jurisdiction is to ensure that the assets are preserved for those who may have claims on them based on securities law violations. Given the purpose of a freeze order, once in place it normally stays in place until the Commission determines whether the assets are connected to illegal or improper securities trading and, if so, until the claims against those assets are determined in a proper forum. Anyone whose assets are caught by the freeze and who does not appear to be connected with the wrongdoing can always ask to have their assets released from the freeze. »

Dans l'affaire *Amswiss*, la BCSC a précisé notamment que l'effet immédiat d'un blocage est de maintenir un statu quo afin d'assurer que les biens faisant l'objet du blocage ne sont pas dilapidés ou détruits avant que la commission soit en position pour déterminer si d'autres démarches doivent être prises dans l'intérêt public.

[...]

Par ailleurs, plusieurs recours sont prévus en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* pour permettre à des investisseurs floués de récupérer leurs pertes

dues à des contraventions à cette loi. De plus, suivant un manquement à une obligation prévue en vertu de la législation en valeurs mobilières, l'Autorité peut demander au Bureau d'enjoindre à une personne, afin de la priver des gains réalisés à l'occasion de ce manquement, de remettre à l'Autorité les sommes obtenues suite à un tel manquement. Afin que ces recours demeurent exerçables, encore faut-il que les fonds visés par ces recours soient préservés en attendant que les recours soient introduits, qu'ils soient menés à terme et que les tribunaux puissent statuer sur leur sort. »¹⁵

[Les références ont été omises]

[35] De plus, l'Autorité ayant prouvé que son enquête progresse, le Bureau est prêt à acquiescer à cette demande de prolongation puisque les deux volets exigés par le tribunal sont présents. C'est pourquoi le Bureau accorde cette prolongation de blocage.

[36] La procureure des intimés a formulé une demande en vue d'obtenir une levée partielle de blocage visant certains intimés. Le Bureau rejette cette demande pour les mêmes motifs que ceux mentionnés dans la décision du 25 novembre 2009¹⁶; de surcroît, la procureure des intimés n'a pas présenté de preuve à l'appui de cette demande lors de l'audience du 13 juillet 2010, se contentant de la réitérer lors de ses représentations.

LA DÉCISION

[37] Le Bureau de décision et de révision, en vertu de l'article 250, 2^e alinéa, de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹⁷ prolonge l'ordonnance de blocage qu'il avait prononcée le 29 juillet 2009 en vertu de la décision n° 2009-018-001¹⁸, telle que renouvelée depuis¹⁹, et ce, de la manière suivante :

II ORDONNE à 9095-0049 Québec inc., ICC Capital Management inc., Glacier Foods Canada inc., Axia Consulting inc., Axia Business Center, IND Capital Management, John Dracontaidis et John Dracontaidis faisant aussi affaire sous les noms Gestion de capital ICC, ICC Capital Management, IND Financial Services et Services financiers IND de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'ils ont en leur possession;

IL ORDONNE à 9095-0049 Québec inc., ICC Capital Management inc., Glacier Foods Canada inc., Axia Consulting inc., Axia Business Center, IND Capital Management, John Dracontaidis et John Dracontaidis faisant aussi affaire sous les noms Gestion de capital ICC, ICC Capital Management, IND Financial Services et Services financiers IND de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour eux;

IL ORDONNE à la Banque TD Canada Trust située au 8200, boulevard Décarie à Montréal (Québec), de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle dans les comptes suivants :

- Comptes au nom de John Dracontaidis portant les numéros : 7107051-4336, 8033482-4336, 8033482-4336, 8033482-4336, 3228925-4336;
- Comptes au nom d'ICC Capital Management portant les numéros : 0313270-4336, 7312879-4336;
- Comptes au nom de 9095-0049 Québec inc. portant les numéros : 0316482-4336, 5201703-4336, 7312739-4336, 7312860-4336, 8029140-4336, 8029140-4336, 8029140-4336;
- Comptes au nom d'Axia Consulting inc. portant le numéro : 5201045-4336;

15. *Autorité des marchés financiers c. Gestion Guychar inc.*, 2010 QCBDRVM 13, par. 44 à 50.

16. Précitée, note 4.

17. Précitée, note 7.

18. Précitée, note 1.

19. Précitées, notes 4 et 5.

- Comptes au nom de Glacier Foods Canada inc. portant le numéro : 5222700-4336;
- Comptes au nom d'Axia Business Center portant le numéro : 5227354-4336;

IL ORDONNE à la Banque TD Canada Trust située au 2155, boul. Roland Therrien à Longueuil (Québec), de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle dans le compte au nom de John Dracontaidis portant le numéro 3111622-4120;

IL ORDONNE à la Banque TD Canada Trust située au 999, boul. De Maisonneuve Ouest à Montréal (Québec) de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle dans le compte au nom de John Dracontaidis portant les numéros 3126883-4512, 3152191-4512 et 1152484-0527;

IL ORDONNE à la Banque TD Canada Trust située au 5500 av. Westminster à Côte Saint-Luc (Québec), de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle dans le compte au nom de John Dracontaidis portant le numéro 3227947-0654;

IL ORDONNE à TD Waterhouse située au 500, rue St-Jacques à Montréal (Québec), de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle dans le compte au nom de John Dracontaidis portant le numéro 83H615S;

[38] Conformément au premier alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, l'ordonnance de blocage entre en vigueur à la date à laquelle elle est prononcée et le restera pour une période de 120 jours, à moins qu'elle ne soit modifiée ou abrogée.

[39] Cependant, la présente décision de prolongation de blocage n'est pas applicable à l'égard de Nicolas Boily, de la firme Raymond Chabot Grant Thornton et Cie, ès qualités d'administrateur provisoire de 9095-0049 Québec Inc., Axia Consultant Inc., IND Capital Management Inc., et de John Dracontaidis, aux fins de lui permettre d'exercer tous les pouvoirs qui lui ont été conférés par la Cour supérieure dans un jugement rendu le 19 août 2009 dans le dossier de cette cour qui porte le numéro 500-11-037295-090, ainsi que tout autre pouvoir qui pourrait lui être conféré subséquentement par la Cour supérieure dans ce même dossier. Le tout est conforme à la décision n° 2009-018-002 qui a été prononcée par le Bureau le 10 octobre 2009 dans le présent dossier²⁰.

Fait à Montréal, le 20 juillet 2010.

(S) Alain Gélinas

M^e Alain Gélinas, président

(S) Claude St Pierre

M^e Claude St Pierre, vice-président

²⁰. Précitée, note 3.

2.2 DÉCISIONS (SUITE)**BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2010-029

DÉCISION N° : 2010-029-001

DATE : Le 30 juillet 2010

EN PRÉSENCE DE : **M^e ALAIN GÉLINAS**
M^e CLAUDE ST PIERRE

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

personne morale légalement constituée, ayant son siège social au 2640, boulevard Laurier, 3^e étage, à Québec, dans le district de Québec, G1V 5C1

Partie demanderesse

c.

PIERRE JOLICOEUR, domicilié au 190, rue du Lac Poulin, Lac Poulin (Québec) G0M 1P0, dans le district de Beauce

et

CORPORATION DE CAPITAL B.M.T. 06, personne morale légalement constituée ayant son domicile au 11287, 1^{re} Avenue, porte 101, Saint-Georges (Québec) G5Y 2C2, dans le district de Beauce

Parties intimées

et

BANQUE DE MONTRÉAL, personne morale régie par la *Loi sur les banques*, ayant son siège social à Montréal, province de Québec et une place d'affaires au 11980, 1^{re} Avenue Est, Saint-Georges (Québec) G5Y 2E1, dans le district de Beauce

et

BANQUE NATIONALE DU CANADA, personne morale régie par la *Loi sur les banques*, ayant son siège social à Montréal, province de Québec et une place d'affaires au 11485, 1^{re} Avenue Est, Saint-Georges (Québec) G5Y 2C7, dans le district de Beauce

et

INTERACTIVE BROKERS CANADA INC., personne morale légalement constituée, ayant son domicile au 1800, avenue McGill College, bureau 2106, Montréal (Québec) H3A 3J6, dans le district de Montréal

et

TD WATERHOUSE CANADA INC., personne morale légalement constituée ayant son siège social à Toronto, province de l'Ontario et une place d'affaires au 500 rue St-Jacques, 6^e étage, Montréal (Québec) H2Y 1S1, dans le district de Montréal

Parties mises en cause

**ORDONNANCE DE BLOCAGE, D'INTERDICTION D'OPÉRATION SUR VALEURS ET D'EXERCER L'ACTIVITÉ DE
CONSEILLER**

[art. 249, 265 et 266, *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., c. V.-1.1) et art. 93 et 115.9, *Loi sur l'Autorité
des marchés financiers* (L.R.Q., c. A-33.2)]

Vicky Carrier, stagiaire en droit
M^e Jean-Nicolas Wilkins
(Girard et al.)
Procureurs de l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 27 juillet 2010

DÉCISION

[1] Le 27 juillet 2010, l'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« *Autorité* ») a saisi le Bureau de décision et de révision (ci-après le « *Bureau* ») d'une demande afin qu'il prononce une ordonnance de blocage, une interdiction d'opération sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller et une mesure propre à assurer le respect de la loi à l'encontre des intimés Pierre Jolicoeur et Corporation de capital B.M.T. 06 (ci-après « *BMT* »), le tout en vertu des articles 249, 265 et 266 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹ (ci-après la « *Loi* ») et des articles 93, 94 et 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*². La Banque de Montréal, la Banque Nationale du Canada, Interactive Brokers Canada inc. et TD Waterhouse Canada inc. sont mises en cause dans le présent dossier.

[2] La demande de l'Autorité a été présentée en vertu de l'article 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* selon lequel il est loisible au Bureau de prononcer une décision affectant défavorablement les droits d'une personne sans audition préalable, lorsqu'un motif impérieux le requiert. Une audience *ex parte* s'est donc tenue au siège du Bureau le 27 juillet 2010, afin que l'Autorité puisse présenter sa demande.

[3] L'Autorité a déposé avec sa demande l'affidavit requis par l'article 19 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision*³, en vertu duquel une demande fondée sur des motifs impérieux doit être accompagnée d'une déclaration sous serment écrite à l'appui des faits de la demande et des motifs impérieux. Des copies conformes de la demande de l'Autorité et des déclarations sous serment sont annexées à la présente décision.

LA DEMANDE

[4] Le Bureau présente maintenant les faits qui apparaissent à la demande de l'Autorité.

Les parties

¹ L.R.Q., c. V-1.1.
² L.R.Q., c. A-33.2.
³ (2004) 136 G.O. II, 4695.

1. La demanderesse, l'Autorité des marchés financiers, est l'organisme chargé de l'application de la *Loi sur les valeurs mobilières* et elle exerce les fonctions qui y sont prévues conformément à l'article 7 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*;
2. Pierre Jolicoeur («**Jolicoeur**»), a déjà été inscrit à titre de représentant de courtier de plein exercice du 11 février 1998 au 30 avril 2001 pour le compte de Scotia Capitaux Inc. et du 1^{er} mai 2001 au 15 mars 2002 pour le compte de Financière Banque Nationale Inc.;
3. Jolicoeur n'est pas inscrit auprès de l'Autorité à quelque titre que ce soit en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* depuis le 16 mars 2002;
4. Corporation de capital B.M.T. 06 («**B.M.T.**») a été constituée en janvier 2006 et décrit ses activités comme étant de la « gestion active »;
5. L'unique administrateur et l'actionnaire majoritaire indiqué au rapport Cidreq de B.M.T., D-2, est Jolicoeur;
6. B.M.T. n'a jamais été inscrite auprès de l'Autorité;

Contexte de la présente demande

7. Le ou vers le 13 avril 2010, un représentant de la Banque Nationale du Canada («**BNC**») agissant également pour Financière Banque Nationale et Courtage Direct Banque Nationale a contacté un membre de l'Équipe intégré du Renseignement financier de l'Autorité afin de savoir si Jolicoeur et B.M.T. détenaient une inscription auprès de l'Autorité;
8. À la fin du mois de mai et au début du mois de juin 2010, l'Autorité a reçu des informations de représentants de BNC, ce qui a permis à l'enquêteur de l'Autorité de colliger les informations suivantes relativement aux activités de B.M.T. :
 - a. Un compte bancaire au nom de B.M.T. a été ouvert par Jolicoeur auprès de BNC le 4 décembre 2009;
 - b. Ce compte bancaire portait le numéro 0269-1-0199122 et était détenu auprès de la succursale de BNC située au 11485, 1^{ère} Avenue Est, Saint-Georges (Québec) G5Y 2C7;
 - c. Ce compte a été ouvert après qu'une autre institution financière, la Banque de Montréal, ait décidé de fermer le compte de B.M.T. détenu à la succursale principale, située au 119, rue St-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1L6 et portant le numéro 001-00011-1240-640 ;
 - d. Les dépôts au compte bancaire de B.M.T. auprès de BNC provenaient, soit de chèques faits par des tiers ou de traites bancaires provenant d'autres institutions financières;
 - e. Selon l'enquêteur de BNC, au moins 5 investisseurs auraient transféré des sommes d'argent significatives, variant entre 15 000\$ et 50 000\$, au compte de BMT;
 - f. Plusieurs autres traites bancaires pour lesquelles la provenance des fonds reste à établir ont également été encaissées à ce compte;
 - g. Une partie des sommes versées par les investisseurs a été utilisée pour payer au moins une carte de crédit personnelle de Jolicoeur pour un montant de l'ordre de 10 000\$;
 - h. Une partie des sommes versées par les investisseurs a été utilisée pour émettre des chèques en faveur de Jolicoeur personnellement pour un total de 62 750\$, pour la période du 29 janvier 2010 au 6 avril 2010;

- i. De ces chèques, au moins l'un d'eux, d'un montant de 8 250\$, moins un retrait en argent de 1 000\$, a été encaissé directement dans le compte bancaire personnel de Jolicoeur détenu conjointement avec sa femme auprès de la succursale de la Banque Nationale du Canada, située au 11485, 1^{ère} Avenue Est, Saint-Georges (Québec) G5Y 2C7 et portant le numéro 02691-3423490;
- j. Une partie des sommes versées par les investisseurs a été transférée vers des comptes de courtage en ligne auprès de Courtage Direct Banque Nationale, d'Interactive Brokers Canada Inc. et de TD Waterhouse Canada Inc., tous détenus par B.M.T.;
- k. Au 27 mai 2010, B.M.T. aurait réalisé des pertes d'environ 14% sur son compte de courtage auprès de Courtage Direct Banque Nationale depuis le 31 décembre 2009, soit la date d'ouverture de ce compte;
- l. BNC a fait une demande de fermeture des comptes bancaires et de courtage de B.M.T. le 20 mai 2010, considérant qu'il y avait un risque élevé de fraude (l'argent des comptes sera transféré le 14 juin 2010, tel que plus amplement détaillé à la section «Les comptes» ci-après);

Investisseur « A »

9. Les 15 et 16 juin 2010, un enquêteur de l'Autorité a communiqué avec un investisseur (investisseur « A »), ayant de l'information à l'effet que cet investisseur avait investi auprès de B.M.T.;
10. L'investisseur « A » a donné l'information suivante :
 - a) Il a connu Jolicoeur par l'entremise d'une connaissance;
 - b) Il a lui-même approché Jolicoeur, avec qui il fait maintenant affaire depuis 4 mois;
 - c) Jolicoeur lui a mentionné qu'il se limiterait à un actif sous gestion de 10 millions de dollars, ce qui lui indique que Jolicoeur ne prenait pas l'argent de n'importe qui n'importe quand;
 - d) Jolicoeur lui a dit faire du « trading »;
 - e) Il dit avoir placé 70 000\$ auprès de B.M.T.;
 - f) Jolicoeur lui a fait remplir des documents pour ses investissements;
 - g) Il a reçu deux chèques qu'il qualifie de « rendement/intérêt », soit un de 1 700\$ et un de 800\$;
 - h) L'investisseur prétend que ses placements lui procurent un rendement annuel de plus ou moins 22%;
 - i) Selon lui, il peut obtenir entre 15,9% et 30% de rendement annuel, cette estimation provenant d'amis ayant des placements auprès de Jolicoeur;
 - j) Selon sa compréhension, Jolicoeur partagerait le rendement, en gardant une partie pour lui-même, sans toutefois préciser davantage la méthode de partage;
 - k) Il ne veut pas faire de tort à Jolicoeur, disant obtenir un bon rendement de sa part;
 - l) Il ne voudrait pas perdre Jolicoeur en tant « qu'agent » car il a confiance en lui;
 - m) Il a vérifié l'état de ses placements auprès de Jolicoeur et selon Jolicoeur, tout est en ordre;

- n) Il dit pouvoir retirer le capital en tout temps, sujet à un « petit délai » selon les dires de Jolicoeur;
 - o) Il a annoncé à l'enquêteur de l'Autorité son intention de procéder incessamment à un nouvel investissement, dont le montant précis reste à être déterminé mais qui serait de l'ordre de 140 000\$ à 160 000\$ et qui proviendrait d'une nouvelle hypothèque sur sa maison et ce, même s'il sait que Jolicoeur n'est pas inscrit auprès de l'Autorité;
 - p) En date du 16 juin 2010, il affirmait vouloir procéder à ce nouvel investissement, mais qu'il allait attendre deux à trois semaines;
 - q) Il a jugé préférable de ne pas rencontrer l'enquêteur de l'Autorité;
11. L'enquêteur de l'Autorité a obtenu une copie des chèques faits par l'investisseur « A » à l'ordre de BMT, soit un chèque daté du 14 janvier 2010 au montant de 25 000\$ et deux chèques datés du 1^{er} avril 2010, soit un au montant de 34 000\$ et l'autre au montant de 15 000\$, pour un total investi par l'investisseur « A » de 74 000\$;

Investisseur « B »

12. Le 25 juin 2010, un enquêteur de l'Autorité a rencontré un autre investisseur (investisseur « B »), ayant de l'information à l'effet que cet investisseur avait également investi de l'argent auprès de B.M.T.;
13. Cette rencontre s'est faite sur une base volontaire;
14. L'investisseur « B » a donné l'information suivante :
- a) Jolicoeur est le conjoint d'une amie d'enfance et d'école;
 - b) Elle a entendu parler de Jolicoeur par les gens d'affaires de la Beauce, c'est-à-dire par le bouche à oreille;
 - c) Elle a elle-même approché Jolicoeur;
 - d) Au début, Jolicoeur lui a dit ne pas prendre de placement de moins de 25 000\$;
 - e) Jolicoeur lui a dit ne pas prendre n'importe qui et pas tous les placements;
 - f) Jolicoeur lui a dit qu'il s'agissait d'un prêt;
 - g) Jolicoeur lui a dit pouvoir obtenir entre 15 et 30% de rendement;
 - h) Elle a vérifié le rendement proposé auprès d'une connaissance;
 - i) Elle a investi dans B.M.T. la somme de 25 000\$ en août 2009 et la somme de 30 000\$ le 25 janvier 2010, par chèques faits par sa compagnie;
 - j) Jolicoeur lui a fait remplir des documents pour ses investissements, les originaux étant soit en possession de Jolicoeur ou auprès du notaire de l'investisseur;
 - k) Elle ne retire pas son « rendement », elle le réinvestit;
 - l) Elle reçoit des relevés mensuels de B.M.T. qui sont en la possession de son comptable, à l'exception d'un relevé demeuré en sa possession;

2010-029-001

Page : 6

- m) Elle ne désire pas remettre une copie à l'enquêteur de l'Autorité du seul relevé en sa possession;
 - i. L'enquêteur de l'Autorité a cependant vu le relevé mensuel de l'investisseur « B » et a été en mesure de valider l'adresse de B.M.T.;
 - ii. L'enquêteur de l'Autorité a également constaté que le relevé fourni à l'investisseur « B » par B.M.T. ne ressemblait en rien à un relevé de compte de portefeuille standard;
- n) Elle considère obtenir un bon rendement de la part de B.M.T. et Jolicoeur;
- o) Elle parle à chaque semaine à Jolicoeur et décide en partie des choix des compagnies dans lesquelles investir, évaluant à 75% ses propres choix et à 25% les choix réalisés par Jolicoeur;
- p) Jolicoeur lui donne de l'information relativement à des compagnies, quelque fois il lui donne des noms de compagnies, ce qu'elles font;
- q) Son conjoint lit sur la finance et l'aide pour ses choix d'investissements qu'elle fait via B.M.T. et Jolicoeur;
- r) Quant à ses propres connaissances en finance, elle les évalue à 3/10;
- s) Elle a déjà vu le bureau de B.M.T. situé au 11287, 1^{ère} Avenue, porte 101, à Saint-Georges;
- t) Elle connaît d'autres personnes qui ont investi chez B.M.T. qu'elle n'a pas voulu nommer;
- u) Jolicoeur ne lui a jamais parlé d'un actif maximal sous gestion;

Informations relatives aux comptes

BMT

15. Du 4 décembre 2009 au 14 juin 2010, l'argent provenant des investisseurs était encaissé dans le compte d'entreprise de B.M.T. dont Jolicoeur était le seul signataire, soit le numéro 029-1-0199122 détenu auprès de BNC, succursale située au 11485, 1^{ère} Avenue Est, Saint-Georges (Québec) G5Y 2C7;
16. Entre le 4 décembre 2009 et le 14 avril 2010, soit la date jusqu'à laquelle l'information est disponible, des dépôts totalisant plus de 871 000,00\$ ont été versés dans le compte d'entreprise de B.M.T. portant le numéro 029-1-0199122 auprès de BNC;
17. L'enquêteur de l'Autorité a obtenu copies de huit (8) chèques et trois (3) traites bancaires totalisant 619 000,00\$, pour des montants variant entre 15 000\$ et 180 000\$;
18. À partir des chèques D-7, l'enquêteur de l'Autorité a été en mesure d'identifier 4 investisseurs, dont les investisseurs A et B;
19. Pour ce qui est des autres investisseurs, l'un est en vacances et l'autre possède un nom commun, ce qui fait en sorte qu'il est difficile de le retracer;
20. L'argent déposé dans le compte bancaire de B.M.T. auprès de BNC était en partie distribué dans des comptes de courtage détenus par B.M.T. auprès de Courtage Direct Banque Nationale, Interactive Brokers Canada Inc. et TD Waterhouse Canada Inc.;

2010-029-001

Page : 7

21. Tous les documents d'ouverture de compte de courtage ont été complétés par Jolicoeur au nom de B.M.T. et Jolicoeur était le seul signataire ainsi que la seule personne autorisée à agir à l'égard de ces trois comptes de courtage;
22. B.M.T. détient toutes les actions et/ou autres valeurs en son nom et il n'y a pas de compte distinct pour les divers investisseurs;
23. Le 14 juin 2010, Jolicoeur a transféré le solde du compte bancaire détenu par B.M.T. chez BNC vers la mise en cause Banque de Montréal, succursale située au 11980, 1^{ère} Avenue Est, Saint-Georges (Québec) G5Y 2E1, portant le numéro 001-01895-1030-485, compte bancaire pour lequel il est le seul signataire;
24. Le même jour, il a également transféré le solde du compte de courtage détenu par B.M.T. chez Courtage Direct Banque Nationale vers le compte de courtage détenu chez la mise en cause TD Waterhouse Canada Inc.;
25. Les transferts du 14 juin 2010 des comptes bancaires et de courtage font apparemment suite à la demande de BNC de fermeture des comptes bancaire et de courtage adressée à B.M.T. le 20 mai 2010;
26. Les comptes de B.M.T. affichaient les soldes suivants en date du 13 juillet 2010 :

INSTITUTION	NO DE COMPTE	DEVISE	SOLDE
Banque de Montréal	001-01895-1030-485	Canadienne	46 705,37\$
Interactive Brokers Canada Inc.	U402764	Américaine	77 932,00\$
TD Waterhouse Canada Inc.	48BH44E 48BH44F	Canadienne Américaine	481 695,00\$ -206 688,00\$

Pour un total en date du 13 juillet 2010 de : 399 644,37 \$

27. Ainsi, alors que plus de 871 000\$ ont été déposés au compte de B.M.T. entre le 4 décembre 2009 et le 14 avril 2010, les comptes détenus par B.M.T., compte bancaire et de courtage réunis, totalisent une somme de moins de 400 000 \$ en date du 13 juillet 2010;
28. Le montant des dépôts ne tient pas compte d'investissements additionnels qu'il a pu y avoir après le 14 avril 2010;
29. Par ailleurs, aucun investisseur n'aurait retiré son investissement, ce qui aurait pu, du moins en partie, expliquer la diminution de la valeur des comptes de courtage;
30. De ce fait, Jolicoeur fait des représentations à l'effet que les portefeuilles de B.M.T. génèrent un rendement positif alors que tout indique une diminution importante de la valeur des portefeuilles de B.M.T.;

Jolicoeur

31. Jolicoeur détient les comptes bancaires et de courtage personnels suivants :

INSTITUTION	NO DE COMPTE	NATURE ET SOLDE	DEVISE
Banque Nationale du Canada 11485, 1 ^{ère} Avenue Est, Saint-Georges (Québec) G5Y 2C7	02691-1660206 02691-1660303 02691-3423490 02691-7743898	Chèque (50\$) Chèque (4 000\$) Progressif – Conjoint (5 075\$) Marge de crédit (- 24 633\$) Au 22 juillet 2010	Canadienne
Interactive Brokers Canada Inc. 1800, avenue McGill College, Bureau 2106 Montréal (Québec) H3A 3J6	F359707	Compte de courtage inactif (70\$ - au 30 juin 2010)	Canadienne
TD Waterhouse Canada Inc. 500 rue St-Jacques, 6 ^e étage, Montréal (Québec) H2Y 1S1	31HH35	Compte de courtage inactif (14\$ - au 30 juin 2010)	Américaine

32. Jolicoeur possède en outre un coffret de sûreté portant le numéro 13 à la succursale de la Banque Nationale du Canada située au 11485, 1^{ère} Avenue Est, Saint-Georges (Québec) G5Y 2C7;
33. L'enquêteur de l'Autorité a également obtenu le rapport Équifax de Jolicoeur qui révèle notamment à la page 5 une utilisation du crédit à 70%, soit 283 130 \$ de crédit sur une limite établie à 404 247 \$;

[5] L'Autorité a soumis les arguments suivants à l'appui de sa demande :

Placements illégaux et exercice illégal des activités de courtier et de conseiller en valeurs

34. Jolicoeur n'est plus inscrit à quelque titre que ce soit auprès de l'Autorité depuis le 16 mars 2002;
35. L'enquête a révélé que Jolicoeur agit toujours, directement ou via B.M.T. à titre de conseiller et de courtier en valeurs mobilières pour le compte de certains investisseurs, sans être inscrit auprès de l'Autorité;
36. En septembre 2007, Jolicoeur se définissait lui-même comme étant un courtier depuis 2004;
37. L'investisseur « A » a mentionné que c'est Jolicoeur qui décidait de toutes les opérations ;
38. De même, alors que l'investisseur « B » affirme choisir en partie les actions à acheter, celles-ci ne sont pas acquises en son nom ou via un compte distinct à son nom;
39. Jolicoeur et B.M.T. agissent en tant que courtier et conseiller en valeurs au sens de l'article 5 de la *Loi sur les valeurs mobilières*;
40. De plus, il y a présence de placements illégaux effectués par Jolicoeur et B.M.T.;

L'urgence de la situation et absence d'audition préalable

41. L'Autorité demande, pour la protection des épargnants et dans l'intérêt du public, que le Bureau de décision et de révision (ci-après : « le Bureau ») prononce une interdiction d'opération sur valeurs ainsi qu'une interdiction d'agir en tant que courtier ou conseiller en valeurs à l'encontre de Jolicoeur que ce soit directement ou par l'intermédiaire de B.M.T.;

42. L'Autorité soumet respectueusement qu'il existe des motifs impérieux pour agir immédiatement;
43. L'investisseur « A » a informé l'enquêteur de l'Autorité de son intention imminente de procéder à un investissement additionnel qui proviendrait d'une nouvelle hypothèque sur sa maison et ce, même s'il sait que Jolicoeur n'est pas inscrit auprès de l'Autorité;
44. L'enquête a révélé qu'une partie des sommes versées par les investisseurs était utilisée pour émettre des chèques en faveur de Jolicoeur personnellement;
45. Alors que plus de 871 000\$ ont été investis par des investisseurs, le total des comptes détenus par B.M.T. est de moins de 400 000\$;
46. Pour ces raisons, il est donc impérieux que le Bureau prononce une décision sans audition préalable conformément à l'article 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* puisque Jolicoeur, soit directement ou via la société B.M.T, et B.M.T. exercent actuellement des activités illégales de courtier et de conseiller en valeurs;
47. Une décision immédiate du Bureau est également nécessaire pour éviter que Jolicoeur continue à faire des représentations fausses ou trompeuses en vue d'amener des investisseurs à investir;
48. Sans une décision immédiate du Bureau, il est à craindre que B.M.T. et Jolicoeur détournent ou utilisent à d'autres fins l'argent des investisseurs en leur possession ou sur lequel ils ont le contrôle;
49. Sans des ordonnances comme celles demandées dans les conclusions de la présente, il est à craindre que Jolicoeur puisse continuer à transiger sur des comptes de courtage pour lesquels il continue à agir comme courtier ou conseiller alors qu'il ne détient aucune inscription à ce titre;

L'AUDIENCE

[6] L'audience *ex parte* s'est tenue le 27 juillet 2010 au siège du Bureau. La procureure de l'Autorité a fait entendre deux enquêteurs de cet organisme qui ont témoigné de tous les faits de la demande, tels qu'ils sont décrits plus haut dans la présente décision. Ils ont également déposé les pièces à l'appui des allégations de cette demande. Le Bureau reprend ici certains des faits mentionnés par les enquêteurs lors de l'audience.

[7] Un des enquêteurs a mentionné qu'il était entré en contact avec deux personnes disant avoir investi auprès de M. Jolicoeur en remettant des chèques à l'ordre de BMT. Il a mentionné que ces investisseurs étaient réticents à lui donner des informations et à lui remettre les documents pertinents.

[8] Un des investisseurs a mentionné qu'il ne voulait pas perdre M. Jolicoeur à titre « d'agent » car il avait confiance en lui. Les deux investisseurs se montrent satisfaits de leur placement auprès de M. Jolicoeur. Les deux connaissent d'autres personnes ayant investi auprès de ce dernier, mais un d'entre eux n'a pas voulu révéler leur nom à l'enquêteur.

[9] Un des investisseurs a identifié deux personnes qu'il connaissait et qui ont investi auprès de M. Jolicoeur. L'Autorité a déposé un chèque de 45 000 \$ émis à l'ordre de BMT par une personne ayant le même nom de famille que celui indiqué par l'investisseur et provenant de la région mentionnée par ce dernier.

[10] L'enquêteur a souligné que l'investisseur qu'il a rencontré à son domicile n'a pas voulu lui laisser prendre copie d'un relevé mensuel de BMT qu'elle avait reçu, mais l'enquêteur a pu en prendre rapidement connaissance et il a indiqué qu'il ne semblait pas ressembler à un relevé de compte standard. Il n'y avait aucune mention de compagnies ni le nombre de titres détenus par l'investisseur. Cependant, cet investisseur dit donner parfois à M. Jolicoeur le nom des compagnies dans lesquelles il souhaite

investir; c'est son conjoint qui l'aide pour ses choix d'investissement. Cet investisseur a aussi mentionné à l'enquêteur que M. Jolicoeur lui aurait dit qu'il s'agissait d'un prêt d'argent.

[11] Un des investisseurs a mentionné à l'enquêteur qu'il ne savait pas combien d'argent M. Jolicoeur prélevait à titre de commission.

[12] L'autre enquêteur de l'Autorité a mentionné que depuis le 31 décembre 2009, soit l'ouverture du compte, le compte de courtage de BMT auprès de la Banque Nationale a eu un rendement négatif de 14 %. L'enquêteur a indiqué au tribunal les transactions révélatrices dans les comptes bancaires, à titre d'exemple il a indiqué que des chèques d'investisseurs pour un total de 55 000 \$ avaient été déposés dans le compte de BMT les 26 et 27 janvier 2010 et que seulement 25 000 \$ avaient été transférés vers le compte de courtage de BMT et par la suite, M. Jolicoeur a tiré des chèques personnels à partir du compte de BMT.

[13] L'enquêteur n'a pas identifié si des investisseurs ont pu retirer la totalité de leur investissement; un des investisseurs, qui a investi un total de 74 000 \$, a reçu deux chèques qu'il qualifie de rendement/intérêt pour un total de 2 500 \$. Ce dernier estime son rendement annuel à 22 %. Quant au second investisseur mentionné à la requête, il ne retire pas son rendement, il le réinvestit.

[14] L'enquêteur a ajouté que sur un total de dépôts de 871 000 \$ versés dans le compte de BMT entre le 4 décembre 2009 et le 14 avril 2010, il ne resterait que moins de 400 000 \$.

[15] La procureure de l'Autorité a réitéré les motifs impérieux au soutien de sa demande en cours d'argumentation, tel que rapporté précédemment dans la présente décision. Elle a fait un amendement à sa requête pour y retirer la troisième conclusion portant sur une mesure propre à assurer le respect de la loi.

[16] Elle a reconnu qu'il y avait une certaine ambiguïté quant au type d'investissement, mais elle a souligné qu'il ne faut pas pénaliser les investisseurs qui en savent peu sur le type d'investissement qu'ils font. Ils savent qu'ils confient leur argent à BMT par l'intermédiaire de M. Jolicoeur, que leur argent est placé dans des titres et qu'ils sont censés recevoir entre 15 et 30 % de rendement. Or, leur argent n'est pas complètement placé dans des comptes de courtage et une partie des sommes est transférée à M. Jolicoeur qui tire des chèques à son ordre personnel à même le compte bancaire de BMT et paye ses dépenses personnelles.

[17] La procureure a ajouté qu'il n'y a pas de compte distinct de courtage pour chaque investisseur; les comptes de courtage sont détenus par BMT. De plus, elle allègue que M. Jolicoeur ferait de fausses représentations aux investisseurs en faisant miroiter un rendement entre 15 % et 30 % alors que dans les faits il aurait eu un rendement négatif de 14 % dans un compte détenu par BMT auprès de la Banque Nationale et que la valeur des comptes bancaires diminuerait.

[18] Par conséquent, l'Autorité demande au Bureau de prononcer une ordonnance de blocage, d'interdiction d'opération sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller ou de courtier à l'égard des intimés Pierre Jolicoeur et Corporation de capital BMT 06.

L'ANALYSE

[19] Les faits mentionnés par les enquêteurs révèlent essentiellement que M. Jolicoeur, qui a déjà été inscrit comme courtier de plein exercice de 1998 à 2002 et qui ne détient désormais plus d'inscription auprès de l'Autorité, mais qui se présenterait encore comme faisant du « trading » ou comme courtier, trouverait des investisseurs qui émettraient des chèques au nom de Corporation de capital BMT 06 dans l'espérance de retirer de leur placement un rendement pouvant varier de 15 à 30 %, selon les représentations faites par M. Jolicoeur à un des investisseurs mentionnés à la requête. Cela serait confirmé par un autre investisseur ayant obtenu une estimation de rendement de cet ordre auprès d'amis ayant des placements par l'entremise de M. Jolicoeur.

[20] Les investisseurs seraient portés à croire que l'argent qu'ils remettent à BMT est placé dans des comptes de courtage pour en retirer un bénéfice entre 15 et 30 %, alors que dans les faits, ce ne serait pas la totalité des sommes qui serait transférée. Une partie des sommes serait utilisée par M. Jolicoeur pour ses dépenses personnelles et il aurait tiré des chèques à son ordre personnel à partir du compte bancaire de BMT. De plus, les rendements escomptés par les investisseurs ne seraient pas au rendez-vous, un rendement négatif de 14 % aurait été réalisé depuis le 31 décembre 2009 dans le compte de courtage de BMT auprès de la Banque Nationale.

[21] En l'espèce, les investisseurs sembleraient avoir été attirés par les rendements élevés offerts par M. Jolicoeur et BMT. Il semble circuler parmi les gens de la Beauce une rumeur à l'effet que M. Jolicoeur et BMT offrent des placements dont les rendements seraient intéressants. Ce serait donc notamment par le bouche-à-oreille qu'il réussirait à trouver des investisseurs. De plus, M. Jolicoeur informerait les investisseurs potentiels qu'il ne prend pas l'argent de « n'importe qui n'importe quand », qu'il se limiterait à un actif sous gestion de 10 millions de dollars et qu'il ne prendrait pas de placements de moins de 25 000 \$; cela semblerait mettre en confiance les investisseurs face à leur placement auprès de lui.

[22] Un des investisseurs semble même avoir tellement confiance en M. Jolicoeur qu'il serait prêt à procéder incessamment à un nouvel investissement de l'ordre de 140 000 \$ à 160 000 \$, en obtenant une nouvelle hypothèque sur sa maison, et ce, même s'il sait que ce dernier n'est pas inscrit auprès de l'Autorité.

[23] Il ressort donc des faits allégués que M. Jolicoeur et BMT effectueraient des activités de courtier et de conseiller, telles que définies à l'article 5 de la Loi, en trouvant des investisseurs prêts à confier leur argent à BMT et à M. Jolicoeur, afin qu'ils le placent dans un compte de courtage, et ce, sans détenir d'inscription à titre de courtier ou de conseiller, tel que prescrit par l'article 148 de la Loi :

« 5. Dans la présente loi, à moins que le contexte n'indique un sens différent, il faut entendre par:

«conseiller»: toute personne qui exerce ou se présente comme exerçant l'activité consistant à conseiller autrui en matière d'investissement en valeurs ou d'achat, de souscription ou de vente de valeurs ou à gérer un portefeuille de valeurs;

«courtier»: toute personne qui exerce ou se présente comme exerçant les activités suivantes:

1° des opérations sur valeurs comme contrepartiste ou mandataire;

2° le placement d'une valeur pour son propre compte ou pour le compte d'autrui;

3° tout acte, toute publicité, tout démarchage, toute conduite ou toute négociation visant même indirectement la réalisation d'une activité visée au paragraphe 1° ou 2°;

148. Nul ne peut agir à titre de courtier, de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement, à moins d'être inscrit à ce titre. »⁴

[24] Dans l'optique de pouvoir à la protection des investisseurs et à l'intégrité des marchés financiers, il est prévu à l'article 265 de la Loi que le Bureau peut interdire à une personne toute activité en vue d'effectuer une opération sur valeurs. Il est également prévu à l'article 266 de la Loi que le Bureau peut interdire à une personne d'exercer l'activité de conseiller.

[25] De plus, l'article 249 de la Loi prévoit que l'Autorité peut demander au Bureau de prononcer une décision à l'effet d'ordonner à une personne qui fait ou ferait l'objet d'une enquête de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession⁵. De même, le Bureau peut rendre une ordonnance à l'encontre d'une personne qui fait ou ferait l'objet d'une enquête afin qu'elle ne puisse pas retirer de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la

⁴ Précitée, note 1, art. 5 et 148.

⁵ *Id.*, art. 249 (1°).

garde ou le contrôle⁶. Enfin, le Bureau peut ordonner à toute personne de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens dont elle a le dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle⁷.

[26] Le Bureau rappelle que l'un des objectifs des ordonnances de blocage et d'interdiction d'opération sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller est de protéger les épargnants. Le Bureau souligne le passage suivant de la décision qu'il a prononcée dans le dossier *Georges Métivier*⁸, concernant l'importance des professionnels pour un encadrement efficace des marchés et la protection des investisseurs et pour bien comprendre le but de la législation sur les valeurs mobilières :

« Le marché des valeurs mobilières est basé sur la confiance des investisseurs vis-à-vis des bourses, des firmes et des organismes de réglementation ou d'autoréglementation. La première ligne de défense des marchés financiers repose cependant sur l'intégrité des professionnels agissant auprès des investisseurs. L'honorable juge Iacobucci de la Cour suprême rappelait ainsi, dans l'arrêt *Pezim c. Colombie-Britannique (Superintendent of Brokers)*, l'importance de l'encadrement des personnes inscrites au sein de la structure réglementaire de l'industrie des valeurs mobilières au Canada :

« Comme je l'ai déjà mentionné, les lois sur les valeurs mobilières visent avant tout à protéger le public investisseur. Dans l'arrêt (*Brosseau*), notre Cour a reconnu l'importance de cet objectif lorsqu'il faut procéder à l'examen de décisions prises par des commissions des valeurs mobilières; le juge L'Heureux-Dubé, s'exprimant au nom de notre Cour, dit, à la p. 314:

D'une manière générale, on peut dire que les lois sur les valeurs mobilières visent à réglementer le marché et à protéger le public. Cette Cour a reconnu ce rôle dans l'arrêt *Gregory & Co. v. Quebec Securities Commission*, [1961] R.C.S. 584, dans lequel le juge Fauteux a fait remarquer à la p. 588:

[TRADUCTION] L'objet prépondérant de la loi est d'assurer que les personnes qui, dans la province, exercent le commerce des valeurs mobilières ou qui agissent comme conseillers en placement, sont honnêtes et de bonne réputation et, ainsi, de protéger le public, dans la province ou ailleurs, contre toute fraude consécutive à certaines activités amorcées dans la province par des personnes qui y exercent ce commerce.

Ce rôle protecteur, qui est commun à toutes les commissions des valeurs mobilières, donne à ces organismes un caractère particulier qui doit être reconnu lorsqu'on examine la manière dont leurs fonctions sont exercées aux termes des lois qui leur sont applicables. »⁹ [Références omises]

[27] L'article 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* prévoit que le Bureau peut prononcer une décision sans que ne soit entendu l'intimé, en cas de présence d'un motif impérieux. Ce pouvoir de rendre une ordonnance affectant les droits d'une partie sans lui donner l'occasion de se faire entendre d'abord doit s'interpréter en tenant compte des objectifs sous-tendant la réglementation sur les valeurs mobilières soit : la protection du public investisseur, la confiance du public envers l'intégrité des marchés financiers, la mise en place de mesures de contrôle efficaces pour les marchés financiers et

⁶ *Id.*, art. 249 (2°).

⁷ *Id.*, art. 249 (3°).

⁸ *Métivier c. Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACOVAM)*, 2005 QCBDRVM 6.

⁹ *Id.*, 30-31.

l'accès à une information fiable, exacte et complète sur les produits offerts et les intervenants des marchés¹⁰.

[28] Le Bureau a révisé la preuve présentée par l'Autorité. Il est particulièrement inquiet des allégations et des faits suivants présentés par l'Autorité :

- Les intimés Pierre Jolicoeur et Corporation de capital BMT 06 exerceraient des activités de courtier et de conseiller, telles que définies à l'article 5 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, sans détenir d'inscription auprès de l'Autorité à ce titre, tel que le prescrit l'article 148 de cette même loi;
- Selon l'Autorité, il y aurait présence de placements illégaux effectués par M. Jolicoeur et BMT;
- La Banque Nationale du Canada aurait fait une demande de fermeture des comptes bancaires et de courtage de BMT, considérant qu'il y aurait un risque élevé de fraude;
- Les intimés feraient miroiter aux investisseurs des rendements allant de 15 à 30 % annuellement;
- L'enquête entamée par l'Autorité révèle plutôt que le compte de courtage de BMT auprès de la Banque Nationale aurait eu un rendement négatif de 14 % depuis le 31 décembre 2009 et qu'il y aurait une diminution importante de la valeur des portefeuilles de BMT;
- Entre le 4 décembre 2009 et le 14 avril 2010 des dépôts totalisant plus de 871 000 \$ auraient été versés dans le compte d'entreprise de BMT, mais il ne resterait que moins de 400 000 \$;
- BMT détiendrait toutes les actions et/ou autres valeurs en son nom et il n'y aurait pas de compte distinct pour les divers investisseurs;
- Selon l'enquête de l'Autorité, une partie des sommes versées par les investisseurs serait utilisée pour émettre des chèques en faveur de M. Jolicoeur personnellement;
- Les investisseurs seraient mis en confiance par M. Jolicoeur qui leur offrirait des rendements élevés et qui leur dirait qu'il ne prend pas les placements de « n'importe qui n'importe quand »;
- Un investisseur se sentirait tellement en confiance qu'il serait prêt à hypothéquer de nouveau sa maison afin d'effectuer un nouvel investissement auprès de M. Jolicoeur et BMT, même s'il est au courant que ce dernier n'est pas inscrit, selon ce qu'a rapporté l'enquêteur de l'Autorité;
- L'Autorité allègue qu'une décision immédiate du Bureau est nécessaire pour éviter que M. Jolicoeur continue à faire des représentations qui seraient fausses ou trompeuses en vue d'amener des investisseurs à investir.

[29] Le Bureau note qu'en l'espèce une décision rendue *ex parte* est nécessaire notamment pour assurer la protection des investisseurs en empêchant que les intimés poursuivent leurs activités au détriment des investisseurs à qui l'on ferait miroiter des rendements élevés, alors que cela ne serait pas exact et pour empêcher que les fonds des investisseurs soient utilisés à des fins impropres.

[30] Par conséquent, en vertu de l'article 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, le Bureau estime qu'il existe un motif impérieux de prononcer à l'encontre des intimés une ordonnance de blocage, d'interdiction d'opération sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller.

¹⁰ Voir les missions et fonctions de l'Autorité des marchés financiers en vertu des articles 4 et 8 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, précitée, note 2 et de l'article 276 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, précitée, note 1.

LA DÉCISION

[31] Après avoir pris connaissance de la demande de l'Autorité, de la preuve présentée par cette dernière et des représentations de son procureur, le tout présenté au cours de l'audience du 27 juillet 2010, le Bureau de décision et de révision, en vertu des articles 249, 265 et 266 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹¹ et des articles 93 et 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*¹² prononce les ordonnances suivantes :

1) ORDONNANCE DE BLOCAGE, EN VERTU DE L'ARTICLE 249 DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES ET DES ARTICLES 93 ET 115.9 DE LA LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS :

IL ORDONNE à Pierre Jolicoeur et Corporation Capital B.M.T. 06 de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'ils ont en dépôt ou dont ils ont la garde ou le contrôle, à quelque endroit que ce soit, notamment auprès des mises en cause Banque de Montréal, succursale située au 11980, 1^{re} Avenue Est, Saint-Georges (Québec) G5Y 2E1, Interactive Brokers Canada Inc. et TD Waterhouse Canada Inc. et précisé comme suit :

INSTITUTION	NO DE COMPTE	DEVISE
Banque de Montréal 11980, 1 ^{re} Avenue Est, Saint-Georges (Québec) G5Y 2E1	001-01895-1030-485	Canadienne
Interactive Brokers Canada Inc. 1800, avenue McGill College, Bureau 2106 Montréal (Québec) H3A 3J6	U402764	Américaine
TD Waterhouse Canada Inc. 500 rue St-Jacques, 6 ^e étage, Montréal (Québec) H2Y 1S1	48BH44E 48BH44F	Canadienne Américaine

de même que dans tout coffret de sûreté ouvert à leur nom;

IL ORDONNE à Pierre Jolicoeur de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'il a en dépôt ou dont il a la garde ou le contrôle, à quelque endroit que ce soit, notamment auprès des mises en cause Banque Nationale du Canada, succursale située au 11485, 1^{re} Avenue Est, Saint-Georges (Québec) G5Y 2C7, Interactive Brokers Canada Inc. et TD Waterhouse Canada Inc. et précisé comme suit :

INSTITUTION	NO DE COMPTE	DEVISE
Banque Nationale du Canada 11485, 1 ^{re} Avenue Est, Saint- Georges (Québec) G5Y 2C7	02691-1660206 02691-1660303 02691-3423490 02691-7743898	Canadienne
Interactive Brokers Canada Inc. 1800, avenue McGill College, Bureau 2106 Montréal (Québec) H3A 3J6	F359707	Canadienne

¹¹ Précitée, note 1.

¹² Précitée, note 2.

INSTITUTION	NO DE COMPTE	DEVISE
TD Waterhouse Canada Inc. 500 rue St-Jacques, 6 ^e étage, Montréal (Québec) H2Y 1S1	31HH35	Américaine

de même que dans tout coffret de sûreté ouvert à son nom, notamment le coffret de sûreté numéro 13 au nom de Pierre Jolicoeur de la succursale de la Banque Nationale du Canada située au 11485, 1^{re} Avenue Est, Saint-Georges (Québec) G5Y 2C7;

IL ORDONNE à la mise en cause Banque de Montréal, succursale située au 11980, 1^{re} Avenue Est, Saint-Georges (Québec) G5Y 2E1 de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle détient ou dont elle a la garde ou le contrôle au nom de Corporation de Capital B.M.T. 06, notamment dans le compte portant le numéro 001-01895-1030-485 de même que dans tout coffret de sûreté ouvert au nom de cette société;

IL ORDONNE à la mise en cause Banque Nationale du Canada, succursale située au 11485, 1^{re} Avenue Est, Saint-Georges (Québec) G5Y 2C7 de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle détient ou dont elle a la garde ou le contrôle au nom de Pierre Jolicoeur, notamment dans les comptes portant les numéros 02691-1660206, 02691-1660303, 02691-3423490 et 02691-7743898 de même que dans tout coffret de sûreté ouvert à son nom, notamment le coffret de sûreté numéro 13 au nom de Pierre Jolicoeur;

IL ORDONNE à la mise en cause Interactive Brokers Canada Inc., domiciliée au 1800, avenue McGill College, bureau 2106, Montréal (Québec) H3A 3J6, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle au nom de Corporation de capital B.M.T.06 et de Pierre Jolicoeur, notamment dans les comptes portant les numéros U402764 et F359707;

IL ORDONNE à la mise en cause TD Waterhouse Canada Inc., ayant une place d'affaires au 500, rue St-Jacques, 6^e étage, Montréal (Québec) H2Y 1S1, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle au nom de Corporation de capital B.M.T.06 et de Pierre Jolicoeur, notamment dans les comptes portant les numéros 48BH44E, 48BH44F et 31HH35;

2) INTERDICTION D'OPÉRATION SUR VALEURS, EN VERTU DE L'ARTICLE 265 DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES ET DES ARTICLES 93 ET 115.9 DE LA LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS :

IL INTERDIT à Pierre Jolicoeur et à Corporation de capital B.M.T.06 toute activité en vue d'effectuer, directement ou indirectement, toute opération sur toute forme d'investissement visée par la *Loi sur les valeurs mobilières*, y compris des activités de courtier au sens de l'article 5 de la *Loi sur les valeurs mobilières*;

3) INTERDICTION D'EXERCER L'ACTIVITÉ DE CONSEILLER EN VERTU DE L'ARTICLE 266 DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES ET DES ARTICLES 93 ET 115.9 DE LA LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS :

IL INTERDIT à Pierre Jolicoeur et à Corporation de capital B.M.T.06 d'exercer l'activité de conseiller, au sens de l'article 5 de la *Loi sur les valeurs mobilières*.

[32] En application du second alinéa de l'article 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, le Bureau informe les intimés qu'ils ont une période de quinze jours pour demander au Bureau de tenir une audience relative à la présente décision. Celle-ci se tiendra alors dans la salle d'audience *Paul Fortugno* qui est située au 500, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 16.40, à Montréal (Québec).

2010-029-001

Page : 16

[33] Il appartient alors aux intimés de communiquer avec le Secrétariat du Bureau, au 1-877-873-2211, afin d'informer le Bureau qu'ils entendent exercer leur droit d'être entendus. Les intimés sont aussi invités à prendre note qu'une partie a le droit de se faire représenter par un avocat¹³. Le Bureau informe également les personnes morales et les entités désirant être entendues dans le cadre du présent dossier qu'elles sont tenues de se faire représenter par avocat au cours d'une audience devant le Bureau¹⁴.

[34] Les ordonnances d'interdiction d'opération sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller entrent en vigueur à la date à laquelle elles sont prononcées et elles le resteront jusqu'à ce qu'elles soient modifiées ou abrogées.

[35] Conformément au premier alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹⁵, l'ordonnance de blocage entre en vigueur à la date à laquelle elle est prononcée et le restera pour une période de 120 jours, à moins qu'elle ne soit modifiée ou abrogée avant l'échéance de ce terme.

Fait à Montréal, le 30 juillet 2010.

(S) Alain Gélinas

M^e Alain Gélinas, président

(S) Claude St Pierre

M^e Claude St Pierre, vice-président

¹³ Précité, note 3, art. 31.

¹⁴ *Id.*, art. 32.

¹⁵ Précitée, note 1.

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION

**PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL
DOSSIER N°**

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS, personne morale légalement constituée ayant son siège social au 2640, boulevard Laurier, 3^e étage, Place de la Cité, Tour Cominar, Québec (Québec) G1V 5C1, dans le district de Québec

DEMANDERESSE

c.

PIERRE JOLICOEUR, domicilié au 190, rue du Lac Poulin, Lac Poulin (Québec) G0M 1P0, dans le district de Beauce

ET

CORPORATION DE CAPITAL B.M.T. 06 personne morale légalement constituée ayant son domicile au 11287, 1^{ère} Avenue, porte 101, Saint-Georges (Québec) G5Y 2C2, dans le district de Beauce

INTIMÉS

BANQUE DE MONTRÉAL, personne morale régie par la *Loi sur les banques*, ayant son siège social à Montréal, province de Québec et une place d'affaires au 11980, 1^{ère} Avenue Est, Saint-Georges (Québec) G5Y 2E1, dans le district de Beauce

BANQUE NATIONALE DU CANADA, personne morale régie par la *Loi sur les banques*, ayant son siège social à Montréal, province de Québec et une place d'affaires au 11485, 1^{ère} Avenue Est, Saint-Georges (Québec) G5Y 2C7, dans le district de Beauce

INTERACTIVE BROKERS CANADA INC., personne morale légalement constituée, ayant son domicile au 1800, avenue McGill College, bureau 2106, Montréal (Québec) H3A 3J6, dans le district de Montréal

TD WATERHOUSE CANADA INC., personne morale légalement constituée régie par la *Charte de l'Ontario*, ayant son siège social à Toronto, province de l'Ontario et une place d'affaires au 500 rue St-Jacques, 6^e étage, Montréal (Québec) H2Y 1S1, dans le district de Montréal

MISES EN CAUSE

Demande de l'Autorité des marchés financiers en vertu des articles 92, 93, 94 et 115.9 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers, L.R.Q., c. A-33.2 et des articles 5, 249, 250, 265 et 266 de la Loi sur les valeurs mobilières, L.R.Q., c. V-1.1

L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS SOUMET RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

Les parties

1. La demanderesse, l'Autorité des marchés financiers (l'«**Autorité**»), est l'organisme chargé de l'application de la *Loi sur les valeurs mobilières* et elle exerce les fonctions qui y sont prévues conformément à l'article 7 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*;
2. Pierre Jolicoeur («**Jolicoeur**»), a déjà été inscrit à titre de représentant de courtier de plein exercice du 11 février 1998 au 30 avril 2001 pour le compte de Scotia Capitaux Inc. et du 1^{er} mai 2001 au 15 mars 2002 pour le compte de Financière Banque Nationale Inc., tel qu'il appert de l'attestation de droit de pratique alléguée comme pièce **D-1**;
3. Jolicoeur n'est pas inscrit auprès de l'Autorité à quelque titre que ce soit en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* depuis le 16 mars 2002, tel qu'il appert de l'attestation D-1;
4. Corporation de capital B.M.T. 06 («**B.M.T.**») a été constituée en janvier 2006 et décrit ses activités comme étant de la « gestion active », tel qu'il appert du rapport Cidreq du Registraire des entreprises du Québec de Corporation de capital B.M.T.06 allégué comme pièce **D-2**;
5. L'unique administrateur et l'actionnaire majoritaire indiqué au rapport Cidreq de B.M.T., D-2, est Jolicoeur;
6. B.M.T. n'a jamais été inscrite auprès de l'Autorité, tel qu'il appert de l'attestation d'absence de droit de pratique alléguée comme pièce **D-3**;

Contexte de la présente demande

7. Le ou vers le 13 avril 2010, un représentant de la Banque Nationale du Canada («**BNC**») agissant également pour Financière Banque Nationale et Courtage Direct Banque Nationale a contacté un membre de l'Équipe intégré du Renseignement financier de l'Autorité afin de savoir si Jolicoeur et B.M.T. détenaient une inscription auprès de l'Autorité;
8. À la fin du mois de mai et au début du mois de juin 2010, l'Autorité a reçu des informations de représentants de BNC, ce qui a permis à l'enquêteur de l'Autorité de colliger les informations suivantes relativement aux activités de B.M.T. :
 - m. Un compte bancaire au nom de B.M.T. a été ouvert par Jolicoeur auprès de BNC le 4 décembre 2009;
 - n. Ce compte bancaire portait le numéro 0269-1-0199122 et était détenu auprès de la succursale de BNC située au 11485, 1^{ère} Avenue Est, Saint-Georges (Québec) G5Y 2C7;
 - o. Ce compte a été ouvert après qu'une autre institution financière, la Banque de Montréal, ait décidé de fermer le compte de B.M.T. détenu à la succursale principale, située au 119, rue St-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1L6 et portant le numéro 001-00011-1240-640 ;

- p. Les dépôts au compte bancaire de B.M.T. auprès de BNC provenaient, soit de chèques faits par des tiers ou de traites bancaires provenant d'autres institutions financières;
- q. Selon l'enquêteur de BNC, au moins 5 investisseurs auraient transféré des sommes d'argent significatives, variant entre 15 000\$ et 50 000\$, au compte de BMT;
- r. Plusieurs autres traites bancaires pour lesquelles la provenance des fonds reste à établir ont également été encaissées à ce compte;
- s. Une partie des sommes versées par les investisseurs a été utilisée pour payer au moins une carte de crédit personnelle de Jolicoeur pour un montant de l'ordre de 10 000\$;
- t. Une partie des sommes versées par les investisseurs a été utilisée pour émettre des chèques en faveur de Jolicoeur personnellement pour un total de 62 750\$, pour la période du 29 janvier 2010 au 6 avril 2010, tel qu'il appert des chèques émis au nom Pierre Jolicoeur, allégués en liasse comme pièce **D-4**;
- u. De ces chèques, au moins l'un d'eux, d'un montant de 8 250\$, moins un retrait en argent de 1 000\$, a été encaissé directement dans le compte bancaire personnel de Jolicoeur détenu conjointement avec sa femme auprès de la succursale de la Banque Nationale du Canada, située au 11485, 1^{ère} Avenue Est, Saint-Georges (Québec) G5Y 2C7 et portant le numéro 02691-3423490, tel qu'il appert de la pièce D-4, page 14;
- v. Une partie des sommes versées par les investisseurs a été transférée vers des comptes de courtage en ligne auprès de Courtage Direct Banque Nationale, d'Interactive Brokers Canada Inc. et de TD Waterhouse Canada Inc., tous détenus par B.M.T.;
- w. Au 27 mai 2010, B.M.T. aurait réalisé des pertes d'environ 14% sur son compte de courtage auprès de Courtage Direct Banque Nationale depuis le 31 décembre 2009, soit la date d'ouverture de ce compte;
- x. BNC a fait une demande de fermeture des comptes bancaires et de courtage de B.M.T. le 20 mai 2010, considérant qu'il y avait un risque élevé de fraude (l'argent des comptes sera transféré le 14 juin 2010, tel que plus amplement détaillé à la section «Les comptes» ci-après);

Investisseur « A »

- 9. Les 15 et 16 juin 2010, un enquêteur de l'Autorité a communiqué avec un investisseur (investisseur « A »), ayant de l'information à l'effet que cet investisseur avait investi auprès de B.M.T.;
- 10. L'investisseur « A » a donné l'information suivante :
 - r) Il a connu Jolicoeur par l'entremise d'une connaissance;
 - s) Il a lui-même approché Jolicoeur, avec qui il fait maintenant affaire depuis 4 mois;
 - t) Jolicoeur lui a mentionné qu'il se limiterait à un actif sous gestion de 10 millions de dollars, ce qui lui indique que Jolicoeur ne prenait pas l'argent de n'importe qui n'importe quand;
 - u) Jolicoeur lui a dit faire du « trading »;
 - v) Il dit avoir placé 70 000\$ auprès de B.M.T.;

- w) Jolicoeur lui a fait remplir des documents pour ses investissements;
 - x) Il a reçu deux chèques qu'il qualifie de « rendement/intérêt », soit un de 1 700\$ et un de 800\$;
 - y) L'investisseur prétend que ses placements lui procurent un rendement annuel de plus ou moins 22%;
 - z) Selon lui, il peut obtenir entre 15,9% et 30% de rendement annuel, cette estimation provenant d'amis ayant des placements auprès de Jolicoeur;
 - aa) Selon sa compréhension, Jolicoeur partagerait le rendement, en gardant une partie pour lui-même, sans toutefois préciser davantage la méthode de partage;
 - bb) Il ne veut pas faire de tort à Jolicoeur, disant obtenir un bon rendement de sa part;
 - cc) Il ne voudrait pas perdre Jolicoeur en tant « qu'agent » car il a confiance en lui;
 - dd) Il a vérifié l'état de ses placements auprès de Jolicoeur et selon Jolicoeur, tout est en ordre;
 - ee) Il dit pouvoir retirer le capital en tout temps, sujet à un « petit délai » selon les dires de Jolicoeur;
 - ff) Il a annoncé à l'enquêteur de l'Autorité son intention de procéder incessamment à un nouvel investissement, dont le montant précis reste à être déterminé mais qui serait de l'ordre de 140 000\$ à 160 000\$ et qui proviendrait d'une nouvelle hypothèque sur sa maison et ce, même s'il sait que Jolicoeur n'est pas inscrit auprès de l'Autorité;
 - gg) En date du 16 juin 2010, il affirmait vouloir procéder à ce nouvel investissement, mais qu'il allait attendre deux à trois semaines;
 - hh) Il a jugé préférable de ne pas rencontrer l'enquêteur de l'Autorité;
11. L'enquêteur de l'Autorité a obtenu une copie des chèques faits par l'investisseur « A » à l'ordre de BMT, soit un chèque daté du 14 janvier 2010 au montant de 25 000\$ et deux chèques datés du 1^{er} avril 2010, soit un au montant de 34 000\$ et l'autre au montant de 15 000\$, pour un total investi par l'investisseur « A » de 74 000\$, tel qu'il appert des chèques allégués en liasse comme pièce **D-5** ;

Investisseur « B »

12. Le 25 juin 2010, un enquêteur de l'Autorité a rencontré un autre investisseur (investisseur « B »), ayant de l'information à l'effet que cet investisseur avait également investi de l'argent auprès de B.M.T.;
13. Cette rencontre s'est faite sur une base volontaire;
14. L'investisseur « B » a donné l'information suivante :
- v) Jolicoeur est le conjoint d'une amie d'enfance et d'école;
 - w) Elle a entendu parler de Jolicoeur par les gens d'affaires de la Beauce, c'est-à-dire par le bouche à oreille;
 - x) Elle a elle-même approché Jolicoeur;

- y) Au début, Jolicoeur lui a dit ne pas prendre de placement de moins de 25 000\$;
- z) Jolicoeur lui a dit ne pas prendre n'importe qui et pas tous les placements;
- aa) Jolicoeur lui a dit qu'il s'agissait d'un prêt;
- bb) Jolicoeur lui a dit pouvoir obtenir entre 15 et 30% de rendement;
- cc) Elle a vérifié le rendement proposé auprès d'une connaissance;
- dd) Elle a investi dans B.M.T. la somme de 25 000\$ en août 2009 et la somme de 30 000\$ le 25 janvier 2010, par chèques faits par sa compagnie, tel qu'il appert du chèque daté du 25 janvier 2010 allégué comme pièce **D-6** ;
- ee) Jolicoeur lui a fait remplir des documents pour ses investissements, les originaux étant soit en possession de Jolicoeur ou auprès du notaire de l'investisseur;
- ff) Elle ne retire pas son « rendement », elle le réinvestit;
- gg) Elle reçoit des relevés mensuels de B.M.T. qui sont en la possession de son comptable, à l'exception d'un relevé demeuré en sa possession;
- hh) Elle ne désire pas remettre une copie à l'enquêteur de l'Autorité du seul relevé en sa possession;
 - i. L'enquêteur de l'Autorité a cependant vu le relevé mensuel de l'investisseur « B » et a été en mesure de valider l'adresse de B.M.T.;
 - ii. L'enquêteur de l'Autorité a également constaté que le relevé fourni à l'investisseur « B » par B.M.T. ne ressemblait en rien à un relevé de compte de portefeuille standard;
- ii) Elle considère obtenir un bon rendement de la part de B.M.T. et Jolicoeur;
- jj) Elle parle à chaque semaine à Jolicoeur et décide en partie des choix des compagnies dans lesquelles investir, évaluant à 75% ses propres choix et à 25% les choix réalisés par Jolicoeur;
- kk) Jolicoeur lui donne de l'information relativement à des compagnies, quelque fois il lui donne des noms de compagnies, ce qu'elles font;
- ll) Son conjoint lit sur la finance et l'aide pour ses choix d'investissements qu'elle fait via B.M.T. et Jolicoeur;
- mm) Quant à ses propres connaissances en finance, elle les évalue à 3/10;
- nn) Elle a déjà vu le bureau de B.M.T. situé au 11287, 1^{ère} Avenue, porte 101, à Saint-Georges;
- oo) Elle connaît d'autres personnes qui ont investi chez B.M.T. qu'elle n'a pas voulu nommer;
- pp) Jolicoeur ne lui a jamais parlé d'un actif maximal sous gestion;

Informations relatives aux comptes

BMT

15. Du 4 décembre 2009 au 14 juin 2010, l'argent provenant des investisseurs était encaissé dans le compte d'entreprise de B.M.T. dont Jolicoeur était le seul signataire, soit le numéro 029-1-0199122 détenu auprès de BNC, succursale située au 11485, 1^{ère} Avenue Est, Saint-Georges (Québec) G5Y 2C7;
16. Entre le 4 décembre 2009 et le 14 avril 2010, soit la date jusqu'à laquelle l'information est disponible, des dépôts totalisant plus de 871 000,00\$ ont été versés dans le compte d'entreprise de B.M.T. portant le numéro 029-1-0199122 auprès de BNC;
17. L'enquêteur de l'Autorité a obtenu copies de huit (8) chèques et trois (3) traites bancaires totalisant 619 000,00\$, pour des montants variant entre 15 000\$ et 180 000\$, tel qu'il appert des chèques et des traites bancaires, allégués en liasse comme pièce **D-7**;
18. À partir des chèques D-7, l'enquêteur de l'Autorité a été en mesure d'identifier 4 investisseurs, dont les investisseurs A et B;
19. Pour ce qui est des autres investisseurs, l'un est en vacances et l'autre possède un nom commun, ce qui fait en sorte qu'il est difficile de le retracer;
20. L'argent déposé dans le compte bancaire de B.M.T. auprès de BNC était en partie distribué dans des comptes de courtage détenus par B.M.T. auprès de Courtage Direct Banque Nationale, Interactive Brokers Canada Inc. et TD Waterhouse Canada Inc.;
21. Tous les documents d'ouverture de compte de courtage ont été complétés par Jolicoeur au nom de B.M.T. et Jolicoeur était le seul signataire ainsi que la seule personne autorisée à agir à l'égard de ces trois comptes de courtage;
22. B.M.T. détient toutes les actions et/ou autres valeurs en son nom et il n'y a pas de compte distinct pour les divers investisseurs;
23. Le 14 juin 2010, Jolicoeur a transféré le solde du compte bancaire détenu par B.M.T. chez BNC vers la mise en cause Banque de Montréal, succursale située au 11980, 1^{ère} Avenue Est, Saint-Georges (Québec) G5Y 2E1, portant le numéro 001-01895-1030-485, compte bancaire pour lequel il est le seul signataire;
24. Le même jour, il a également transféré le solde du compte de courtage détenu par B.M.T. chez Courtage Direct Banque Nationale vers le compte de courtage détenu chez la mise en cause TD Waterhouse Canada Inc.;
25. Les transferts du 14 juin 2010 des comptes bancaires et de courtage font apparemment suite à la demande de BNC de fermeture des comptes bancaire et de courtage adressée à B.M.T. le 20 mai 2010;
26. Les comptes de B.M.T. affichaient les soldes suivants en date du 13 juillet 2010 :

INSTITUTION	NO DE COMPTE	DEVISE	SOLDE
Banque de Montréal	001-01895-1030-485	Canadienne	46 705,37\$
Interactive Brokers Canada Inc.	U402764	Américaine	77 932,00\$
TD Waterhouse Canada Inc.	48BH44E 48BH44F	Canadienne Américaine	481 695,00\$ -206 688,00\$

Pour un total en date du 13 juillet 2010 de : 399 644,37 \$

27. Ainsi, alors que plus de 871 000\$ ont été déposés au compte de B.M.T. entre le 4 décembre 2009 et le 14 avril 2010, les comptes détenus par B.M.T., compte bancaire et de courtage réunis, totalisent une somme de moins de 400 000 \$ en date du 13 juillet 2010;
28. Le montant des dépôts ne tient pas compte d'investissements additionnels qu'il a pu y avoir après le 14 avril 2010;
29. Par ailleurs, aucun investisseur n'aurait retiré son investissement, ce qui aurait pu, du moins en partie, expliquer la diminution de la valeur des comptes de courtage;
30. De ce fait, Jolicoeur fait des représentations à l'effet que les portefeuilles de B.M.T. génèrent un rendement positif alors que tout indique une diminution importante de la valeur des portefeuilles de B.M.T.;

Jolicoeur

31. Jolicoeur détient les comptes bancaires et de courtage personnels suivants :

INSTITUTION	NO DE COMPTE	NATURE ET SOLDE	DEVISE
Banque Nationale du Canada 11485, 1 ^{ère} Avenue Est, Saint-Georges (Québec) G5Y 2C7	02691-1660206 02691-1660303 02691-3423490 02691-7743898	Chèque (50\$) Chèque (4 000\$) Progressif – Conjoint (5 075\$) Marge de crédit (- 24 633\$) Au 22 juillet 2010	Canadienne
Interactive Brokers Canada Inc. 1800, avenue McGill College, Bureau 2106 Montréal (Québec) H3A 3J6	F359707	Compte de courtage inactif (70\$ - au 30 juin 2010)	Canadienne
TD Waterhouse Canada Inc. 500 rue St-Jacques, 6 ^e étage, Montréal (Québec) H2Y 1S1	31HH35	Compte de courtage inactif (14\$ - au 30 juin 2010)	Américaine

32. Jolicoeur possède en outre un coffret de sûreté portant le numéro 13 à la succursale de la Banque Nationale du Canada située au 11485, 1^{ère} Avenue Est, Saint-Georges (Québec) G5Y 2C7;
33. L'enquêteur de l'Autorité a également obtenu le rapport Équifax de Jolicoeur qui révèle notamment à la page 5 une utilisation du crédit à 70%, soit 283 130 \$ de crédit sur une limite établie à 404 247 \$, tel qu'il appert du rapport Équifax de Jolicoeur en date du 27 avril 2010, allégué comme pièce **D-8**;

Placements illégaux et exercice illégal des activités de courtier et de conseiller en valeurs

34. Jolicoeur n'est plus inscrit à quelque titre que ce soit auprès de l'Autorité depuis le 16 mars 2002, tel qu'il appert de l'attestation D-1;

35. L'enquête a révélé que Jolicoeur agit toujours, directement ou via B.M.T. à titre de conseiller et de courtier en valeurs mobilières pour le compte de certains investisseurs, sans être inscrit auprès de l'Autorité;
36. En septembre 2007, Jolicoeur se définissait lui-même comme étant un courtier depuis 2004, tel qu'il appert de la demande simplifiée de renouvellement de passeport alléguée comme pièce **D-9**;
37. L'investisseur « A » a mentionné que c'est Jolicoeur qui décidait de toutes les opérations ;
38. De même, alors que l'investisseur « B » affirme choisir en partie les actions à acheter, celles-ci ne sont pas acquises en son nom ou via un compte distinct à son nom;
39. Jolicoeur et B.M.T. agissent en tant que courtier et conseiller en valeurs au sens de l'article 5 de la *Loi sur les valeurs mobilières*;
40. De plus, il y a présence de placements illégaux effectués par Jolicoeur et B.M.T.;

L'urgence de la situation et absence d'audition préalable

41. L'Autorité demande, pour la protection des épargnants et dans l'intérêt du public, que le Bureau de décision et de révision (ci-après : « le Bureau ») prononce une interdiction d'opération sur valeurs ainsi qu'une interdiction d'agir en tant que courtier ou conseiller en valeurs à l'encontre de Jolicoeur que ce soit directement ou par l'intermédiaire de B.M.T.;
42. L'Autorité soumet respectueusement qu'il existe des motifs impérieux pour agir immédiatement;
43. L'investisseur « A » a informé l'enquêteur de l'Autorité de son intention imminente de procéder à un investissement additionnel qui proviendrait d'une nouvelle hypothèque sur sa maison et ce, même s'il sait que Jolicoeur n'est pas inscrit auprès de l'Autorité;
44. L'enquête a révélé qu'une partie des sommes versées par les investisseurs était utilisée pour émettre des chèques en faveur de Jolicoeur personnellement;
45. Alors que plus de 871 000\$ ont été investis par des investisseurs, le total des comptes détenus par B.M.T. est de moins de 400 000\$;
46. Pour ces raisons, il est donc impérieux que le Bureau prononce une décision sans audition préalable conformément à l'article 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* puisque Jolicoeur, soit directement ou via la société B.M.T., et B.M.T. exercent actuellement des activités illégales de courtier et de conseiller en valeurs;
47. Une décision immédiate du Bureau est également nécessaire pour éviter que Jolicoeur continue à faire des représentations fausses ou trompeuses en vue d'amener des investisseurs à investir;
48. Sans une décision immédiate du Bureau, il est à craindre que B.M.T. et Jolicoeur détournent ou utilisent à d'autres fins l'argent des investisseurs en leur possession ou sur lequel ils ont le contrôle;
49. Sans des ordonnances comme celles demandées dans les conclusions de la présente, il est à craindre que Jolicoeur puisse continuer à transiger sur des comptes de courtage pour lesquels il continue à agir comme courtier ou conseiller alors qu'il ne détient aucune inscription à ce titre;

PAR CONSÉQUENT, l'Autorité des marchés financiers demande au Bureau de décision et révision :

1. Par interdiction d'opérations sur valeurs en vertu de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* et des articles 265 et 266 de la *Loi sur les valeurs mobilières* :

INTERDIRE à **Pierre Jolicoeur et Corporation de capital B.M.T.06** toute activité en vue d'effectuer, directement ou indirectement, toute opération sur toute forme d'investissement visée par la *Loi sur les valeurs mobilières*;

INTERDIRE à **Pierre Jolicoeur et Corporation de capital B.M.T.06** d'exercer l'activité de conseiller ou de courtier en valeurs au sens de l'article 5 de la *Loi sur les valeurs mobilières*;

2. Par ordonnance de blocage rendue en vertu des articles 249 et 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* :

ORDONNER à **Pierre Jolicoeur et Coporation Capital B.M.T. 06** de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elles ont en dépôt ou en ont la garde ou le contrôle, à quelque endroit que ce soit, notamment auprès des mises en cause Banque de Montréal, succursale située au 11980, 1^{ère} Avenue Est, Saint-Georges (Québec) G5Y 2E1, Interactive Brokers Canada Inc. et TD Waterhouse Canada Inc. et précisé comme suit :

INSTITUTION	NO DE COMPTE	DEVISE
Banque de Montréal 11980, 1 ^{ère} Avenue Est, Saint-Georges (Québec) G5Y 2E1	001-01895-1030-485	Canadienne
Interactive Brokers Canada Inc. 1800, avenue McGill College, Bureau 2106 Montréal (Québec) H3A 3J6	U402764	Américaine
TD Waterhouse Canada Inc. 500 rue St-Jacques, 6 ^e étage, Montréal (Québec) H2Y 1S1	48BH44E 48BH44F	Canadienne Américaine

de même que dans tout coffret de sûreté,

ORDONNER à **Pierre Jolicoeur** de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'il a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle, à quelque endroit que ce soit, notamment auprès des mises en cause Banque Nationale du Canada, succursale située au 11485, 1^{ère} Avenue Est, Saint-Georges (Québec) G5Y 2C7, Interactive Brokers Canada Inc. et TD Waterhouse Canada Inc. et précisé comme suit :

INSTITUTION	NO DE COMPTE	DEVISE
Banque Nationale du Canada 11485, 1 ^{ère} Avenue Est, Saint-Georges (Québec) G5Y 2C7	02691-1660206 02691-1660303 02691-3423490 02691-7743898	Canadienne
Interactive Brokers Canada Inc. 1800, avenue McGill College, Bureau 2106 Montréal (Québec) H3A 3J6	F359707	Canadienne
TD Waterhouse Canada Inc. 500 rue St-Jacques, 6 ^e étage, Montréal (Québec) H2Y 1S1	31HH35	Américaine

de même que dans tout coffret de sûreté, notamment le coffret de sûreté numéro 13 au nom de Pierre Jolicoeur de la succursale de la Banque Nationale du Canada située au 11485, 1^{ère} Avenue Est, Saint-Georges (Québec) G5Y 2C7;

ORDONNER à la mise en cause **Banque de Montréal**, succursale située au 11980, 1^{ère} Avenue Est, Saint-Georges (Québec) G5Y 2E1 de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle détient ou dont elle a la garde ou le contrôle au nom de Corporation de Capital B.M.T. 06, notamment dans le compte portant le numéro 001-01895-1030-485 de même que dans tout coffret de sûreté;

ORDONNER à la mise en cause **Banque Nationale du Canada**, succursale située au 11485, 1^{ère} Avenue Est, Saint-Georges (Québec) G5Y 2C7 de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle détient ou dont elle a la garde ou le contrôle au nom de Pierre Jolicoeur, notamment dans les comptes portant les numéros 02691-1660206, 02691-1660303, 02691-3423490 et 02691-7743898 de même que dans tout coffret de sûreté; notamment le coffret de sûreté numéro 13 au nom de Pierre Jolicoeur;

ORDONNER à la mise en cause **Interactive Brokers Canada Inc.**, domiciliée au 1800, avenue McGill College, bureau 2106, Montréal (Québec) H3A 3J6, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle au nom de Corporation de capital B.M.T.06 et de Pierre Jolicoeur, notamment dans les comptes portant les numéros U402764 et F359707;

ORDONNER à la mise en cause **TD Waterhouse Canada Inc.**, ayant une place d'affaires au 500 rue St-Jacques, 6^e étage, Montréal (Québec) H2Y 1S1, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle au nom de Corporation de capital B.M.T.06 et de Pierre Jolicoeur, notamment dans les comptes portant les numéros 48BH44E, 48BH44F et 31HH35;

3. En vertu de l'article 94 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers :

PRENDRE toute autre mesure propre à assurer le respect des dispositions de la *Loi sur les valeurs mobilières*, notamment :

ORDONNER à la mise en cause **Interactive Brokers Canada Inc.**, domiciliée au 1800, avenue McGill College, bureau 2106, Montréal (Québec) H3A 3J6, de vendre tous les titres qu'elle détient pour ou au nom de **Corporation de capital B.M.T.06 et Pierre Jolicoeur**, notamment dans les comptes portant les numéros U402764 et F359707, à la meilleure valeur marchande, dans un délai de 60 jours à compter de la signification de la présente décision et de conserver les sommes ainsi obtenues en encaisse;

ORDONNER à la mise en cause **TD Waterhouse Canada Inc.** ayant une place d'affaires au 500 rue St-Jacques, 6^e étage, Montréal (Québec) H2Y 1S1, de vendre tous les titres qu'elle détient pour ou au nom de **Corporation de capital B.M.T.06 et Pierre Jolicoeur**, notamment dans les comptes portant les numéros 48BH44E et 48BH44F, à la meilleure valeur marchande, dans un délai de 60 jours à compter de la signification de la présente décision et de conserver les sommes ainsi obtenues en encaisse;

4. En vertu des articles 93 et 115.9 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers :

DÉCLARER que compte tenu du risque pour le public et de l'urgence de la situation, la décision du Bureau de décision et de révision entre en vigueur sans audition préalable, sous réserve de donner aux parties intimées l'occasion d'être entendues dans un délai de quinze (15) jours.

Fait à Québec, le 26 juillet 2010.

(s) Girard et al

GIRARD ET AL.
Procureurs de l'Autorité des marchés financiers

AFFIDAVIT

Je, soussigné, Sébastien Bordeleau, enquêteur, exerçant ma profession au 2640, boulevard Laurier, bureau 400, dans la ville et le district de Québec, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis enquêteur à l'Autorité des marchés financiers;
2. Je suis l'un des enquêteurs dans le dossier de Pierre Jolicoeur et Corporation Capital B.M.T. 06;
3. Tous les faits allégués aux paragraphes 9, 10 et 12 à 14 de la présente demande d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'agir à titre de conseiller et courtier en valeurs et de blocage sont vrais.

EN FOI DE QUOI, J'AI SIGNÉ À QUÉBEC,
ce 26 juillet 2010

(s) Sébastien Bordeleau, enquêteur

Sébastien Bordeleau, enquêteur

Affirmé solennellement devant moi à
Québec, ce 26 juillet 2010

(s) Monia Papillon, 108 711

Commissaire à l'assermentation.

AFFIDAVIT

Je, soussigné, Éric Desrosiers, enquêteur, exerçant ma profession au 800, square Victoria, 22^{ième} étage, dans la ville et le district de Montréal, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis enquêteur à l'Autorité des marchés financiers;
2. Je suis l'un des enquêteurs dans le dossier de Pierre Jolicoeur et Corporation Capital B.M.T. 06;
3. Tous les faits allégués aux paragraphes 1 à 8, 11 et 15 à 49 de la présente demande d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'agir à titre de conseiller et courtier en valeurs et de blocage sont vrais.

EN FOI DE QUOI, J'AI SIGNÉ À MONTRÉAL,
ce 26 juillet 2010

(s) Éric Desrosiers, enquêteur

Éric Desrosiers, enquêteur

Affirmé solennellement devant moi à
Montréal, ce 26 juillet 2010

(s) Francine Lauzon, 171 101

Commissaire à l'assermentation.

2.2 DÉCISIONS (SUITE)**BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2009-045

DÉCISION N° : 2009-045-001

DATE : Le 25 août 2010

EN PRÉSENCE DE : **M^e ALAIN GÉLINAS**
M^e CLAUDE ST PIERRE

GORDON NEIL HENRIKSEN

Partie demanderesse

c.

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Partie intimée

DEMANDE DE RÉVISION D'UNE DÉCISION DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

[art. 322 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., c. V.-1.1) et art. 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., c. A-33.2)]

M^e Caroline Briand
(Cain Lamarre Casgrain Wells s.e.n.c.r.l.)
Procureure de Gordon Neil Henriksen, demandeur

M^e Mélanie Hébert
(Girard et al.)
Procureure de l'Autorité des marchés financiers, intimée

Date d'audience : 4 mai 2010

DÉCISION

[1] Le 23 décembre 2009, Gordon Neil Henriksen (ci-après « *M. Henriksen* »), demandeur en la présente instance, adressait au Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières (ci-après le « *Bureau* ») une demande de révision d'une décision rendue à son endroit le 2 décembre 2009¹ par l'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« *Autorité* »), intimée en l'instance. Cette demande de

¹ *Autorité des marchés financiers c. Gordon Neil Henriksen*, Autorité des marchés financiers (Montréal) n° 20090026043-1, J. Deslauriers, 2 décembre 2009, 4 pages.

révision est présentée au Bureau en vertu de l'article 322 de la *Loi sur les valeurs mobilières*² (ci-après la « *Loi* ») et de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*³.

[2] L'audience sur la demande de révision s'est tenue devant le Bureau le 4 mai 2010 en même temps que trois autres demandes de révision de décisions de l'Autorité rendues contre des initiés du même émetteur assujetti⁴.

[3] M. Henriksen se pourvoit à l'encontre d'une décision rendue par l'Autorité le 2 décembre 2009 lui imposant une sanction administrative pécuniaire de cinq mille dollars (5 000 \$), en vertu de l'article 274.1 de la *Loi* et de l'article 271.14 du *Règlement sur les valeurs mobilières*⁵ (ci-après le « *Règlement* »), pour avoir contrevenu à l'article 97 de la *Loi* et 174 du *Règlement* en raison du dépôt tardif d'une déclaration de modification à l'emprise.

LES FAITS

[4] Le Bureau expose maintenant les faits au soutien de l'imposition par l'Autorité d'une sanction administrative pécuniaire :

1. Exploration Knick inc. (ci-après l'« *émetteur* ») est un émetteur assujetti au sens de l'article 68 de la *Loi*;
2. M. Henriksen est administrateur et dirigeant de l'émetteur et un initié au sens de l'article 89 de la *Loi*;
3. Le 1^{er} juillet 2009, l'émetteur a attribué à M. Henriksen 120 000 options d'achat d'actions ordinaires;
4. Le 13 octobre 2009, M. Henriksen a déclaré l'attribution des options sur le Système électronique de déclaration des initiés (ci-après « *SEDI* »);
5. La déclaration a été produite après le délai de 10 jours prescrit par l'article 174 du *Règlement*;
6. Le 20 octobre 2009, l'Autorité a fait parvenir à M. Henriksen un préavis de sanction administrative pécuniaire pour le retard dans le dépôt de sa déclaration d'initié;
7. Ce préavis informait M. Henriksen qu'il pouvait transmettre à l'Autorité ses observations écrites et tous documents ou informations qu'il jugerait pertinents;
8. Le 30 octobre 2009, M. Henriksen a fait parvenir ses observations à l'Autorité;
9. Le 2 décembre 2009, après avoir examiné les observations de M. Henriksen, l'Autorité lui a imposé une sanction administrative pécuniaire de cinq mille dollars (5 000 \$).

[5] Suivant la décision de l'Autorité du 2 décembre 2009, M. Henriksen a déposé, le 23 décembre 2009, une demande de révision de cette décision en vertu de l'article 322 de la *Loi*. Au soutien de sa demande de révision, M. Henriksen expose notamment les faits suivants :

- i. Le ou vers le 1^{er} juillet 2009, le conseil d'administration de l'émetteur a octroyé à quatre administrateurs, dont le demandeur, 50 000 options d'achat d'actions dans le cadre du régime d'option d'achat d'actions de la société;
- ii. Le ou vers le 2 juillet 2009, le Formulaire 4G de la Bourse de croissance TSX (ci-après le

² L.R.Q., c. V-1.1.

³ L.R.Q., c. A-33.2.

⁴ Dossiers du Bureau : 2009-046, 2009-047 et 2009-048.

⁵ (1983) 115 G.O. II, 1511 [c. V.1-1, r.1].

« TSX-V ») *Résumé – Options d'achat d'actions incitatives* fut complété et déposé auprès du TSX-V;

- iii. Le ou vers le 3 juillet 2009, l'émetteur diffusait un communiqué de presse sur le registre SEDAR avisant le public de l'octroi d'options d'achat d'actions, notamment à ses administrateurs (dont le demandeur);
- iv. Le demandeur croyait sincèrement et de bonne foi que son obligation de déposer une déclaration d'initié ne prenait naissance qu'au moment de l'exercice de l'option d'achat d'actions en tant que tel, et non lors de l'octroi de l'option d'achat d'actions;
- v. Spécifiquement, le demandeur croyait sincèrement et de bonne foi que l'octroi d'une option d'achat ne constituait pas une valeur mobilière;
- vi. Le ou vers le 5 octobre 2009, M. Luc Guimond, un autre administrateur de l'émetteur, a décidé d'exercer son option d'achat d'actions;
- vii. Ce n'est qu'à ce moment que le demandeur a réalisé qu'il avait fait erreur quant au moment où prend naissance l'obligation de déposer une déclaration d'initié eu égard à l'octroi d'une option d'achat d'actions;
- viii. Le ou vers le 13 octobre, soit moins de 10 jours après la découverte de son erreur et partant de son obligation, le demandeur a déposé une déclaration d'initié auprès de l'Autorité;
- ix. Le demandeur a commis une erreur de bonne foi quant à la date à laquelle il était tenu de déposer une déclaration d'initié relativement à l'octroi par l'émetteur d'options d'achat d'actions;
- x. Lorsque le demandeur a pris connaissance de son erreur, le ou vers le 5 octobre 2009, il a agi avec diligence raisonnable et a produit sa déclaration d'initié dans les 10 jours de cette réalisation;
- xi. Par ailleurs, toutes les autres procédures applicables en matière d'octroi d'options d'achat d'actions ont été suivies, attestant de la diligence du demandeur;
- xii. Vu la diffusion et le dépôt sur SEDAR d'un communiqué de presse faisant état de l'octroi d'options d'achat d'actions par l'émetteur à quatre de ses administrateurs (dont le demandeur), et ce, immédiatement après ledit octroi, il n'y a pas lieu de présumer que le public a subi un quelconque préjudice du fait de l'erreur honnête du demandeur;
- xiii. Le public a donc été averti et avait connaissance de l'octroi d'options d'achat d'actions;
- xiv. Par conséquent, le demandeur demande au Bureau d'annuler la sanction administrative pécuniaire d'un montant de cinq mille dollars (5 000 \$) prononcée par l'Autorité le 2 décembre 2009.

L'AUDIENCE

[6] Lors de l'audience du 4 mai 2010, la procureure de l'Autorité et la procureure du demandeur ont informé le tribunal que les parties en étaient venues à un règlement dans le présent dossier.

[7] Elles ont demandé au tribunal de consigner au procès-verbal de l'audience le règlement intervenu entre les parties. La procureure du demandeur a indiqué que ce dernier consentait au paiement de la sanction administrative pécuniaire imposée par l'Autorité d'un montant de 5 000 \$ et que le paiement de ladite sanction se ferait dans un délai déterminé par les parties.

[8] La procureure du demandeur a mentionné au tribunal que les faits présentés dans la décision de l'Autorité font l'objet d'une admission de la part du demandeur.

[9] La procureure de l'Autorité a mentionné qu'une sanction administrative pécuniaire d'un montant de 5 000 \$ a été imposée à M. Henriksen en raison du retard dans le dépôt de sa déclaration de modification à l'emprise sur les titres d'un émetteur assujetti, soit l'octroi d'options d'achat d'actions. Le retard étant de plus de 50 jours, l'Autorité a imposé le montant maximal de la sanction en vertu de l'article 271.14 du Règlement. De plus, la procureure de l'Autorité a ajouté que le fait que M. Henriksen ne savait pas qu'il devait déclarer l'octroi d'options d'achat d'actions n'est pas une défense recevable.

LE DROIT

[10] Voici les articles pertinents au présent dossier :

Loi sur les valeurs mobilières

5. Dans la présente loi, à moins que le contexte n'indique un sens différent, il faut entendre par:

« dirigeant » : le président ou le vice-président du conseil d'administration, le chef de la direction, le chef de l'exploitation, le chef des finances, le président, le vice-président, le secrétaire, le secrétaire adjoint, le trésorier, le trésorier adjoint, le directeur général d'un émetteur ou d'une personne inscrite, ou toute personne physique désignée en tant que tel par l'émetteur ou la personne inscrite ou exerçant des fonctions similaires ;

89. Est un initié :

- 1° tout administrateur ou dirigeant d'un émetteur;
- 2° tout administrateur ou dirigeant d'une filiale d'un émetteur;
- 3° la personne qui exerce une emprise sur plus de 10% des droits de vote rattachés à l'ensemble des titres avec droit de vote de l'émetteur qui sont en circulation, à l'exclusion des titres pris ferme pendant la durée du placement;
- 4° l'émetteur porteur de ses titres
- 5° toute personne déterminée par règlement ou désignée à ce titre en vertu de l'article 272.2.

Est également un initié, un administrateur ou un dirigeant d'un initié.

96. Toute personne qui devient initiée à l'égard d'un émetteur assujetti est tenue de déclarer à l'Autorité, le cas échéant, son emprise sur les titres de cet émetteur, selon les modalités, en la forme et dans le délai déterminés par règlement.

97. L'initié à l'égard d'un émetteur assujetti est tenu de déclarer, selon les modalités, en la forme et dans les délais déterminés par règlement, toute modification à son emprise sur les titres de cet émetteur.

274.1. L'Autorité peut imposer, dans les cas, aux conditions et conformément aux montants déterminés par règlement, une sanction administrative pécuniaire pour une omission ou un acte fait en contravention à une disposition prévue aux titres II ou III de la présente loi ou prévue par un règlement pris pour leur application, sauf à l'égard de l'information occasionnelle visée à l'article 73 que doit fournir un émetteur assujetti concernant un changement important.

322. Une personne directement affectée par une décision rendue par l'Autorité, par une personne visée aux articles 169 à 171 ou par un organisme d'autoréglementation reconnu peut, dans un délai de 30 jours, en demander la révision auprès du Bureau de décision et de révision institué en vertu de l'article 92 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers (2002, chapitre 45).

Règlement sur les valeurs mobilières

174. L'initié à l'égard d'un émetteur assujéti déclare, dans un délai de 10 jours, toute modification à son emprise.

271.14. Tout initié ou tout dirigeant ou administrateur réputé initié qui contrevient à une disposition des articles 96 à 98 ou 102 de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déclarer son emprise sur des titres ou une modification à cette emprise, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

L'ANALYSE

[11] L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire en raison du défaut d'un initié de déposer sa déclaration de modification à l'emprise dans le délai prescrit nécessite la démonstration par l'Autorité des points suivants :

- Il s'agit d'un initié au sens de l'article 89 de la Loi;
- Il s'agit d'un initié à l'égard d'un émetteur assujéti au sens de l'article 68 de la Loi;
- Il y a une modification à l'emprise sur les titres de cet émetteur assujéti;
- Le délai de 10 jours prescrit à l'article 174 du Règlement pour déclarer toute modification à l'emprise n'a pas été respecté.

[12] M. Henriksen est inscrit sur SEDI comme dirigeant et administrateur d'Exploration Knick inc., un émetteur assujéti au sens de l'article 68 de la Loi.

[13] Une modification à l'emprise sur les titres d'Exploration Knick inc. eut lieu le 1^{er} juillet 2009, lors de l'octroi d'options d'achat d'actions. Cette opération fut déclarée le 13 octobre 2009. Il appert donc que le demandeur n'a pas respecté le délai de 10 jours pour le dépôt des déclarations et que les dépôts ont été effectués avec plus de 50 jours de retard.

[14] Le Bureau constate donc que M. Henriksen n'a pas déposé ses déclarations de modification à l'emprise sur les titres d'un émetteur assujéti dans le délai prescrit par l'article 174 du Règlement. C'est pourquoi l'Autorité a imposé à M. Henriksen, en vertu de l'article 271.14 du Règlement, une sanction administrative pécuniaire d'un montant de cinq mille dollars (5 000 \$)⁶.

[15] Puisque le demandeur consent à payer la sanction administrative pécuniaire imposée par l'Autorité, le Bureau, ayant consigné au procès-verbal de l'audience du 4 mai 2010 le règlement intervenu entre les parties, prend acte du consentement des parties et de ce fait, rejette la demande de révision de Gordon Neil Henriksen et maintient ainsi la décision rendue par l'Autorité le 2 décembre 2009.

LA DÉCISION

[16] Après avoir pris connaissance de la demande de révision de Gordon Neil Henriksen et considérant le consentement de ce dernier au paiement, dans le délai déterminé entre les parties, de la sanction administrative pécuniaire imposée par l'Autorité le 2 décembre 2009, le Bureau de décision et de révision, en vertu de l'article 322 de la *Loi sur les valeurs mobilières*⁷ et de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*⁸ :

REJETTE la demande de révision de Gordon Neil Henriksen, demandeur en l'instance, et de ce fait, maintient la décision n° 20090026043-1 qui a été rendue par l'Autorité des marchés

⁶ Précitée, note 1.

⁷ Précitée, note 2.

⁸ Précitée, note 3.

financiers le 2 décembre 2009 et qui lui impose une sanction administrative pécuniaire de cinq mille dollars (5 000 \$)⁹.

Fait à Montréal, le 25 août 2010.

(S) Alain Gélinas

M^e Alain Gélinas, président

(S) Claude St Pierre

M^e Claude St Pierre, vice-président

⁹

Précitée, note 1.

2.2 DÉCISIONS (SUITE)**BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2009-046

DÉCISION N° : 2009-046-001

DATE : Le 25 août 2010

EN PRÉSENCE DE : **M^e ALAIN GÉLINAS**
M^e CLAUDE ST PIERRE

PASCAL PORLIER
Partie demanderesse
c.

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
Partie intimée

DEMANDE DE RÉVISION D'UNE DÉCISION DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
[art. 322 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., c. V.-1.1) et art. 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., c. A-33.2)]

M^e Caroline Briand
(Cain Lamarre Casgrain Wells s.e.n.c.r.l.)
Procureure de Pascal Porlier, demandeur

M^e Mélanie Hébert
(Girard et al.)
Procureure de l'Autorité des marchés financiers, intimée

Date d'audience : 4 mai 2010

DÉCISION

[1] Le 23 décembre 2009, Pascal Porlier (ci-après « *M. Porlier* »), demandeur en la présente instance, adressait au Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières (ci-après le « *Bureau* ») une demande de révision d'une décision rendue à son endroit le 2 décembre 2009¹ par l'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« *Autorité* »), intimée en l'instance. Cette demande de révision est

¹ *Autorité des marchés financiers c. Pascal Porlier*, Autorité des marchés financiers (Montréal) n° 20090026044-1, J. Deslauriers, 2 décembre 2009, 4 pages.

présentée au Bureau en vertu de l'article 322 de la *Loi sur les valeurs mobilières*² (ci-après la « *Loi* ») et de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*³.

[2] L'audience sur la demande de révision s'est tenue devant le Bureau le 4 mai 2010 en même temps que trois autres demandes de révision de décisions de l'Autorité rendues contre des initiés du même émetteur assujetti⁴.

[3] M. Porlier se pourvoit à l'encontre d'une décision rendue par l'Autorité le 2 décembre 2009 lui imposant une sanction administrative pécuniaire de cinq mille dollars (5 000 \$), en vertu de l'article 274.1 de la *Loi* et de l'article 271.14 du *Règlement sur les valeurs mobilières*⁵ (ci-après le « *Règlement* »), pour avoir contrevenu à l'article 97 de la *Loi* et 174 du *Règlement* en raison du dépôt tardif d'une déclaration de modification à l'emprise.

LES FAITS

[4] Le Bureau expose maintenant les faits au soutien de l'imposition par l'Autorité d'une sanction administrative pécuniaire :

1. Exploration Knick inc. (ci-après l'« *émetteur* ») est un émetteur assujetti au sens de l'article 68 de la *Loi*;
2. M. Porlier est administrateur de l'émetteur et un initié au sens de l'article 89 de la *Loi*;
3. Le 1^{er} juillet 2009, l'émetteur a attribué à M. Porlier 50 000 options d'achat d'actions ordinaires;
4. Le 13 octobre 2009, M. Porlier a déclaré l'attribution des options sur le Système électronique de déclaration des initiés (ci-après « *SEDI* »);
5. La déclaration a été produite après le délai de 10 jours prescrit par l'article 174 du *Règlement*;
6. Le 20 octobre 2009, l'Autorité a fait parvenir à M. Porlier un préavis de sanction administrative pécuniaire pour le retard dans le dépôt de sa déclaration d'initié;
7. Ce préavis informait M. Porlier qu'il pouvait transmettre à l'Autorité ses observations écrites et tous documents ou informations qu'il jugerait pertinents;
8. Le 6 novembre 2009, M. Porlier a fait parvenir ses observations à l'Autorité; et
9. Le 2 décembre 2009, après avoir examiné les observations de M. Porlier, l'Autorité lui a imposé une sanction administrative pécuniaire de cinq mille dollars (5 000 \$).

[5] Suivant la décision de l'Autorité du 2 décembre 2009, M. Porlier a déposé, le 23 décembre 2009, une demande de révision de cette décision en vertu de l'article 322 de la *Loi*. Au soutien de sa demande de révision, M. Porlier expose notamment les faits suivants :

- i. Le ou vers le 1^{er} juillet 2009, le conseil d'administration de l'émetteur a octroyé à quatre administrateurs, dont le demandeur, 50 000 options d'achat d'actions dans le cadre du régime d'option d'achat d'actions de la société;
- ii. Le ou vers le 2 juillet 2009, le Formulaire 4G de la Bourse de croissance TSX (ci-après le

² L.R.Q., c. V-1.1.

³ L.R.Q., c. A-33.2.

⁴ Dossiers du Bureau : 2009-045, 2009-047 et 2009-048.

⁵ (1983) 115 G.O. II, 1511 [c. V.1-1, r.1].

« TSX-V ») *Résumé – Options d'achat d'actions incitatives* fut complété et déposé auprès du TSX-V;

- iii. Le ou vers le 3 juillet 2009, l'émetteur diffusait un communiqué de presse sur le registre SEDAR avisant le public de l'octroi d'options d'achat d'actions, notamment à ses administrateurs (dont le demandeur);
- iv. Le demandeur croyait sincèrement et de bonne foi que son obligation de déposer une déclaration d'initié ne prenait naissance qu'au moment de l'exercice de l'option d'achat d'actions en tant que tel, et non lors de l'octroi de l'option d'achat d'actions;
- v. Spécifiquement, le demandeur croyait sincèrement et de bonne foi que l'octroi d'une option d'achat ne constituait pas une valeur mobilière;
- vi. Le ou vers le 5 octobre 2009, M. Luc Guimond, un autre administrateur de l'émetteur, a décidé d'exercer son option d'achat d'actions;
- vii. Ce n'est qu'à ce moment que le demandeur a réalisé qu'il avait fait erreur quant au moment où prend naissance l'obligation de déposer une déclaration d'initié eu égard à l'octroi d'une option d'achat d'actions;
- viii. Le ou vers le 13 octobre, soit moins de 10 jours après la découverte de son erreur et partant de son obligation, le demandeur a déposé une déclaration d'initié auprès de l'Autorité;
- ix. Le demandeur a commis une erreur de bonne foi quant à la date à laquelle il était tenu de déposer une déclaration d'initié relativement à l'octroi par l'émetteur d'options d'achat d'actions;
- x. Lorsque le demandeur a pris connaissance de son erreur, le ou vers le 5 octobre 2009, il a agi avec diligence raisonnable et a produit sa déclaration d'initié dans les 10 jours de cette réalisation;
- xi. Par ailleurs, toutes les autres procédures applicables en matière d'octroi d'options d'achat d'actions ont été suivies, attestant de la diligence du demandeur;
- xii. Vu la diffusion et le dépôt sur SEDAR d'un communiqué de presse faisant état de l'octroi d'options d'achat d'actions par l'émetteur à quatre de ses administrateurs (dont le demandeur), et ce, immédiatement après ledit octroi, il n'y a pas lieu de présumer que le public a subi un quelconque préjudice du fait de l'erreur honnête du demandeur;
- xiii. Le public a donc été averti et avait connaissance de l'octroi d'options d'achat d'actions;
- xiv. Par conséquent, le demandeur demande au Bureau d'annuler la sanction administrative pécuniaire d'un montant de cinq mille dollars (5 000 \$) prononcée par l'Autorité le 2 décembre 2009.

L'AUDIENCE

[6] Lors de l'audience du 4 mai 2010, la procureure de l'Autorité et la procureure du demandeur ont informé le tribunal que les parties en étaient venues à un règlement dans le présent dossier.

[7] Elles ont demandé au tribunal de consigner au procès-verbal de l'audience le règlement intervenu entre les parties. La procureure du demandeur a indiqué que ce dernier consentait au paiement de la sanction administrative pécuniaire imposée par l'Autorité d'un montant de 5 000 \$ et que le paiement de ladite sanction se ferait dans un délai déterminé par les parties.

[8] La procureure du demandeur a mentionné au tribunal que les faits présentés dans la décision de l'Autorité font l'objet d'une admission de la part du demandeur.

[9] La procureure de l'Autorité a mentionné qu'une sanction administrative pécuniaire d'un montant de 5 000 \$ a été imposée à M. Porlier en raison du retard dans le dépôt de sa déclaration de modification à l'emprise sur les titres d'un émetteur assujetti, soit l'octroi d'options d'achat d'actions. Le retard étant de plus de 50 jours, l'Autorité a imposé le montant maximal de la sanction en vertu de l'article 271.14 du Règlement. De plus, la procureure de l'Autorité a ajouté que le fait que M. Porlier ne savait pas qu'il devait déclarer l'octroi d'options d'achat d'actions n'est pas une défense recevable.

LE DROIT

[10] Voici les articles pertinents au présent dossier :

Loi sur les valeurs mobilières

5. Dans la présente loi, à moins que le contexte n'indique un sens différent, il faut entendre par:

« dirigeant » : le président ou le vice-président du conseil d'administration, le chef de la direction, le chef de l'exploitation, le chef des finances, le président, le vice-président, le secrétaire, le secrétaire adjoint, le trésorier, le trésorier adjoint, le directeur général d'un émetteur ou d'une personne inscrite, ou toute personne physique désignée en tant que tel par l'émetteur ou la personne inscrite ou exerçant des fonctions similaires ;

89. Est un initié :

- 1° tout administrateur ou dirigeant d'un émetteur;
- 2° tout administrateur ou dirigeant d'une filiale d'un émetteur;
- 3° la personne qui exerce une emprise sur plus de 10% des droits de vote rattachés à l'ensemble des titres avec droit de vote de l'émetteur qui sont en circulation, à l'exclusion des titres pris ferme pendant la durée du placement;
- 4° l'émetteur porteur de ses titres
- 5° toute personne déterminée par règlement ou désignée à ce titre en vertu de l'article 272.2.

Est également un initié, un administrateur ou un dirigeant d'un initié.

96. Toute personne qui devient initiée à l'égard d'un émetteur assujetti est tenue de déclarer à l'Autorité, le cas échéant, son emprise sur les titres de cet émetteur, selon les modalités, en la forme et dans le délai déterminés par règlement.

97. L'initié à l'égard d'un émetteur assujetti est tenu de déclarer, selon les modalités, en la forme et dans les délais déterminés par règlement, toute modification à son emprise sur les titres de cet émetteur.

274.1. L'Autorité peut imposer, dans les cas, aux conditions et conformément aux montants déterminés par règlement, une sanction administrative pécuniaire pour une omission ou un acte fait en contravention à une disposition prévue aux titres II ou III de la présente loi ou prévue par un règlement pris pour leur application, sauf à l'égard de l'information occasionnelle visée à l'article 73 que doit fournir un émetteur assujetti concernant un changement important.

322. Une personne directement affectée par une décision rendue par l'Autorité, par une personne visée aux articles 169 à 171 ou par un organisme d'autoréglementation reconnu peut, dans un délai de 30 jours, en demander la révision auprès du Bureau de décision et de révision institué en vertu de l'article 92 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers (2002, chapitre 45).

Règlement sur les valeurs mobilières

174. L'initié à l'égard d'un émetteur assujéti déclare, dans un délai de 10 jours, toute modification à son emprise.

271.14. Tout initié ou tout dirigeant ou administrateur réputé initié qui contrevient à une disposition des articles 96 à 98 ou 102 de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déclarer son emprise sur des titres ou une modification à cette emprise, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

L'ANALYSE

[11] L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire en raison du défaut d'un initié de déposer sa déclaration de modification à l'emprise dans le délai prescrit nécessite la démonstration par l'Autorité des points suivants :

- Il s'agit d'un initié au sens de l'article 89 de la Loi;
- Il s'agit d'un initié à l'égard d'un émetteur assujéti au sens de l'article 68 de la Loi;
- Il y a une modification à l'emprise sur les titres de cet émetteur assujéti;
- Le délai de 10 jours prescrit à l'article 174 du Règlement pour déclarer toute modification à l'emprise n'a pas été respecté.

[12] M. Porlier est inscrit sur SEDI comme administrateur d'Exploration Knick inc., un émetteur assujéti au sens de l'article 68 de la Loi.

[13] Une modification à l'emprise sur les titres d'Exploration Knick inc. eut lieu le 1^{er} juillet 2009, lors de l'octroi d'options d'achat d'actions. Cette opération fut déclarée le 13 octobre 2009. Il appert donc que le demandeur n'a pas respecté le délai de 10 jours pour le dépôt des déclarations et que les dépôts ont été effectués avec plus de 50 jours de retard.

[14] Le Bureau constate donc que M. Porlier n'a pas déposé ses déclarations de modification à l'emprise sur les titres d'un émetteur assujéti dans le délai prescrit par l'article 174 du Règlement. C'est pourquoi l'Autorité a imposé à M. Porlier, en vertu de l'article 271.14 du Règlement, une sanction administrative pécuniaire d'un montant de cinq mille dollars (5 000 \$)⁶.

[15] Puisque le demandeur consent à payer la sanction administrative pécuniaire imposée par l'Autorité, le Bureau, ayant consigné au procès-verbal de l'audience du 4 mai 2010 le règlement intervenu entre les parties, prend acte du consentement des parties et de ce fait, rejette la demande de révision de M. Porlier et maintient ainsi la décision rendue par l'Autorité le 2 décembre 2009.

LA DÉCISION

[16] Après avoir pris connaissance de la demande de révision de Pascal Porlier et considérant son consentement à payer, dans le délai déterminé entre les parties, la sanction administrative pécuniaire imposée par l'Autorité le 2 décembre 2009, le Bureau de décision et de révision, en vertu de l'article 322 de la *Loi sur les valeurs mobilières*⁷ et de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*⁸ :

REJETTE la demande de révision de Pascal Porlier, demandeur en l'instance, et de ce fait, maintient la décision n° 20090026044-1 qui a été rendue par l'Autorité des marchés financiers le

⁶ Précitée, note 1.

⁷ Précitée, note 2.

⁸ Précitée, note 3.

2 décembre 2009 et qui lui impose une sanction administrative pécuniaire de cinq mille dollars (5 000 \$)⁹.

Fait à Montréal, le 25 août 2010.

(S) Alain Gélinas

M^e Alain Gélinas, président

(S) Claude St Pierre

M^e Claude St Pierre, vice-président

⁹

Précitée, note 1.

2.2 DÉCISIONS (SUITE)**BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2009-047

DÉCISION N° : 2009-047-001

DATE : Le 25 août 2010

EN PRÉSENCE DE : M^e ALAIN GÉLINAS
M^e CLAUDE ST PIERRE

ALAIN THIVIERGE
Partie demanderesse
c.

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
Partie intimée

DEMANDE DE RÉVISION D'UNE DÉCISION DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
[art. 322 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., c. V.-1.1) et art. 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., c. A-33.2)]

M^e Caroline Briand
(Cain Lamarre Casgrain Wells s.e.n.c.r.l.)
Procureure d'Alain Thivierge, demandeur

M^e Mélanie Hébert
(Girard et al.)
Procureure de l'Autorité des marchés financiers, intimée

Date d'audience : 4 mai 2010

DÉCISION

[1] Le 23 décembre 2009, Alain Thivierge (ci-après « *M. Thivierge* »), demandeur en la présente instance, adressait au Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières (ci-après le « *Bureau* ») une demande de révision d'une décision rendue à son endroit le 2 décembre 2009¹ par l'Autorité des

¹ *Autorité des marchés financiers c. Alain Thivierge*, Autorité des marchés financiers (Montréal) n° 20090026046-1, J. Deslauriers, 2 décembre 2009, 4 pages.

marchés financiers (ci-après l'« *Autorité* »), intimée en l'instance. Cette demande de révision est présentée au Bureau en vertu de l'article 322 de la *Loi sur les valeurs mobilières*² (ci-après la « *Loi* ») et de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*³.

[2] L'audience sur la demande de révision s'est tenue devant le Bureau le 4 mai 2010 en même temps que trois autres demandes de révision de décisions de l'Autorité rendues contre des initiés du même émetteur assujetti⁴.

[3] M. Thivierge se pourvoit à l'encontre d'une décision rendue par l'Autorité le 2 décembre 2009 lui imposant une sanction administrative pécuniaire de cinq mille dollars (5 000 \$), en vertu de l'article 274.1 de la *Loi* et de l'article 271.14 du *Règlement sur les valeurs mobilières*⁵ (ci-après le « *Règlement* »), pour avoir contrevenu à l'article 97 de la *Loi* et 174 du *Règlement* en raison du dépôt tardif d'une déclaration de modification à l'emprise.

LES FAITS

[4] Le Bureau expose maintenant les faits au soutien de l'imposition par l'Autorité d'une sanction administrative pécuniaire :

1. Exploration Knick inc. (ci-après l'« *émetteur* ») est un émetteur assujetti au sens de l'article 68 de la *Loi*;
2. M. Thivierge est administrateur de l'émetteur et un initié au sens de l'article 89 de la *Loi*;
3. Le 1^{er} juillet 2009, l'émetteur a attribué à M. Thivierge 50 000 options d'achat d'actions ordinaires;
4. Le 13 octobre 2009, M. Thivierge a déclaré l'attribution des options sur le Système électronique de déclaration des initiés (ci-après « *SEDI* »);
5. La déclaration a été produite après le délai de 10 jours prescrit par l'article 174 du *Règlement*;
6. Le 20 octobre 2009, l'Autorité a fait parvenir à M. Thivierge un préavis de sanction administrative pécuniaire pour le retard dans le dépôt de sa déclaration d'initié;
7. Ce préavis informait M. Thivierge qu'il pouvait transmettre à l'Autorité ses observations écrites et tous documents ou informations qu'il jugerait pertinents;
8. Le 6 novembre 2009, M. Thivierge a fait parvenir ses observations à l'Autorité;
9. Le 2 décembre 2009, après avoir examiné les observations de M. Thivierge, l'Autorité lui a imposé une sanction administrative pécuniaire de cinq mille dollars (5 000 \$).

[5] Suivant la décision de l'Autorité du 2 décembre 2009, M. Thivierge a déposé, le 23 décembre 2009, une demande de révision de cette décision en vertu de l'article 322 de la *Loi*. Au soutien de sa demande de révision, M. Thivierge expose notamment les faits suivants :

- i. Le ou vers le 1^{er} juillet 2009, le conseil d'administration de l'émetteur a octroyé à quatre administrateurs, dont le demandeur, 50 000 options d'achat d'actions dans le cadre du régime d'option d'achat d'actions de la société;
- ii. Le ou vers le 2 juillet 2009, le Formulaire 4G de la Bourse de croissance TSX (ci-après le

² L.R.Q., c. V-1.1.

³ L.R.Q., c. A-33.2.

⁴ Dossiers du Bureau : 2009-045, 2009-046 et 2009-048.

⁵ (1983) 115 G.O. II, 1511 [c. V.1-1, r.1].

« TSX-V ») *Résumé – Options d'achat d'actions incitatives* fut complété et déposé auprès du TSX-V;

- iii. Le ou vers le 3 juillet 2009, l'émetteur diffusait un communiqué de presse sur le registre SEDAR avisant le public de l'octroi d'options d'achat d'actions, notamment à ses administrateurs (dont le demandeur);
- iv. Le demandeur croyait sincèrement et de bonne foi que son obligation de déposer une déclaration d'initié ne prenait naissance qu'au moment de l'exercice de l'option d'achat d'actions en tant que tel, et non lors de l'octroi de l'option d'achat d'actions;
- v. Spécifiquement, le demandeur croyait sincèrement et de bonne foi que l'octroi d'une option d'achat ne constituait pas une valeur mobilière;
- vi. Le ou vers le 5 octobre 2009, M. Luc Guimond, un autre administrateur de l'émetteur, a décidé d'exercer son option d'achat d'actions;
- vii. Ce n'est qu'à ce moment que le demandeur a réalisé qu'il avait fait erreur quant au moment où prend naissance l'obligation de déposer une déclaration d'initié eu égard à l'octroi d'une option d'achat d'actions;
- viii. Le ou vers le 13 octobre, soit moins de 10 jours après la découverte de son erreur et partant de son obligation, le demandeur a déposé une déclaration d'initié auprès de l'Autorité;
- ix. Le demandeur a commis une erreur de bonne foi quant à la date à laquelle il était tenu de déposer une déclaration d'initié relativement à l'octroi par l'émetteur d'options d'achat d'actions;
- x. Lorsque le demandeur a pris connaissance de son erreur, le ou vers le 5 octobre 2009, il a agi avec diligence raisonnable et a produit sa déclaration d'initié dans les 10 jours de cette réalisation;
- xi. Par ailleurs, toutes les autres procédures applicables en matière d'octroi d'options d'achat d'actions ont été suivies, attestant de la diligence du demandeur;
- xii. Vu la diffusion et le dépôt sur SEDAR d'un communiqué de presse faisant état de l'octroi d'options d'achat d'actions par l'émetteur à quatre de ses administrateurs (dont le demandeur), et ce, immédiatement après ledit octroi, il n'y a pas lieu de présumer que le public a subi un quelconque préjudice du fait de l'erreur honnête du demandeur;
- xiii. Le public a donc été averti et avait connaissance de l'octroi d'options d'achat d'actions;
- xiv. Par conséquent, le demandeur demande au Bureau d'annuler la sanction administrative pécuniaire d'un montant de cinq mille dollars (5 000 \$) prononcée par l'Autorité le 2 décembre 2009.

L'AUDIENCE

[6] Lors de l'audience du 4 mai 2010, la procureure de l'Autorité et la procureure du demandeur ont informé le tribunal que les parties en étaient venues à un règlement dans le présent dossier.

[7] Elles ont demandé au tribunal de consigner au procès-verbal de l'audience le règlement intervenu entre les parties. La procureure du demandeur a indiqué que ce dernier consentait au paiement de la sanction administrative pécuniaire imposée par l'Autorité d'un montant de 5 000 \$ et que le paiement de ladite sanction se ferait dans un délai déterminé par les parties.

[8] La procureure du demandeur a mentionné au tribunal que les faits présentés dans la décision de l'Autorité font l'objet d'une admission de la part du demandeur.

[9] La procureure de l'Autorité a mentionné qu'une sanction administrative pécuniaire d'un montant de 5 000 \$ a été imposée à M. Thivierge en raison du retard dans le dépôt de sa déclaration de modification à l'emprise sur les titres d'un émetteur assujetti, soit l'octroi d'options d'achat d'actions. Le retard étant de plus de 50 jours, l'Autorité a imposé le montant maximal de la sanction en vertu de l'article 271.14 du Règlement. De plus, la procureure de l'Autorité a ajouté que le fait que M. Thivierge ne savait pas qu'il devait déclarer l'octroi d'options d'achat d'actions n'est pas une défense recevable.

LE DROIT

[10] Voici les articles pertinents au présent dossier :

Loi sur les valeurs mobilières

5. Dans la présente loi, à moins que le contexte n'indique un sens différent, il faut entendre par:

« dirigeant » : le président ou le vice-président du conseil d'administration, le chef de la direction, le chef de l'exploitation, le chef des finances, le président, le vice-président, le secrétaire, le secrétaire adjoint, le trésorier, le trésorier adjoint, le directeur général d'un émetteur ou d'une personne inscrite, ou toute personne physique désignée en tant que tel par l'émetteur ou la personne inscrite ou exerçant des fonctions similaires ;

89. Est un initié :

- 1° tout administrateur ou dirigeant d'un émetteur;
- 2° tout administrateur ou dirigeant d'une filiale d'un émetteur;
- 3° la personne qui exerce une emprise sur plus de 10% des droits de vote rattachés à l'ensemble des titres avec droit de vote de l'émetteur qui sont en circulation, à l'exclusion des titres pris ferme pendant la durée du placement;
- 4° l'émetteur porteur de ses titres
- 5° toute personne déterminée par règlement ou désignée à ce titre en vertu de l'article 272.2.

Est également un initié, un administrateur ou un dirigeant d'un initié.

96. Toute personne qui devient initiée à l'égard d'un émetteur assujetti est tenue de déclarer à l'Autorité, le cas échéant, son emprise sur les titres de cet émetteur, selon les modalités, en la forme et dans le délai déterminés par règlement.

97. L'initié à l'égard d'un émetteur assujetti est tenu de déclarer, selon les modalités, en la forme et dans les délais déterminés par règlement, toute modification à son emprise sur les titres de cet émetteur.

274.1. L'Autorité peut imposer, dans les cas, aux conditions et conformément aux montants déterminés par règlement, une sanction administrative pécuniaire pour une omission ou un acte fait en contravention à une disposition prévue aux titres II ou III de la présente loi ou prévue par un règlement pris pour leur application, sauf à l'égard de l'information occasionnelle visée à l'article 73 que doit fournir un émetteur assujetti concernant un changement important.

322. Une personne directement affectée par une décision rendue par l'Autorité, par une personne visée aux articles 169 à 171 ou par un organisme d'autoréglementation reconnu peut, dans un délai de 30 jours, en demander la révision auprès du Bureau de décision et de révision institué en vertu de l'article 92 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers (2002, chapitre 45).

Règlement sur les valeurs mobilières

174. L'initié à l'égard d'un émetteur assujéti déclare, dans un délai de 10 jours, toute modification à son emprise.

271.14. Tout initié ou tout dirigeant ou administrateur réputé initié qui contrevient à une disposition des articles 96 à 98 ou 102 de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déclarer son emprise sur des titres ou une modification à cette emprise, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

L'ANALYSE

[11] L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire en raison du défaut d'un initié de déposer sa déclaration de modification à l'emprise dans le délai prescrit nécessite la démonstration par l'Autorité des points suivants :

- Il s'agit d'un initié au sens de l'article 89 de la Loi;
- Il s'agit d'un initié à l'égard d'un émetteur assujéti au sens de l'article 68 de la Loi;
- Il y a une modification à l'emprise sur les titres de cet émetteur assujéti;
- Le délai de 10 jours prescrit à l'article 174 du Règlement pour déclarer toute modification à l'emprise n'a pas été respecté.

[12] M. Thivierge est inscrit sur SEDI comme administrateur d'Exploration Knick inc., un émetteur assujéti au sens de l'article 68 de la Loi.

[13] Une modification à l'emprise sur les titres d'Exploration Knick inc. eut lieu le 1^{er} juillet 2009, lors de l'octroi d'options d'achat d'actions. Cette opération fut déclarée le 13 octobre 2009. Il appert donc que le demandeur n'a pas respecté le délai de 10 jours pour le dépôt des déclarations et que les dépôts ont été effectués avec plus de 50 jours de retard.

[14] Le Bureau constate donc que M. Thivierge n'a pas déposé ses déclarations de modification à l'emprise sur les titres d'un émetteur assujéti dans le délai prescrit par l'article 174 du Règlement. C'est pourquoi l'Autorité a imposé à M. Thivierge, en vertu de l'article 271.14 du Règlement, une sanction administrative pécuniaire d'un montant de cinq mille dollars (5 000 \$)⁶.

[15] Puisque le demandeur consent à payer la sanction administrative pécuniaire imposée par l'Autorité, le Bureau, ayant consigné au procès-verbal de l'audience du 4 mai 2010 le règlement intervenu entre les parties, prend acte du consentement des parties et de ce fait, rejette la demande de révision de M. Thivierge et maintient ainsi la décision rendue par l'Autorité le 2 décembre 2009.

LA DÉCISION

[16] Après avoir pris connaissance de la demande de révision d'Alain Thivierge et considérant le consentement de ce dernier au paiement, dans le délai déterminé entre les parties, de la sanction administrative pécuniaire imposée par l'Autorité le 2 décembre 2009, le Bureau de décision et de révision, en vertu de l'article 322 de la *Loi sur les valeurs mobilières*⁷ et de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*⁸ :

REJETTE la demande de révision d'Alain Thivierge, demandeur en l'instance, et de ce fait, maintient la décision n° 20090026046-1 qui a été rendue par l'Autorité des marchés financiers le

⁶ Précitée, note 1.

⁷ Précitée, note 2.

⁸ Précitée, note 3.

2 décembre 2009 et qui lui impose une sanction administrative pécuniaire de cinq mille dollars (5 000 \$)⁹.

Fait à Montréal, le 25 août 2010.

(S) Alain Gélinas

M^e Alain Gélinas, président

(S) Claude St Pierre

M^e Claude St Pierre, vice-président

⁹ Précitée, note 1.

2.2 DÉCISIONS (SUITE)**BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2009-048

DÉCISION N° : 2009-048-001

DATE : Le 25 août 2010

EN PRÉSENCE DE : **M^e ALAIN GÉLINAS**
M^e CLAUDE ST PIERRE

LUC GUIMOND

Partie demanderesse

c.

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Partie intimée

DEMANDE DE RÉVISION D'UNE DÉCISION DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

[art. 322 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., c. V.-1.1) et art. 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., c. A-33.2)]

M^e Caroline Briand
(Cain Lamarre Casgrain Wells s.e.n.c.r.l.)
Procureure de Luc Guimond, demandeur

M^e Mélanie Hébert
(Girard et al.)
Procureure de l'Autorité des marchés financiers, intimée

Date d'audience : 4 mai 2010

DÉCISION

[1] Le 23 décembre 2009, Luc Guimond (ci-après « *M. Guimond* »), demandeur en la présente instance, adressait au Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières (ci-après le « *Bureau* ») une demande de révision d'une décision rendue à son endroit le 2 décembre 2009¹ par l'Autorité des

¹ *Autorité des marchés financiers c. Luc Guimond*, Autorité des marchés financiers (Montréal) n° 20090026041-1, J. Deslauriers, 2 décembre 2009, 4 pages.

marchés financiers (ci-après l'« *Autorité* »), intimée en l'instance. Cette demande de révision est présentée au Bureau en vertu de l'article 322 de la *Loi sur les valeurs mobilières*² (ci-après la « *Loi* ») et de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*³.

[2] L'audience sur la demande de révision s'est tenue devant le Bureau le 4 mai 2010 en même temps que trois autres demandes de révision de décisions de l'Autorité rendues contre des initiés du même émetteur assujetti⁴.

[3] M. Guimond se pourvoit à l'encontre d'une décision rendue par l'Autorité le 2 décembre 2009 lui imposant une sanction administrative pécuniaire de cinq mille dollars (5 000 \$), en vertu de l'article 274.1 de la *Loi* et de l'article 271.14 du *Règlement sur les valeurs mobilières*⁵ (ci-après le « *Règlement* »), pour avoir contrevenu à l'article 97 de la *Loi* et 174 du *Règlement* en raison du dépôt tardif d'une déclaration de modification à l'emprise.

LES FAITS

[4] Le Bureau expose maintenant les faits au soutien de l'imposition par l'Autorité d'une sanction administrative pécuniaire :

1. Exploration Knick inc. (ci-après l'« *émetteur* ») est un émetteur assujetti au sens de l'article 68 de la *Loi*;
2. M. Guimond est administrateur de l'émetteur et un initié au sens de l'article 89 de la *Loi*;
3. Le 1^{er} juillet 2009, l'émetteur a attribué à M. Guimond 50 000 options d'achat d'actions ordinaires;
4. Le 7 octobre 2009, M. Guimond a déclaré l'attribution des options sur le Système électronique de déclaration des initiés (ci-après « *SEDI* »);
5. La déclaration a été produite après le délai de 10 jours prescrit par l'article 174 du *Règlement*;
6. Le 14 octobre 2009, l'Autorité a fait parvenir à M. Guimond un préavis de sanction administrative pécuniaire pour le retard dans le dépôt de sa déclaration d'initié;
7. Ce préavis informait M. Guimond qu'il pouvait transmettre à l'Autorité ses observations écrites et tous documents ou informations qu'il jugerait pertinents;
8. Le 10 novembre 2009, M. Guimond a fait parvenir ses observations à l'Autorité;
9. Le 2 décembre 2009, après avoir examiné les observations de M. Guimond, l'Autorité lui a imposé une sanction administrative pécuniaire de cinq mille dollars (5 000 \$).

[5] Suivant la décision de l'Autorité du 2 décembre 2009, M. Guimond a déposé, le 23 décembre 2009, une demande de révision de cette décision en vertu de l'article 322 de la *Loi*. Au soutien de sa demande de révision, M. Guimond expose notamment les faits suivants :

- i. Le ou vers le 1^{er} juillet 2009, le conseil d'administration de l'émetteur a octroyé à quatre administrateurs, dont le demandeur, 50 000 options d'achat d'actions dans le cadre du régime d'option d'achat d'actions de la société;
- ii. Le ou vers le 2 juillet 2009, le Formulaire 4G de la Bourse de croissance TSX (ci-après le

² L.R.Q., c. V-1.1.

³ L.R.Q., c. A-33.2.

⁴ Dossiers du Bureau : 2009-045, 2009-046 et 2009-047.

⁵ (1983) 115 G.O. II, 1511 [c. V.1-1, r.1].

« TSX-V ») *Résumé – Options d'achat d'actions incitatives* fut complété et déposé auprès du TSX-V;

- iii. Le ou vers le 3 juillet 2009, l'émetteur diffusait un communiqué de presse sur le registre SEDAR avisant le public de l'octroi d'options d'achat d'actions, notamment à ses administrateurs (dont le demandeur);
- iv. Le demandeur croyait sincèrement et de bonne foi que son obligation de déposer une déclaration d'initié ne prenait naissance qu'au moment de l'exercice de l'option d'achat d'actions en tant que tel, et non lors de l'octroi de l'option d'achat d'actions;
- v. Spécifiquement, le demandeur croyait sincèrement et de bonne foi que l'octroi d'une option d'achat ne constituait pas une valeur mobilière;
- vi. Le ou vers le 5 octobre 2009, M. Luc Guimond a décidé d'exercer son option d'achat d'actions;
- vii. Ce n'est qu'à ce moment que le demandeur a réalisé qu'il avait fait erreur quant au moment où prend naissance l'obligation de déposer une déclaration d'initié eu égard à l'octroi d'une option d'achat d'actions;
- viii. Le ou vers le 13 octobre, soit moins de 10 jours après la découverte de son erreur et partant de son obligation, le demandeur a déposé une déclaration d'initié auprès de l'Autorité;
- ix. Le demandeur a commis une erreur de bonne foi quant à la date à laquelle il était tenu de déposer une déclaration d'initié relativement à l'octroi par l'émetteur d'options d'achat d'actions;
- x. Lorsque le demandeur a pris connaissance de son erreur, le ou vers le 5 octobre 2009, il a agi avec diligence raisonnable et a produit sa déclaration d'initié dans les 10 jours de cette réalisation;
- xi. Par ailleurs, toutes les autres procédures applicables en matière d'octroi d'options d'achat d'actions ont été suivies, attestant de la diligence du demandeur;
- xii. Vu la diffusion et le dépôt sur SEDAR d'un communiqué de presse faisant état de l'octroi d'options d'achat d'actions par l'émetteur à quatre de ses administrateurs (dont le demandeur), et ce, immédiatement après ledit octroi, il n'y a pas lieu de présumer que le public a subi un quelconque préjudice du fait de l'erreur honnête du demandeur;
- xiii. Le public a donc été averti et avait connaissance de l'octroi d'options d'achat d'actions;
- xiv. Par conséquent, le demandeur demande au Bureau d'annuler la sanction administrative pécuniaire d'un montant de cinq mille dollars (5 000 \$) prononcée par l'Autorité le 2 décembre 2009.

L'AUDIENCE

[6] Lors de l'audience du 4 mai 2010, la procureure de l'Autorité et la procureure du demandeur ont informé le tribunal que les parties en étaient venues à un règlement dans le présent dossier.

[7] Elles ont demandé au tribunal de consigner au procès-verbal de l'audience le règlement intervenu entre les parties. La procureure du demandeur a indiqué que ce dernier consentait au paiement de la sanction administrative pécuniaire imposée par l'Autorité d'un montant de 5 000 \$ et que le paiement de ladite sanction se ferait dans un délai déterminé par les parties.

[8] La procureure du demandeur a mentionné au tribunal que les faits présentés dans la décision de l'Autorité font l'objet d'une admission de la part du demandeur.

[9] La procureure de l'Autorité a mentionné qu'une sanction administrative pécuniaire d'un montant de 5 000 \$ a été imposée à M. Guimond en raison du retard dans le dépôt de sa déclaration de modification à l'emprise sur les titres d'un émetteur assujetti, soit l'octroi d'options d'achat d'actions. Le retard étant de plus de 50 jours, l'Autorité a imposé le montant maximal de la sanction en vertu de l'article 271.14 du Règlement. De plus, la procureure de l'Autorité a ajouté que le fait que M. Guimond ne savait pas qu'il devait déclarer l'octroi d'options d'achat d'actions n'est pas une défense recevable.

LE DROIT

[10] Voici les articles pertinents au présent dossier :

Loi sur les valeurs mobilières

5. Dans la présente loi, à moins que le contexte n'indique un sens différent, il faut entendre par:

« dirigeant » : le président ou le vice-président du conseil d'administration, le chef de la direction, le chef de l'exploitation, le chef des finances, le président, le vice-président, le secrétaire, le secrétaire adjoint, le trésorier, le trésorier adjoint, le directeur général d'un émetteur ou d'une personne inscrite, ou toute personne physique désignée en tant que tel par l'émetteur ou la personne inscrite ou exerçant des fonctions similaires ;

89. Est un initié :

- 1° tout administrateur ou dirigeant d'un émetteur;
- 2° tout administrateur ou dirigeant d'une filiale d'un émetteur;
- 3° la personne qui exerce une emprise sur plus de 10% des droits de vote rattachés à l'ensemble des titres avec droit de vote de l'émetteur qui sont en circulation, à l'exclusion des titres pris ferme pendant la durée du placement;
- 4° l'émetteur porteur de ses titres
- 5° toute personne déterminée par règlement ou désignée à ce titre en vertu de l'article 272.2.

Est également un initié, un administrateur ou un dirigeant d'un initié.

96. Toute personne qui devient initiée à l'égard d'un émetteur assujetti est tenue de déclarer à l'Autorité, le cas échéant, son emprise sur les titres de cet émetteur, selon les modalités, en la forme et dans le délai déterminés par règlement.

97. L'initié à l'égard d'un émetteur assujetti est tenu de déclarer, selon les modalités, en la forme et dans les délais déterminés par règlement, toute modification à son emprise sur les titres de cet émetteur.

274.1. L'Autorité peut imposer, dans les cas, aux conditions et conformément aux montants déterminés par règlement, une sanction administrative pécuniaire pour une omission ou un acte fait en contravention à une disposition prévue aux titres II ou III de la présente loi ou prévue par un règlement pris pour leur application, sauf à l'égard de l'information occasionnelle visée à l'article 73 que doit fournir un émetteur assujetti concernant un changement important.

322. Une personne directement affectée par une décision rendue par l'Autorité, par une personne visée aux articles 169 à 171 ou par un organisme d'autoréglementation reconnu peut, dans un délai de 30 jours, en demander la révision auprès du Bureau de décision et de révision institué en vertu de l'article 92 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers (2002, chapitre 45).

Règlement sur les valeurs mobilières

174. L'initié à l'égard d'un émetteur assujéti déclare, dans un délai de 10 jours, toute modification à son emprise.

271.14. Tout initié ou tout dirigeant ou administrateur réputé initié qui contrevient à une disposition des articles 96 à 98 ou 102 de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déclarer son emprise sur des titres ou une modification à cette emprise, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

L'ANALYSE

[11] L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire en raison du défaut d'un initié de déposer sa déclaration de modification à l'emprise dans le délai prescrit nécessite la démonstration par l'Autorité des points suivants :

- Il s'agit d'un initié au sens de l'article 89 de la Loi;
- Il s'agit d'un initié à l'égard d'un émetteur assujéti au sens de l'article 68 de la Loi;
- Il y a une modification à l'emprise sur les titres de cet émetteur assujéti;
- Le délai de 10 jours prescrit à l'article 174 du Règlement pour déclarer toute modification à l'emprise n'a pas été respecté.

[12] M. Guimond est inscrit sur SEDI comme administrateur d'Exploration Knick inc., un émetteur assujéti au sens de l'article 68 de la Loi.

[13] Une modification à l'emprise sur les titres d'Exploration Knick inc. eut lieu le 1^{er} juillet 2009, lors de l'octroi d'options d'achat d'actions. Cette opération fut déclarée le 7 octobre 2009. Il appert donc que le demandeur n'a pas respecté le délai de 10 jours pour le dépôt des déclarations et que les dépôts ont été effectués avec plus de 50 jours de retard.

[14] Le Bureau constate donc que M. Guimond n'a pas déposé ses déclarations de modification à l'emprise sur les titres d'un émetteur assujéti dans le délai prescrit par l'article 174 du Règlement. C'est pourquoi l'Autorité a imposé à M. Guimond, en vertu de l'article 271.14 du Règlement, une sanction administrative pécuniaire d'un montant de cinq mille dollars (5 000 \$)⁶.

[15] Puisque le demandeur consent à payer la sanction administrative pécuniaire imposée par l'Autorité, le Bureau, ayant consigné au procès-verbal de l'audience du 4 mai 2010 le règlement intervenu entre les parties, prend acte du consentement des parties et de ce fait, rejette la demande de révision de M. Guimond et maintient ainsi la décision rendue par l'Autorité le 2 décembre 2009.

LA DÉCISION

[16] Après avoir pris connaissance de la demande de révision de Luc Guimond et considérant le consentement de ce dernier au paiement, dans le délai déterminé entre les parties, de la sanction administrative pécuniaire imposée par l'Autorité le 2 décembre 2009, le Bureau de décision et de révision, en vertu de l'article 322 de la *Loi sur les valeurs mobilières*⁷ et de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*⁸ :

REJETTE la demande de révision de Luc Guimond, demandeur en l'instance, et de ce fait, maintient la décision n° 20090026041-1 qui a été rendue par l'Autorité des marchés financiers le

⁶ Précitée, note 1.

⁷ Précitée, note 2.

⁸ Précitée, note 3.

2 décembre 2009 et qui lui impose une sanction administrative pécuniaire de cinq mille dollars (5 000 \$)⁹.

Fait à Montréal, le 25 août 2010.

(S) Alain Gélinas

M^e Alain Gélinas, président

(S) Claude St Pierre

M^e Claude St Pierre, vice-président

⁹

Précitée, note 1.

3.

Distribution de produits et services financiers

- 3.1 Avis et communiqués
 - 3.2 Réglementation
 - 3.3 Autres consultations
 - 3.4 Retraits aux registres des représentants
 - 3.5 Modifications aux registres des inscrits
 - 3.6 Avis d'audiences
 - 3.7 Décisions administratives et disciplinaires
 - 3.8 Autres décisions
-

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Avis 31-319 du personnel des ACVM

Décisions générales additionnelles dispensant certaines personnes inscrites de l'application de dispositions du Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM » ou « nous ») ont, depuis l'entrée en vigueur du *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription* (le « Règlement 31-103 »), reçu des demandes de dispense de l'application de certaines dispositions de ce règlement.

Chaque membre des ACVM a prononcé des décisions similaires (les « décisions ») qui prévoient une dispense de l'obligation de fournir l'information sur la relation prévue au paragraphe 1 de l'article 14.2 du Règlement 31-103 au bénéfice des courtiers membres de l'OCRCVM, des courtiers membres de l'ACFM et des courtiers en épargne collective inscrits au Québec.

Le présent avis résume les décisions. Nous publions les décisions dans la section 3.8.1 du présent Bulletin. On peut les consulter sur les sites Web suivants :

www.lautorite.qc.ca
www.albertasecurities.com
www.bsc.bc.ca
www.gov.ns.ca/nssc
www.msc.goc.mb.ca
www.nbsc-cvmnb.ca
www.osc.gov.on.ca
www.sfsc.gov.sk.ca

1. Dispense de l'obligation de fournir l'information sur la relation prévue au paragraphe 1 de l'article 14.2 du Règlement 31-103 au bénéfice des courtiers membres de l'OCRCVM

L'article 14.2 du Règlement 31-103, qui prévoit l'information sur la relation, doit prendre effet le 28 septembre 2010. Compte tenu de l'état actuel des propositions de l'OCRCVM et de l'ACFM sur le modèle de relation client-conseiller (« MRCC »), il n'est pas prévu que les obligations d'information sur la relation équivalentes des OAR seront en vigueur à cette date.

Chaque autorité en valeurs mobilières a prononcé une décision dispensant les courtiers membres de l'OCRCVM de l'application du paragraphe 1 de l'article 14.2 du Règlement 31-103 jusqu'à la plus rapprochée des dates suivantes : le 28 septembre 2011 ou la date d'entrée en vigueur des modifications de la réglementation de l'OCRCVM donnant effet à sa proposition de MRCC.

2. Dispense de l'obligation de fournir l'information sur la relation prévue au paragraphe 1 de l'article 14.2 du Règlement 31-103 au bénéfice des courtiers membres de l'ACFM et des courtiers en épargne collective inscrits au Québec

Chaque autorité en valeurs mobilières a prononcé une décision dispensant les courtiers membres de l'ACFM et, au Québec, les courtiers en épargne collective, de l'application du paragraphe 1 de l'article 14.2 du Règlement 31-103 jusqu'à la plus rapprochée des dates suivantes : le 28 septembre 2011 ou la date d'entrée en vigueur des modifications des règles de l'ACFM donnant effet à sa proposition de MRCC.

Au Québec, la décision sera effective jusqu'à la plus rapprochée des dates suivantes : le 28 septembre 2011 ou la date d'entrée en vigueur de la réglementation du Québec concernant le courtier en épargne collective.

Cette dispense est ouverte aux courtiers membres de l'ACFM et aux courtiers en épargne collective du Québec, nonobstant leur inscription dans d'autres catégories.

Questions

Pour toute question, prière de s'adresser à l'une des personnes suivantes :

Sophie Jean
Conseillère en réglementation
Surintendance de l'assistance à la clientèle et de la distribution
Autorité des marchés financiers
Tél. : 514-395-0337, poste 4786
Sans frais: 1-877-525-0337
sophie.jean@lautorite.qc.ca

Lindy Bremner
Senior Legal Counsel, Capital Markets Regulation
British Columbia Securities Commission
Tél. : 604-899-6678
1-800-373-6393
lbremner@bcsc.bc.ca

Navdeep Gill
Legal Counsel, Market Regulation
Alberta Securities Commission
Tél. : 403-355-9043
navdeep.gill@asc.ca

Dean Murrison
Deputy Director, Legal/Registration
Saskatchewan Financial Services Commission
Tél. : 306-787-5879
dean.murrison@gov.sk.ca

Chris Besko
Legal Counsel, Deputy Director
Commission des valeurs mobilières du Manitoba
Tél. : 204-945-2561
Sans frais (au Manitoba seulement) : 1-800-655-5244
chris.besko@gov.mb.ca

Dirk de Lint
Senior Legal Counsel
Registrant Legal Services
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Tél. : 416-593-8090
ddelint@osc.gov.on.ca

Brian W. Murphy
Deputy Director, Capital Markets
Nova Scotia Securities Commission
Tél. : 902-424-4592
murphybw@gov.ns.ca

Susan Powell
Avocate
Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick
Tél. : 506-643-7697
Susan.powell@gnb.ca

Katharine Tummon
Superintendent of Securities
Prince Edward Island Securities Office
Tél. : 902-368-4542
kptummon@gov.pe.ca

Craig Whalen
Manager of Licensing, Registration and Compliance
Financial Services Regulation Division
Securities Commission of Newfoundland and Labrador
Tél. : 709-729-5661
cwhalen@gov.nl.ca

Louis Arki, Director, Legal Registries
Ministère de la Justice, Gouvernement du Nunavut
Tél. : 867-975-6587
larki@gov.nu.ca

Donn MacDougall
Deputy Superintendent, Legal & Enforcement
Bureau du surintendant des valeurs mobilières
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
Tél. : 867-920-8984
donald_macdougall@gov.nt.ca

Frederik J. Pretorius
Manager Corporate Affairs (C-6)
Ministère des Services aux collectivités
Gouvernement du Yukon
Tél. : 867-667-5225
Fred.Pretorius@gov.yk.ca

Le 10 septembre 2010

3.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

3.4 RETRAITS AUX REGISTRES DES REPRÉSENTANTS

Courtiers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Allalé	Éliane	Fonds d'investissement Royal inc.	2010-08-30
Bélanger	Robert	Services en placements Peak inc.	2010-09-07
Béliveau	Martine	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-08-27
Bergeron	Lise	Placements Banque Nationale inc.	2010-08-31
Bilodeau	Richard	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-08-28
Blais	Maryse	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-08-28
Boucher	Claudine	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-08-31
Boudreau	Caroline	BMO investissements inc.	2010-08-27
Brière	Christopher	Financière Banque Nationale inc.	2010-09-03
Brodeur	Carole	Services financiers groupe Investors inc.	2010-09-01
Brunet	Francois	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-09-03
Cardin	Sylvie	Fonds d'investissement Royal inc.	2010-09-02
Cardinal	France	Placements financière Sun Life (Canada) inc.	2010-08-27
Casabonne	Maria Teresa	Placements Banque Nationale inc.	2010-07-28
Celerian-Thériault	Cécile	Placements Banque Nationale inc.	2010-08-27
Champagne	Lise	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-09-03
Chartrand	Monique	La Capitale, Services Conseils Inc.	2010-02-09
Chaurette	Benoit	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-08-27
Cooke	Matthew	Monarc Money Solutions Inc.	2010-08-24
Cornu	Chantal	Placements Scotia inc.	2010-09-03
Coutino Sanchez	Sergio Antonio	Fonds d'investissement Royal inc.	2010-08-26
Couturier	Stéphanie	Services d'investissement Quadrus ltee.	2010-09-03
Daaboul	Patrick	Placements Banque Nationale inc.	2010-08-27
Deraps	Fabrice	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-08-27
Deslauriers	Alexandre	Placements Banque Nationale inc.	2010-08-25
Doucet	Odrey	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-09-03
Dubé	Sylvie	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-08-31
Duhamel	Yves	Investia services financiers inc.	2010-07-30
Durette	Normand	Scotia Capitaux Inc.	2010-08-31
Farzaie	Armineh	Placements Banque Nationale inc.	2010-09-01
Fitzpatrick	James	Services financiers groupe Investors inc.	2010-08-30
Fontaine	Mario	Services en placements Peak inc.	2010-09-03
Gagnon	Ginette	Placements CIBC inc.	2010-08-27
Gagnon	Johanne	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-06-06

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Gamache	Caroline	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-09-03
Gantcheff	Laetitia	PFSL Investments Canada Ltd.	2010-08-31
Ghellache	Youcef	Placements Banque Nationale inc.	2010-08-27
Goulet	Martin	Desjardins sécurité financière investissements inc.	2010-08-27
Grenier	Jean-Guy	Services en placements Peak inc.	2010-09-07
Guilbault	Carole	Fonds d'investissement HSBC(Canada) inc.	2010-07-23
Hamel	Geneviève	Placements CIBC inc.	2010-09-01
Hanna	Victor	Services financiers groupe Investors inc.	2010-08-30
Harvey	Stéphanie	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-08-27
Hélie	Steven	Services financiers groupe Investors inc.	2010-09-01
Huang	Ze Yu	Services financiers groupe Investors inc.	2010-09-01
Hurtubise	Robert	Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	2010-09-07
Imad	Joe	Placements Banque Nationale inc.	2010-08-30
Kenne Tatsambon	Simplice	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-08-26
Khaled	Meryem	Valeurs mobilières Desjardins inc.	2010-08-27
Laflamme	Martine	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-08-31
Lafrenière	Doris	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-09-05
Lamarre	Lucie	Placements Banque Nationale inc.	2010-09-03
Landry	Julie	Services financiers groupe Investors inc.	2010-08-24
Laporte	Eric	Financière Banque Nationale inc.	2010-09-01
Lavallée	John	BMO Ligne d'action inc.	2010-09-02
Lavoie	France	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-08-28
Lederman	Miriam	Services d'investissement TD inc.	2010-08-09
Legault	Carole	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-09-03
Lo-Bono	Michel-Ange	Scotia Capitaux Inc.	2010-08-31
Maknoun	Sonia	Placements Scotia inc.	2010-08-26
Mariam	Mona	Placements CIBC inc.	2010-09-04
Martinez Caro	Diana	Les investissements Global Maxfin inc.	2010-08-26
Martin-Paré	Peter	Placements financière Sun Life (Canada) inc.	2010-08-27
Meffe	Nicola	Jitney Trade inc.	2010-09-02
Meszaros	Christine	Fonds d'investissement HSBC(Canada) inc.	2010-07-02
Molinari-Bégin	Amélia	Services d'investissement Quadrus ltee.	2010-08-30
Nadeau	Jacques Oswald	Valeurs mobilières Desjardins inc.	2010-08-30
Narreault	Nathalie	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-08-24
Paquet	Paulin	Investia services financiers inc.	2010-08-31
Paquin	Yves	Financière Banque Nationale inc.	2010-08-31
PaMova	Ekaterina	Investia services financiers inc.	2010-07-09

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Pereira	Melissa	Services d'investissement TD inc.	2010-08-30
Perreault	Dave	Placements Banque Nationale inc.	2010-08-20
Poirier	Sonia	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-08-30
Pomerleau	Lucie	PFSL Investments Canada Ltd.	2010-09-03
Quesnel	Richard	BMO Nesbitt Burns Itée/Ltd.	2010-08-31
Quirion	Alain	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-09-01
Racine	Jean	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-08-31
Riccio	Giuseppe	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-08-26
Richer	Johanne	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-08-30
Robitaille	Marielle	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-09-03
Sakr	Mohamed	Services financiers groupe Investors inc.	2010-08-30
Salama	Maged	BLC services financiers inc.	2010-07-30
Sandelowsky	Kimberly	Services d'investissement TD inc.	2010-08-24
Savoie	Julie	PFSL Investments Canada Ltd.	2010-09-03
Simard	Yves	Services financiers groupe Investors inc.	2010-09-01
St-Jean	Brigitte	Placements CIBC inc.	2010-08-27
Sylvain	Marc	Services d'investissement TD inc.	2010-08-24
Thériault	Sophie	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-09-03
Tremblay	Justine	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-08-27
Tremblay	Nicolas	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-08-30
Valcourt	Émilie	Services financiers groupe Investors inc.	2010-08-24
Valois	Jacques	Placements Banque Nationale inc.	2010-08-31
Veillette	Nancy	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-08-31
Vellopoulos	Dionysios	Services d'investissement TD inc.	2010-09-01
Wardeh	Line	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-09-01
Whitty	Suzie	Fonds d'investissement Royal inc.	2010-08-30
Zahal	Ali	Consultants C.S.T. inc.	2010-08-31
Zeidan	Chahid	Corporation de distribution des fonds d'éducation Globale	2010-08-26

Conseillers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Gauthier	Benoît	Trust Banque Nationale inc.	2010-08-31
Montesi	Samuel	Trust Banque Nationale inc.	2010-08-31
Schiopu	Ovidiu	Brockhouse Cooper Gestion d'actifs inc.	2010-08-28
Hébert-Seynett	Charles	Optimum Gestion de placements inc.	2010-08-20

Cabinets de services financiers

Sans mode d'exercice

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès du agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337
 Montréal : (514) 395-0337
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veuillez vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6, et les mentions spéciales, de A à E.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	A Restreint à l'assurance-vie
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	B Restreint aux produits d'assurance collective contre les accidents et la maladie
2a Assurance collective de personnes	C Courtage spécial
2b Régime d'assurance collective	D Courtage relatif à des prêts garantis par hypothèque immobilière
2c Régime de rentes collectives	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
3a Assurance de dommages (Agent)	
3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)	
3c Assurance de dommages des entreprises (Agent)	
4a Assurance de dommages (Courtier)	
4b Assurance de dommages des particuliers (Courtier)	
4c Assurance de dommages des entreprises (Courtier)	

5a Expertise en règlement de sinistres

5b Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers

5c Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises

6 Planification financière

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
102859	Berthelot	Charles	4A	2010-09-08
103276	Bisson	Lucie	3A	2010-09-07
103763	Boisvert	Jean-Pierre	3A	2010-09-08
106389	Cestra	Marie Antoinette	4A	2010-09-07
106878	Chartier	François	3A	2010-09-08
108213	Courchesne	Hélène	3A	2010-09-08
111458	Dupont	Marc-André	3A	2010-09-07
112297	Fitzpatrick	James	1A	2010-09-03
116777	Iacampo	Franco	4A	2010-09-03
127808	Prémont	Martin	6	2010-09-03
128326	Rancourt	Jeanne-d'Arc	3B	2010-09-08
129765	Roy	Ginette	3A	2010-09-08
130894	Simard	André	4A	2010-09-01
131017	Simard	Yves	6	2010-09-03
134381	Vincent	Diane	4A	2010-09-01
139541	Morin	Suzanne	5A	2010-09-03
139769	St-Dizier	Fabien	4B	2010-09-03
139998	Gagnon	Annie	3B	2010-09-01
141095	Gagnon	Lilly	3B	2010-09-03
145582	Fortier	Sandra	1A	2010-09-07
146874	Littleton	Paul	4A	2010-09-01
149522	Morrisseau	Louis	5A	2010-09-03
150005	Lo-Bono	Michel-Ange	1A	2010-09-03
152817	Brochu	Valérie	3A	2010-09-03
156066	Dupuis	Michel	6	2010-09-03
156066	Dupuis	Michel	1A	2010-09-03
156463	Robichaud	Stéphane	1A	2010-09-01
156724	Paul	Chantal	4B	2010-09-07

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
156753	Fortin	Caroline	1A	2010-09-01
157828	Charbonneau	Pascal	1A	2010-09-01
157968	Desaillier	Sylvie	4B	2010-09-07
161960	Fournier	Carole	1A	2010-09-03
163969	Gauvin	Sophie	4B	2010-09-03
164228	Dubé	Guy-Lin	4A	2010-09-03
165247	Allalé	Éliane	7	2010-08-30
165711	Pageau	Line	4B	2010-09-01
165795	Cardinal	France	1A	2010-09-01
166423	Hastick	Theresa Claudette	1A	2010-09-03
166460	Huang	Ze Yu	1A	2010-09-03
168635	Grégoire	Michel	4A	2010-09-03
168924	Grenier	Véronique	4B	2010-09-03
170629	Dompierre	Sonia	3B	2010-09-08
171162	Doyon	Stéphany	3A	2010-09-07
176078	Corbeil	Manon	5B	2010-09-03
176373	Labbé	Marianne	5B	2010-09-08
177082	Landry	Vincent	5A	2010-09-07
177623	St-Jean	Brigitte	6	2010-09-03
178127	Létourneau	David	3B	2010-09-03
178504	Rhéaume	Sylvain	3B	2010-09-08
179400	Cauchon	André	4A	2010-09-01
180410	Tremblay	Patrice	4C	2010-09-08
180939	Goyer	Gabrielle	3B	2010-09-07
182201	Chouinard	Yanik	1A	2010-09-03
182326	Allaire	Bruno	1A	2010-09-03
182513	Charbonneau	Josiane	1A	2010-09-03
182754	Ndir	Djibril	1A	2010-09-03
183214	Couturier	Stéphanie	1A	2010-09-07
183354	Crousset	Marie	1A	2010-09-03
184093	Assaf	Michel	3B	2010-09-03
184553	Plourde	Karine	1A	2010-09-02
184887	Ravary-Roy	Charle	4A	2010-09-07
184957	Ménard	Éric	3B	2010-09-03
185028	Lavoie	Michel	4B	2010-09-03
185299	Paradis	Guillaume	1A	2010-09-03
185361	Paquin	Evelyne	3B	2010-09-08
185388	Gingras	Jennifer	4B	2010-09-03

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
185848	Cossette	Denis	1A	2010-09-07
186299	Plante	Christopher	1A	2010-09-03
186695	Lewis-Croteau	Tanya	4B	2010-09-07
186805	Olivieri	Carl	1A	2010-09-03
186891	Côté	Joël	1B	2010-09-02
186920	Hamel Paquette	Marie Eve	4B	2010-09-03
186932	Barnabé	Marie Pier	3B	2010-09-07
187205	Barthold	Jean Hugo	1B	2010-09-02
187228	Laneuville	Yan	1A	2010-09-02
187395	Déragon	Yanick	1B	2010-09-02
187863	Préaud	Sandra	3B	2010-09-01
187904	Giguère	Rémi	1B	2010-09-02
188230	Labrecque	Pierre-Yves	3B	2010-09-07

Non-renouvellement

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité n'a pas été renouvelée à la date d'échéance. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date d'annulation de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une remise en vigueur et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès d'un agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337
 Montréal : (514) 395-0337
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veuillez vous référer à la légende mentionnée ci-haut pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6, et les mentions spéciales, de A à E.

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
122222	Mac Nab	Alan Scott	2B	2010-09-01
122283	Magnan	Jean-Pierre	6	2010-09-01
122354	Mailhot	Camille	1A	2010-09-01
122409	Mainguy	Pierre	6	2010-09-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
122494	Malette	Jean-Pierre	4A	2010-09-01
122555	Maltais	Pierre	1A	2010-09-01
122557	Maltais	Roger	1A	2010-09-01
122559	Maltais	Steeve	1A	2010-09-01
122564	Maman	Myriam	1A	2010-09-01
122568	Mancini	André	5A	2010-09-01
122578	Mandraccia	Gaétan	4A	2010-09-01
122591	Manocchio	Joseph	3A	2010-09-01
122592	Manocchio	Luciano	1A,3A	2010-09-01
122730	Marcotte	Maryse	4B	2010-09-01
122746	Marcotte	Guy	1A	2010-09-01
122775	Marcoux	Line	6	2010-09-01
122799	Marcoux	Yvan	6	2010-09-01
122820	Marin	Jean-François	1A	2010-09-01
122876	Marois	Pierre	2A	2010-09-01
123025	Martin	Christiane	1A,2A,6	2010-09-01
123078	Martin	Pierre Ernest	4A	2010-09-01
123086	Martin	Sylvie	6	2010-09-01
123177	Massé	Bertrand	1A	2010-09-01
123192	Massé	Roger	2B	2010-09-01
123317	Matte	Nancy	4A	2010-09-01
123331	Matti	Edward	1A	2010-09-01
123343	Maurice	Denis	6	2010-09-01
123378	Maziade	Johanne	6	2010-09-01
123379	Mazur	Andrew	1A,2A	2010-09-01
123394	Mc Cabe	André	4A	2010-09-01
123400	McCann	Jacques	4A	2010-09-01
123519	Medeiros	Alvaro	2A	2010-09-01
123520	Medeiros	Antonio	2A	2010-09-01
123572	Meloche	Normand	3A	2010-09-01
123585	Ménard	Claude	6	2010-09-01
123693	Mercier	Laval	5A	2010-09-01
123720	Mercier	Richard	6	2010-09-01
123739	Meredith	John	1A	2010-09-01
123784	Méthot	Patrick	3B	2010-09-01
123828	Michaud	André	1A,2B	2010-09-01
123829	Michaud	Benoît	3A	2010-09-01
123958	Milliard	Marie-Reine	1A,2A	2010-09-01
123965	Milne	Murray	4A	2010-09-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
123972	Milot	Paul	1A	2010-09-01
123992	Migneron	Gilles	4A	2010-09-01
124068	Moisan	Denise	1A	2010-09-01
124085	Moïse	Pierre	1A,2A	2010-09-01
124153	Mongeau	Sylvain	6	2010-09-01
124291	Moreau	Henri	1A	2010-09-01
124523	Morin	Sylvie	3A	2010-09-01
124527	Morin	Suzanne	1A,2A	2010-09-01
124557	Morissette	Évelyne	3A	2010-09-01
124590	Morissette	Sylvain	1A	2010-09-01
124686	Munger	Daniel	1A,2A	2010-09-01
124752	Myre	Jean-Paul	1A,6	2010-09-01
124804	Nadeau	Julien	4A	2010-09-01
124868	Nahas	Luty	1A,6	2010-09-01
124881	Nantel	Georges	6	2010-09-01
124957	Nelson	Jean-Roch	1A,6	2010-09-01
125008	Ng Kwai Hang	Jacques	2A	2010-09-01
125075	Nobert	Gilles	5A	2010-09-01
125198	Noury	Pierre	4A	2010-09-01
125227	Ogden	John David	1A,2A	2010-09-01
125241	Oigny	Pierre	1A,2A,6	2010-09-01
125250	Olivier	Gilles	1A,2A	2010-09-01
125269	Ortuso	Jacqueline	4A	2010-09-01
125284	Otis	Huguette	3B	2010-09-01
125319	Ouellet	France	3A	2010-09-01
125356	Ouellet	Louise	1A	2010-09-01
132695	Olney	Elsie	4A	2010-09-01
135314	Mongeon	Marise	6	2010-09-01
136809	Mimeault	Simon	5A	2010-09-01
136860	Miron	Yves	5A	2010-09-01
137376	Ouimet	Jean-François	6	2010-09-01
137751	Marcoux	Sylvie	1A	2010-09-01
137834	Morin	Jean	5A	2010-09-01
137955	Mazzarelli	Gene	5A	2010-09-01
138054	Ouimet	France	5A	2010-09-01
138395	Martineau	Gilles	1A,2A	2010-09-01
138530	Michel	Marilyn	1A,2A	2010-09-01
138740	Olivier	Ghislaine	1A	2010-09-01
138971	Massicotte	Jean	5A	2010-09-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
142123	Marchand	Lise	4B	2010-09-01
144695	Noël	Sophie	1A,6	2010-09-01
145261	Matteau	Claire	5A	2010-09-01
145320	Normandin	Johanne	1A	2010-09-01
145379	Morin	Réjeanne	3B	2010-09-01
145499	Murphy	Andrew	1A	2010-09-01
146038	Maranda	Isabelle	4A	2010-09-01
147751	Menjivar	Carlos	6	2010-09-01
148534	Matteau	Caroline	4A	2010-09-01
148890	Montpetit	Ronald	1A	2010-09-01
149633	Marcoux	Nicolas	5A	2010-09-01
149942	Murray	Edith Anne	4B	2010-09-01
149967	Nguyen	Kim	6	2010-09-01
149975	Oum	Sambo	4B	2010-09-01
151133	Nini	Gianni	1A	2010-09-01
151249	Merhi Thomé	Thérèse	4A	2010-09-01
151520	Moret	Edouard	4B	2010-09-01
151712	Meloche	Linda	1A	2010-09-01
152078	Maurice	Étienne	1A,2B	2010-09-01
152274	Mompoin	Ronald	1A	2010-09-01
152647	Martel	Louis	1A	2010-09-01
153353	Ngabirano	Ernest Parfait	3B	2010-09-01
154232	Morin	Sylvain	4A	2010-09-01
154333	Marques	Louise	3B	2010-09-01
154822	Mantha-Duffy	Nicola	3B	2010-09-01
155058	Morin-Raymond	Jacqueline	1A	2010-09-01
155423	Meunier	Julie	4B	2010-09-01
156033	Michaudville	Lucie	1A	2010-09-01
156401	Naud	Richard	1A,6	2010-09-01
156680	Messenger-Adam	Sandra	4A	2010-09-01
156875	Meyers	Christopher	1A	2010-09-01
157504	McGuire-Houle	Louise	4C	2010-09-01
157675	Millette-Jetté	Reine	4B	2010-09-01
158130	McEwen	Derek	4A	2010-09-01
158524	Mompoin	Marco	1A	2010-09-01
160272	Marcoux	Isabelle	4A	2010-09-01
160323	Nadon	Maurice	1A	2010-09-01
161254	Moisan	Stéphanie	2B	2010-09-01
161421	Ouellette	Réal	1A	2010-09-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
161431	Martel	Manon	5A	2010-09-01
161848	Mason	Angela	1B	2010-09-01
162479	Ostiguy	Claudine	4B	2010-09-01
162717	Noël	David	4A	2010-09-01
163209	Martel	Véronique	4A	2010-09-01
164657	Moreau	Johane	2B	2010-09-01
166214	Nadeau	Marie-Claude	4B	2010-09-01
166271	Mouttou	Ikbal	1A	2010-09-01
166409	Nunez	Cheryl	3B	2010-09-01
166765	Martin	Dominic	1A	2010-09-01
166810	Nicoriuk	Susanne	1A	2010-09-01
166857	Narciso	George Michael	1A	2010-09-01
167526	Montour	Sylvain	1A	2010-09-01
167741	Mikpé	Inès Ahodékou	4B	2010-09-01
167958	Maisonneuve	Chantal	3A	2010-09-01
168009	Morin	Marilyn	1A	2010-09-01
168490	Martel	Guillaume	4B	2010-09-01
168574	Melançon	Marie-Noëlle	2B	2010-09-01
168993	Murphy	Diane	1B	2010-09-01
169028	Nicolas	Armelle	4A	2010-09-01
169169	Mendicino	Angelo	3B	2010-09-01
169408	Malo	Rose-Marie	1A	2010-09-01
169573	Morais	Francisco	1A	2010-09-01
169787	Mathieu	Maureen	1A	2010-09-01
169968	Nedelcu	Serafima Nicoleta	1A	2010-09-01
170161	Montpetit	Geneviève	1A	2010-09-01
170309	Moran	Sandra	1A	2010-09-01
170518	Mondoux	Jean-François	1A	2010-09-01
171003	Martin-Paré	Peter	1A	2010-09-01
171387	Mihajlovic	Sacha	5B	2010-09-01
171419	Ouellet	Lise	3B	2010-09-01
171658	Massy	Danny	1A	2010-09-01
171911	Morissette	Daniel	1A	2010-09-01
172125	Mingole	Roger Ekongo	4B	2010-09-01
172178	Ouellet	André	1A	2010-09-01
172279	Michelot	Carmelle	4B	2010-09-01
172303	Morad	Mélanie	4B	2010-09-01
172422	Mathieu	Karine	3B	2010-09-01
172981	Michaud	Carole	5B	2010-09-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
173164	Massaad	Simon	1A	2010-09-01
173645	Martinez	Chantal	1A	2010-09-01
173934	Morin	François	1A	2010-09-01
174163	Migneron	Robert	4C	2010-09-01
174440	Maximos	Kévin	4B	2010-09-01
174479	Marhabi	Fatima	1B	2010-09-01
174615	Nakkaz	Nazha	4B	2010-09-01
174710	Major	Gilles	1A	2010-09-01
174950	Owens	Michael	1A	2010-09-01
175133	Marseille	Marjorie	3B	2010-09-01
176136	Morneau-Gagnon	Laurie	3B	2010-09-01
176403	Masciotra	Silvia	4C	2010-09-01
176441	Nolet	Jean-François	1A	2010-09-01
176526	Nadeem	Ejaz	1A	2010-09-01
176897	Murray	Shawn	1A	2010-09-01
177047	Millaire-Delvin	Hugo	1A,4C	2010-09-01
177103	Molnar-Rizkallah	Sandra	1A	2010-09-01
177911	Moreau	Claudia	1A	2010-09-01
177931	Marceau	Valérie	1A	2010-09-01
178008	Nault	Geneviève	1A	2010-09-01
178118	Noël	Kerby	1A	2010-09-01
178488	Mizrahi	Jack	1A	2010-09-01
178703	Marceau	Karel	1A	2010-09-01
178720	Oigny	Nancy	5A	2010-09-01
178961	Mardelli	Nabil	4C	2010-09-01
179027	Michaud	Dany	4A	2010-09-01
179126	Maynard	Florian	1A	2010-09-01
179161	Ouellet	Michele	4B	2010-09-01
179186	Marko	Peter	1A	2010-09-01
179435	Noel	Karine	1A	2010-09-01
179610	Mugisha	Alain	1A	2010-09-01
179677	Meango	Gonwoko Seraphin	1A	2010-09-01
179958	Nadon	Alain	1A	2010-09-01
180494	Mangassouba	Mohamadou Binet	1A	2010-09-01
180510	Ochoa	Marisol	1A	2010-09-01
180564	Marcil	Sébastien	3B	2010-09-01
180844	Mailhot	Philippe	1A	2010-09-01
180968	Ngo	Antoine	1A	2010-09-01
181172	Mengolli	Patrick	4B	2010-09-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
181262	Martin	Jean-Michel Junior	4B	2010-09-01
181614	Miller	Yanick	1A	2010-09-01
181722	Merjuste	Sonel	1A	2010-09-01
181947	Ndao	Momath	1A	2010-09-01
181956	Normandin	Carmen	1B	2010-09-01
181962	Ouellet	Suzie	4B	2010-09-01
181995	Noël	Valérie	3B	2010-09-01
182225	Naim	Kawtar	1A	2010-09-01
182263	Mc Mahon	Audrey	1A	2010-09-01
182266	Migneault	Mario	3B	2010-09-01
182273	Meilleur	Mariette	1B	2010-09-01
182390	Mann	Peter	1A	2010-09-01
182457	Mongeau	Karine	5B	2010-09-01
182464	Monty	Maxime	3B	2010-09-01
182487	Megelas	Nicolas	1A	2010-09-01
182579	Ménard	Sébastien	4B	2010-09-01
182608	Mathieu	Audray	3B	2010-09-01
182808	Normand	Pierre	1A	2010-09-01
182867	Néron-Cardin	Jessy	1A	2010-09-01
182948	Morin	Marie-Claude	4B	2010-09-01
183034	N'Zué	Kouadio Albert	1A	2010-09-01
183132	Moisan	Tommy	1A	2010-09-01
183328	Ménard	Dominic	1B	2010-09-01
183374	Maher-Hurdle	Sophie	1B	2010-09-01
183418	Mador	Mélanie	1A	2010-09-01
183488	Ngankam Mambou	Jessy	1A	2010-09-01
183513	Maillé	Andy	1A	2010-09-01
183514	Normandin	Stéphane	3B	2010-09-01
183715	Messier	Patrick	1A	2010-09-01
183902	Mersel	Sara	3B	2010-09-01
183903	Nantel	Charles	3B	2010-09-01
184076	Nistor	Claudiu Cristinel	1A	2010-09-01
184133	Nikjoutavabi	Mohammadreza	1B	2010-09-01
184147	Marshall	René George	1A	2010-09-01
184175	Moudrika	Ahmed	3B	2010-09-01
184201	Malenfant	Jean-René	3B	2010-09-01
184240	Martin	Isabelle	1B	2010-09-01
184274	Morales	Jessica	1A	2010-09-01
184398	Marcoux	Caroline	1A	2010-09-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
184527	Naciri	Abderrahim	1A	2010-09-01
184532	M. Bergeron	Jessica	4B	2010-09-01
184559	Moisan	Cindy	1A	2010-09-01
184601	Neamtiu	Aurel-Alexandru	1A	2010-09-01
184675	Olenska	Olga	1B	2010-09-01
184691	Martin	François	1A	2010-09-01
184698	McKissock	Robert	1A	2010-09-01
184769	Meddahi	Manel	1A	2010-09-01
184909	Mahieu	Xavier	1B	2010-09-01
184922	Mitrea	Liliana Viorica	1A	2010-09-01
184923	Musat	Dumitru	1A	2010-09-01
184930	Martel	Yannick	1A	2010-09-01
184998	Naciry	Aziz	1A	2010-09-01
185087	Moreau	Claude	1B	2010-09-01
185120	Mbaye	Ndeye Sene	1A	2010-09-01
185123	Ouellet	Nancy	1B	2010-09-01
185167	Marcil	Joël	1A	2010-09-01
185320	Morel-Lavoie	Annick	1A	2010-09-01
185323	Montes	John Edward	1B	2010-09-01
185345	Oh	Seung Chul	1A	2010-09-01
185404	Mercier	Jean	1B	2010-09-01
185697	Nolet	Mélanie	1B	2010-09-01
185829	Mahamat	Moussa	1B	2010-09-01
186051	Merisma	Raynolson	1A	2010-09-01
186061	Monnet	Gisèle	4B	2010-09-01
186098	Marcotte	Frédéric	1A	2010-09-01
186294	Memette	Henricky	1A	2010-09-01
186296	Ougaf	Khalid	1B	2010-09-01
186446	Métivier	Marc-Olivier	1A	2010-09-01

3.5 MODIFICATION AUX REGISTRES DES INSCRITS

3.5.1 Les cessations de fonctions d'une personne physique autorisée, d'une personne désignée responsable, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom	Prénom	Date de cessation
500663	Gestion GroupAssurance inc.	Pillenière	Alain	2010-09-08

3.5.2 Les cessations d'activités

Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
JitneyTrade inc.	Puni	Ajoy	2010-09-02
Valeurs mobilières Desjardins inc.	Nadeau	Jacques Oswald	2010-08-30

Suspension conseillers

Nom de la firme	Catégorie	Date de radiation
R.O. Canada inc.	Courtier d'exercice restreint	2010-09-02

Radiations et suspensions de cabinet de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Numéro de décision	Décision	Date de la décision
500517	Patricia Girard	2010-PDIS-2527	Radiation	2010-08-02
503349	Alan Scott Mac Nab	2010-PDIS-2515	Radiation	2010-08-02
503666	Raymond-Normand Perreault	2010-PDIS-2542	Suspension	2010-08-11
504713	Yves Primeau	2010-PDIS-2531	Radiation	2010-08-02
506369	Claude Savard	2010-PDIS-2519	Radiation	2010-08-02
506578	Nicole Doré	2010-PDIS-2526	Radiation	2010-08-02
507161	Services financiers François Dunn inc.	2010-PDIS-2547	Suspension	2010-08-11
507700	Pierre Moïse	2010-PDIS-2544	Suspension	2010-08-11
509524	Robert Lemieux	2010-PDIS-2528	Radiation	2010-08-02

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Numéro de décision	Décision	Date de la décision
513337	Daniel Rosenberg	2010-PDIS-2545	Suspension	2010-08-11
514346	Jean-Philippe Jacques	2010-PDIS-2549	Radiation	2010-08-13
514392	Stanislav Karev	2010-PDIS-2529	Radiation	2010-08-02
514393	Amina Aboutammam	2010-PDIS-2543	Suspension	2010-08-11
514720	Claude Hardy	2010-PDIS-2546	Suspension	2010-08-11

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
503789	Bussière, Cauchon, Gagnon et Associés inc.	Assurance de personnes Assurance de dommages	2010-09-01
504974	Optimum placements inc.	Planification financière	2010-09-01
508034	Richard Lefebvre	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2010-09-01
508252	Carole Morinville	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2010-09-02
511198	France Bienvenue	Assurance collective de personnes	2010-09-08
512513	Vincent St-Germain	Assurance de personnes	2010-09-01
512711	Solutions financières Grégoire Inc.	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2010-09-01
513200	Jean-Pierre Provost	Expertise en règlement de sinistres	2010-09-07
514315	Theresa Claudette Hastick	Assurance de personnes	2010-09-03

3.5.3 Les ajouts concernant les personnes physiques autorisées, les personnes désignées responsables, les chefs de la conformité ou les dirigeants responsables

Conseillers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de la décision
Gestion de placements Innocap inc.	Parisien	Denis	2010-09-03
Gestion de placements Innocap inc.	Gagnon	Martin	2010-09-03

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom	Prénom	Date
500663	Gestion GroupAssurance inc.	Caron	Louis	2010-09-08

3.5.4 Les nouvelles inscriptions

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
513962	Services financiers Exclusifs inc.	Claude Caron	Assurance de personnes	2010-09-03
514926	Continental Casualty Company	Kelvin Mateus	Expertise en règlement de sinistres	2010-09-03
514933	9222-4591 Québec inc.	Nikiforos Manioudakis	Assurance de personnes	2010-09-01
514957	Assurance Jean-François Boucher inc.	Jean-François Boucher	Expertise en règlement de sinistres	2010-09-01

3.6 AVIS D'AUDIENCES

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Themistoklis Papadopoulos 138474	(CD00-0758)	Janine Kean, président Alain Côté, A.V.C. Tan Pham Huu	1 ^{er} septembre 2010 à 9h30	Commission des lésions professionnelles 500, boul. René-Lévesque ouest, 18 ^e étage, Montréal (Québec) H2Z 1W7	Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat requis.	audition sur sanction
Réal Samson 130226	(CD00-0810)	François Folot, président Marie Guédo Jacques Denis, A.V.A.	2 septembre 2010 à 12h00	Cour fédérale à Québec 300, boul. Jean Lesage, 5 ^e étage, Québec (Québec) G1K 8K6	Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents. Appropriation de fonds pour fins personnelles ou/ non-paiement des sommes perçues à une institution financière. Refus de collaborer avec une personne chargée de l'application de la loi.	audition culpabilité/sanction
Imran Shahid 154199	(CD00-0781)	Janine Kean, président Jacques Denis, A.V.A. Antonio Tiberio	7 septembre 2010 à 9h30 8 septembre 2010 à 9h30 9 septembre 2010 à 9h30 13 septembre	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Appropriation de fonds pour fins personnelles ou/ non-paiement à l'assureur des sommes perçues. Appropriation de fonds pour fins personnelles ou/ non-paiement des sommes perçues à une institution financière.	audition sur culpabilité

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
			2010 à 9h30			
René Sauriol 130371	(CD00-0802)	François Folot, président Louis-Georges Boily Michèle Barbier, A.V.A.	8 septembre 2010 à 9h30	Palais de justice de Hull 17, rue Laurier, Gatineau (Québec) J8X 4C1	Appropriation de fonds pour fins personnelles ou/ non-paiement des sommes perçues à une institution financière.	audition culpabilité/ sanction
Pierre Nadeau 124835	(CD00-0760)	François Folot, président Pierre Décarie Denise Tétraut, A.V.C.	13 septembre 2010 à 9h30	Commission des lésions professionnelles 500, boul. René- Lévesque ouest, 18 ^e étage, Montréal (Québec) H2Z 1W7	Défaut de répondre dans les plus brefs délais à toute correspondance provenant du syndic et de collaborer.	audition sur sanction
Yvan Prévost 127859	(CD00-0589)	François Folot, président Michèle Barbier, A.V.A. Yvon Fortin, A.V.A.	14 septembre 2010 à 9h30 15 septembre 2010 à 9h30 16 septembre 2010 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères. Défaut de divulguer l'existence d'un contrat en vigueur et/ou défaut d'indiquer l'intention de remplacer dans la proposition. Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents. Effectuer une opération sans l'autorisation du client. Défaut de fournir aux assureurs les renseignements d'usage et/ou fournir de	Audition culpabilité (de novo)

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					<p>faux renseignements.</p> <p>Ne pas chercher à avoir une connaissance complète des faits.</p> <p>Transaction non dans l'intérêt de l'investisseur.</p> <p>Défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client.</p> <p>Avoir fait signer un document en blanc.</p> <p>Inexécution ou mauvaise exécution du mandat et/ou défaut de rendre compte du mandat.</p> <p>Défaut de respecter les obligations à l'égard de l'analyse des besoins financiers.</p>	
Jocelyn Levasseur 121609	(CD00-0813)	François Folot, président Jean Deslauriers Stéphane Côté, A.V.C.	21 septembre 2010 à 9h30 22 septembre 2010 à 9h30	Hôtel Sheraton Four Points 35, rue Laurier, Gatineau (Hull) (Québec) J8X 4E9	<p>Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères.</p> <p>Remplacement non dans l'intérêt de l'assuré et/ou ne pas favoriser le maintien en vigueur.</p> <p>Obligation de conserver copie des dossiers clients au moins 5 ans.</p> <p>Défaut de respecter les obligations à l'égard de l'analyse des besoins financiers.</p>	audition sur culpabilité

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition	
Christina Provost 128024	(CD00-0709)	Janine Kean, président Patrick Hausmann, A.V.C. Felice Torre, A.V.A.	21 septembre 2010 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères.	audition sur culpabilité	
			22 septembre 2010 à 9h30				Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat requis.
			23 septembre 2010 à 9h30				
			24 septembre 2010 à 9h30				
Christina Provost 128024	(CD00-0805)	Janine Kean, président Felice Torre, A.V.A. Patrick Hausmann, A.V.C.	21 septembre 2010 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Inexécution ou mauvaise exécution du mandat et/ou défaut de rendre compte du mandat.	audition sur culpabilité	
			22 septembre 2010 à 9h30				Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat requis.
			23 septembre 2010 à 9h30				
			24 septembre 2010 à 9h30				
Roberto Milzi 123975	(CD00-0755)	François Flot, président Louis Rouleau, A.V.A.	23 septembre 2010 à 9h30	Commission des lésions professionnelles 500, boul. René- Lévesque ouest, 18 ^e étage, Montréal (Québec) H2Z 1W7	Défaut de subordonner son intérêt personnel aud - recusation à celui de son client.	de banc	
					Recommandation inappropriée en assurances.		Exercer des activités dans des disciplines

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					sans détenir le certificat requis. Défaut de respecter les obligations à l'égard de l'analyse des besoins financiers.	
Marc Da Costa 108664	(CD00-0654)	Janine Kean, président Felice Torre, A.V.A. Kaddis Sidaros, A.V.A.	28 septembre 2010 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Avoir témoigné de la signature d'un assuré hors de sa présence et/ou avoir déclaré faussement avoir agi comme agent souscripteur. Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères. Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents. Appropriation de fonds pour fins personnelles ou/ non-paiement à l'assureur des sommes perçues. Défaut d'exercer ses activités avec intégrité, honnêteté, loyauté, compétence et professionnalisme. Effectuer une opération sans l'autorisation du client. Transaction non dans l'intérêt de l'investisseur. Inexécution ou mauvaise exécution du mandat et/ou défaut de rendre compte du mandat.	audition sur sanction

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Kader Hanahem 116109	(CD00-0811)	Sylvain Généreux, président	28 septembre 2010 à 9h30	Hôtel Delta 2685, rue King Ouest, Sherbrooke (Québec)	Effectuer une opération sans l'autorisation du client.	audition sur culpabilité
		Bruno Therrien André Chicoine, A.V.C.	29 septembre 2010 à 9h30	J1L 1C1	Refus de collaborer avec une personne chargée de l'application de la loi.	
			30 septembre 2010 à 9h30		Défaut d'exercer ses activités avec intégrité, honnêteté, loyauté, compétence, professionnalisme, bonne foi et équité. Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat requis.	

3.7 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

3.7.1 Autorité

Décision n° 2010-PDIS-2519

CLAUDE SAVARD

[...]

Inscription n° 506 369

Décision

(articles 115 et 146.1 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2)

CONSIDÉRANT que Claude Savard détenait un certificat portant le n° 130 432, lequel n'a pas été renouvelé dans les disciplines de l'assurance de personnes et de l'assurance collective de personnes, puisque les exigences prévues aux articles 96 et 126 du *Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant* n'ont pas été rencontrées;

CONSIDÉRANT que Claude Savard détient une inscription de représentant autonome auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») portant le n° 506 369;

CONSIDÉRANT que Claude Savard n'est plus un représentant certifié pouvant agir par son inscription de représentant autonome dans les disciplines de l'assurance de personnes et de l'assurance collective de personnes;

CONSIDÉRANT que Claude Savard a fait défaut de respecter l'article 128 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF ») en omettant d'être certifié à titre de représentant afin de détenir une inscription à titre de représentant autonome;

CONSIDÉRANT la lettre du 6 mai 2010 mentionnant les manquements et la décision projetée;

CONSIDÉRANT l'absence d'observation présentée par Claude Savard;

CONSIDÉRANT les articles 115, 127, 146 et 146.1 de la LDPSF;

CONSIDÉRANT l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q. c. J-3;

CONSIDÉRANT la protection du public;

Il convient pour l'Autorité de :

RADIER l'inscription de représentant autonome de Claude Savard dans les disciplines suivantes :

- assurance de personnes;
- assurance collective de personnes.

Et, par conséquent, que Claude Savard :

Cesse d'exercer ses activités dans les disciplines de l'assurance de personnes et de l'assurance collective de personnes.

La décision prendra effet à la date de sa signature et sera exécutoire malgré appel.

Signé à Québec, le 2 août 2010.

M^e Yan Paquette
 Directeur des OAR, de l'indemnisation et
 des pratiques en matière de distribution

Décision n° 2010-PDIS-2527

PATRICIA GIRARD
 [...]

 Inscription n° 500 517

Décision

(articles 115 et 146.1 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2)

CONSIDÉRANT que Patricia Girard détenait un certificat portant le n° 114 735, lequel n'a pas été renouvelé dans les disciplines de l'assurance de personnes et de l'assurance collective de personnes, puisque les exigences prévues aux articles 96 et 126 du *Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant* n'ont pas été rencontrées;

CONSIDÉRANT que Patricia Girard détient une inscription de représentant autonome auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») portant le n° 500 517;

CONSIDÉRANT que Patricia Girard n'est plus une représentante certifiée pouvant agir par son inscription de représentant autonome dans les disciplines de l'assurance de personnes et de l'assurance collective de personnes;

CONSIDÉRANT que Patricia Girard a fait défaut de respecter l'article 128 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF ») en omettant d'être certifié à titre de représentant afin de détenir une inscription à titre de représentant autonome;

CONSIDÉRANT la lettre du 6 mai 2010 mentionnant les manquements et la décision projetée;

CONSIDÉRANT l'absence d'observation présentée par Patricia Girard;

CONSIDÉRANT les articles 115, 127, 146 et 146.1 de la LDPSF;

CONSIDÉRANT l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q. c. J-3;

CONSIDÉRANT la protection du public;

Il convient pour l'Autorité de :

RADIER l'inscription de représentant autonome de Patricia Girard dans les disciplines suivantes :

- assurance de personnes;
- assurance collective de personnes.

Et, par conséquent, que Patricia Girard :

Cesse d'exercer ses activités dans les disciplines de l'assurance de personnes et de l'assurance collective de personnes.

La décision prendra effet à la date de sa signature et sera exécutoire malgré appel.

Signé à Québec, le 2 août 2010.

M^e Yan Paquette
 Directeur des OAR, de l'indemnisation et
 des pratiques en matière de distribution

DÉCISION N^o 2010-PDG-0134

MICA CAPITAL INC., personne morale
 légalement constituée ayant son siège social et
 son principal établissement au 797, Boulevard
 Lebourgneuf, bureau 500, Québec (Québec),
 G2J 0B5

DÉCISION

(art. 115 *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D 9.2)

LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

Le 23 mars 2010, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») émettait à l'encontre du cabinet Mica Capital inc. (« Mica ») un avis amendé portant le numéro 2010-DSEC-0052 (l'« avis amendé »), en vertu de l'article 117 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF »), préalablement à l'émission d'une décision en vertu de l'article 115 de la LDPSF;

La signification de l'avis amendé le 29 mars 2010 a été rendue nécessaire puisqu'il a été porté à la connaissance de l'Autorité que la problématique qui avait été soulevée dans le premier avis signifié au cabinet en date du 4 février 2009, et portant le numéro 2009-DSEC-0004, se continuait;

Ainsi, les faits constatés et les manquements reprochés au cabinet et qui apparaissent à l'avis amendé sont établis de la manière suivante :

LES FAITS CONSTATÉS

1. Mica détient une inscription auprès de l'Autorité, portant le numéro 510247, dans les disciplines du courtage en épargne collective, du courtage en plans de bourses d'études et en assurance de personnes. À ce titre, il est régi par la LDPSF;
2. Au printemps 2008, soit du 10 au 12 mars 2008, l'Autorité procédait à l'inspection des assises financières du cabinet Mica, le tout conformément aux articles 107 et 109 de la LDPSF;
3. Lors de cette inspection, il fut constaté que les rapports sur le capital liquide net pour les mois de septembre 2007, octobre 2007, novembre 2007 et janvier 2008, qui avaient été produits par Mica, n'étaient pas préparés sur la base d'une comptabilité d'exercice, comme le prévoit l'article 11 du *Règlement sur le compte en fidéicommiss et les assises financières du cabinet en valeurs mobilières*;
4. Le respect du principe de comptabilité d'exercice requiert l'inscription de provisions à l'égard des charges engendrées au cours de l'exercice financier sous étude, mais n'ayant pas fait l'objet de décaissements au cours de celui-ci;

5. Ainsi, au cours des mois de septembre 2007, octobre 2007, novembre 2007 et janvier 2008, les dépenses, le passif ainsi que le capital liquide net ont été inadéquatement évalués compte tenu du fait que Mica a omis d'inscrire :
 - une provision aux registres comptables appropriés concernant les honoraires éventuels à déboursier pour la réalisation du rapport de vérification externe de l'exercice financier se terminant le 31 juillet 2008;
 - une provision aux registres comptables appropriés concernant la taxe sur le capital et la taxe compensatoire à être versées à l'échéance de l'exercice financier se terminant le 31 juillet 2008;
 - une provision aux registres comptables appropriés concernant les taxes municipales et scolaires liées au terrain et à l'immeuble qu'elle possède;
 - une provision aux registres comptables appropriés concernant les impôts payables;
6. Il fut constaté que, quant à l'omission d'inscrire une provision aux registres comptables concernant les impôts payables, les seules inscriptions qui apparaissaient aux registres consistaient en la comptabilisation des montants versés en acomptes provisionnels, ceux-ci étant calculés en fonction des revenus imposables de l'exercice financier précédant de Mica alors que la provision aurait dû être calculée tous les mois en fonction des revenus imposables générés par Mica;
7. Or, après que les rapports bimestriels de Mica furent établis en respectant le principe de comptabilité d'exercice comme le prévoit l'article 11 du *Règlement sur le compte en fidéicommiss et les assises financières du cabinet en valeurs mobilières*, il a été constaté que le cabinet se trouvait en insuffisance de capital pour les mois de septembre 2007, octobre 2007, novembre 2007 et janvier 2008;
8. Il appert de plus que le rapport bimestriel des mois d'octobre et de novembre 2007 avait été signé par la direction de Mica, ce qui indique que celle-ci était au courant de la situation de non-conformité dans laquelle elle se trouvait;
9. Dans les circonstances, un rapport d'inspection sur la conformité financière était expédié à Mica le 24 avril 2008 dans lequel on reprochait notamment au cabinet de préparer son rapport sur le capital liquide net sur une base de comptabilité de caisse, le tout contrairement aux dispositions législatives pertinentes;
10. Dans une correspondance ultérieure datée du 21 mai 2008, le dirigeant responsable de Mica informait l'Autorité des mesures de régularisation mises en place par le cabinet suite à la réception du rapport d'inspection;
11. Notons par ailleurs que le rapport bimestriel de capital liquide net soumis à l'Autorité par Mica affichait à nouveau un déficit de capital de l'ordre de 31 532 \$ au 31 décembre 2008, comparativement à un déficit de 94 690 \$ au 31 janvier 2009;

MANQUEMENTS REPROCHÉS AU CABINET MICA CAPITAL INC.

12. Mica a fait défaut de respecter l'article 11 du *Règlement sur le compte en fidéicommiss et les assises financières du cabinet en valeurs mobilières* en ce qu'elle avait l'obligation de déposer auprès de l'Autorité le rapport bimestriel sur le capital liquide net prévu à l'Annexe 1, sur la base d'une comptabilité d'exercice;

13. Mica a fait défaut de respecter l'article 8 du *Règlement sur le compte en fidéicommiss et les assises financières du cabinet en valeurs mobilières* en ce qu'elle avait l'obligation de maintenir un capital liquide net conforme aux exigences minimales prévues par ledit règlement.

LES OBSERVATIONS PRÉSENTÉES À L'AUTORITÉ

Dans son avis du 2 février 2009, l'Autorité donnait à Mica l'opportunité de lui transmettre ses observations par écrit, au plus tard le 20 février 2009, 17 h;

Ainsi, le 10 février 2009, Mica faisait parvenir à l'Autorité, sous forme écrite, ses observations en réponse à l'avis ainsi que divers documents produits en pièces jointes;

Sans limiter la généralité des observations présentées par Mica le 10 février 2009, celles-ci peuvent se résumer comme suit :

- Dans l'exercice de son pouvoir discrétionnaire, l'Autorité devrait prendre en considération certains éléments visant à déterminer l'opportunité d'imposer ou non une pénalité administrative, à savoir, la gravité objective de l'infraction reprochée, les antécédents et la volonté de corriger la situation;
- Mica est d'avis qu'aucune pénalité ne devrait lui être imposée et qu'une simple mise en garde suffirait compte tenu de la promptitude de Mica à régulariser la situation à la satisfaction de l'Autorité;
- Mica s'est empressée de régulariser la situation dès que le cabinet fut informé par l'Autorité des manquements constatés;
- Mica s'est montrée de bonne foi et a fait preuve d'une collaboration exemplaire;
- Mica soulève que selon le cabinet, le libellé des articles 8 à 11 du *Règlement sur le compte en fidéicommiss et les assises financières du cabinet en valeurs mobilières* (D-9.2., r.1.04) (le « RCFAFCVM ») est vague et imprécis et, dans les circonstances, l'Autorité n'est pas en droit d'imposer au cabinet une pénalité administrative;
- Rien n'indique dans les articles visés que le calcul doit être effectué selon la méthode de la comptabilité d'exercice;
- Dans le contexte d'une réglementation vague, imprécise ou ambiguë, les tribunaux ont, à plusieurs reprises, statué sur le fait que l'imprécision d'un règlement doit bénéficier à celui qui est soumis à cette réglementation;
- Par ailleurs, rien n'indique que l'Annexe 1 du RCFAFCVM fait partie intégrante du règlement;
- La version de l'Annexe 1 disponible sur le site Web de l'Autorité ne correspond pas, quant à sa forme, à la version disponible sur le site Web des Publications officielles du Québec. Ainsi, et puisque seul le législateur peut apporter des modifications législatives, Mica conclut que l'Annexe 1 n'a pas de valeur réglementaire;
- Néanmoins, Mica a clairement exprimé à l'Autorité que le cabinet entendait se plier à ses exigences;
- S'il s'avérait que l'Autorité impose à Mica une pénalité administrative, le cabinet soutient qu'il pourrait subir, ainsi que ses représentants, un préjudice irréparable;

- Mica a acquis une bonne réputation et craint une mauvaise interprétation qui pourrait être faite d'un communiqué de presse émis par l'Autorité;

Par ailleurs, dans son avis amendé signifié le 29 mars 2010, l'Autorité donnait à Mica l'opportunité de lui transmettre des observations additionnelles par écrit, au plus tard le 16 avril 2010, 17 h;

Ainsi, le 15 avril 2010, Mica faisait parvenir à l'Autorité, sous forme écrite, ses observations en réponse à l'avis amendé ainsi que divers documents produits en pièces jointes;

En complément à ses observations, Mica soutient, entre autres, ce qui suit :

- Suite à l'inspection des assises financières au printemps 2009, des changements sont survenus au sein du service comptable du cabinet;
- En effet, de nouveaux employés ont été embauchés afin de prêter main-forte au service de la comptabilité. Par ailleurs, [...] et Mica a jugé approprié d'engager une personne ressource qui pourrait éventuellement [...];
- Toutefois, [...] sans lui laisser l'opportunité de faire la transition avec la personne engagée pour pourvoir à son remplacement;
- Ce qui explique la problématique soulevée par le second préavis qui, par ailleurs, a été réglée rapidement;
- En aucun temps Mica n'a été de mauvaise foi et, bien au contraire, le cabinet a toujours tout mis en œuvre afin de satisfaire aux exigences de l'Autorité;

LES COMMENTAIRES DE L'AUTORITÉ À LA SUITE DES OBSERVATIONS QUI LUI ONT ÉTÉ PRÉSENTÉES

Précisons que l'Autorité a étudié attentivement toutes les observations présentées par Mica;

D'entrée de jeu, l'Autorité désire souligner que Mica a fait preuve de collaboration et a entrepris les mesures nécessaires afin de corriger les manquements constatés et satisfaire aux exigences de l'Autorité;

L'Autorité tient à préciser que les changements soulignés par Mica au sujet de la forme que revêt l'Annexe 1 du RCFAFCVM n'ont pas pour effet de rendre l'Annexe 1 invalide;

Les changements décriés à l'Annexe 1, soit l'utilisation d'un caractère gras ou de majuscules, ont comme objectif d'attirer l'attention du lecteur sur certains éléments et n'en changent ni le texte, ni le contenu;

De plus, l'Autorité souligne que l'Annexe 1 fait partie intégrante du RCFAFCVM et, dans les circonstances, le cabinet doit s'assurer que ses employés se conforment aux exigences qui y sont formulées;

L'Autorité soutient qu'aucune ambiguïté ne saurait persister suite à la lecture combinée du RCFAFCVM et de l'Annexe 1;

Enfin, l'Autorité rappelle qu'elle a pour mandat de voir à l'application des dispositions prévues à la LDPSF et à ses règlements;

Dans le cadre de son mandat, l'Autorité doit s'assurer que les manquements survenus ne puissent se reproduire et l'imposition d'une pénalité administrative pour les manquements passés s'inscrit dans le cadre de ce mandat;

LA DÉCISION :

CONSIDÉRANT l'article 115 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité peut radier une inscription pour une discipline donnée, la suspendre ou l'assortir de restrictions ou de conditions, lorsqu'elle estime qu'un cabinet ne respecte pas les dispositions de la présente loi ou de ses règlements ou que la protection du public l'exige.

Elle peut imposer, en plus, au cabinet une pénalité pour un montant qui ne peut excéder 100 000 \$. »;

CONSIDÉRANT l'article 117 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité signifie au cabinet un avis d'au moins 15 jours de la date à laquelle il pourra présenter ses observations. »;

CONSIDÉRANT l'article 107 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité procède, aussi souvent qu'elle l'estime nécessaire, à l'inspection d'un cabinet pour s'assurer du respect de la présente loi et de ses règlements. »;

CONSIDÉRANT l'article 109 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'inspecteur peut :

- 1° avoir accès, à toute heure raisonnable, à tout établissement du cabinet;
- 2° examiner et tirer copie des livres, registres, comptes, dossiers et autres documents du cabinet;
- 3° exiger tout document relatif aux activités du cabinet.

Toute personne qui a la garde, la possession ou le contrôle de ces livres, registres, comptes, dossiers et autres documents doit, à la demande de l'inspecteur, lui en donner communication et lui en faciliter l'examen. »;

CONSIDÉRANT l'article 8 du RCFAFCVM, qui se lit comme suit :

« Le cabinet doit posséder un capital liquide net au moins égal à la somme de 50 000 \$ et du montant de la franchise que comporte la police d'assurance qui couvre la responsabilité du cabinet prévue au paragraphe 2° de l'article 29 du Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome approuvé par le décret n° 832-99 du 7 juillet 1999.

Le cabinet qui exerce des activités dans plus d'une province canadienne ajoute à cette somme, le cas échéant, le montant de la franchise exigée au cautionnement fourni en vertu des autres lois provinciales applicables.

Le capital liquide net est calculé selon les modalités prévues à l'annexe I. »;

CONSIDÉRANT l'article 11 du RCFAFCVM, qui se lit comme suit :

« Dans les 30 jours suivant la fin de chaque période de 2 mois, le cabinet dépose auprès du Bureau des services financiers¹ le rapport bimestriel sur le capital liquide net prévu à l'annexe I. »;

CONSIDÉRANT l'Annexe I du RCFAFCVM, qui se lit comme suit :

« **Annexe I RAPPORT BIMESTRIEL SUR LE CAPITAL LIQUIDE NET**

(a.8 et 11)

NOTE : CE RAPPORT EST EFFECTUÉ SUR UNE BASE DE COMPTABILITÉ D'EXERCICE

(...) »;

CONSIDÉRANT l'article 130 de la *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2009, c. 25, qui prévoit notamment que tout recours introduit par l'Autorité avant le 28 septembre 2009 concernant un représentant titulaire d'un certificat ou un cabinet inscrit dans une discipline de valeurs mobilières est continué conformément à la LDPSF;

CONSIDÉRANT l'article 181 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives afin principalement de resserrer l'encadrement du secteur financier*, L.Q. 2009, c. 58, qui prévoit que toute affaire commencée par l'Autorité en application de l'article 115 LDPSF avant le 1^{er} avril 2010 concernant un cabinet, un représentant autonome ou une société autonome est continuée conformément à cette loi, telle qu'elle se lisait avant cette date;

CONSIDÉRANT l'intérêt public et le fait qu'il y a lieu pour l'Autorité de s'assurer que les manquements survenus ne se reproduisent plus à l'avenir;

Il convient pour l'Autorité d' :

IMPOSER au cabinet Mica une pénalité* au montant de 5 000 \$, laquelle sera payable au plus tard 30 jours suivant la date de signature de la présente décision.

En vertu de l'article 121 de la LDPSF, la décision prendra effet à la date de sa signature et sera exécutoire nonobstant appel.

Fait le 30 août 2010.

Jean St-Gelais
Président-directeur général

En vertu de l'article 119 de la LDPSF, vous pouvez en appeler de cette décision devant la Cour du Québec.

En vertu de l'article 121 de la LDPSF, l'appel de la présente décision ne suspend pas son exécution à

¹ En vertu de l'article 707 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2, l'Autorité est substituée au Bureau des services financiers. Elle en acquiert les droits et en assume les obligations.

moins qu'un juge de la Cour du Québec n'en décide autrement.

En vertu de l'article 122 de la LDPSF, votre appel sera formé par le dépôt d'un avis à cet effet auprès de l'Autorité des marchés financiers, **dans les 30 jours de la date de signification de la présente décision.**

Le cas échéant, veuillez transmettre votre avis à l'adresse suivante :

**Autorité des marchés financiers
Direction du secrétariat
À l'attention de M^e Marjorie Côté
Place de la Cité, Tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 4^e étage
Québec (Québec) G1V 5C1**

***Le chèque relatif au paiement de la pénalité imposée devra être fait à l'ordre de l'Autorité des marchés financiers et devra être expédié à l'Autorité des marchés financiers, Service de la conformité, à l'attention de Monsieur Jean-François Vézina, Place de la Cité, Tour Cominar, 2640, boulevard Laurier, 4^e étage Québec (Québec) G1V 5C1.**

Si vous avez besoin d'information, vous pouvez communiquer avec M^e Marjorie Côté, par téléphone au 1-877-525-0337 poste 2518, par télécopie au (418) 647-1125 ou par courrier électronique à marjorie.cote@lautorite.qc.ca.

Décision n^o 2010-PDIS-2529

STANISLAV KAREV
[...]
Inscription n^o 514 392

Décision

(articles 115 et 146.1 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2)

CONSIDÉRANT que Stanislav Karev détenait un certificat portant le n^o 181 835, lequel n'a pas été renouvelé dans la discipline de l'assurance de personnes, puisque les exigences prévues aux articles 96 et 126 du *Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant* n'ont pas été rencontrées;

CONSIDÉRANT que Stanislav Karev détient une inscription de représentant autonome auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») portant le n^o 514 392;

CONSIDÉRANT que Stanislav Karev n'est plus un représentant certifié pouvant agir par son inscription de représentant autonome dans la discipline de l'assurance de personnes;

CONSIDÉRANT que Stanislav Karev a fait défaut de respecter l'article 128 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF ») en omettant d'être certifié à titre de représentant afin de détenir une inscription à titre de représentant autonome;

CONSIDÉRANT la lettre du 3 juin 2010 mentionnant les manquements et la décision projetée;

CONSIDÉRANT l'absence d'observation présentée par Stanislav Karev,

CONSIDÉRANT les articles 115, 127, 146 et 146.1 de la LDPSF;

CONSIDÉRANT l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q. c. J-3;

CONSIDÉRANT la protection du public;

Il convient pour l'Autorité de :

RADIER l'inscription de représentant autonome de Stanislav Karev dans la discipline suivante :

- assurance de personnes.

ORDONNER au représentant autonome Stanislav Karev d'informer par écrit l'Autorité de la manière dont il entend disposer de ses dossiers clients, livres et registres (les « dossiers »), et ce, dans les quinze (15) jours de la signification de la présente décision.

Dans l'éventualité où l'Autorité se déclare satisfaite de la manière dont le représentant autonome Stanislav Karev entend disposer de ses dossiers :

ORDONNER la remise des dossiers au nouvel acquéreur, à l'assureur ou au consommateur concerné, **au plus tard dans les quarante-cinq (45) jours suivant la réponse de l'Autorité.**

Dans l'éventualité où l'Autorité ne se déclare pas satisfaite de la manière dont le représentant autonome Stanislav Karev entend disposer de ses dossiers :

ORDONNER à Stanislav Karev de remettre, dans les trente (30) jours suivant la réponse de l'Autorité, tous ses dossiers à la personne et l'endroit désignés par l'Autorité.

Et, par conséquent, que Stanislav Karev :

Cesse d'exercer ses activités.

La décision prendra effet à la date de sa signature et sera exécutoire malgré appel.

Signé à Québec, le 2 août 2010.

M^e Yan Paquette
Directeur des OAR, de l'indemnisation et
des pratiques en matière de distribution

Décision n° 2010-PDIS-2531

YVES PRIMEAU
[...]
Inscription n° 504 713

Décision

(articles 115 et 146.1 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2)

CONSIDÉRANT que Yves Primeau détenait un certificat portant le n° 127 880, lequel a été suspendu dans la discipline de l'assurance collective de personnes;

CONSIDÉRANT que Yves Primeau détient une inscription de représentant autonome auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») portant le n° 504 713;

CONSIDÉRANT que Yves Primeau n'est plus un représentant certifié pouvant agir par son inscription de représentant autonome dans la discipline de l'assurance collective de personnes;

CONSIDÉRANT que Yves Primeau a fait défaut de respecter l'article 128 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF ») en omettant d'être certifié à titre de représentant afin de détenir une inscription à titre de représentant autonome;

CONSIDÉRANT la lettre du 6 mai 2010 mentionnant les manquements et la décision projetée;

CONSIDÉRANT l'absence d'observation présentée par Yves Primeau;

CONSIDÉRANT les articles 115, 127, 146 et 146.1 de la LDPSF;

CONSIDÉRANT l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q. c. J-3;

CONSIDÉRANT la protection du public;

Il convient pour l'Autorité de :

RADIER l'inscription de représentant autonome de Yves Primeau dans la discipline suivante :

- assurance collective de personnes.

Et, par conséquent, que Yves Primeau :

Cesse d'exercer ses activités dans la discipline de l'assurance collective de personnes.

La décision prendra effet à la date de sa signature et sera exécutoire malgré appel.

Signé à Québec, le 2 août 2010.

M^e Yan Paquette
 Directeur des OAR, de l'indemnisation et
 des pratiques en matière de distribution

Décision n° 2010-PDIS-2549

JEAN-PHILIPPE JACQUES

[...]

Inscription n° 514 346

Décision

(articles 115 et 146.1 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2)

CONSIDÉRANT que Jean-Philippe Jacques détenait un certificat portant le n° 173 992, lequel n'a pas été renouvelé dans la discipline de l'assurance de personnes, puisque les exigences prévues aux articles 96 et 126 du *Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant* n'ont pas été rencontrées;

CONSIDÉRANT que Jean-Philippe Jacques détient une inscription de représentant autonome auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») portant le n^o 514 346;

CONSIDÉRANT que Jean-Philippe Jacques n'est plus un représentant certifié pouvant agir par son inscription de représentant autonome dans la discipline de l'assurance de personnes;

CONSIDÉRANT que Jean-Philippe Jacques a fait défaut de respecter l'article 128 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF ») en omettant d'être certifié à titre de représentant afin de détenir une inscription à titre de représentant autonome;

CONSIDÉRANT la lettre du 3 juin 2010 mentionnant les manquements et la décision projetée. Cette lettre a été retournée à l'Autorité avec la mention « *non réclamé* »;

CONSIDÉRANT l'absence d'observation présentée par Jean-Philippe Jacques;

CONSIDÉRANT les articles 115, 127, 146 et 146.1 de la LDPSF;

CONSIDÉRANT l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q. c. J-3;

CONSIDÉRANT la protection du public;

Il convient pour l'Autorité de :

RADIER l'inscription de représentant autonome de Jean-Philippe Jacques dans la discipline suivante :

- assurance de personnes.

ORDONNER au représentant autonome Jean-Philippe Jacques d'informer par écrit l'Autorité de la manière dont il entend disposer de ses dossiers clients, livres et registres (les « dossiers »), et ce, dans les quinze (15) jours de la signification de la présente décision.

Dans l'éventualité où l'Autorité se déclare satisfaite de la manière dont le représentant autonome Jean-Philippe Jacques entend disposer de ses dossiers :

ORDONNER la remise des dossiers au nouvel acquéreur, à l'assureur ou au consommateur concerné, **au plus tard dans les quarante-cinq (45) jours suivant la réponse de l'Autorité.**

Dans l'éventualité où l'Autorité ne se déclare pas satisfaite de la manière dont le représentant autonome Jean-Philippe Jacques entend disposer de ses dossiers :

ORDONNER à Jean-Philippe Jacques de remettre, dans les trente (30) jours suivant la réponse de l'Autorité, tous ses dossiers à la personne et l'endroit désignés par l'Autorité.

Et, par conséquent, que Jean-Philippe Jacques :

Cesse d'exercer ses activités.

La décision prendra effet à la date de sa signature et sera exécutoire malgré appel.

Signé à Québec, le 13 août 2010.

M^e Yan Paquette
 Directeur des OAR, de l'indemnisation et
 des pratiques en matière de distribution

DÉCISION N° 2010-PDIS-2543**AMINA ABOUTAMMAM**

[...]

Inscription n° 514 393

Décision**(articles 115 et 146.1 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2)****LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS**

1. Amina Aboutammam détient une inscription de représentant autonome auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») portant le n° 514 393, dans la discipline de l'assurance de personnes. À ce titre, Amina Aboutammam est assujettie à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q. c. D-9.2 (la « LDPSF »).
2. Le 10 mai 2010, l'Autorité a reçu une annulation pour la police d'assurance de responsabilité professionnelle, celle-ci étant effective à partir du 6 juin 2010.
3. Amina Aboutammam n'a pas, selon nos informations, de police d'assurance de responsabilité professionnelle en vigueur, et ce, depuis le 6 juin 2010.
4. Le 13 juillet 2010, un agent du Service de la conformité a envoyé à Amina Aboutammam, par poste certifiée, un avis de défaut dans lequel il était mentionné de transmettre une nouvelle police d'assurance de responsabilité professionnelle dans les 15 jours de la présente. Dans ce cas, la représentante avait jusqu'au 28 juillet 2010.
5. À ce jour, l'Autorité n'a rien reçu de la part de Amina Aboutammam.

LA DÉCISION**CONSIDÉRANT** l'article 115 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité peut, lorsqu'elle estime qu'un cabinet ne respecte pas les dispositions de la présente loi ou de ses règlements, ou que la protection du public l'exige, demander au Bureau de décision et de révision de radier son inscription, de la suspendre ou de l'assortir de restrictions ou de conditions. Elle peut, en plus, demander au Bureau d'imposer au cabinet une pénalité pour un montant qui ne peut excéder 2 000 000 \$.

Toutefois, l'Autorité peut suspendre l'inscription d'un cabinet, l'assortir de restrictions ou de conditions ou lui imposer une sanction administrative pécuniaire pour un montant qui ne peut excéder 5 000 \$, lorsque celui-ci ne respecte pas les conditions des articles 81, 82, 83 et 103.1 de la présente loi ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de document prévue par règlement. Elle peut également radier l'inscription d'un cabinet lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions de l'article 82 ou des articles 81, 83 et 103.1, lorsqu'il s'agit de récidive dans ces derniers cas. »;

CONSIDÉRANT l'article 136 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un représentant autonome doit, tant qu'il est inscrit, maintenir une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement pour couvrir sa responsabilité

ou, s'il existe un fonds d'assurance, acquitter la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin.

(...). »;

CONSIDÉRANT l'article 146.1 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Le premier alinéa de l'article 115 s'applique à un représentant autonome ou à une société autonome qui ne respecte pas les dispositions de la présente loi ou de ses règlements, ou lorsque la protection du public l'exige. Le deuxième alinéa de cet article s'applique avec les adaptations nécessaires lorsque le représentant autonome ou la société autonome ne respecte pas les dispositions des articles 103.1, 128, 135 et 136 de la présente loi ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de documents prévus par règlement. »;

CONSIDÉRANT l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q. c. J-3, qui se lit comme suit :

« L'autorité administrative ne peut prendre une ordonnance de faire ou de ne pas faire ou une décision défavorable portant sur un permis ou une autre autorisation de même nature, sans au préalable :

1° avoir informé l'administré de son intention ainsi que des motifs sur lesquels celle-ci est fondée;

2° avoir informé celui-ci, le cas échéant, de la teneur des plaintes et oppositions qui le concernent;

3° lui avoir donné l'occasion de présenter ses observations et, s'il y a lieu, de produire des documents pour compléter son dossier.

(...) »;

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que les manquements survenus ne se reproduisent plus à l'avenir;

Il convient pour l'Autorité de :

SUSPENDRE l'inscription de représentant autonome de Amina Aboutammam dans la discipline de l'assurance de personnes jusqu'à ce qu'elle se soit conformée au présent avis en fournissant une police d'assurance de responsabilité professionnelle conforme et en vigueur;

Et, par conséquent, que Amina Aboutammam :

Cesse d'exercer ses activités.

La décision prend effet immédiatement et est exécutoire malgré appel.

Fait le 11 août 2010.

M^e Yan Paquette
Directeur des OAR, de l'indemnisation et
des pratiques en matière de distribution

Veillez prendre note que si vous n'êtes plus intéressée à exercer des activités en tant que

représentant autonome, vous devez faire le retrait de votre inscription. À cet effet, nous vous invitons à consulter notre site Internet au www.lautorite.qc.ca afin de vous procurer le formulaire « *Demande de retrait de l'inscription* » que vous devrez remplir et nous retourner dans les 30 jours de la présente décision.

N.B. Pour que votre suspension soit levée, veuillez transmettre votre assurance à Claudia Maschis par télécopie au 418-528-7031 ou par courriel à claudia.maschis@lautorite.qc.ca.

DÉCISION N° 2010-PDIS-2544

PIERRE MOÏSE

[...]

Inscription n° 507 700

Décision

(articles 115 et 146.1 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2)

LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

1. Pierre Moïse détient une inscription de représentant autonome auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») portant le n° 507 700, dans les disciplines de l'assurance de personnes et de l'assurance collective de personnes. À ce titre, Pierre Moïse est assujéti à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q. c. D-9.2 (la « LDPSF »).
2. Le 10 mai 2010, l'Autorité a reçu une annulation pour la police d'assurance de responsabilité professionnelle, celle-ci étant effective à partir du 4 mai 2010.
3. Pierre Moïse n'a pas, selon nos informations, de police d'assurance de responsabilité professionnelle en vigueur, et ce, depuis le 4 mai 2010.
4. Le 10 juin 2010, un agent du Service de la conformité a envoyé à Pierre Moïse, par poste certifiée, un avis de défaut dans lequel il était mentionné de transmettre une nouvelle police d'assurance de responsabilité professionnelle dans les 15 jours de la présente. Dans ce cas, le représentant avait jusqu'au 25 juin 2010.
5. Dans la semaine du 17 juin 2010, Pierre Moïse a communiqué avec un agent du Service de la conformité. Il devait nous transmettre le formulaire « *Demande de retrait de l'inscription* » dans les plus brefs délais.
6. À ce jour, l'Autorité n'a rien reçu de Pierre Moïse.

LA DÉCISION

CONSIDÉRANT l'article 115 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité peut, lorsqu'elle estime qu'un cabinet ne respecte pas les dispositions de la présente loi ou de ses règlements, ou que la protection du public l'exige, demander au Bureau de décision et de révision de radier son inscription, de la suspendre ou de l'assortir de restrictions ou de conditions. Elle peut, en plus, demander au Bureau d'imposer au cabinet une pénalité pour un montant qui ne peut excéder 2 000 000 \$.

Toutefois, l'Autorité peut suspendre l'inscription d'un cabinet, l'assortir de restrictions ou de conditions ou lui imposer une sanction administrative pécuniaire pour un montant qui ne peut excéder 5 000 \$, lorsque celui-ci ne respecte pas les conditions des articles 81, 82, 83 et 103.1 de la présente loi ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de document prévue par règlement. Elle peut également radier l'inscription d'un cabinet lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions de l'article 82 ou des articles 81, 83 et 103.1, lorsqu'il s'agit de récidive dans ces derniers cas. »;

CONSIDÉRANT l'article 136 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un représentant autonome doit, tant qu'il est inscrit, maintenir une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, acquitter la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin.

(...). »;

CONSIDÉRANT l'article 146.1 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Le premier alinéa de l'article 115 s'applique à un représentant autonome ou à une société autonome qui ne respecte pas les dispositions de la présente loi ou de ses règlements, ou lorsque la protection du public l'exige. Le deuxième alinéa de cet article s'applique avec les adaptations nécessaires lorsque le représentant autonome ou la société autonome ne respecte pas les dispositions des articles 103.1, 128, 135 et 136 de la présente loi ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de documents prévus par règlement. »;

CONSIDÉRANT l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q. c. J-3, qui se lit comme suit :

« L'autorité administrative ne peut prendre une ordonnance de faire ou de ne pas faire ou une décision défavorable portant sur un permis ou une autre autorisation de même nature, sans au préalable:

1° avoir informé l'administré de son intention ainsi que des motifs sur lesquels celle-ci est fondée;

2° avoir informé celui-ci, le cas échéant, de la teneur des plaintes et oppositions qui le concernent;

3° lui avoir donné l'occasion de présenter ses observations et, s'il y a lieu, de produire des documents pour compléter son dossier.

(...). »;

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que les manquements survenus ne se reproduisent plus à l'avenir;

Il convient pour l'Autorité de :

SUSPENDRE l'inscription de représentant autonome de Pierre Moïse dans les disciplines de l'assurance de personnes et de l'assurance collective de personnes jusqu'à ce qu'il se soit conformé au présent avis en fournissant une police d'assurance de responsabilité professionnelle conforme et en vigueur;

Et, par conséquent, que Pierre Moïse :

Cesse d'exercer ses activités.

La décision prend effet immédiatement et est exécutoire malgré appel.

Fait le 11 août 2010.

M^e Yan Paquette
 Directeur des OAR, de l'indemnisation et
 des pratiques en matière de distribution

Veillez prendre note que si vous n'êtes plus intéressé à exercer des activités en tant que représentant autonome, vous devez faire le retrait de votre inscription. À cet effet, nous vous invitons à consulter notre site Internet au www.lautorite.qc.ca afin de vous procurer le formulaire « *Demande de retrait de l'inscription* » que vous devrez remplir et nous retourner dans les 30 jours de la présente décision.

N.B. Pour que votre suspension soit levée, veuillez transmettre votre assurance à Claudia Maschis par télécopie au 418-528-7031 ou par courriel à claudia.maschis@lautorite.qc.ca.

DÉCISION N° 2010-PDIS-2542

RAYMOND-NORMAND PERREULT

[...]

Inscription n° 503 666

Décision

(articles 115 et 146.1 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2)

LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

1. Raymond-Normand Perreault détient une inscription de représentant autonome auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») portant le n° 503 666, dans la discipline de l'assurance de personnes. À ce titre, Raymond-Normand Perreault est assujéti à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q. c. D-9.2 (la « LDPSF »).
2. Raymond-Normand Perreault n'a pas, selon nos informations, de police d'assurance de responsabilité professionnelle en vigueur, et ce, depuis le 1^{er} juin 2010.
3. Le 30 avril 2010, un agent du Service de la conformité a envoyé à Raymond-Normand Perreault, une lettre l'avisant que sa couverture d'assurance de responsabilité professionnelle viendrait à échéance le 1^{er} juin 2010 et lui demandant de faire parvenir une preuve d'assurance de responsabilité professionnelle avant l'échéance de la police.
4. Le 13 juillet 2010, un agent du Service de la conformité a envoyé à Raymond-Normand Perreault, par poste certifiée, un avis de défaut dans lequel il était mentionné de transmettre une nouvelle police d'assurance de responsabilité professionnelle dans les 15 jours de la présente. Dans ce cas, le représentant avait jusqu'au 28 juillet 2010.
5. À ce jour, l'Autorité n'a rien reçu de la part de Raymond-Normand Perreault.

LA DÉCISION

CONSIDÉRANT l'article 115 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité peut, lorsqu'elle estime qu'un cabinet ne respecte pas les dispositions de la présente loi ou de ses règlements, ou que la protection du public l'exige, demander au Bureau de décision et de révision de radier son inscription, de la suspendre ou de l'assortir de restrictions ou de conditions. Elle peut, en plus, demander au Bureau d'imposer au cabinet une pénalité pour un montant qui ne peut excéder 2 000 000 \$.

Toutefois, l'Autorité peut suspendre l'inscription d'un cabinet, l'assortir de restrictions ou de conditions ou lui imposer une sanction administrative pécuniaire pour un montant qui ne peut excéder 5 000 \$, lorsque celui-ci ne respecte pas les conditions des articles 81, 82, 83 et 103.1 de la présente loi ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de document prévue par règlement. Elle peut également radier l'inscription d'un cabinet lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions de l'article 82 ou des articles 81, 83 et 103.1, lorsqu'il s'agit de récidive dans ces derniers cas. »;

CONSIDÉRANT l'article 136 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un représentant autonome doit, tant qu'il est inscrit, maintenir une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, acquitter la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin.

(...). »;

CONSIDÉRANT l'article 146.1 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Le premier alinéa de l'article 115 s'applique à un représentant autonome ou à une société autonome qui ne respecte pas les dispositions de la présente loi ou de ses règlements, ou lorsque la protection du public l'exige. Le deuxième alinéa de cet article s'applique avec les adaptations nécessaires lorsque le représentant autonome ou la société autonome ne respecte pas les dispositions des articles 103.1, 128, 135 et 136 de la présente loi ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de documents prévus par règlement. »;

CONSIDÉRANT l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q. c. J-3, qui se lit comme suit :

« L'autorité administrative ne peut prendre une ordonnance de faire ou de ne pas faire ou une décision défavorable portant sur un permis ou une autre autorisation de même nature, sans au préalable :

1° avoir informé l'administré de son intention ainsi que des motifs sur lesquels celle-ci est fondée;

2° avoir informé celui-ci, le cas échéant, de la teneur des plaintes et oppositions qui le concernent;

3° lui avoir donné l'occasion de présenter ses observations et, s'il y a lieu, de produire des documents pour compléter son dossier.

(...). »;

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que les manquements survenus ne se reproduisent plus à l'avenir;

Il convient pour l'Autorité de :

SUSPENDRE l'inscription de représentant autonome de Raymond-Normand Perreault dans la discipline de l'assurance de personnes jusqu'à ce qu'il se soit conformé au présent avis en fournissant une police d'assurance de responsabilité professionnelle conforme et en vigueur;

Et, par conséquent, que Raymond-Normand Perreault :

Cesse d'exercer ses activités.

La décision prend effet immédiatement et est exécutoire malgré appel.

Fait le 11 août 2010.

M^e Yan Paquette
Directeur des OAR, de l'indemnisation et
des pratiques en matière de distribution

Veillez prendre note que si vous n'êtes plus intéressé à exercer des activités en tant que représentant autonome, vous devez faire le retrait de votre inscription. À cet effet, nous vous invitons à consulter notre site Internet au www.lautorite.qc.ca afin de vous procurer le formulaire « *Demande de retrait de l'inscription* » que vous devrez remplir et nous retourner dans les 30 jours de la présente décision.

N.B. Pour que votre suspension soit levée, veuillez transmettre votre assurance à Claudia Maschis par télécopie au 418-528-7031 ou par courriel à claudia.maschis@lautorite.qc.ca.

DÉCISION No 2010-PDIS-2546

CLAUDE HARDY

[...]

Inscription n° 514 720

Décision

(articles 115 et 146.1 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2)

LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

1. Claude Hardy détient une inscription de représentant autonome auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») portant le n° 514 720, dans la discipline de l'assurance de personnes. À ce titre, Claude Hardy est assujéti à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q. c. D-9.2 (la « LDPSF »).
2. Le 7 mai 2010, l'Autorité a reçu une annulation pour la police d'assurance de responsabilité professionnelle, celle-ci étant effective à partir du 3 juin 2010.
3. Claude Hardy n'a pas, selon nos informations, de police d'assurance de responsabilité professionnelle en vigueur, et ce, depuis le 3 juin 2010.

4. Le 13 juillet 2010, un agent du Service de la conformité a envoyé à Claude Hardy, par poste certifiée, un avis de défaut dans lequel il était mentionné de transmettre une nouvelle police d'assurance de responsabilité professionnelle dans les 15 jours de la présente. Dans ce cas, le représentant avait jusqu'au 28 juillet 2010.
5. À ce jour, l'Autorité n'a rien reçu de la part de Claude Hardy.

LA DÉCISION

CONSIDÉRANT l'article 115 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité peut, lorsqu'elle estime qu'un cabinet ne respecte pas les dispositions de la présente loi ou de ses règlements, ou que la protection du public l'exige, demander au Bureau de décision et de révision de radier son inscription, de la suspendre ou de l'assortir de restrictions ou de conditions. Elle peut, en plus, demander au Bureau d'imposer au cabinet une pénalité pour un montant qui ne peut excéder 2 000 000 \$.

Toutefois, l'Autorité peut suspendre l'inscription d'un cabinet, l'assortir de restrictions ou de conditions ou lui imposer une sanction administrative pécuniaire pour un montant qui ne peut excéder 5 000 \$, lorsque celui-ci ne respecte pas les conditions des articles 81, 82, 83 et 103.1 de la présente loi ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de document prévue par règlement. Elle peut également radier l'inscription d'un cabinet lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions de l'article 82 ou des articles 81, 83 et 103.1, lorsqu'il s'agit de récidive dans ces derniers cas. »;

CONSIDÉRANT l'article 136 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un représentant autonome doit, tant qu'il est inscrit, maintenir une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, acquitter la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin.

(...). »;

CONSIDÉRANT l'article 146.1 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Le premier alinéa de l'article 115 s'applique à un représentant autonome ou à une société autonome qui ne respecte pas les dispositions de la présente loi ou de ses règlements, ou lorsque la protection du public l'exige. Le deuxième alinéa de cet article s'applique avec les adaptations nécessaires lorsque le représentant autonome ou la société autonome ne respecte pas les dispositions des articles 103.1, 128, 135 et 136 de la présente loi ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de documents prévus par règlement. »;

CONSIDÉRANT l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q. c. J-3, qui se lit comme suit :

« L'autorité administrative ne peut prendre une ordonnance de faire ou de ne pas faire ou une décision défavorable portant sur un permis ou une autre autorisation de même nature, sans au préalable :

1° avoir informé l'administré de son intention ainsi que des motifs sur lesquels celle-ci est fondée;

2° avoir informé celui-ci, le cas échéant, de la teneur des plaintes et oppositions qui le concernent;

3° lui avoir donné l'occasion de présenter ses observations et, s'il y a lieu, de produire des documents pour compléter son dossier.

(...). »;

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que les manquements survenus ne se reproduisent plus à l'avenir;

Il convient pour l'Autorité de :

SUSPENDRE l'inscription de représentant autonome de Claude Hardy dans la discipline de l'assurance de personnes jusqu'à ce qu'il se soit conformé au présent avis en fournissant une police d'assurance de responsabilité professionnelle conforme et en vigueur;

Et, par conséquent, que Claude Hardy :

Cesse d'exercer ses activités.

La décision prend effet immédiatement et est exécutoire malgré appel.

Fait le 11 août 2010.

M^e Yan Paquette
Directeur des OAR, de l'indemnisation et
des pratiques en matière de distribution

Veillez prendre note que si vous n'êtes plus intéressé à exercer des activités en tant que représentant autonome, vous devez faire le retrait de votre inscription. À cet effet, nous vous invitons à consulter notre site Internet au www.lautorite.qc.ca afin de vous procurer le formulaire « *Demande de retrait de l'inscription* » que vous devrez remplir et nous retourner dans les 30 jours de la présente décision.

N.B. Pour que votre suspension soit levée, veuillez transmettre votre assurance à Claudia Maschis par télécopie au 418-528-7031 ou par courriel à claudia.maschis@lautorite.qc.ca.

DÉCISION N° 2010-PDIS-2545

DANIEL ROSENBERG

[...]

Inscription n° 513 337

Décision

(articles 115 et 146.1 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2)

LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

1. Daniel Rosenberg détient une inscription de représentant autonome auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») portant le n° 513 337, dans la discipline de l'assurance de personnes. À ce titre, Daniel Rosenberg est assujéti à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q. c. D-9.2 (la « LDPS »).
2. Daniel Rosenberg n'a pas, selon nos informations, de police d'assurance de responsabilité professionnelle en vigueur, et ce, depuis le 17 juin 2010.
3. Le 30 avril 2010, un agent du Service de la conformité a envoyé à Daniel Rosenberg, une lettre l'avisant que sa couverture d'assurance de responsabilité professionnelle viendrait à échéance le 17 juin 2010 et lui demandant de faire parvenir une preuve d'assurance de responsabilité professionnelle avant l'échéance de la police.
4. Le 13 juillet 2010, un agent du Service de la conformité a envoyé à Daniel Rosenberg, par poste certifiée, un avis de défaut dans lequel il était mentionné de transmettre une nouvelle police d'assurance de responsabilité professionnelle dans les 15 jours de la présente. Dans ce cas, le représentant avait jusqu'au 28 juillet 2010.
5. À ce jour, l'Autorité n'a rien reçu de la part de Daniel Rosenberg.

LA DÉCISION

CONSIDÉRANT l'article 115 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité peut, lorsqu'elle estime qu'un cabinet ne respecte pas les dispositions de la présente loi ou de ses règlements, ou que la protection du public l'exige, demander au Bureau de décision et de révision de radier son inscription, de la suspendre ou de l'assortir de restrictions ou de conditions. Elle peut, en plus, demander au Bureau d'imposer au cabinet une pénalité pour un montant qui ne peut excéder 2 000 000 \$.

Toutefois, l'Autorité peut suspendre l'inscription d'un cabinet, l'assortir de restrictions ou de conditions ou lui imposer une sanction administrative pécuniaire pour un montant qui ne peut excéder 5 000 \$, lorsque celui-ci ne respecte pas les conditions des articles 81, 82, 83 et 103.1 de la présente loi ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de document prévue par règlement. Elle peut également radier l'inscription d'un cabinet lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions de l'article 82 ou des articles 81, 83 et 103.1, lorsqu'il s'agit de récidive dans ces derniers cas. »;

CONSIDÉRANT l'article 136 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un représentant autonome doit, tant qu'il est inscrit, maintenir une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, acquitter la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin.

(...). »;

CONSIDÉRANT l'article 146.1 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Le premier alinéa de l'article 115 s'applique à un représentant autonome ou à une société autonome qui ne respecte pas les dispositions de la présente loi ou de ses règlements, ou lorsque la protection du public l'exige. Le deuxième alinéa de cet article s'applique avec les adaptations nécessaires lorsque le représentant autonome

ou la société autonome ne respecte pas les dispositions des articles 103.1, 128, 135 et 136 de la présente loi ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de documents prévus par règlement. »;

CONSIDÉRANT l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q. c. J-3, qui se lit comme suit :

« L'autorité administrative ne peut prendre une ordonnance de faire ou de ne pas faire ou une décision défavorable portant sur un permis ou une autre autorisation de même nature, sans au préalable :

1° avoir informé l'administré de son intention ainsi que des motifs sur lesquels celle-ci est fondée;

2° avoir informé celui-ci, le cas échéant, de la teneur des plaintes et oppositions qui le concernent;

3° lui avoir donné l'occasion de présenter ses observations et, s'il y a lieu, de produire des documents pour compléter son dossier.

(...). »;

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que les manquements survenus ne se reproduisent plus à l'avenir;

Il convient pour l'Autorité de :

SUSPENDRE l'inscription de représentant autonome de Daniel Rosenberg dans la discipline de l'assurance de personnes jusqu'à ce qu'il se soit conformé au présent avis en fournissant une police d'assurance de responsabilité professionnelle conforme et en vigueur;

Et, par conséquent, que Daniel Rosenberg :

Cesse d'exercer ses activités.

La décision prend effet immédiatement et est exécutoire malgré appel.

Fait le 11 août 2010.

M^e Yan Paquette
Directeur des OAR, de l'indemnisation et
des pratiques en matière de distribution

Veillez prendre note que si vous n'êtes plus intéressé à exercer des activités en tant que représentant autonome, vous devez faire le retrait de votre inscription. À cet effet, nous vous invitons à consulter notre site Internet au www.lautorite.qc.ca afin de vous procurer le formulaire « *Demande de retrait de l'inscription* » que vous devrez remplir et nous retourner dans les 30 jours de la présente décision.

N.B. Pour que votre suspension soit levée, veuillez transmettre votre assurance à Claudia Maschis par télécopie au 418-528-7031 ou par courriel à claudia.maschis@lautorite.qc.ca.

DÉCISION N° 2010-PDIS-2547**SERVICES FINANCIERS FRANÇOIS DUNN INC.**

1310, rue Notre-Dame Est, bureau 200
 Thetford Mines (Québec) G6G 2V5
 Inscription n° 507 161

Décision

(article 115 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2)

LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

1. Le cabinet Services financiers François Dunn inc. détient une inscription auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), portant le n° 507 161, dans les disciplines de l'assurance de personnes et de la planification financière. À ce titre, il est assujéti à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D 9.2 (la « LDPSF »).
2. Services financiers François Dunn inc. n'a pas, selon nos informations, de police d'assurance de responsabilité professionnelle en vigueur, et ce, depuis le 1^{er} juin 2010.
3. Le 30 avril 2010, un agent du Service de la conformité a envoyé à Services financiers François Dunn inc., une lettre l'avisant que sa couverture d'assurance de responsabilité professionnelle viendrait à échéance le 1^{er} juin 2010 et lui demandant de faire parvenir une preuve d'assurance de responsabilité professionnelle avant l'échéance de la police.
4. Le 13 juillet 2010, un agent du Service de la conformité a envoyé à Services financiers François Dunn inc., par poste certifiée, un avis de défaut dans lequel il était mentionné de transmettre une nouvelle police d'assurance de responsabilité professionnelle dans les 15 jours de la présente. Dans ce cas, le cabinet avait jusqu'au 28 juillet 2010.
5. À ce jour, l'Autorité n'a rien reçu de la part de Services financiers François Dunn inc.

LA DÉCISION

CONSIDÉRANT l'article 115 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité peut, lorsqu'elle estime qu'un cabinet ne respecte pas les dispositions de la présente loi ou de ses règlements, ou que la protection du public l'exige, demander au Bureau de décision et de révision de radier son inscription, de la suspendre ou de l'assortir de restrictions ou de conditions. Elle peut, en plus, demander au Bureau d'imposer au cabinet une pénalité pour un montant qui ne peut excéder 2 000 000 \$.

Toutefois, l'Autorité peut suspendre l'inscription d'un cabinet, l'assortir de restrictions ou de conditions ou lui imposer une sanction administrative pécuniaire pour un montant qui ne peut excéder 5 000 \$, lorsque celui-ci ne respecte pas les conditions des articles 81, 82, 83 et 103.1 de la présente loi ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de document prévue par règlement. Elle peut également radier l'inscription d'un cabinet lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions de l'article 82 ou des articles 81, 83 et 103.1, lorsqu'il s'agit de récidive dans ces derniers cas. »;

CONSIDÉRANT l'article 83 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un cabinet doit, tant qu'il est inscrit, maintenir une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement, pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, acquitter la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin. Il doit aussi s'assurer que tout représentant qui agit pour son compte sans être un de ses employés est couvert par une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, qu'il a acquitté la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin. »

CONSIDÉRANT l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q. c. J-3, qui se lit comme suit :

« L'autorité administrative ne peut prendre une ordonnance de faire ou de ne pas faire ou une décision défavorable portant sur un permis ou une autre autorisation de même nature, sans au préalable :

1° avoir informé l'administré de son intention ainsi que des motifs sur lesquels celle-ci est fondée;

2° avoir informé celui-ci, le cas échéant, de la teneur des plaintes et oppositions qui le concernent;

3° lui avoir donné l'occasion de présenter ses observations et, s'il y a lieu, de produire des documents pour compléter son dossier.

(...). »;

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que les manquements survenus ne se reproduisent plus à l'avenir;

Il convient pour l'Autorité de :

SUSPENDRE l'inscription de Services financiers François Dunn inc. dans les disciplines de l'assurance de personnes et de la planification financière jusqu'à ce que le cabinet se soit conformé au présent avis en fournissant une police d'assurance de responsabilité professionnelle conforme et en vigueur;

Et, par conséquent, que Services financiers François Dunn inc. :

Cesse d'exercer ses activités.

La décision prend effet immédiatement et est exécutoire malgré appel.

Fait à Québec le 11 août 2010.

M^e Yan Paquette
 Directeur des OAR, de l'indemnisation et
 des pratiques en matière de distribution

Veillez prendre note que si vous n'êtes plus intéressé à exercer des activités en tant que cabinet, vous devez faire le retrait de votre inscription. À cet effet, nous vous invitons à consulter notre site Internet au www.lautorite.qc.ca afin de vous procurer le formulaire « *Demande de retrait de l'inscription* » que vous devrez remplir et nous retourner dans les 30 jours de la présente décision.

N.B. Pour que votre suspension soit levée, veuillez transmettre votre assurance à

Claudia Maschis par télécopie au 418-528-7031 ou par courriel à claudia.maschis@lautorite.qc.ca.

Décision n° 2010-PDIS-2526

NICOLE DORÉ

[...]

Inscription n° 506 578

Décision

(articles 115 et 146.1 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2)

CONSIDÉRANT que Nicole Doré détenait un certificat portant le n° 110 486, lequel a été révoqué, par la décision n° 2009-PDIS-0212, dans la discipline de l'assurance de personnes;

CONSIDÉRANT que Nicole Doré détient une inscription de représentant autonome auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») portant le n° 506 578;

CONSIDÉRANT que Nicole Doré n'est plus une représentante certifiée pouvant agir par son inscription de représentant autonome dans la discipline de l'assurance de personnes;

CONSIDÉRANT que Nicole Doré a fait défaut de respecter l'article 128 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF ») en omettant d'être certifié à titre de représentant afin de détenir une inscription à titre de représentant autonome;

CONSIDÉRANT la lettre du 6 mai 2010 mentionnant les manquements et la décision projetée;

CONSIDÉRANT l'absence d'observation présentée par Nicole Doré;

CONSIDÉRANT les articles 115, 127, 146 et 146.1 de la LDPSF;

CONSIDÉRANT l'article 5 de la Loi sur la justice administrative, L.R.Q. c. J-3;

CONSIDÉRANT la protection du public;

Il convient pour l'Autorité de :

RADIER l'inscription de représentant autonome de Nicole Doré dans la discipline suivante :

- assurance de personnes.

ORDONNER au représentant autonome Nicole Doré d'informer par écrit l'Autorité de la manière dont il entend disposer de ses dossiers clients, livres et registres (les « dossiers »), et ce, dans les quinze (15) jours de la signification de la présente décision.

Dans l'éventualité où l'Autorité se déclare satisfaite de la manière dont le représentant autonome Nicole Doré entend disposer de ses dossiers :

ORDONNER la remise des dossiers au nouvel acquéreur, à l'assureur ou au consommateur concerné, **au plus tard dans les quarante-cinq (45) jours suivant la réponse de l'Autorité.**

Dans l'éventualité où l'Autorité ne se déclare pas satisfaite de la manière dont le représentant autonome Nicole Doré entend disposer de ses dossiers :

ORDONNER à Nicole Doré de remettre, dans les trente (30) jours suivant la réponse de l'Autorité, tous ses dossiers à la personne et l'endroit désignés par l'Autorité.

Et, par conséquent, que Nicole Doré :

Cesse d'exercer ses activités.

La décision prendra effet à la date de sa signature et sera exécutoire malgré appel.

Signé à Québec, le 2 août 2010.

M^e Yan Paquette
Directeur des OAR, de l'indemnisation et
des pratiques en matière de distribution

**Décision n° 2010-PDIS-2528
DÉCISION RECTIFIÉE**

ROBERT LEMIEUX
[...]
Inscription n° 509 524

Décision

(articles 115 et 146.1 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2)

CONSIDÉRANT que Robert Lemieux détenait un certificat portant le n° 121 191, lequel a été suspendu dans la discipline de l'assurance collective de personnes et n'a pas été renouvelé au 30 juin 2010;

CONSIDÉRANT que Robert Lemieux détient une inscription de représentant autonome auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») portant le n° 509 524;

CONSIDÉRANT que Robert Lemieux n'est plus un représentant certifié pouvant agir par son inscription de représentant autonome dans la discipline de l'assurance collective de personnes;

CONSIDÉRANT que Robert Lemieux a fait défaut de respecter l'article 128 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF ») en omettant d'être certifié à titre de représentant afin de détenir une inscription à titre de représentant autonome;

CONSIDÉRANT la lettre du 6 mai 2010 mentionnant les manquements et la décision projetée;

CONSIDÉRANT l'absence d'observation présentée par Robert Lemieux;

CONSIDÉRANT les articles 115, 127, 146 et 146.1 de la LDPSF;

CONSIDÉRANT l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q. c. J-3;

CONSIDÉRANT la protection du public;

Il convient pour l'Autorité de :

RADIER l'inscription de représentant autonome de Robert Lemieux dans la discipline suivante :

- assurance collective de personnes.

Et, par conséquent, que Robert Lemieux :

Cesse d'exercer ses activités dans la discipline de l'assurance collective de personnes.

La décision prendra effet à la date de sa signature et sera exécutoire malgré appel.

Signé à Québec, le 2 août 2010.

M^e Yan Paquette
Directeur des OAR, de l'indemnisation et
des pratiques en matière de distribution

Décision n° 2010-PDIS-2515

ALAN SCOTT MAC NAB
[...]
Inscription n° 503 349

Décision

(articles 115 et 146.1 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2)

CONSIDÉRANT que Alan Scott Mac Nab détenait un certificat portant le n° 122 222, lequel a été suspendu dans la catégorie de discipline de régimes d'assurance collective;

CONSIDÉRANT que Alan Scott Mac Nab détient une inscription de représentant autonome auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») portant le n° 503 349;

CONSIDÉRANT que Alan Scott Mac Nab n'est plus un représentant certifié pouvant agir par son inscription de représentant autonome dans la discipline de l'assurance collective de personnes;

CONSIDÉRANT que Alan Scott Mac Nab a fait défaut de respecter l'article 128 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF ») en omettant d'être certifié à titre de représentant afin de détenir une inscription à titre de représentant autonome;

CONSIDÉRANT la lettre du 6 mai 2010 mentionnant les manquements et la décision projetée;

CONSIDÉRANT l'absence d'observation présentée par Alan Scott Mac Nab;

CONSIDÉRANT les articles 115, 127, 146 et 146.1 de la LDPSF;

CONSIDÉRANT l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q. c. J-3;

CONSIDÉRANT la protection du public;

Il convient pour l'Autorité de :

RADIER l'inscription de représentant autonome de Alan Scott Mac Nab dans la discipline suivante :

- assurance collective de personnes.

Et, par conséquent, que Alan Scott Mac Nab :

Cesse d'exercer ses activités dans la discipline de l'assurance collective de personnes.

La décision prendra effet à la date de sa signature et sera exécutoire malgré appel.

Signé à Québec, le 2 août 2010.

M^e Yan Paquette
Directeur des OAR, de l'indemnisation et
des pratiques en matière de distribution

3.7.2 BDR

Les décisions prononcées par le Bureau de décision et de révision sont publiées à la section 2.2 du bulletin.

3.7.3 OAR

Veillez noter que les décisions rapportées ci-dessous peuvent faire l'objet d'un appel, selon les règles qui leur sont applicables.

3.7.3.1 Comité de discipline de la CSF

Aucune information.

3.7.3.2 Comité de discipline de la ChAD

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 2009-12-06(C)

DATE : 2 août 2010

LE COMITÉ : M ^e Daniel M. Fabien	Président
M. Marc-Henri Germain, C.d'A.A., A.V.A., courtier en assurance de dommages	Membre
M. Richard Giroux, C.d'A.A., courtier en assurance de dommages	Membre

CAROLE CHAUVIN, ès qualités de syndic de la Chambre de l'assurance de dommages
Partie plaignante

c.

CAROLE FETHERSTON, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages
Partie intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ ET SUR SANCTION

**ORDONNANCE DE NON-PUBLICATION, DE NON-DIFFUSION ET
DE NON-ACCESSIBILITÉ DU NOM DES ASSURÉS ET DE TOUT RENSEIGNEMENT
LES CONCERNANT ET GÉNÉRALEMENT DE TOUS LES RENSEIGNEMENTS
NOMINATIFS CONTENUS DANS LES PIÈCES DÉPOSÉES**
(Art. 142 du *Code des professions*)

[1] Le 28 juin 2010, le Comité se réunit afin de procéder à l'audition du dossier en l'espèce.

2009-12-06 (C)

PAGE : 2

[2] Le syndic est représenté par M^e Claude G. Leduc et l'intimée est présente et représentée par M^e Michel Gendron.

[3] Dès le début de l'audition, le procureur du syndic annonce au Comité qu'une entente est intervenue entre les parties et que l'intimée entend plaider coupable à une plainte amendée qui regroupera l'ensemble des chefs contenus dans la plainte originale.

[4] Le procureur du syndic demande donc au Comité de reporter l'audition au lendemain afin de lui permettre de préparer et déposer cette plainte amendée. Le Comité fait droit à cette demande.

[5] Le 29 juin 2010, le procureur du syndic dépose de consentement avec le procureur de l'intimée la plainte amendée annoncée la veille, laquelle ne comporte qu'un (1) seul chef divisé en trois (3) sous-paragraphes, qui se lit comme suit :

« 1. Durant le mois d'avril 2008, à titre de dirigeante et responsable du cabinet Gestion GroupAssurance inc., a mis en place, utilisé ou toléré des politiques ou usages ou façons de faire par lesquels son cabinet, ses employés, mandataires et représentants en assurance de dommages, de façon générale et en particulier dans les cas de 58 assurés, ont manqué à leurs obligations professionnelles envers les clients, faisant en sorte que :

A) ce ne soit pas un représentant en assurance de dommages qui recueille personnellement les renseignements nécessaires permettant d'identifier les besoins des clients, le tout en contravention avec l'article 27 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers;

B) ce soit un tiers, soit le représentant d'un concessionnaire automobile avec lequel son cabinet était en relation, qui discute et obtienne les consentements pour vérifier des renseignements personnels se trouvant au Fichier central des sinistres automobiles et auprès d'agences de crédit, alors que le cabinet ne s'occupait qu'à obtenir des cotations de prime d'assurances, le tout en contravention avec l'article 37 (3) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages;

C) ces derniers ne vérifiaient pas auprès des clients si ceux-ci avaient donné un consentement libre et éclairé au représentant du concessionnaire automobile avec qui le cabinet était en relation avant de procéder à la vérification des renseignements concernant ces clients se trouvant au Fichier central des sinistres automobiles et auprès d'agences de crédit, le tout en contravention avec l'article 37 (1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages.

2009-12-06 (C)

PAGE : 3

L'intimée s'étant ainsi rendue passible pour les infractions ci-haut mentionnées des sanctions prévues à l'article 156 du Code des professions. »

[6] L'intimée, par l'entremise de son procureur, a enregistré un plaidoyer de culpabilité sur ladite plainte et lorsque questionnée par le président du Comité, cette dernière a reconnu les faits mentionnés à la plainte.

[7] Considérant le plaidoyer de culpabilité et les représentations du procureur de l'intimée, séance tenante, le Comité a déclaré l'intimée coupable du chef n° 1 A), B) et C) de la plainte amendée.

[8] Par la suite, les parties se sont déclarées disposées à soumettre immédiatement au Comité des représentations communes sur sanction. À la demande de M^e Leduc et de consentement avec le procureur de l'intimée, M^e Gendron, une ordonnance de non-publication, de non-diffusion et de non-accessibilité du nom des assurés et de tout renseignement les concernant fut émise séance tenante par le Comité de discipline, le tout en conformité avec les articles 142 et 154 du *Code des professions*.

[9] Cette ordonnance s'avérait nécessaire considérant les nombreux renseignements nominatifs que l'on retrouve dans les pièces documentaires déposées par le procureur de syndic.

[10] Ci-après une liste des pièces déposées, lesquelles sont assujetties le cas échéant, à l'ordonnance de non-publication, de non-diffusion et de non-accessibilité susdite :

Pièce P-1 : Attestation de madame Carole Chauvin, syndic de la Chambre de l'assurance de dommages, concernant madame Carole Fetherston;

Pièce P-2 : Copie d'une lettre du Bureau du syndic de la Chambre de l'assurance de dommages adressée à Mme Carole Fetherston, datée du 6 mars 2009;

Pièce P-3 : *En liasse*, copie des communications et interventions entre le Bureau du syndic de la Chambre de l'assurance de dommages et Mme Carole Fetherston de Gestion GroupAssurance;

Pièce P-4 : Copie d'un résumé de la rencontre tenue le 20 novembre 2009;

2009-12-06 (C)

PAGE : 4

- Pièce P-5 :** Dossier d'assurance automobile de l'assurée G.B., pour la période de couverture comprise entre le 15 avril 2008 au 15 avril 2009, avec la compagnie d'assurance Aviva, portant le numéro A20971604LPA;
- Pièce P-6 :** Dossier d'assurance automobile de l'assuré M.-È.B., pour la période de couverture comprise entre le 17 avril 2008 au 17 avril 2009, avec la compagnie d'assurance Aviva, portant le numéro A20971686LPA; (pièce C-11)
- Pièce P-7 :** Dossier d'assurance automobile de l'assurée P.B., pour la période de couverture comprise entre le 18 avril 2008 au 18 avril 2009, avec la compagnie d'assurance Aviva, portant le numéro A20972003LPA;
- Pièce P-8 :** Dossier d'assurance automobile de l'assurée M.B., pour la période de couverture comprise entre le 21 avril 2008 au 21 avril 2009, avec la compagnie d'assurance Aviva, portant le numéro A20971874LPA;
- Pièce P-9 :** Dossier d'assurance automobile de l'assuré S.B., pour la période de couverture comprise entre le 22 avril 2008 au 22 avril 2009, avec la compagnie d'assurance Aviva, portant le numéro A20972380LPA;
- Pièce P-10 :** Dossier d'assurance automobile de l'assuré G.C., pour la période de couverture comprise entre le 23 avril 2008 au 23 avril 2009, avec la compagnie d'assurance Aviva, portant le numéro A20972650LPA;
- Pièce P-11 :** Dossier d'assurance automobile de l'assuré C.M., pour la période de couverture comprise entre le 4 avril 2008 au 4 avril 2009, avec la compagnie d'assurance Aviva, portant le numéro A20969533LPA;
- Pièce P-12 :** Dossier d'assurance automobile de l'assuré J.C., pour la période de couverture comprise entre le 2 avril 2008 au 2 avril 2009, avec la compagnie d'assurance Aviva, portant le numéro A20969532LPA;

2009-12-06 (C)

PAGE : 5

Pièce P-13 : Dossier d'assurance automobile de l'assuré J.P., pour la période de couverture comprise entre le 23 avril 2008 au 23 avril 2009, avec la compagnie d'assurance Aviva, portant le numéro A20972856LPA;

Pièce P-14 : Dossier d'assurance automobile de l'assuré M.-È.B., pour la période de couverture comprise entre le 24 avril 2008 au 24 avril 2009, avec la compagnie d'assurance Aviva, portant le numéro A20972905LPA;

Pièce P-15 : *En liasse*, dossiers de 48 assurés.

[11] Le Comité a par la suite entendu les représentations des parties sur sanction.

I. Représentations communes sur sanction

[12] Les procureurs des parties déclarent au Comité que les parties se sont entendues sur la recommandation suivante, soit l'imposition d'une amende globale de 14 000 \$, plus les déboursés, répartie comme suit :

- 6 000 \$ quant au sous-paragraphe A) du chef n° 1;
- 4 000 \$ quant au sous-paragraphe B) du chef n° 1;
- 4 000 \$ quant au sous-paragraphe C) du chef n° 1.

[13] Selon les procureurs, il s'agit d'une sanction qui est juste et raisonnable dans les circonstances.

[14] Suite aux plaidoiries des deux parties, le Comité a avisé celles-ci que le présent dossier serait pris en délibéré et qu'une décision écrite sur culpabilité et sanction serait rendue sous peu.

[15] Le Comité examinera donc les principes applicables en matière de sanction.

2009-12-06 (C)

PAGE : 6

II. Analyse et décision

[16] L'article 27 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* stipule :

« 27. Un représentant en assurance doit recueillir personnellement les renseignements nécessaires lui permettant d'identifier les besoins d'un client afin de lui proposer le produit d'assurance qui lui convient le mieux. »

[17] Cet article doit être lu conjointement avec l'article 28 de la même loi, lequel prévoit :

« 28. Un représentant en assurance doit, avant la conclusion d'un contrat d'assurance, décrire le produit proposé au client en relation avec les besoins identifiés et lui préciser la nature de la garantie offerte.

Il doit, de plus, indiquer clairement au client les exclusions de garantie particulières compte tenu des besoins identifiés, s'il en est, et lui fournir les explications requises sur ces exclusions.»

[18] Les sous-paragraphes B) et C) du chef n° 1, quant à eux, réfèrent aux articles 37 (1) et 37 (3) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*, qui se lisent :

« 37. Constitue un manquement à la déontologie, le fait pour le représentant en assurance de dommages d'agir à l'encontre de l'honneur et de la dignité de la profession, notamment:

- 1° d'exercer ses activités de façon malhonnête ou négligente;*
- (...)*
- 3° de tenir compte de toute intervention d'un tiers qui pourrait avoir une influence sur l'exécution de ses devoirs professionnels au préjudice de son client ou de l'assuré; »*

[19] Le Comité est d'avis que ces dispositions vont au cœur de l'exercice de la profession de courtier en assurance de dommages. Il s'agit en effet de dispositions, particulièrement les articles 27 et 28 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, qui visent à s'assurer que le client sera non seulement convenablement servi par son courtier mais également bien informé par celui-ci de la garantie d'assurance obtenue.

[20] Dans cette affaire, le Comité retient ce qui suit :

2009-12-06 (C)

PAGE : 7

- la preuve révèle clairement que ce sont des tiers, soit des représentants de concessionnaires automobiles, qui obtenaient les renseignements du client pour obtenir une soumission d'assurance automobile auprès du cabinet Gestion Group Assurance inc. opéré par l'intimée;
- il s'agissait d'un système qui a été implanté par l'intimée afin de pouvoir assurer au cabinet de l'intimée un important volume d'affaires en assurance automobile;
- les renseignements obtenus de la part des représentants des concessionnaires automobiles auraient été vérifiés par des courtiers d'assurance du cabinet de l'intimée, dont notamment Madame Isabelle Guilbault;
- l'intimée et les courtiers de son cabinet n'auraient pas agi de façon malhonnête;
- aucune preuve n'a été présentée établissant que des clients auraient été lésés par ce système.

[21] Il est de jurisprudence constante qu'à moins de circonstances exceptionnelles, une suggestion commune doit être entérinée par le Comité sauf dans la mesure où celle-ci ne soit déraisonnable au point de discréditer l'administration de la justice.

[22] Ainsi, le Comité est d'avis qu'il doit suivre les recommandations communes des parties en l'espèce dans la mesure où elles s'avèrent raisonnables.¹

[23] La sanction suggérée, soit une amende globale de 14 000 \$, nous semble appropriée à la gravité objective de l'infraction reprochée et elle tient compte des circonstances particulières du dossier.

[24] Pour ces motifs, celle-ci sera entérinée par le Comité.

[25] En effet, le Comité est d'avis que la sanction suggérée aura un effet dissuasif à l'endroit de l'intimée. Rappelons que le rôle du Comité n'est pas de punir l'intimée, mais

¹ Charlebois c. Le Comité de surveillance de l'Association des intermédiaires en assurance de personnes du Québec, REJB 1999-16036, à la page 6.

2009-12-06 (C)

PAGE : 8

plutôt de voir à la protection du public. C'est pourquoi le Comité, après avoir délibéré, retient la suggestion commune des parties.

[26] En tenant compte de ce qui précède, le Comité soumet que la recommandation commune constitue une sanction qui est raisonnable compte tenu des circonstances propres à ce dossier et ce, après avoir pris en considération et fait l'évaluation de tous les facteurs tant aggravants qu'atténuants².

III. Conclusion

[27] Vu ce qui précède, le Comité considère qu'il se doit d'imposer la sanction recommandée par les parties en l'espèce.

PAR CES MOTIFS, LE COMITÉ DE DISCIPLINE :

PREND ACTE du plaidoyer de culpabilité de l'intimée;

DÉCLARE l'intimée coupable du chef d'accusation n° 1 A), B) et C) de la plainte amendée;

IMPOSE à l'intimée la sanction suivante sur le chef d'accusation n° 1 pour lequel elle a été reconnue coupable, soit le paiement d'une amende globale de 14 000 \$, répartie comme suit :

- 6 000 \$ quant au sous-paragraphe A) du chef n° 1;
- 4 000 \$ quant au sous-paragraphe B) du chef n° 1;
- 4 000 \$ quant au sous-paragraphe C) du chef n° 1.

CONDAMNE l'intimée au paiement des déboursés et frais.

² BERNARD, P. *La sanction en droit disciplinaire : quelques réflexions*, dans « Développement récent en déontologie, droit professionnel et disciplinaire », S.F.P.B.Q., 2004, 2006, pp. 71 et ss.

2009-12-06 (C)

PAGE : 9

ACCORDE à l'intimée un délai de 90 jours pour acquitter les déboursés, frais et amendes, calculé à compter de la date de signification de la présente décision.

M^e Daniel M. Fabien
Président du Comité de discipline

M. Marc-Henri Germain, C.d'A.A., A.V.A.,
courtier en assurance de dommages
Membre du Comité de discipline

M. Richard Giroux, C.d'A.A.,
courtier en assurance de dommages
Membre du Comité de discipline

M^e Claude G. Leduc
Procureur de la plaignante

M^e Michel Gendron
Procureur de l'intimée

Dates d'audience : 28 et 29 juin 2010

3.7.3.3 OCRCVM

Aucune information.

3.7.3.4 Bourse de Montréal Inc.

Aucune information.

3.8 AUTRES DÉCISIONS

3.8.1 Dispenses

DÉCISION N° 2010-PDG-0139

Décision générale relative à la dispense de l'application du paragraphe 1) de l'article 14.2 du Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription au bénéfice des courtiers membres de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières

Vu le *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription* (le « Règlement 31-103 »), qui prévoit les obligations des personnes inscrites;

Vu le paragraphe 1) de l'article 14.2 du Règlement 31-103, qui prévoit que la société inscrite transmet au client toute l'information qu'un investisseur raisonnable jugerait importante en ce qui concerne sa relation avec la personne inscrite;

Vu l'article 16.14 du Règlement 31-103, selon lequel le paragraphe 1) de l'article 14.2 de ce règlement ne s'appliquera qu'à compter du 28 septembre 2010 aux personnes qui étaient inscrites le 28 septembre 2009;

Vu le développement en cours de la proposition de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (l'« OCRCVM ») sur le modèle de relation avec le client, publiée le 9 avril 2009 au moyen de l'Avis 09-0120, *Modèle de relation client-conseiller - Sommaire de la nature et de l'objectif des règles et des modifications proposées* (la « proposition de l'OCRCVM »);

Vu l'objectif de la proposition de l'OCRCVM qui est de permettre aux sociétés inscrites membres de l'OCRCVM de se conformer au principe général du paragraphe 1) de l'article 14.2 du Règlement 31-103, en précisant les exigences relatives à l'information sur la relation avec le client;

Vu la date de la prise d'effet de la proposition de l'OCRCVM qui n'est pas prévue avant le 28 septembre 2010, date à laquelle la période de transition à l'égard du paragraphe 1) de l'article 14.2 du Règlement 31-103 prendra fin;

Vu les coûts importants qui pourraient être engendrés pour les courtiers membres de l'OCRCVM s'ils étaient tenus de se conformer dès le 28 septembre 2010 à l'obligation de préparer l'information détaillée sur la relation avec le client, pour ensuite modifier leurs communications relatives à cette information au moment de la prise d'effet de la proposition de l'OCRCVM;

Vu le pouvoir de l'Autorité, prévu à l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1, de dispenser aux conditions qu'elle détermine, une personne ou un groupe de personnes de tout ou partie des obligations prévues par les titres deuxième à sixième de la Loi ou par règlement, lorsqu'elle estime que cette dispense ne porte pas atteinte à la protection des épargnants;

Vu l'objectif d'harmonisation des Autorités canadiennes en valeurs mobilières en matière d'inscription;

Vu la recommandation du Surintendant de l'assistance à la clientèle, de l'indemnisation et de la distribution;

En conséquence :

L'Autorité dispense la personne inscrite au Québec qui est membre de l'OCRCVM de l'application du paragraphe 1) de l'article 14.2 du Règlement 31-103.

La présente décision prend effet le 28 septembre 2010. Elle cessera d'avoir effet à la première des dates suivantes :

- a) le 28 septembre 2011;
- b) la date de prise d'effet de la proposition de l'OCRCVM.

Fait le 1^{er} septembre 2010.

Jean St-Gelais
Président-directeur général

DÉCISION N° 2010-PDG-0140

Décision générale relative à la dispense de l'application du paragraphe 1) de l'article 14.2 du Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription au bénéfice des courtiers en épargne collective inscrits au Québec

Vu le *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription* (le « Règlement 31-103 »), qui prévoit les obligations des personnes inscrites;

Vu le paragraphe 1) de l'article 14.2 du Règlement 31-103, qui prévoit que la société inscrite transmet au client toute l'information qu'un investisseur raisonnable jugerait importante en ce qui concerne sa relation avec la personne inscrite;

Vu l'article 16.14 du Règlement 31-103, selon lequel le paragraphe 1) de l'article 14.2 de ce règlement ne s'appliquera qu'à compter du 28 septembre 2010 aux personnes qui étaient inscrites le 28 septembre 2009;

Vu le développement en cours de la réglementation du Québec concernant le courtier en épargne collective et du modèle de relation avec le client;

Vu les coûts importants qui pourraient être engendrés si les courtiers en épargne collective étaient tenus de se conformer dès le 28 septembre 2010 à l'obligation de préparer l'information détaillée sur la relation avec le client, pour ensuite modifier leurs communications relatives à cette information au moment de l'entrée en vigueur de la réglementation du Québec concernant le courtier en épargne collective;

Vu le pouvoir de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), prévu à l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1, de dispenser aux conditions qu'elle détermine, une personne ou un groupe de personnes de tout ou partie des obligations prévues par les titres deuxième à sixième de la Loi ou par règlement, lorsqu'elle estime que cette dispense ne porte pas atteinte à la protection des épargnants;

Vu l'objectif d'harmonisation des Autorités canadiennes en valeurs mobilières en matière d'inscription;

Vu la recommandation du Surintendant de l'assistance à la clientèle, de l'indemnisation et de la distribution;

En conséquence :

L'Autorité dispense de l'application du paragraphe 1) de l'article 14.2 du Règlement 31-103, la personne inscrite au Québec à titre de courtier en épargne collective que cette personne soit ou non inscrite dans une autre catégorie d'inscription.

La présente décision prend effet le 28 septembre 2010 et cessera d'avoir effet à la date la plus rapprochée des dates suivantes :

- a) le 28 septembre 2011;
- b) la date de l'entrée en vigueur de la réglementation du Québec concernant le courtier en épargne collective et du modèle de relation avec le client.

Fait le 1^{er} septembre 2010.

Jean St-Gelais
Président-directeur général

Régime du passeport

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

Décision N° : 2010-DIST-0016 du 26 août 2010

Fiera Capital Inc.

L'autorité en valeurs mobilières ou l'agent responsable de chaque territoire (les « **décideurs** ») a reçu du déposant une demande en vue d'obtenir une décision en vertu de la législation en valeurs mobilières des territoires (la « **législation** ») lui accordant une dispense aux termes de l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) (la « **LVMQ** ») et du paragraphe 74(1) de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario) (la « **LVMO** ») des obligations prévues à l'article 148 de la LVMQ et au paragraphe 25(4) de la LVMO selon lesquelles il est nécessaire d'être inscrit à titre de gestionnaire de fonds d'investissement pour agir comme gestionnaire de fonds d'investissement à l'égard de certains Fonds communs Fiera (au sens donné à cette expression ci-après) (la « **dispense souhaitée** »).

Dans le cadre du traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires (demandes sous régime double) :

- a) l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») est l'autorité principale pour la présente demande;
- b) le déposant a donné avis qu'il compte se prévaloir du paragraphe 1 de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime de passeport* (le « **Règlement 11-102** ») dans les territoires suivants : Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve-et-Labrador, Territoires du Nord-Ouest, Yukon et Nunavut;
- c) la décision est celle de l'autorité principale et fait foi de la décision de l'autorité en valeurs mobilières ou de l'agent responsable en Ontario.

Interprétation

Les expressions définies dans le *Règlement 14-101 sur les définitions* et le *Règlement 11-102* ont le même sens que dans la présente décision lorsqu'elles y sont employées, sauf si elles y reçoivent une autre définition.

Déclarations

La présente décision est fondée sur les déclarations de faits suivantes du déposant :

1. Le déposant est constitué sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et son siège social est situé au 1501, avenue McGill College, bureau 800, Montréal (Québec) H3A 3M8.
2. Le déposant est inscrit à titre de gestionnaire de portefeuille aux termes de la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada, de courtier sur le marché dispensé (*exempt market dealer*) aux termes de la législation en valeurs mobilières de l'Ontario et de Terre-Neuve-et-Labrador, de directeur des placements de produits dérivés aux termes de la *Loi sur les contrats à terme sur marchandises* (Ontario) et de gestionnaire de portefeuille en dérivés aux termes de la *Loi sur les instruments dérivés* (Québec).
3. Le déposant n'est pas en défaut aux termes de la législation en valeurs mobilières de toute province ou de tout territoire du Canada.
4. À l'heure actuelle, le déposant est le gestionnaire de fonds d'investissement, le gestionnaire de portefeuille et le placeur principal de plusieurs fiducies de fonds commun de placement à capital variable qui sont offerts suivant des dispenses des exigences de prospectus (les « **Fonds communs Fiera** ») et sont tous régis suivant un certain nombre de conventions de fiducie (les « **conventions de fiducie de Fiera** »).
5. Puisque le déposant agissait comme gestionnaire de fonds d'investissement pour les Fonds communs Fiera le jour où le *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription* (le « **Règlement 31-103** ») est entré en vigueur, il s'est prévalu de la dispense prévue aux termes de l'article 16.4 du *Règlement 31-103* (la « **dispense d'inscription à titre de GFI** ») et, à l'heure actuelle, il n'est pas inscrit à titre de gestionnaire de fonds d'investissement auprès de l'AMF (ni auprès des autorités en valeurs mobilières ou de l'agent responsable de toute autre province ou de tout autre territoire du Canada).
6. Le déposant et Les Conseillers en placements Sceptre Limitée (« **Sceptre** ») ont convenu de regrouper leurs entreprises suivant un plan d'arrangement approuvé par le tribunal aux termes de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) (l'« **arrangement** »), aux termes duquel Sceptre changera son nom pour « Fiera Sceptre Inc. » (« **Fiera Sceptre** ») et le déposant transférera tous ses actifs à Sceptre en échange de la prise en charge, par Sceptre, des passifs du déposant et de l'émission

d'actions de catégorie B de Sceptre (l'« **opération** »), conformément aux modalités de l'arrangement. La clôture de l'opération devrait avoir lieu vers le 31 août 2010.

7. Aux termes des modalités des conventions de fiducie de Fiera, afin de céder ses actifs et passifs liés aux Fonds communs Fiera, le déposant devra démissionner à titre de gestionnaire des Fonds communs Fiera et nommer Fiera Sceptre à titre de gestionnaire remplaçant.
8. Suivant plusieurs conventions de fiducie de Fiera, le déposant ne peut nommer un gestionnaire remplaçant sans d'abord remettre au fiduciaire et aux porteurs de parts un avis de 90 jours à cet effet (l'« **avis** » et la « **période d'avis** »). Les Fonds communs Fiera pour lesquels cet avis doit être remis sont ci-après appelés les « **Fonds visés** ».
9. À l'heure actuelle, le déposant est en voie de remettre des avis au fiduciaire et aux porteurs de parts des Fonds visés. Le déposant s'attend à envoyer le dernier de ces avis avant la fin du mois d'août 2010.
10. Dans les avis, le déposant a indiqué qu'il nommera Fiera Sceptre à titre de gestionnaire remplaçant, avec prise d'effet le 30 novembre 2010 (la « **date de la nomination** »).
11. Le déposant ne peut démissionner en vertu d'un contrat à titre de gestionnaire de fonds d'investissement des Fonds visés avant la date de la nomination.
12. Le déposant et Sceptre concluront des conventions de placement et de gestion de portefeuille transitoires à la clôture de l'opération aux termes desquelles Fiera Sceptre prendra en charge les responsabilités relatives au placement et à la gestion de portefeuille des Fonds visés, à compter de la clôture de l'opération, même si elle ne s'est pas vu céder les conventions de fiducie de Fiera connexes. Ces conventions de placement et de gestion de portefeuille prendront fin à la date de la nomination puisqu'elles ne seront plus nécessaires une fois que Fiera Sceptre aura été nommée à titre de gestionnaire des Fonds visés.
13. Selon les modalités de la dispense d'inscription à titre de GFI, le déposant doit présenter une demande d'inscription à titre de gestionnaire de fonds d'investissement auprès de l'AMF avant le 28 septembre 2010.
14. Toutefois, en conséquence de l'arrangement et du transfert en bloc à Sceptre de l'ensemble des emplacements d'affaires du déposant et des personnes qui lui sont actuellement associées dans la Base de données nationale d'inscription, ce qui devrait également avoir lieu vers le 31 août 2010, le déposant ne disposera plus d'actifs ou de passifs (sauf les actions de catégorie B de Fiera Sceptre dont il est indirectement propriétaire, certains actifs exclus, certains passifs exclus non liés aux clients et les conventions de fiducie de Fiera relatives aux Fonds visés), et les personnes actuellement associées au déposant dans la Base de données nationale d'inscription auront été « transférées » à Fiera Sceptre. Par conséquent, le déposant ne sera plus en mesure de respecter plusieurs conditions prescrites par le Règlement 31-103 aux fins de l'inscription à titre de gestionnaire de fonds d'investissement.
15. Suivant les modalités de la convention conclue par le déposant et Sceptre à l'égard de l'opération, Sceptre prendra en charge les passifs et obligations du déposant, y compris les passifs et obligations du déposant découlant de tout facteur ayant trait aux activités du déposant à titre de gestionnaire des Fonds visés entre la clôture de l'opération et la date de la nomination.
16. La dispense demandée ne portera pas atteinte à la protection des épargnants ni à l'intérêt public.

Décision

Les décideurs estiment que la décision respecte les critères prévus par la législation qui leur permettent de la prendre.

La décision des décideurs en vertu de la législation est d'accorder la dispense souhaitée à la condition qu'elle n'ait plus effet le jour suivant la date de la nomination.

Le surintendant de l'assistance à la clientèle, de l'indemnisation et de la distribution,

Mario Albert

3.8.2 Exercice d'une autre activité

Aucune information.

3.8.3 Approbation d'un projet d'entente de partage de commissions, approbation d'une prise de position importante, emprunt ou remboursement autorisés

Aucune information.

3.8.4 Autres

Aucune information.

4.

Indemnisation

- 4.1 Avis et communiqués
 - 4.2 Réglementation
 - 4.3 Autres consultations
 - 4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
 - 4.5 Fonds d'assurance-dépôts
 - 4.6 Autres décisions
-

4.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

4.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

4.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

4.4 FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

4.5 FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

Aucune information.

4.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

VSP Canada, Assurance des soins de la vue (autre nom : VSP Canada Vision Care Insurance)

Avis d'émission de permis

Loi sur les assurances, L.R.Q., c. A-32

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers a émis, en date du 1^{er} septembre 2010, un permis d'assureur à VSP Canada, Assurance des soins de la vue, l'autorisant à exercer ses activités au Québec dans la catégorie d'assurance suivante :

- Assurance contre la maladie ou les accidents

Le siège de l'assureur est situé au 1865, autoroute Transcanadienne, Dorval (Québec) H9P 1J1.

Fait le 1er septembre 2010

La directrice de la surveillance
des assureurs,

Nathalie Sirois

Note : les pouvoirs exercés par le signataire sont en conformité avec la subdélégation effectuée par la surintendante de l'encadrement de la solvabilité, en application du troisième alinéa de l'article 24 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers, L.R.Q., c. A-33.2 (la « LAMF »). Cette subdélégation fait suite à la décision de délégation de pouvoirs du président-directeur général, prévue au premier alinéa de l'article 24 de la LAMF.

5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Société de fiducie Manuvie

Avis d'émission de permis

Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne, L.R.Q., c. S-29.01

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers a émis, en date du 7 septembre 2010, un permis de société de fiducie à Société de fiducie Manuvie, l'autorisant à exercer ses activités au Québec.

Le représentant principal au Québec est monsieur Michel Paquet de Financière Manuvie, dont l'établissement d'affaires est situé au Centre Manuvie, 2000, rue Mansfield, bureau 400A, Montréal (Québec) H3A 3N8.

Le siège de l'assureur est situé au 500 King Street North, Waterloo (Ontario) N2J 4C6.

Fait le 7 septembre 2010

La directrice de la surveillance
des assureurs,

Nathalie Sirois

Note : les pouvoirs exercés par le signataire sont en conformité avec la subdélégation effectuée par la surintendante de l'encadrement de la solvabilité, en application du troisième alinéa de l'article 24 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers, L.R.Q., c. A-33.2 (la « LAMF »). Cette subdélégation fait suite à la décision de délégation de pouvoirs du président-directeur général, prévue au premier alinéa de l'article 24 de la LAMF.

5.4.3 Coopératives de services financiers

MODIFICATIONS CONSTITUTIVES

CHANGEMENT DE NOM LÉGAL

DE	À	Date du		
		Année	Mois	Jour
Caisse Desjardins du personnel de l'Administration et des Services publics	Caisse Desjardins de l'Administration et des Services publics	2010	09	01
Caisse populaire Desjardins de Port-Cartier	Caisse Desjardins de Port-Cartier	2010	09	01
Caisse Desjardins du Parc Sir-G.-É.-Cartier de Montréal	Caisse Desjardins du Quartier de Saint-Henri	2010	09	01
Caisse populaire Desjardins Terrebonne	Caisse Desjardins de Terrebonne	2010	09	01
Caisse populaire Desjardins de LaSalle	Caisse Desjardins de LaSalle	2010	09	01
Caisse populaire Desjardins de La Baie	Caisse Desjardins de La Baie	2010	09	01
Caisse populaire Desjardins Pointe-Bleue	Caisse Desjardins du Pekuakami	2010	09	01

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.

Marchés des valeurs et des instruments dérivés

- 6.1 Avis et communiqués
 - 6.2 Réglementation et instructions générales
 - 6.3 Autres consultations
 - 6.4 Sanctions administratives pécuniaires
 - 6.5 Interdictions
 - 6.6 Placements
 - 6.7 Régime de l'autorité principale
 - 6.8 Offres publiques
 - 6.9 Information sur les valeurs en circulation
 - 6.10 Autres décisions
 - 6.11 Annexes et autres renseignements
-

6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Avis de publication

Avis 31-319 du personnel des ACVM : Décisions générales additionnelles dispensant certaines personnes inscrites de l'application de dispositions du *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription*.

(Voir section 3.1 du présent bulletin)

6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Aucune information.

6.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

6.4 Sanctions administratives pécuniaires

L'Autorité des marchés financiers publie dans cette section la liste des sanctions administratives pécuniaires. Les décisions de révision des sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs ainsi qu'aux initiés sont publiées à la section 6.4.3, distinctement des sections 6.4.1 et 6.4.2 qui contiennent les décisions initiales imposées à la suite d'un défaut de respecter une disposition prévue au titre III de la *Loi sur les valeurs mobilières* (« LVM ») ou encore, les articles 96 à 98 ou 102 de cette même loi. (274.1 LVM / 271.13, 271.14 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

6.4.1 - Émetteurs assujettis

Le tableau publié dans cette section présente les sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs assujettis à la suite d'un défaut de respecter une disposition prévue au titre III de la *Loi sur les valeurs mobilières*. (274.1 *Loi sur les valeurs mobilières* et 271.13 et 271.15 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

271.13 RVM.

Tout émetteur assujetti qui contrevient à une disposition du titre III de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déposer un document d'information périodique, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par document pour chaque jour ouvrable au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$ au cours d'un même exercice financier de l'Autorité.

271.15 RVM.

Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.13 RVM, est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau produit ci-dessous indique le nom de l'émetteur concerné, la date où a été prise la décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire ainsi que le montant imposé.

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
----------	--------------	------------------	----------------

Aucune information

6.4.2 - Initiés

Le tableau publié dans cette section présente les sanctions administratives pécuniaires imposées aux initiés suivant leur défaut de respecter l'une des dispositions des articles 96 à 98 ou 102 de la *Loi sur les valeurs mobilières*. (274.1 Loi sur les valeurs mobilières et 271.14 et 271.15 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

271.14.

Tout initié ou dirigeant réputé initié qui contrevient à une disposition des articles 96 à 98 ou 102 de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déclarer son emprise sur des titres ou une modification à cette emprise, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

271.15.

Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.14 RVM, est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau ci-dessous indique le nom de l'initié concerné, le nom de l'émetteur à l'égard duquel il n'a pas fait la déclaration requise, la date où a été prise la décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire ainsi que le montant imposé.

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
BASSILI, JEAN-PAUL	MOTIONSPHERE CAPITAL INC.	20100017355-1	2010-09-07	5 000,00 \$
		20100017357-1	2010-09-07	5 000,00 \$
BASSILI, JOSEPH	MOTIONSPHERE CAPITAL INC.	20100017356-1	2010-09-07	5 000,00 \$
DOYON, MICHEL	RESSOURCES ROBEX INC.	20100017354-1	2010-09-07	1 800,00 \$
LANGLOIS, DAVID	5N PLUS INC.	20100017359-1	2010-09-07	5 000,00 \$
MARCOUILLER, PIERRE	GROUPE CANAM INC.	20100017358-1	2010-09-07	5 000,00 \$

6.4.3 - Décisions de révision

Les tableaux ci-dessous présentent les informations relatives aux décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires.

Il s'agit plus particulièrement des cas où l'Autorité, dans le cadre d'un processus de révision, a décidé de maintenir, de réduire ou encore d'annuler le montant de la sanction administrative pécuniaire précédemment imposée.

6.4.3.1 - Émetteurs assujettis

Le tableau publié dans cette section présente les décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires qui concernent les émetteurs assujettis.

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé initialement	Montant révisé
----------	--------------	------------------	-----------------------------	----------------

Aucune information

6.4.3.2 - Initiés

Le tableau publié dans cette section présente les décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires qui concernent les initiés.

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé initialement	Montant révisé
-----------------	----------	--------------	------------------	-----------------------------	----------------

Aucune information

6.5 INTERDICTIONS

Aucune information.

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Banque Laurentienne du Canada	3 septembre 2010	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Ontario - Saskatchewan - Manitoba - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador
Corporation de Capital de Risque Woden	7 septembre 2010	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta
Fonds Jarislowsky Fraser Sélect canadiennes Fonds Jarislowsky Fraser équilibré Fonds Jarislowsky Fraser Sélect revenu (titres de séries Conseillers, E et F)	3 septembre 2010	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Ontario - Saskatchewan - Manitoba - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoire du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
Fonds communs de placement Meritas Portefeuille de revenu et de croissance Meritas Portefeuille de croissance Meritas	3 septembre 2010	Colombie-Britannique

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds OceanRock	3 septembre 2010	Colombie-Britannique
Portefeuille de revenu et de croissance OceanRock		
Portefeuille équilibré OceanRock		
Portefeuille de croissance OceanRock		
Sprott Physical Gold Trust	8 septembre 2010	Ontario
Sprott Physical Silver Trust	8 septembre 2010	Ontario
Star Portfolio Corp.	8 septembre 2010	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Innergex énergie renouvelable inc.	7 septembre 2010	Québec
		<ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Ontario - Saskatchewan - Manitoba - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador
Allied Properties Real Estate Investment Trust	8 septembre 2010	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FNB Horizons BetaPro Indice S&P/TSX 60 ^{MC}	8 septembre 2010	Ontario
Fonds de gestion commune de fiducies de revenu à impôt différé Matrix (<i>anciennement Fonds de gestion commune de fiducies de revenu à impôt différé Mavrix</i>)	8 septembre 2010	Colombie-Britannique
Lake Shore Gold Corp.	2 septembre 2010	Ontario
Société Financière Manuvie	3 septembre 2010	Ontario
Utility Corp.	7 septembre 2010	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
iShares Diversified Monthly Income Fund (auparavant, iShares S&P®/TSX® Income Trust Index Fund)	8 septembre 2010	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou

simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque de Montréal	1 ^{er} septembre 2010	27 août 2010
Banque Nationale du Canada	3 septembre 2010	14 mai 2010
Barclays Bank PLC	2 septembre 2010	14 novembre 2008
Precious Metals Bullion Trust	30 août 2010	18 août 2010

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

AXA S.A.

**Dans l'affaire de
la législation en valeurs mobilières
du Québec et de l'Ontario (les « territoires du dépôt »)**

et

du traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires

et

de AXA S.A. (le « déposant »)

Décision

Contexte

L'autorité en valeurs mobilières ou l'agent responsable de chaque territoire du placement (le « décideur ») a reçu du déposant une demande en vue d'obtenir une décision en vertu de la législation en valeurs mobilières des territoires du dépôt (la « législation ») lui accordant :

1. une dispense des exigences de prospectus de la législation (la « dispense de prospectus ») afin que ces exigences ne s'appliquent pas :
 - a) aux opérations sur :
 - i) les parts (les « parts classiques principales ») du compartiment AXA Shareplan Direct Global (le « compartiment classique principal »), un compartiment d'un FCPE permanent appelé Shareplan AXA Direct Global qui est un *fonds commun de placement d'entreprise* ou un « FCPE », d'un type communément utilisé en France pour la conservation et le dépôt d'actions détenues par des employés investisseurs;

- ii) les parts (les « parts classiques temporaires », et avec les parts classiques principales, les « parts classiques ») d'un FCPE temporaire nommé AXA Actions Relais Global 2010 (le « Fonds classique temporaire »), qui fusionnera avec le compartiment classique principal au terme du programme d'actionnariat des employés (tel que ce terme est défini ci dessous), cette opération étant décrite comme étant la « fusion » au paragraphe 9(b) des déclarations (le terme « compartiment classique » utilisé aux présentes désigne, avant la fusion, le Fonds classique temporaire et, après la fusion, le compartiment classique principal);
- iii) les parts (les « parts à effets de levier », et avec les parts classiques, les « parts ») d'un compartiment nommé AXA Plan 2010 Global (le « compartiment à effet de levier », et avec le compartiment classique principal et le Fonds classique temporaire, les « compartiments ») d'un FCPE permanent nommé Shareplan AXA Direct Global;

effectuées aux termes du programme d'actionnariat des employés auprès des employés admissibles (tel que ce terme est défini ci dessous) des sociétés canadiennes membres du même groupe (tel que ce terme est défini ci dessous) résidant dans les territoires du dépôt ainsi qu'en Colombie-Britannique, en Alberta, au Manitoba, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve-et-Labrador et qui choisissent de participer au programme d'actionnariat des employés (collectivement, les « participants canadiens »);

- b) aux opérations sur les actions ordinaires du déposant (les « actions ») effectuées par les compartiments auprès des participants canadiens lors du rachat de parts à leur demande;
 - c) à l'émission de parts classiques principales aux porteurs de parts à effet de levier au moment d'un transfert des actifs des participants canadiens dans le compartiment à effet de levier vers le compartiment classique principal à la fin de la période de blocage (tel que ce terme est défini ci dessous);
2. une dispense des obligations d'inscription à titre de courtier de la législation (la « dispense d'inscription ») afin que ces obligations ne s'appliquent pas au Groupe AXA (tel que ce terme est défini ci-dessous), les compartiments et leurs FCPE respectifs, le cas échéant, et la société de gestion à l'égard :
- a) des opérations sur les parts classiques effectuées aux termes du programme d'actionnariat des employés auprès des participants canadiens;
 - b) des opérations sur les parts à effet de levier effectuées aux termes du programme d'actionnariat des employés auprès des participants canadiens qui ne sont pas des résidents de l'Ontario ou du Manitoba;
 - c) des opérations sur les actions effectuées par les compartiments auprès des participants canadiens lors du rachat de parts à leur demande;
 - d) de l'émission de parts classiques principales aux porteurs de parts à effet de levier au moment d'un transfert des actifs des participants canadiens dans le compartiment à effet de levier vers le compartiment classique principal à la fin de la période de blocage;

(la dispense de prospectus et la dispense d'inscription, collectivement, la « dispense relative au placement »).

Dans le cadre du traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires (demandes sous régime double) :

- a) l'Autorité des marchés financiers est l'autorité principale pour la présente demande;

- b) le déposant a donné avis qu'il compte se prévaloir du paragraphe 1 de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime de passeport* (le « Règlement 11-102 ») dans les territoires suivants : la Colombie-Britannique, l'Alberta; le Manitoba, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador (collectivement, les « autres territoires du placement », et avec les territoires du dépôt, les « territoires »);
- c) la décision est celle de l'autorité principale et fait foi de la décision de l'autorité en valeurs mobilières ou de l'agent responsable en Ontario.

Interprétation

Les expressions définies dans le Règlement 14-101 sur les définitions, le *Règlement 45-102 sur la revente de titres*, le *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* et le Règlement 11-102 ont le même sens dans la présente décision lorsqu'elles y sont employées, sauf si elles y reçoivent une autre définition.

Déclarations

La présente décision est fondée sur les déclarations de faits suivants du déposant :

1. Le déposant est une société constituée en vertu du droit français. Il n'est pas et n'a actuellement pas l'intention de devenir un émetteur assujéti en vertu de la législation ou en vertu de la législation en valeurs mobilières des autres territoires du placement. Le siège social du déposant est situé en France.
2. Le déposant exerce des activités au Canada par l'entremise des sociétés membres du même groupe suivantes : AXA Assurances Inc., AXA Canada Inc., AXA Insurance (Canada) Ltd., AXA Pacific Insurance Company, AXA Assistance Canada Inc., AXA General Insurance et Anthony Insurance Inc. (collectivement, les « sociétés canadiennes membres du même groupe » et, avec le déposant ainsi que d'autres sociétés membres du même groupe que celui ci, le « Groupe AXA »). Chacune des sociétés canadiennes membres du même groupe est une filiale contrôlée directement ou indirectement par le déposant et n'est pas, et n'a pas l'intention de devenir, un émetteur assujéti en vertu de la législation ou en vertu de la législation en valeurs mobilières des autres territoires du placement. Le siège social du Groupe AXA au Canada est situé au Québec et la majorité des employés des sociétés canadiennes membres du même groupe sont employés au Québec.
3. À la date des présentes et en tenant compte du programme d'actionnariat des employés, les résidents canadiens ne sont et ne seront pas les propriétaires véritables (laquelle expression, aux fins du présent paragraphe, est réputée inclure toutes les actions détenues par les compartiments pour le compte des participants canadiens) de plus de 10 % des actions, et ne représentent et ne représenteront pas en nombre plus de 10 % du nombre total de porteurs d'actions selon les registres du déposant.
4. Le déposant a élaboré un programme d'actionnariat des employés du Groupe AXA (le « programme d'actionnariat des employés »). Ce programme comporte deux options de souscription :
 - a) un placement d'actions devant être souscrites par l'entremise du Fonds classique temporaire, qui fusionnera avec le compartiment classique principal au terme du programme d'actionnariat des employés (la « formule classique »); et
 - b) un placement d'actions devant être souscrites par l'entremise du compartiment à effet de levier (la « formule à effet de levier »).
5. Seules les personnes qui sont des employés d'un membre du Groupe AXA pendant la période de réservation du programme d'actionnariat des employés et qui satisfont aux autres critères d'emploi (les « employés »), ainsi que les personnes qui ont pris leur retraite d'une société canadienne membre du même groupe que Groupe AXA et qui continuent de détenir des parts dans des fonds de placement dans le cadre des programmes d'actionnariat des employés antérieurs du déposant (les « employés

retraités » et, avec les employés, les « employés admissibles ») pourront participer au programme d'actionnariat des employés.

6. Les compartiments ont été élaborés en vue de la mise en place du programme d'actionnariat des employés. Aucun compartiment n'a l'intention de devenir un émetteur assujéti en vertu de la législation ou de la législation en valeurs mobilières des autres territoires du placement.
7. Le Fonds classique temporaire est un FCPE, et le compartiment classique principal et le compartiment à effet de levier sont des compartiments d'un FCPE, d'un type communément utilisé en France pour la conservation et le dépôt d'actions détenues par des employés investisseurs. Les compartiments seront inscrits auprès de l'Autorité des marchés financiers en France (l'« AMF de France »), et approuvés par celle-ci, avant le début de la période de réservation relative au programme d'actionnariat des employés.
8. Toutes les parts acquises par des participants canadiens sous la formule classique ou la formule à effet de levier seront assujéties à une période de blocage d'environ cinq ans (la « période de blocage »), sous réserve de certaines exceptions prévues par le droit français (comme une cession lors du décès, de l'invalidité ou de la cessation de l'emploi).
9. Aux termes de la formule classique :
 - a) Les participants canadiens souscriront à des parts classiques temporaires, et le Fonds classique temporaire souscrira par la suite à des actions à même les cotisations des participants canadiens à un prix de souscription correspondant au prix calculé comme étant la moyenne arithmétique du cours de l'action (exprimé en euros) sur Euronext Paris pendant les 20 jours de bourse précédant la date à laquelle le prix de souscription est établi par le conseil d'administration du déposant (le « prix de référence »), moins une décote de 20 %.
 - b) Au terme du programme d'actionnariat des employés, le Fonds classique temporaire sera fusionné avec le compartiment classique principal (sous réserve de l'approbation de l'AMF de France). Les parts classiques temporaires détenues par les participants canadiens seront remplacées par des parts classiques principales proportionnellement et les actions souscrites dans le cadre du programme d'actionnariat des employés seront détenues dans le compartiment classique principal (cette opération étant la « fusion »).
 - c) Les dividendes versés sur les actions détenues dans le compartiment classique seront versés à ce dernier et seront utilisés afin d'acheter des actions supplémentaires. Afin de refléter ce réinvestissement, de nouvelles parts classiques (ou fractions de celles-ci) seront émises aux participants.
 - d) À la fin de la période de blocage ou dans le cas d'un rachat anticipé découlant du fait qu'un participant canadien se prévaut de l'une des exceptions relatives à la période de blocage prévue par le droit français, un participant canadien peut :
 - i) demander de se faire racheter ses parts classiques en contrepartie des actions sous-jacentes ou d'un paiement en espèces correspondant à la valeur marchande des actions sous-jacentes, à ce moment; ou
 - ii) continuer à détenir des parts classiques et demander de se faire racheter celles-ci à une date ultérieure.
10. Aux termes de la formule à effet de levier :
 - a) Les participants canadiens souscriront à des parts à effet de levier, et le compartiment à effet de levier souscrira par la suite à des actions à même la cotisation de l'employé (tel que ce terme est défini ci-dessous) et d'un financement rendu disponible par Société Générale (la « banque »), une banque régie par les lois de la France.

- b) Les participants canadiens souscriront à des actions à une décote de 16,71 % par rapport au prix de référence. Un tel participant canadien bénéficie en fait de la plus-value éventuelle, le cas échéant, résultant de l'augmentation de la valeur des actions souscrites pour le compte de ce participant canadien y compris à l'égard des actions financées par la cotisation de la banque (tel que ce terme est défini ci-dessous).
- c) La participation à la formule à effet de levier représente une possibilité pour les employés admissibles d'obtenir des gains qui sont sensiblement supérieurs à ceux qui pourraient être obtenus par l'entremise d'une participation à la formule classique, grâce à la participation indirecte de l'employé admissible dans le mécanisme de financement qui implique un contrat de swap (le « contrat de swap ») conclu entre le compartiment à effet de levier et la banque. En termes économiques, le contrat de swap implique le partage de paiements suivant : pour chaque action pouvant être souscrite par l'entremise de la cotisation d'un employé admissible (exprimée en euros) (la « cotisation de l'employé ») aux termes de la formule à effet de levier au prix de référence, déduction faite de la décote de 16,71 %, la banque prêtera (pour le compte du participant canadien) au compartiment à effet de levier un montant suffisant pour permettre au compartiment à effet de levier de souscrire (pour le compte du participant canadien) à neuf actions supplémentaires (la « cotisation de la banque ») au prix de référence, déduction faite de la décote de 16,71 %.
- d) En vertu du contrat de swap, à la fin de la période de blocage, le compartiment à effet de levier devra verser à la banque un montant correspondant à $A - [B+C]$, où :
- 1) « A » est la valeur marchande de toutes les actions à la fin de la période de blocage qui sont détenues dans le compartiment à effet de levier (tel qu'établie conformément au contrat de swap);
 - 2) « B » est le montant global de toutes les cotisations de l'employé;
 - 3) « C » est un montant (le « montant de l'augmentation ») correspondant à :
 - A) 70 % de la différence positive, s'il en est, entre :
 - I) le cours moyen des actions établi à partir de 52 lectures hebdomadaires prises au cours de la période de 12 mois commençant le ou vers le 18 juin 2014 (si le cours de l'action obtenu d'une lecture est inférieur au prix de référence, le cours de l'action obtenu sera alors utilisé dans le calcul de la moyenne, au lieu du prix de référence); et
 - II) le prix de référence;
 multiplié par :
 - B) le nombre d'actions détenues dans le compartiment à effet de levier.
- e) En plus de ce qui précède, si, à la fin de la période de blocage, la valeur marchande des actions détenues dans le compartiment à effet de levier est inférieure à 100 % des cotisations de l'employé, la banque effectuera, aux termes des modalités d'une garantie contenue dans le contrat de swap, une cotisation au compartiment à effet de levier afin de combler tout manque à gagner.
- f) À la fin de la période de blocage, un participant canadien pourra choisir de se faire racheter ses parts à effet de levier en contrepartie d'un paiement en espèces ou en actions dont la valeur correspond à :
- i) la cotisation de l'employé du participant canadien;

ii) la partie du montant de l'augmentation revenant au participant canadien, s'il en est;

(la « formule de rachat »).

- g) Si un participant canadien ne demande pas de se faire racheter ses parts à effet de levier à la fin de la période de blocage, son placement dans le compartiment à effet de levier sera transféré vers le compartiment classique principal à la suite de la décision du conseil de surveillance du compartiment à effet de levier et du compartiment classique (sous réserve de l'approbation de l'AMF de France). De nouvelles parts classiques principales seront émises à ces participants canadiens en considération de l'actif transféré vers le compartiment classique principal. Ces participants canadiens auront le droit de demander de se faire racheter les nouvelles parts classiques principales lorsqu'ils le désirent. Toutefois, à la suite d'un transfert au compartiment classique principal, la cotisation de l'employé et le montant de l'augmentation ne seront plus couverts par le contrat de swap (ni par la garantie de la banque comprise dans celui-ci).
- h) Dans l'éventualité d'un rachat anticipé, un participant canadien peut demander le rachat de ses parts à effet de levier en utilisant la formule de rachat. L'augmentation de la valeur des actions, s'il en est, par rapport au prix de référence, sera établie en fonction de la valeur des actions au moment du rachat anticipé, selon des règles semblables à celles appliquées au rachat à la fin de la période de blocage, mais en utilisant plutôt la valeur des actions à ou vers la date du rachat anticipé.
- i) À la fin de la période de blocage ou dans le cas d'un rachat anticipé découlant du fait qu'un participant canadien se prévaut de l'une des exceptions relatives à la période de blocage, un participant canadien à la formule à effet de levier sera en droit de recevoir, aux termes des modalités de la garantie comprise dans le contrat de swap, au moins 100 % de sa cotisation de l'employé.
- j) Un participant canadien à la formule à effet de levier ne sera en aucun cas tenu responsable envers le compartiment à effet de levier, la banque ou le déposant à l'égard de tout montant excédant sa cotisation de l'employé aux termes de la formule à effet de levier.
- k) Pendant la durée du contrat de swap, un montant correspondant aux montants nets des dividendes versés sur les actions détenues dans le compartiment à effet de levier sera remis par le compartiment à effet de levier à la banque à titre de contrepartie partielle pour les obligations assumées par la banque aux termes du contrat de swap.
- l) Aux fins fiscales fédérales canadiennes, un participant canadien à la formule à effet de levier est susceptible d'être réputé avoir reçu tous les dividendes versés sur les actions financées soit par la cotisation de l'employé ou par la cotisation de la banque, au moment du versement de ces dividendes au compartiment à effet de levier, nonobstant le fait que les participants canadiens ne recevront pas réellement ces dividendes.
- m) La déclaration des dividendes sur les actions (dans le cours normal des affaires ou autrement) est strictement déterminée par le conseil d'administration du déposant et approuvée par les actionnaires du déposant. Le déposant ne s'est aucunement engagé envers la banque quant à un versement minimum de dividendes pendant la période de blocage.
- n) Pour adresser le fait que, au moment de la décision d'investissement initiale quant à la participation à la formule à effet de levier, les participants canadiens ne seront pas en mesure de quantifier les impôts éventuels qu'ils auront à payer relativement à cette participation, le déposant ou les sociétés canadiennes membres du même groupe indemniseront les participants canadiens à la formule à effet de levier pour les coûts suivants : les coûts afférant à l'impôt associés au versement de dividendes excédant un montant donné d'euros par année civile par action déterminé pendant la période de blocage, de façon à ce que, dans tous les cas, un participant canadien soit en mesure,

au moment de la décision d'investissement initiale, de déterminer l'impôt maximal qu'il aura à payer relativement aux dividendes reçus par le compartiment à effet de levier pour son compte aux termes de la formule à effet de levier.

- o) Au moment du règlement des obligations du compartiment à effet de levier en vertu du contrat de swap, le participant canadien réalisera un gain en capital (ou subira une perte en capital) en raison de sa participation au contrat de swap et dans la mesure où les montants reçus par le compartiment à effet de levier pour le compte du participant canadien en provenance de la banque excèdent les (ou sont inférieurs aux) montants payés à la banque par le compartiment à effet de levier pour le compte du participant canadien. Tout montant de dividendes payé à la banque en vertu du contrat de swap servira à réduire le montant de tout gain en capital (ou augmentera le montant de toute perte en capital) que le participant canadien aurait autrement réalisé ou subi. Les pertes en capital subies (gains en capital réalisés) par un participant canadien peuvent généralement être compensées (diminués) par tout gain en capital réalisé (toute perte en capital subie) par le participant canadien lors de la disposition des actions, conformément aux règles et aux conditions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) ou de toute loi provinciale comparable (selon le cas).
11. En vertu du droit français, le Fonds classique temporaire est un FCPE de même que le compartiment classique principal et le compartiment à effet de levier sont des compartiments d'un FCPE, qui est une entité à responsabilité limitée. Le portefeuille de chaque compartiment sera composé presque exclusivement d'actions du déposant, bien que le portefeuille du compartiment à effet de levier comprendra également des droits et des obligations connexes aux termes du contrat de swap. Les compartiments pourraient également détenir des espèces ou quasi-espèces avant d'investir dans les actions ou afin de faciliter le rachat de parts.
 12. Le gestionnaire des compartiments, AXA Investment Managers Paris (la « société de gestion »), est une société de gestion de portefeuille régie par les lois de France. La société de gestion est inscrite auprès de l'AMF de France afin de gérer des fonds de placement français et se conforme aux règles de l'AMF de France. La société de gestion n'est pas et n'a pas l'intention de devenir un émetteur assujéti en vertu de la législation ou de la législation en valeurs mobilières des autres territoires du placement.
 13. Les activités de gestion du portefeuille de la société de gestion relatives au programme d'actionnariat des employés et aux compartiments sont limitées à la souscription d'actions du déposant, à la vente de ces actions, au besoin, afin de financer les demandes de rachat, et aux activités pouvant s'avérer nécessaires pour donner effet au contrat de swap.
 14. La société de gestion est également responsable de préparer les documents comptables et de publier des documents d'information périodiques. Les activités de la société de gestion n'auront pas d'incidence sur la valeur sous-jacente des actions.
 15. Le déposant, la société de gestion et les sociétés canadiennes membres du même groupe ou tout employé, mandataire ou représentant de celles-ci n'offriront pas de conseils en matière de placements aux participants canadiens à l'égard de leurs investissements dans les actions ou les parts.
 16. Les actions émises dans le cadre du programme d'actionnariat des employés seront déposées dans les comptes du compartiment pertinent auprès de BNP Paribas Securities Services (le « dépositaire »), une importante banque commerciale française assujéti à la législation bancaire française.
 17. En vertu du droit français, la société de gestion doit choisir le dépositaire parmi un nombre limité de sociétés figurant sur une liste maintenue par le ministre français de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et l'AMF de France doit approuver la nomination du dépositaire. Le dépositaire exécute des ordres concernant l'achat, la négociation et la vente d'actions et prend toutes les mesures nécessaires afin de permettre aux compartiments d'exercer les droits relatifs aux actions détenues dans leurs portefeuilles respectifs.

18. La participation au programme d'actionnariat des employés se fait sur une base volontaire et les employés admissibles résidant au Canada ne seront pas incités à participer au programme d'actionnariat des employés en vue d'obtenir un emploi ou de conserver leur emploi.
19. Le montant total qu'un participant canadien peut investir dans le programme d'actionnariat des employés ne peut excéder 25 % de sa rémunération annuelle brute estimée pour l'année civile 2010. Un employé retraité peut cotiser jusqu'à 25 % de la rémunération annuelle brute de sa dernière année d'emploi. Aux fins du calcul de ces limites, l'« investissement » maximal d'un participant canadien dans le compartiment à effet de levier comprendra la cotisation de la banque, s'il y a lieu. Par conséquent, le montant total investi par un participant canadien dans la formule à effet de levier ne peut excéder 2,5 % de sa rémunération annuelle brute estimée pour 2010 ou, dans le cas d'un employé retraité, 2,5 % de la rémunération annuelle brute de sa dernière année d'emploi.
20. Les actions sont principalement négociées à l'Euronext Paris. Les actions ne sont actuellement pas inscrites à la cote d'une bourse au Canada et le déposant n'a aucune intention de les y inscrire. Comme il n'existe aucun marché pour les actions au Canada (et un tel marché n'est pas susceptible de se développer), les participants canadiens effectueront les premières opérations sur les actions par l'entremise de Euronext Paris, conformément aux règles et règlements de celle-ci.
21. Le déposant retiendra les services d'un courtier en valeurs mobilières qui est inscrit à titre de courtier en valeurs aux termes de la législation en valeurs mobilières de l'Ontario et du Manitoba afin qu'il conseille les participants canadiens qui résident en Ontario ou au Manitoba et qui démontrent de l'intérêt envers la formule à effet de levier et afin qu'il détermine, conformément aux pratiques de l'industrie, si un investissement dans la formule à effet de levier convient à chacun de ces participants canadiens en fonction de sa situation financière particulière.
22. Les parts à effet de levier seront attestées par des relevés de compte émis par le compartiment à effet de levier.
23. Les participants canadiens recevront une trousse de renseignements en français ou en anglais (selon leur préférence) qui comprendra un résumé des modalités du programme d'actionnariat des employés ainsi qu'un avis fiscal contenant une description des incidences fiscales canadiennes de la souscription et de la détention de parts et du rachat de celles-ci à la fin de la période de blocage, un bulletin d'information approuvé par l'AMF de France décrivant les principales caractéristiques de chaque compartiment et un formulaire de réservation et de révocation. La trousse de renseignements destinée aux participants canadiens de la formule à effet de levier comprendra tous les renseignements nécessaires d'ordre général relativement à la formule à effet de levier et comportera également une déclaration des risques qui décrira certains risques inhérents à un placement dans les parts à effet de levier aux termes de la formule à effet de levier ainsi qu'un document de calcul de l'impôt ou un fichier électronique pouvant être utilisé par les participants canadiens qui illustrera les incidences fiscales fédérales canadiennes générales de la participation à la formule à effet de levier.
24. Les participants canadiens peuvent consulter le rapport annuel du déposant tel qu'il figure sur le formulaire 20-F déposé auprès de la SEC ou du Document de référence français du déposant déposé auprès de l'AMF de France relativement aux actions ainsi qu'une copie des règles des compartiments pertinents (lesquelles sont analogues aux règlements administratifs d'une société par actions dans le contexte corporatif). Les participants canadiens auront également accès à des copies des documents d'information continue du déposant qui sont par ailleurs fournis à tous ses actionnaires.
25. Environ 2200 employés résident au Canada, dont le plus grand nombre résident au Québec (environ 1315), et le second plus grand nombre en Ontario (environ 450). Environ 55 employés retraités admissibles résident au Canada, 30 d'entre eux résidant au Québec et 15 résidant en Ontario. Des employés admissibles résident également en Colombie-Britannique, en Alberta, au Manitoba, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve-et-Labrador. Au total, environ 2255 employés admissibles résident au Canada, soit, dans l'ensemble, moins de 3 % du nombre d'employés admissibles du Groupe AXA.

26. Le déposant et les sociétés canadiennes membres du même groupe ne contreviennent pas à la législation en valeurs mobilières des territoires. Au meilleur de la connaissance du déposant, la société de gestion ne contrevient pas à la législation ou à la législation en valeurs mobilières d'un autre territoire de placement.

Décision

Les décideurs estiment que la décision respecte les critères prévus par la législation qui leur permettent de la prendre.

La décision des décideurs en vertu de la législation est d'accorder la dispense relative au placement à la condition que :

1. les exigences de prospectus de la législation s'appliqueront à la première opération visée sur les actions acquises par des participants canadiens aux termes de la présente décision, à moins que les conditions ci dessous ne soient réunies :
 - a) l'émetteur du titre :
 - i) soit n'était pas un émetteur assujetti dans un territoire du Canada à la date du placement;
 - ii) soit n'est pas un émetteur assujetti dans un territoire du Canada à la date de l'opération visée;
 - b) à la date du placement, en tenant compte de l'émission du titre et de tout autre titre de la même catégorie ou série émis en même temps que le titre ou dans le cadre de son placement, les résidents du Canada :
 - i) ne détenaient, directement ou indirectement, pas plus de 10 % des titres en circulation de la catégorie ou de la série;
 - ii) ne représentaient pas plus de 10 % du nombre de propriétaires directs ou indirects de titres de la catégorie ou de la série;
 - c) la première opération visée est effectuée :
 - i) soit sur une bourse ou un marché à l'extérieur du Canada;
 - ii) soit avec une personne à l'extérieur du Canada;
2. au Québec, les frais requis soient payés conformément à l'article 271.6(1.1) du Règlement sur les valeurs mobilières (Québec).

Fait à Montréal, le 3 septembre 2010.

Josée Deslauriers
Directrice des fonds d'investissement et de l'information continue

Décision n°: 2010-FS-0577

Caisse centrale Desjardins du Québec

Vu la demande présentée par Caisse centrale Desjardins du Québec (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 7 septembre 2010 (la « demande »);

Vu l'article 12 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

Vu l'article 115 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, R.R.Q., c. V-1.1, r.1;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir l'accord de l'Autorité pour le placement à l'extérieur du Québec de billets d'une valeur globale maximale de 2 000 000 000 \$ US (le « placement proposé »), le tout conformément aux informations déposées auprès de l'Autorité;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité donne son accord pour le placement proposé.

Fait à Montréal, le 7 septembre 2010.

Benoit Dionne
Chef du Service du financement des sociétés

Numéro de projet Sédar: 1621972

Décision n°: 2010-FS-0585

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (« Règlement 45-106 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Banque Royale du Canada	2010-08-23	billets convertibles	262 850 \$	1	0	2.3
Barkerville Gold Mines Ltd.	2010-08-27	billets et 6 509 160 bons de souscription	5 535 000 \$	2	54	2.3
Cactus Commerce Inc.	2010-08-30	Prêt convertible et 1 bon de souscription	2 000 000 \$	1	0	2.3
Cactus Commerce Inc.	2010-08-30	Prêt convertible et 1 bon de souscription	750 000 \$	1	0	2.3
Cactus Commerce Inc.	2010-08-30	Prêt convertible et 1 bon de souscription	500 000 \$	1	0	2.3
CanAm Coal Corp.	2010-08-23	débetures	1 965 000 \$	1	48	2.3 / 2.5
Corporation Nuvolt Inc.	2010-08-23 et 2010-08-27	7 600 000 unités	760 000 \$	14	0	2.3 / 2.10
Crédit Ford du Canada Limitée	2010-08-18	billets	550 000 000 \$	3	35	2.3
Custom House ULC	2010-08-23 au 2010-08-25	5 contrats à terme	12 121 \$	3	2	2.3
Fonds de Développement Centria Capital, s.e.c.	2010-08-23	981 410 parts de catégorie A	10 000 000 \$	1	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Gee-Ten Ventures Inc.	2010-08-24	600 000 actions ordinaires	150 000 \$	1	0	2.10
Jeux Dynasty Inc.	2010-08-10	4 666 663 reçus de souscription	350 000 \$	9	2	2.3
Lyrtech Inc.	2010-08-19	1 débenture et 646 552 unités	100 000 \$	1	0	2.14
Métaux DNI Inc.	2010-08-04	4 445 643 unités et 1 361 429 actions accréditatives	812 990 \$	0	10	2.3 / 2.5
Métaux DNI Inc.	2010-08-16	178 572 unités et 178 572 actions accréditatives	50 000 \$	0	1	2.3
MetLife Inc.	2010-08-06	17 000 actions ordinaires	733 492 \$	1	2	2.3
NGRAIN (Canada) Corporation	2009-11-19	106 084 actions ordinaires	106 084 \$	1	9	2.3 / 2.5
Pico-Telsa Magnetic Therapies LLC	2010-03-23	5 unités catégorie B	50 955 \$	1	0	2.3
Pico-Telsa Magnetic Therapies LLC	2010-05-04	55 unités catégorie B	507 150 \$	1	0	2.3
PurGenesis Technologies Inc.	2010-08-16	410 actions catégorie A, 744 546 actions catégorie B, 409 500 actions privilégiées catégorie C et 38 091	409 504 \$	8	0	2.3 / 2.5

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
		bons de souscription				
Ressources Pershimco Inc.	2010-08-04	déventures convertibles	1 000 000 \$	2	1	2.10
Ressources Plexmar Inc.	2010-08-05	3 978 550 actions ordinaires	397 885 \$	0	1	2.14
Ressources Vantex Ltée	2010-08-10	2 045 unités	2 045 000 \$	91	24	2.3
Société d'Exploration Minière Vior Inc.	2010-08-05	75 087 actions ordinaires	5 951 \$	1	0	2.14
Société d'Exploration Minière Vior Inc.	2010-08-24	400 000 actions ordinaires	40 000 \$	0	1	2.13
Trilogy International Partners LLC	2010-08-10	billets	42 426 800 \$	1	16	2.3
UBS AG, London Branch	2010-07-28	112 certificats	102 298 \$	1	1	2.3
Walton Southern U.S. Land 2 Investment Corporation	2010-08-13	377 088 actions ordinaires	3 770 880 \$	6	153	2.3 / 2.9 / 2.24
Wavesat Inc.	2010-08-09	déventure convertible, 5 947 500 actions ordinaires et 5 947 500 bons de souscription	1 625 009 \$	1	2	2.3
Zelos Therapeutics Inc.	2010-08-13	billets convertibles	154 634 \$	1	2	2.3

Information corrigée

Bulletin 2010-08-13 vol 7, no° 32

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Rencore Resources Ltd.	2010-07-23	7 617 500 unités et 1 338 725 actions ordinaires	1 724 309 \$	4	61	2.3 / 2.14

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers**Corporation de Capital de Risque Woden**

Vu la demande présentée par Corporation de Capital de Risque Woden (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 4 juin 2010 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du prospectus provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 3 septembre 2010 et du prospectus s'y rapportant (la « dispense demandée »);

Vu les considérations suivantes :

1. l'émetteur est une société de capital de démarrage;

2. l'émetteur est un émetteur émergent au sens du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*;
3. le placement envisagé aura lieu uniquement dans deux provinces du Canada;
4. la taille du placement envisagé;
5. aucune sollicitation ne sera effectuée auprès d'investisseurs du Québec;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que la circulaire de sollicitation de procurations ou la déclaration de changement à l'inscription, selon le cas, qui devra être préparée selon les formulaires prescrits par la Bourse de croissance TSX pour la réalisation de l'opération admissible de l'émetteur soit traduite en français et que la version française de la circulaire de sollicitation de procurations ou de la déclaration de changement à l'inscription, selon le cas, soit déposée auprès de l'Autorité simultanément à la version anglaise de celle-ci dans l'un ou l'autre des cas suivants :

1. le siège social ou la principale place d'affaires de la société visée ou de l'émetteur résultant de l'opération admissible est situé au Québec ou l'a été à un moment quelconque durant l'année précédant l'opération admissible;
2. la direction de l'émetteur résultant est située au Québec ou l'a été à un moment quelconque durant l'année précédant l'opération admissible;
3. les activités de l'émetteur résultant sont exploitées au Québec ou une partie importante de ses actifs y sont situés;
4. les titres en circulation de l'émetteur résultant sont détenus par au moins 50 porteurs véritables résidant au Québec qui détiennent au moins 2 % de la totalité de ces titres.

Fait à Montréal, le 2 septembre 2010.

Benoit Dionne
 Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2010-FS-0582

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher

le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.7 RÉGIME DE L'AUTORITÉ PRINCIPALE (RÈGLEMENT 11-101)

La section 6.7 du Bulletin ne contient désormais plus d'information vu l'entrée en vigueur du *Règlement 11-102 sur le régime de passeport*.

6.8 OFFRES PUBLIQUES

6.8.1 Avis

Tanjong Capital Sdn Bhd

(Tanjong plc)

Dépôt des documents en date du 20 août 2010 concernant l'offre publique d'achat de Tanjong Capital Sdn Bhd sur la totalité des actions votantes de Tanjong plc en vertu de la Partie 4 du Règlement 62-104 sur les offres publiques d'achat et de rachat.

Décision n°: 2010-FS-0584

6.8.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 - Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 - Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 - Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 - Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.8.3 Refus

Aucune information.

6.8.4 Divers

Aucune information.

6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

6.9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers

Aucune information.

6.9.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 - Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 - Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 - Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 - Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.9.3 Refus

Aucune information.

6.9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujetti

Porter Aviation Holdings Inc.

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujetti de Porter Aviation Holdings Inc. parce que le prospectus du 21 mai 2010 déposé auprès de l'Autorité n'a pas donné lieu à l'émission de titres prévue.

Décision n°: 2010-FIIC-0212

6.9.5 Divers

Aucune information.

6.10 AUTRES DÉCISIONS

Décision générale relative à la dispense de l'application du paragraphe 1) de l'article 14.2 du Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription au bénéfice des courtiers membres de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières

Décision générale relative à la dispense de l'application du paragraphe 1) de l'article 14.2 du Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription au bénéfice des courtiers en épargne collective inscrits au Québec

(Voir section 3.8.1)

DÉCISION N° 2010-PDG-0136

CMC Markets UK Plc

Vu la décision n° 2009-PDG-0064 du 16 juin 2009 par laquelle l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a accordé, à certaines conditions, une dispense de l'obligation d'agrément prévue au premier alinéa de l'article 82 de la *Loi sur les instruments dérivés*, L.R.Q., c. I-14.01 (la « Loi ») à CMC Markets UK Plc (la « société ») pour la création ou la mise en marché de dérivés de gré à gré, à savoir des contrats sur différence visés par la Loi (les « dérivés offerts »), et qui sont offerts au public;

Vu l'expiration de la dispense initiale le 16 juin 2010, la société a déposé une demande le 20 mai 2010 auprès de l'Autorité visant l'obtention d'une dispense de l'obligation d'agrément prévue à l'article 82 de la Loi substantiellement similaire à la dispense initiale obtenue;

Vu l'article 86 de la Loi qui prévoit notamment que l'Autorité peut dispenser un dérivé, une personne, un groupement de personnes, une offre ou une opération de tout ou partie des obligations prévues par la Loi lorsqu'elle estime que cette dispense ne porte pas atteinte à l'intérêt public;

Vu l'article 99 de la Loi qui prévoit notamment que l'Autorité peut, selon les modalités et aux conditions qu'elle détermine, prendre une décision ayant une portée générale ou particulière et pouvant s'appliquer spécifiquement à toute matière relevant de sa compétence en vertu de la Loi;

Vu le premier alinéa de l'article 70 de la Loi qui prévoit l'obligation pour le courtier qui effectue des opérations sur dérivés pour le compte d'un client de lui remettre, avant la première opération, le document sur les risques prévu par règlement;

Vu l'article 35.1 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2, selon lequel l'Autorité peut, à tout moment, réviser ses décisions, sauf dans le cas d'une erreur de droit;

Vu les déclarations suivantes faites par la société :

1. La société est constituée sous le régime des lois de l'Angleterre et du pays de Galles et possède un établissement principal situé à Londres (Royaume-Uni);
2. La société est soumise à la surveillance de la Financial Services Authority (la « FSA ») du Royaume-Uni et y est présentement inscrite à titre de firme BIPRU 730k;
3. La société, à sa connaissance, ne fait l'objet d'aucune enquête ni de sanction de nature administrative ou judiciaire;
4. La société offre et met en marché les dérivés offerts par l'entremise d'une société du même groupe, CMC Markets Canada Inc. (la « société liée »), un courtier en placement

inscrit auprès de l'Autorité et un membre de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (l'« OCRCVM »);

5. Les dérivés offerts sont des dérivés qui permettent une exposition économique à la fluctuation de la valeur ou du prix d'un élément sous-jacent sans nécessiter la propriété ou le règlement physique de l'élément sous-jacent;
6. La société dispose des ressources financières et humaines nécessaires à la poursuite de ses activités et au respect de ses engagements;
7. La société a fourni à l'Autorité le nom et l'occupation principale de ses dirigeants et ses administrateurs et le « Formulaire de renseignements personnels et autorisation de collecte indirecte, d'utilisation et de communication de renseignements personnels » prévu à l'annexe A du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, complété par tout dirigeant ou tout administrateur au sens de la Loi;
8. La société a fourni à l'Autorité les informations détaillées et les modalités afférentes aux dérivés offerts, notamment en décrivant :
 - a) les caractéristiques de ceux-ci eu égard à l'échéance du contrat, au règlement, à la taille ou la quotité de négociation, à l'unité de fluctuation et à la procédure de calcul et de diffusion du prix;
 - b) le risque lié à ceux-ci;
 - c) le mode de négociation incluant l'information sur l'utilisation de la plate-forme électronique, les caractéristiques de celle-ci à l'égard des mesures d'urgence, du support technique à la clientèle et de la procédure de surveillance et de prévention d'abus, de fraude ou manipulation du marché;
 - d) les mesures nécessaires prises pour assurer la sécurité et la fiabilité des opérations et des activités;
 - e) les exigences de marge incluant leur gestion, leur méthode de calcul et les conséquences d'un non respect de celles-ci; les frais afférents à leur négociation incluant les frais d'utilisation du système, les frais financiers et la rémunération de la société;
9. La société offre et met en marché les dérivés offerts par l'entremise de la société liée et d'un système électronique de négociation connu sous le nom de « MarketMaker™ » (le « système de négociation électronique »);
10. La société liée prend les moyens requis pour identifier et évaluer adéquatement les besoins du client lors de l'ouverture du compte, eu égard au degré de connaissance, d'expérience et de tolérance au risque du dérivé offert;
11. La société liée remet aux clients le document d'information sur les risques conformément à l'article 70 de la Loi et au *Règlement sur les instruments dérivés* (le « Règlement »);
12. La société souhaite continuer à offrir et mettre en marché les dérivés offerts auprès de clients qui ne sont pas des contreparties qualifiées au sens de la Loi, sans être tenue d'être agréée aux termes du premier alinéa de l'article 82 de la Loi, et ce, jusqu'à l'entrée en vigueur de la réglementation concernant le processus d'agrément d'une personne et d'autorisation d'un dérivé prévus à l'article 82 de la Loi;

Vu la recommandation du directeur du Centre d'excellence en dérivés;

En conséquence :

L'Autorité prolonge à compter du 16 juin 2010 la dispense accordée à la société de l'obligation d'agrément prévue au premier alinéa de l'article 82 de la Loi pour la création ou la mise en marché des dérivés offerts aux conditions suivantes :

1. L'activité sur les dérivés offerts se fait par l'entremise du système de négociation électronique de la société ou d'une personne inscrite pour le compte de la société liée;
2. La société, la société liée et les personnes inscrites pour le compte de la société liée exercent cette activité en conformité avec les règles de l'OCRCVM, les obligations prévues au chapitre II du Titre III de la Loi, au Règlement et à tout autre règlement pouvant leur être applicable en matière de dérivés;
3. La société informe par écrit l'Autorité dès que possible de tout changement important la concernant, à savoir, une modification dans ses activités, son exploitation ou sa situation financière, dont il serait raisonnable de s'attendre à ce qu'elle soit considérée importante par une contrepartie à un dérivé offert ou par l'Autorité;
4. La société informe par écrit l'Autorité dès que possible lorsqu'un tribunal, un organisme d'autoréglementation ou tout autre autorité ou organisme de réglementation prend une procédure ou rend une décision de nature disciplinaire à l'encontre de la société, la société liée ou une personne inscrite pour leur compte eu égard à l'exercice d'activités relatives aux dérivés offerts;
5. La société transmet à l'Autorité au plus tard 90 jours suivant la fin de son exercice financier les états financiers annuels vérifiés de CMC Markets Plc et un état du nombre de contrats conclus au Québec pour tout dérivé offert au public au cours du dernier exercice.

La dispense cessera d'avoir effet à la première des dates suivantes :

- la date de l'entrée en vigueur de dispositions réglementaires prises en vertu du paragraphe 21° ou du paragraphe 22° de l'article 175 de la Loi;
- le 16 juin 2011.

La présente décision remplace la décision n° 2009-PDG-0064.

Fait le 1^{er} septembre 2010.

Jean St-Gelais
Président-directeur général

DÉCISION N° 2010-PDG-0137

Interactive Courtage Canada inc.

Vu la décision n° 2009-PDG-0027 du 12 mars 2009 par laquelle l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a accordé, à certaines conditions, une dispense de l'obligation d'agrément prévue au premier alinéa de l'article 82 de la *Loi sur les instruments dérivés*, L.R.Q., c. I-14.01 (la « Loi ») à Interactive Courtage Canada inc. (la « société ») pour la création ou la mise en marché de dérivés de gré à gré sur devises visés par la Loi (les « dérivés offerts »), et qui sont offerts au public;

Vu la demande déposée auprès de l'Autorité le 16 avril 2010 visant l'obtention d'une dispense de l'obligation d'agrément prévue à l'article 82 de la Loi substantiellement similaire à la dispense initiale obtenue;

Vu l'article 86 de la Loi qui prévoit notamment que l'Autorité peut dispenser un dérivé, une personne, un groupement de personnes, une offre ou une opération de tout ou partie des obligations prévues par la Loi lorsqu'elle estime que cette dispense ne porte pas atteinte à l'intérêt public;

Vu l'article 99 de la Loi qui prévoit notamment que l'Autorité peut, selon les modalités et aux conditions qu'elle détermine, prendre une décision ayant une portée générale ou particulière et pouvant s'appliquer spécifiquement à toute matière relevant de sa compétence en vertu de la Loi;

Vu le premier alinéa de l'article 70 de la Loi qui prévoit l'obligation pour le courtier qui effectue des opérations sur dérivés pour le compte d'un client de lui remettre, avant la première opération, le document sur les risques prévu par règlement;

Vu les déclarations suivantes faites par la société :

1. La société est inscrite à titre de courtier en placement et de courtier en dérivés auprès de l'Autorité;
2. La société est membre de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (l'« OCRCVM ») et est surveillée par celui-ci;
3. La société, à sa connaissance, ne fait l'objet d'aucune enquête ni de sanction de nature administrative ou judiciaire;
4. Les dérivés offerts sont des dérivés qui permettent une exposition économique à la fluctuation de la valeur ou du prix d'une devise sous-jacente sans nécessiter la propriété ou le règlement physique de la devise sous-jacente;
5. La société dispose des ressources financières et humaines nécessaires à la poursuite de ses activités et au respect de ses engagements;
6. La société a fourni à l'Autorité le nom et l'occupation principale de ses dirigeants et ses administrateurs et le formulaire intitulé « Inscription d'une personne physique et examen d'une personne physique autorisée » prévu à l'annexe 33-109A4 du *Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription*, complété par tout dirigeant ou tout administrateur au sens de la Loi;
7. La société a fourni à l'Autorité les informations détaillées et les modalités afférentes aux dérivés offerts, notamment en décrivant :
 - a) leurs caractéristiques eu égard au règlement, à la taille ou la quotité de négociation, à l'unité de fluctuation et à la procédure de calcul et de diffusion du prix;
 - b) leur risque;
 - c) le mode de négociation incluant l'information sur l'utilisation de la plate-forme électronique, les caractéristiques de celle-ci à l'égard des mesures d'urgence, du support technique à la clientèle et de la procédure de surveillance et de prévention d'abus, de fraude ou manipulation du marché;

- d) les mesures nécessaires prises pour assurer la sécurité et la fiabilité des opérations et des activités;
 - e) les exigences de marge incluant leur gestion, leur méthode de calcul et les conséquences d'un non respect de celles-ci; les frais afférents à leur négociation incluant les frais d'utilisation du système, les frais financiers et la rémunération de la société;
8. La société offre et met en marché les dérivés offerts par l'entremise d'un système électronique de négociation (le « système de négociation électronique ») ou d'une personne inscrite pour son compte;
 9. La société prend les moyens requis pour identifier et évaluer adéquatement les besoins du client lors de l'ouverture du compte, eu égard au degré de connaissance, d'expérience et de tolérance au risque du dérivé offert;
 10. La société remet aux clients le document d'information sur les risques conformément à l'article 70 de la Loi et au *Règlement sur les instruments dérivés* (le « Règlement »);
 11. La société souhaite offrir et mettre en marché les dérivés offerts auprès de clients qui ne sont pas des contreparties qualifiées au sens de la Loi, sans être tenue d'être agréée aux termes du premier alinéa de l'article 82 de la Loi, et ce, jusqu'à l'entrée en vigueur de la réglementation concernant le processus d'agrément d'une personne et d'autorisation d'un dérivé prévus à l'article 82 de la Loi;

Vu la recommandation du directeur du Centre d'excellence en dérivés;

En conséquence :

L'Autorité dispense la société de l'obligation d'agrément prévue au premier alinéa de l'article 82 de la Loi pour la création ou la mise en marché des dérivés offerts aux conditions suivantes :

1. L'activité sur les dérivés offerts se fait par l'entremise du système de négociation électronique de la société ou par une personne inscrite pour son compte;
2. La société et les personnes inscrites pour son compte exercent cette activité en conformité avec les règles de l'OCRCVM, les obligations prévues au chapitre II du Titre III de la Loi, au Règlement et à tout autre règlement pouvant leur être applicable en matière de dérivés;
3. La société informe par écrit l'Autorité dès que possible de tout changement important la concernant, à savoir, une modification dans ses activités, son exploitation ou sa situation financière, dont il serait raisonnable de s'attendre à ce qu'elle soit considérée importante par une contrepartie à un dérivé offert ou par l'Autorité;
4. La société informe par écrit l'Autorité dès que possible lorsqu'un tribunal, un organisme d'autoréglementation ou tout autre autorité ou organisme de réglementation prend une procédure ou rend une décision de nature disciplinaire à l'encontre de la société ou une personne inscrite pour son compte eu égard à l'exercice d'activités relatives aux dérivés offerts;
5. La société transmet à l'Autorité au plus tard 90 jours suivant la fin de son exercice financier le document intitulé « Rapport et questionnaire financiers réglementaires uniformes » établi par l'OCRCVM et un état du nombre de dérivés conclus au Québec pour tout dérivé offert au public au cours du dernier exercice.

La dispense prend effet à compter du 16 avril 2010. Elle cessera d'avoir effet à la première des dates suivantes :

- la date de l'entrée en vigueur de dispositions réglementaires prises en vertu du paragraphe 21^o ou du paragraphe 22^o de l'article 175 de la Loi;
- le 16 avril 2011.

Fait le 1^{er} septembre 2010.

Jean St-Gelais
Président-directeur général

DÉCISION N° 2010-PDG-0138

MF Global Canada Cie

Vu la demande déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 5 février 2009, ainsi que les informations additionnelles déposées le 15 décembre 2009 par MF Global Canada Cie (la « société ») afin d'obtenir une dispense de l'obligation d'agrément prévue au premier alinéa de l'article 82 de la *Loi sur les instruments dérivés*, L.R.Q., c. I-14.01 (la « Loi »), pour la création ou la mise en marché de dérivés de gré à gré, à savoir des contrats sur devises et des contrats sur différence visés par la Loi (collectivement, les « dérivés offerts »), et qui sont offerts au public;

Vu l'article 86 de la Loi qui prévoit notamment que l'Autorité peut dispenser un dérivé, une personne, un groupement de personnes, une offre ou une opération de tout ou partie des obligations prévues par la Loi lorsqu'elle estime que cette dispense ne porte pas atteinte à l'intérêt public;

Vu l'article 99 de la Loi qui prévoit notamment que l'Autorité peut, selon les modalités et aux conditions qu'elle détermine, prendre une décision ayant une portée générale ou particulière et pouvant s'appliquer spécifiquement à toute matière relevant de sa compétence en vertu de la Loi;

Vu le premier alinéa de l'article 70 de la Loi qui prévoit l'obligation pour le courtier qui effectue des opérations sur dérivés pour le compte d'un client de lui remettre, avant la première opération, le document sur les risques prévu par règlement;

Vu les déclarations suivantes faites par la société :

1. La société est inscrite à titre de courtier en placement et de courtier en dérivés auprès de l'Autorité;
2. La société est membre de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (l'« OCRCVM ») et est surveillée par celui-ci;
3. En date du 1^{er} septembre 2010, la société, à sa connaissance, ne fait l'objet d'aucune enquête ni de sanction de nature administrative ou judiciaire;
4. Les dérivés offerts sont des dérivés qui permettent une exposition économique à la fluctuation de la valeur ou du prix d'un élément sous-jacent sans nécessiter la propriété ou le règlement physique de l'élément sous-jacent;
5. La société dispose des ressources financières et humaines nécessaires à la poursuite de ses activités et au respect de ses engagements;

6. La société a fourni à l'Autorité le nom et l'occupation principale de ses dirigeants et ses administrateurs et le formulaire intitulé « Inscription d'une personne physique et examen d'une personne physique autorisée » prévu à l'annexe 33-109A4 du *Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription*, complété par tout dirigeant ou tout administrateur au sens de la Loi;
7. La société a fourni à l'Autorité les informations détaillées et les modalités afférentes aux dérivés offerts, notamment en décrivant :
 - a) les caractéristiques de ceux-ci eu égard à l'échéance du contrat, au règlement, à la taille ou la quotité de négociation, à l'unité de fluctuation et à la procédure de calcul et de diffusion du prix;
 - b) le risque lié à ceux-ci;
 - c) le mode de négociation incluant l'information sur l'utilisation de la plate-forme électronique, les caractéristiques de celle-ci à l'égard des mesures d'urgence, du support technique à la clientèle et de la procédure de surveillance et de prévention d'abus, de fraude ou manipulation du marché;
 - d) les mesures nécessaires prises pour assurer la sécurité et la fiabilité des opérations et des activités;
 - e) les exigences de marge incluant leur gestion, leur méthode de calcul et les conséquences d'un non respect de celles-ci; les frais afférents à leur négociation incluant les frais d'utilisation du système, les frais financiers et la rémunération de la société;
8. La société offre et met en marché les dérivés offerts par l'entremise d'un système électronique de négociation (le « système de négociation électronique ») ou d'une personne inscrite pour son compte;
9. La société prend les moyens requis pour identifier et évaluer adéquatement les besoins du client lors de l'ouverture du compte, eu égard au degré de connaissance, d'expérience et de tolérance au risque du dérivé offert;
10. La société remet aux clients le document d'information sur les risques conformément à l'article 70 de la Loi et au *Règlement sur les instruments dérivés* (le « Règlement »);
11. La société souhaite offrir et mettre en marché les dérivés offerts auprès de clients qui ne sont pas des contreparties qualifiées au sens de la Loi, sans être tenue d'être agréée aux termes du premier alinéa de l'article 82 de la Loi, et ce, jusqu'à l'entrée en vigueur de la réglementation concernant le processus d'agrément d'une personne et d'autorisation d'un dérivé prévus à l'article 82 de la Loi;

Vu la recommandation du directeur du Centre d'excellence en dérivés;

En conséquence :

L'Autorité dispense la société de l'obligation d'agrément prévue au premier alinéa de l'article 82 de la Loi pour la création ou la mise en marché des dérivés offerts aux conditions suivantes :

1. L'activité sur les dérivés offerts se fait par l'entremise du système de négociation électronique de la société ou par une personne inscrite pour son compte;

2. La société et les personnes inscrites pour son compte exercent cette activité en conformité avec les règles de l'OCRCVM, les obligations prévues au chapitre II du Titre III de la Loi, au Règlement et à tout autre règlement pouvant leur être applicable en matière de dérivés;
3. La société informe par écrit l'Autorité dès que possible de tout changement important la concernant, à savoir, une modification dans ses activités, son exploitation ou sa situation financière, dont il serait raisonnable de s'attendre à ce qu'elle soit considérée importante par une contrepartie à un dérivé offert ou par l'Autorité;
4. La société informe par écrit l'Autorité dès que possible lorsqu'un tribunal, un organisme d'autoréglementation ou tout autre autorité ou organisme de réglementation prend une procédure ou rend une décision de nature disciplinaire à l'encontre de la société ou une personne inscrite pour son compte eu égard à l'exercice d'activités relatives aux dérivés offerts;
5. La société transmet à l'Autorité au plus tard 90 jours suivant la fin de son exercice financier le document intitulé « Rapport et questionnaire financiers réglementaires uniformes » établi par l'OCRCVM et un état du nombre de contrats conclus au Québec pour tout dérivé offert au public au cours du dernier exercice.

La dispense cessera d'avoir effet à la première des dates suivantes :

- la date de l'entrée en vigueur de dispositions réglementaires prises en vertu du paragraphe 21° ou du paragraphe 22° de l'article 175 de la Loi;
- le 1^{er} septembre 2011.

Fait le 1^{er} septembre 2010.

Jean St-Gelais
Président-directeur général

6.11 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

ANNEXE 1 DÉPÔTS DE DOCUMENTS D'INFORMATION

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
ACTIVENERGY INCOME FUND	2010-06-30
ACUITY FOCUSED TOTAL RETURN TRUST	2010-06-30
ACUITY SMALL CAP CORPORATION	2010-06-30
ADVITECH INC.	2010-06-30
AHL INVESTMENT STRATEGIES SPC (29947)	2010-06-30
AHL INVESTMENT STRATEGIES SPC BILLETS MAN AHL DIV. 2 CAD DE CAT. D (30168)	2010-06-30
AIC GLOBAL FINANCIAL SPLIT CORP.	2010-06-30
AIRIQ INC.	2010-06-30
ALBERTA OILSANDS INC.	2010-06-30
ALTACANADA ENERGY CORP.	2010-06-30
ANGLO SWISS RESOURCES INC.	2010-06-30
APTILON CORPORATION	2010-06-30
ASTON HILL FINANCIAL INC.	2010-06-30
ATEBA RESOURCES INC.	2010-06-30
ATLANTA GOLD INC.	2010-06-30
ATLANTIS SYSTEMS CORP.	2010-06-30
ATTWELL CAPITAL INC.	2010-06-30
AVIP TRUST (#25072)	2010-06-30
BANQUE DE NOUVELLE-ECOSSE (LA)	2010-07-31
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2010-07-31
BANQUE ROYALE DU CANADA	2010-07-31
BAYMOUNT INCORPORATED	2010-06-30
BELL COPPER CORPORATION	2010-06-30
BIG BANK BIG OIL SPLIT CORP.	2010-06-30
BIOMATERA INC.	2010-06-30
BIOTECHNOLOGIES OSTA INC. (LES)	2010-06-30
BLUE NOTE MINING INC.	2010-06-30
BLUE RIBBON INCOME FUND	2010-06-30
BLUMONT CORE HEDGE FUND	2010-06-30
BLUMONT HIRSCH PERFORMANCE FUND (#18958)	2010-06-30
BMG BULLIONFUND (#30221)	2010-06-30
BMG GOLD BULLIONFUND (#30221)	2010-06-30
BOMBARDIER INC.	2010-07-31
BOREALIS INFRASTRUCTURE TRUST	2010-06-30
BOWATER PRODUITS FORESTIERS DU CANADA INC.	2010-06-30
BOWOOD ENERGY INC.	2010-06-30
BROMPTON ADVANTAGED OIL & GAS INCOME FUND (23907)	2010-06-30
BROMPTON ADVANTAGED VIP INCOME FUND (#25144)	2010-06-30
BROMPTON EQUITY SPLIT CORP.	2010-06-30
BROMPTON LIFECO SPLIT CORP.	2010-06-30
BROMPTON OIL & GAS INCOME FUND	2010-06-30
BROMPTON SPLIT BANC CORP.	2010-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
BROMPTON VIP INCOME FUND	2010-06-30
BROOKFIELD SOUNDVEST EQUITY FUND	2010-06-30
BROOKFIELD SOUNDVEST SPLIT TRUST	2010-06-30
BSM TECHNOLOGIES INC.	2010-06-30
CANADIAN CAPITAL AUTO RECEIVABLES ASSET TRUST II	2010-06-30
CANADIAN CAPITAL AUTO RECEIVABLES ASSET TRUST III	2010-06-30
CANADIAN CONVERTIBLE DEBENTURE FUND	2010-06-30
CANADIAN ENERGY CONVERTIBLE DEBENTURE FUND	2010-06-30
CANADIAN HIGH INCOME EQUITY FUND	2010-06-30
CANADIAN RESOURCES INCOME TRUST	2010-06-30
CANADIAN SWIFT MASTER AUTO RECEIVABLES TRUST	2010-06-30
CANUC RESOURCES CORPORATION	2010-06-30
CAPITAL BLF INC.	2010-06-30
CAPITAL INTERNATIONAL - ACTIONS AMERICAINES (#18518)	2010-06-30
CAPITAL INTERNATIONAL - ACTIONS INTERNATIONALES (#18518)	2010-06-30
CAPITAL INTERNATIONAL - ACTIONS MONDIALES (#18518)	2010-06-30
CAPITAL INTERNATIONAL - CROISSANCE ET REVENU (#18518)	2010-06-30
CAPITAL INTERNATIONAL - REVENU FIXE ESSENTIEL PLUS CANADIEN (#18518)	2010-06-30
CATEGORIE A REVENU MENSUEL ELEVE MANUVIE (#11176)	2010-06-30
CATEGORIE AVANTAGE II MANUVIE (#11176)	2010-06-30
CATEGORIE CANADA DIVERSIFIE MANUVIE (#11176)	2010-06-30
CATEGORIE CANADIENNE CROISSANCE DE DIVIDENDES STONE & CIE (#14055)	2010-06-30
CATEGORIE CIBLEE CANADIENNE MANUVIE (#11176)	2010-06-30
CATEGORIE CIBLEE MONDIALE MANUVIE (#11176)	2010-06-30
CATEGORIE D'ACTIONS CANADIENNES A FAIBLE CAPITALISATION STANDARD LIFE (#11633)	2010-06-30
CATEGORIE D'ACTIONS CANADIENNES DE 30 SOC. TOUTES CAP. ACUITY (#10929)	2010-06-30
CATEGORIE D'ACTIONS CANADIENNES JOV DE FONDS DE SOCIETE JOV LTEE (#28570)	2010-06-30
CATEGORIE D'ACTIONS CANADIENNES STANDARD LIFE (#11633)	2010-06-30
CATEGORIE D'ACTIONS INTERNATIONALES STANDARD LIFE (#11633)	2010-06-30
CATEGORIE D'ACTIONS MONDIALES STANDARD LIFE (#11633)	2010-06-30
CATEGORIE D'ACTIONS US STANDARD LIFE (#11633)	2010-06-30
CATEGORIE D'APPRECIATION MANUVIE (#11176)	2010-06-30
CATEGORIE D'OBLIGATIONS CANADIENNES STANDARD LIFE (#11633)	2010-06-30
CATEGORIE D'OBLIGATIONS DE SOCIETES A RENDEMENT ELEVE STANDARD LIFE (#11633)	2010-06-30
CATEGORIE D'OCCASIONS AMERICAINES MANUVIE (#11176)	2010-06-30
CATEGORIE DE CROISSANCE DE METAUX PRECIEUX SENTRY (#15141)	2010-06-30
CATEGORIE DE DIVIDENDES CANADIENS DE CROISSANCE STANDARD LIFE (#11633)	2010-06-30
CATEGORIE DE DIVIDENDES MONDIAUX DE CROISSANCE STANDARD LIFE (#11633)	2010-06-30
CATEGORIE DE GESTION DU RENDEMENT FRANKLIN TEMPLETON (#9072)	2010-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS	
	Date du document
CATEGORIE DE GESTION DU RENDEMENT DE SOCIETES FRANKLIN TEMPLETON (#9072)	2010-06-30
CATEGORIE DE RENDEMENT A COURT TERME AMERICAINE FRANKLIN TEMPLETON (#9072)	2010-06-30
CATEGORIE DE RENDEMENT A COURT TERME FRANKLIN TEMPLETON (#9072)	2010-06-30
CATEGORIE DE RENDEMENT DES BONS DU TRESOR FRANKLIN TEMPLETON (#9072)	2010-06-30
CATEGORIE DE RENDEMENT STRATEGIQUE O'LEARY (#30617)	2010-06-30
CATEGORIE DE RENDEMENTS TOTAUX MANUVIE (#11176)	2010-06-30
CATEGORIE DE RESSOURCES CANADIENNES SENTRY (#15141)	2010-06-30
CATEGORIE DE RESSOURCES NATURELLES ACUITY (#10929)	2010-06-30
CATEGORIE DE REVENU A COURT TERME ACUITY (#10929)	2010-06-30
CATEGORIE DE REVENU CANADIEN SENTRY (#15141)	2010-06-30
CATEGORIE DE REVENU ELEVE ACUITY (#10929)	2010-06-30
CATEGORIE DE REVENU MENSUEL STANDARD LIFE (#11633)	2010-06-30
CATEGORIE DE SOCIETE AMERICAINE DE CROISSANCE DES DIVIDENDES FRANKLIN (#9072)	2010-06-30
CATEGORIE DE SOCIETE BALISE MUTUAL (#9072)	2010-06-30
CATEGORIE DE SOCIETE BRIC TEMPLETON (#9072)	2010-06-30
CATEGORIE DE SOCIETE CANADIENNE D'ACTIONS TEMPLETON (#9072)	2010-06-30
CATEGORIE DE SOCIETE CROISSANCE MULTINATIONALE BISSETT (#9072)	2010-06-30
CATEGORIE DE SOCIETE D'ACTIONS CANADIENNES BISSETT (#9072)	2010-06-30
CATEGORIE DE SOCIETE D'ENERGIE BISSETT (#9072)	2010-06-30
CATEGORIE DE SOCIETE D'OBLIGATIONS BISSETT (#9072)	2010-06-30
CATEGORIE DE SOCIETE D'ORIENTATION AMERICAINE BISSETT (#9072)	2010-06-30
CATEGORIE DE SOCIETE D'ORIENTATION EQUILIBREE BISSETT (#9072)	2010-06-30
CATEGORIE DE SOCIETE DE CONVERGENCE CANADIENNE BISSETT (#9072)	2010-06-30
CATEGORIE DE SOCIETE DE CROISSANCE MONDIALE FRANKLIN (#9072)	2010-06-30
CATEGORIE DE SOCIETE DE CROISSANCE TEMPLETON (#9072)	2010-06-30
CATEGORIE DE SOCIETE DE CROISSANCE A CAPITALISATION VARIABLE FRANKLIN (#9072)	2010-06-30
CATEGORIE DE SOCIETE DE MARCHES EMERGENTS TEMPLETON (#9072)	2010-06-30
CATEGORIE DE SOCIETE DE SOCIETES A PETITE CAPITALISATION BISSETT (#9072)	2010-06-30
CATEGORIE DE SOCIETE DE STRATEGIE MIXTE MONDIALE FRANKLIN TEMPLETON (#9072)	2010-06-30
CATEGORIE DE SOCIETE DE COUVERTE MUTUAL (#9072)	2010-06-30
CATEGORIE DE SOCIETE DU MARCHE MONETAIRE AMERICAIN FRANKLIN TEMPLETON (#9072)	2010-06-30
CATEGORIE DE SOCIETE DU MARCHE MONETAIRE FRANKLIN TEMPLETON (#9072)	2010-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
CATEGORIE DE SOCIETE EQUILIBREE CANADIENNE BISSETT (#9072)	2010-06-30
CATEGORIE DE SOCIETE IMMOBILIERE MONDIALE FRANKLIN (#9072)	2010-06-30
CATEGORIE DE SOCIETE INTERNATIONALE D'ACTIONS TEMPLETON (#9072)	2010-06-30
CATEGORIE DE SOCIETE MONDIALE DE PETITES SOCIETES TEMPLETON (#9072)	2010-06-30
CATEGORIE DIVERSIFIE DE REVENU ACUITY (#10929)	2010-06-30
CATEGORIE DU DOMAINE MINIER SENTRY (#15141)	2010-06-30
CATEGORIE DU MARCHE MONETAIRE CANADIEN MANUVIE (#11176)	2010-06-30
CATEGORIE DU MARCHE MONETAIRE SENTRY (#15141)	2010-06-30
CATEGORIE IMMOBILIER MONDIAL MANUVIE (#11176)	2010-06-30
CATEGORIE MONDIALE D'INFRASTRUCTURES MANUVIE (#11176)	2010-06-30
CATEGORIE PORTEFEUILLE AUDACIEUX STANDARD LIFE (#11633)	2010-06-30
CATEGORIE PORTEFEUILLE CONSERVATEUR STANDARD LIFE (#11633)	2010-06-30
CATEGORIE PORTEFEUILLE DE CROISSANCE STANDARD LIFE (#11633)	2010-06-30
CATEGORIE PORTEFEUILLE DE DIVIDENDES DE CR. ET DE REVENU STANDARD LIFE (#11633)	2010-06-30
CATEGORIE PORTEFEUILLE MODERE STANDARD LIFE (#11633)	2010-06-30
CATEGORIE PORTEFEUILLE MONDIAL STANDARD LIFE (#11633)	2010-06-30
CATEGORIE RENDEMENT A COURT TERME STANDARD LIFE (#11633)	2010-06-30
CATEGORIE RENDEMENT STRATEGIQUE BANQUE NATIONALE (#6226)	2010-06-30
CATEGORIE RESSOURCES PLUS STONE & CIE (#14055)	2010-06-30
CATEGORIE REVENU MENSUEL ASTON HILL ARK (#28704)	2010-06-30
CATEGORIE VALEUR TRAPEZE (#28704)	2010-06-30
CELL-LOC LOCATION TECHNOLOGIES INC.	2010-06-30
CENTIVA CAPITAL INC.	2010-06-30
CI MASTER LIMITED PARTNERSHIP	2010-06-30
CITADEL INCOME FUND	2010-06-30
CITADEL SMART FUND	2010-06-30
CIX SPLIT CORP.	2010-06-30
CJL CAPITAL INC.	2010-06-30
CLAYMORE ADVANTAGED CANADIAN BOND ETF (#25938)	2010-06-30
CLAYMORE ADVANTAGED HIGH YIELD BOND ETF (#25938)	2010-06-30
CLAYMORE BALANCED GROWTH COREPORTFOLIO ETF (#25938)	2010-06-30
CLAYMORE BALANCED INCOME COREPORTFOLIO ETF (#25938)	2010-06-30
CLAYMORE BRIC ETF (#25938)	2010-06-30
CLAYMORE BROAD EMERGING MARKETS ETF (#25938)	2010-06-30
CLAYMORE CANADIAN BALANCED INCOME COREPORTFOLIO ETF (#25938)	2010-06-30
CLAYMORE CANADIAN FINANCIAL MONTHLY INCOME ETF (#25938)	2010-06-30
CLAYMORE CANADIAN FUNDAMENTAL INDEX ETF (#25938)	2010-06-30
CLAYMORE CONSERVATIVE COREPORTFOLIO ETF (#25938)	2010-06-30
CLAYMORE EQUAL WEIGHT BANC & LIFECO ETF (#25938)	2010-06-30
CLAYMORE GLOBAL AGRICULTURE ETF (#25938)	2010-06-30
CLAYMORE GLOBAL INFRASTRUCTURE ETF (#25938)	2010-06-30
CLAYMORE GLOBAL MONTHLY ADVANTAGED DIVIDEND ETF (#25938)	2010-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
CLAYMORE GLOBAL REAL ESTATE ETF (#25938)	2010-06-30
CLAYMORE GOLD BULLION ETF	2010-06-30
CLAYMORE INTERNATIONAL FUNDAMENTAL INDEX FUND ETF (#25938)	2010-06-30
CLAYMORE JAPAN FUNDAMENTAL INDEX ETF C\$ HEDGED (#25938)	2010-06-30
CLAYMORE NATURAL GAS COMMODITY ETF (#25938)	2010-06-30
CLAYMORE OIL SANDS SECTOR ETF (#25938)	2010-06-30
CLAYMORE PREMIUM MONEY MARKET ETF (#25938)	2010-06-30
CLAYMORE S&P GLOBAL WATER ETF (#25938)	2010-06-30
CLAYMORE S&P/TSX CANADIAN DIVIDEND ETF (#25938)	2010-06-30
CLAYMORE S&P/TSX CDN PREFERRED SHARE ETF (#25938)	2010-06-30
CLAYMORE S&P/TSX GLOBAL MINING ETF (#25938)	2010-06-30
CLAYMORE SILVER BULLION TRUST	2010-06-30
CLAYMORE US FUNDAMENTAL INDEX ETF (#25938)	2010-06-30
CLAYMORE 1-5 YR LADDERED CORPORATE BOND ETF (#25938)	2010-06-30
CLAYMORE 1-5 YR LADDERED GOVERNMENT BOND ETF (#25938)	2010-06-30
CNH CAPITAL CANADA RECEIVABLES TRUST	2010-06-30
COMPAGNIE MINIERE D'ESPOIR D'OR LIMITEE	2010-06-30
COMPASS INCOME FUND	2010-06-30
COND'EAUTELS DU MANOIR	2010-06-30
CONNOR, CLARK & LUNN PRINTS TRUST	2010-06-30
CONSOLIDATED FIRSTFUND CAPITAL CORP.	2010-06-30
CONTINENTAL MINERALS CORPORATION	2010-06-30
CONVERTIBLE & YIELD ADVANTAGE TRUST	2010-06-30
COPERNICAN BRITISH BANKS FUND	2010-06-30
COPERNICAN INTERNATIONAL FINANCIAL SPLIT CORP.	2010-06-30
COPERNICAN INTERNATIONAL PREMIUM DIVIDEND FUND	2010-06-30
COPERNICAN WORLD BANKS INCOME AND GROWTH TRUST	2010-06-30
COPERNICAN WORLD BANKS SPLIT INC.	2010-06-30
COPERNICAN WORLD FINANCIAL INFRASTRUCTURE TRUST	2010-06-30
CORPORATION MINIERE GOLDEN SHARE	2010-06-30
CORPORATION MINIERE NORD ABITIBI	2010-06-30
CORPORATION MINIERE NORTHERN STAR	2010-06-30
CORPORATION MINIERE ROCMEC INC.	2010-06-30
CORPORATION RESSOURCES NEVADO	2010-06-30
COXE COMMODITY STRATEGY FUND	2010-06-30
CREDIT JOHN DEERE INC.	2010-07-31
CRESTSTREET ALTERNATIVE ENERGY CLASS (#17851)	2010-06-30
CRESTSTREET DIVIDEND & INCOME CLASS (#17851)	2010-06-30
CRESTSTREET RESOURCE CLASS (#17851)	2010-06-30
CRITERION DIVERSIFIED COMMODITIES CURRENCY HEDGED FUND (#25490)	2010-06-30
CRITERION GLOBAL CLEAN ENERGY FUND (#25490)	2010-06-30
CRITERION GLOBAL DIVIDEND FUND (#25490)	2010-06-30
CRITERION WATER INFRASTRUCTURE FUND (#25490)	2010-06-30
CYMBRIA CORPORATION	2010-06-30
D-FENSE CAPITAL LTEE	2010-06-30
DACHA CAPITAL INC.	2010-06-30

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
DDJ HIGH YIELD FUND	2010-06-30
DEANS KNIGHT INCOME AND GROWTH FUND	2010-06-30
DIAGNOS INC.	2010-06-30
DIAMEDICA INC.	2010-06-30
DISCOVERY 2008 FLOW-THROUGH LIMITED PARTNERSHIP	2010-06-30
DISCOVERY 2009 FLOW-THROUGH LIMITED PARTNERSHIP	2010-06-30
DITEM EXPLORATIONS INC.	2010-06-30
DIVIDEND GROWTH SPLIT CORP.	2010-06-30
DOMINION EQUITY RESOURCE GROWTH CLASS	2010-06-30
DRM VENTURES INC.	2010-06-30
EACOM TIMBER CORPORATION	2010-06-30
EDLEUN GROUP, INC.	2010-06-30
EMGOLD MINING CORPORATION	2010-06-30
ENERGIE FOREST GATE INC.	2010-06-30
ENERGY PLUS INCOME TRUST	2010-06-30
ENSECO ENERGY SERVICES CORP.	2010-06-30
EPIC DATA INTERNATIONAL INC.	2010-06-30
EUROPEAN PREMIUM DIVIDEND FUND	2010-06-30
EXCELLENCE, COMPAGNIE D'ASSURANCE -VIE (L')	2010-06-30
EXEMPLAR CANADIAN FOCUS PORTFOLIO (#29294)	2010-06-30
EXEMPLAR DIVERSIFIED PORTFOLIO (#29294)	2010-06-30
EXEMPLAR GLOBAL OPPORTUNITIES PORTFOLIO (#29294)	2010-06-30
EXPLORATION AMEX INC.	2010-06-30
EXPLORATION AMSECO LTEE	2010-06-30
EXPLORATION DIA BRAS INC.	2010-06-30
EXPLORATION DIAMOND FRANK INC.	2010-06-30
EXPLORATION FIELDEX INC.	2010-06-30
EXPLORATION KNICK INC.	2010-06-30
EXPLORATION LOUNOR INC.	2010-06-30
EXPLORATION ORBITE V.S.P.A. INC.	2010-06-30
EXPLOSIFS NORDEX LTEE (LES)	2010-06-30
FAIRCOURT GOLD INCOME CORP.	2010-06-30
FAIRCOURT INCOME & GROWTH SPLIT TRUST	2010-06-30
FAIRCOURT SPLIT TRUST	2010-06-30
FAIRWEST ENERGY CORPORATION	2010-06-30
FIDUCIE A RENDEMENT REEL (#24408)	2010-06-30
FIDUCIE AURIFERE CMP	2010-06-30
FIDUCIE CARTES DE CREDIT EAGLE	2010-06-30
FIDUCIE CREANCES YORK III	2010-06-30
FIDUCIE D'ACTIFS BNC	2010-07-31
FIDUCIE DE BILLETS SECONDAIRES BANQUE SCOTIA	2010-07-31
FIDUCIE DE BILLETS SECONDAIRES RBC	2010-07-31
FIDUCIE DE CAPITAL BANQUE SCOTIA	2010-07-31
FIDUCIE DE CAPITAL BNC	2010-07-31
FIDUCIE DE CAPITAL BNS	2010-07-31
FIDUCIE DE CAPITAL RBC	2010-07-31
FIDUCIE DE CAPITAL RBC II	2010-07-31

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FIDUCIE DE CARTES DE CREDIT BROADWAY	2010-06-30
FIDUCIE DE CATEGORIE 1 (TIER 1) BANQUE SCOTIA	2010-07-31
FIDUCIE DE DEBENTURES CONVERTIBLES (30420)	2010-06-30
FIDUCIE DE PORTEFEUILLE (29982)	2010-06-30
FIDUCIE DE PORTEFEUILLE NORD-AMERICAINE (30322)	2010-06-30
FIDUCIE DE REPARTITION D'ACTIFS GLOBALE UBS	2010-06-30
FIDUCIE DE REVENU ET DE CROISSANCE ACUITY	2010-06-30
FIDUCIE DE TITRES DE CAPITAL BANCAIRE CANADIEN (30034)	2010-06-30
FIDUCIE DE TITRES DE CAPITAL DE FINANCIERES NORD-AMERICAINES (30336)	2010-06-30
FIDUCIE DE TITRISATION AUTOMOBILE FORD	2010-06-30
FIDUCIE DE TITRISATION DE PROGRAMME DE FINANCEMENT DES STOCKS AUTOMOBILE FORD	2010-06-30
FIDUCIE HYPOTHECAIRE XCEED	2010-06-30
FIDUCIE MBB (29893)	2010-06-30
FIDUCIE POUR L'EDUCATION DES ENFANTS DU CANADA (LA)	2010-06-30
FIDUCIE STRATEGIQUE D'OBLIGATION CONVERTIBLES MONDIALES LAZARD (30446)	2010-06-30
FIDUCIE STRATEGIQUE NAVINA/LAZARD (29969)	2010-06-30
FINANCIAL PREFERRED SECURITIES CORPORATION	2010-06-30
FINB BMO ACTIONS AMERICAINES COUVERTES EN DOLLARS CANADIENS (#29878)	2010-06-30
FINB BMO ACTIONS DE MARCHES EMERGENTS (#29878)	2010-06-30
FINB BMO ACTIONS DU NASDAQ 100 COUVERTES EN DOLLARS CANADIENS (#29878)	2010-06-30
FINB BMO ACTIONS INTERNATIONALES COUVERTES EN DOLLARS CANADIENS (#29878)	2010-06-30
FINB BMO DOW JONES CANADA TITANS 60 (#29878)	2010-06-30
FINB BMO EQUIPONDERE S&P/TSX BANQUES (#29878)	2010-06-30
FINB BMO EQUIPONDERE S&P/TSX METAUX DE BASE MON. COUV. EN DOL. CAN. (#29878)	2010-06-30
FINB BMO EQUIPONDERE S&P/TSX PETROLE ET GAZ (#29878)	2010-06-30
FINB BMO EQUIPONDERE SERVICES AUX COLLECTIVITES (#29878)	2010-06-30
FINB BMO INFRASTRUCTURES MONDIALES (#29878)	2010-06-30
FINB BMO MOYENNE INDUSTRIELLE DOW JONES COUVERTE EN DOLLARS CANADIENS (#29878)	2010-06-30
FINB BMO OBLIGATIONS DE SOC. AMERICAINES A HAUT REND. COUV. EN DOL. CAN. (#29878)	2010-06-30
FINB BMO OBLIGATIONS DE SOCIETES A COURT TERME (#29878)	2010-06-30
FINB BMO OBLIGATIONS DE SOCIETES A LONG TERME (#29878)	2010-06-30
FINB BMO OBLIGATIONS DE SOCIETES A MOYEN TERME (#29878)	2010-06-30
FINB BMO OBLIGATIONS FEDERALES A COURT TERME (#29878)	2010-06-30
FINB BMO OBLIGATIONS FEDERALES A MOYEN TERME (#29878)	2010-06-30
FINB BMO OBLIGATIONS PROVINCIALES A COURT TERME (#29878)	2010-06-30
FINB BMO OBLIGATIONS TOTALES (#29878)	2010-06-30
FINB BMO PETITES AURIFERES (#29878)	2010-06-30
FIRST ASSET CANADIAN DIVIDEND OPPORTUNITY FUND	2010-06-30
FIRST ASSET CANBANC SPLIT CORP.	2010-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FIRST ASSET DIVERSIFIED CONVERTIBLE DEBENTURE FUND	2010-06-30
FIRST ASSET ENERGY & RESOURCE FUND	2010-06-30
FIRST ASSET GLOBAL BOND TRUST (#21952)	2010-06-30
FIRST ASSET PIPES & POWER INCOME FUND	2010-06-30
FIRST ASSET POWERGEN FUND	2010-06-30
FIRST ASSET REIT INCOME FUND	2010-06-30
FIRST ASSET YIELD OPPORTUNITY TRUST (#21979)	2010-06-30
FIRST TRUST/HIGHLAND CAPITAL FLOATING RATE INCOME FUND II (24157)	2010-06-30
FIRST TRUST/HIGHLAND CAPITAL SENIOR LOAN TRUST (24132)	2010-06-30
FLAHERTY & CRUMRINE INVESTMENT GRADE FIXED INCOME FUND	2010-06-30
FLATIRON STRATEGIC YIELD LTD. (31145)	2010-06-30
FNB A ROTATION SAISONNIERE HORIZONS ALPHAPRO (#29689)	2010-06-30
FNB BMO ACTIONS CHINOISES COUVERTES EN DOLLARS CANADIENS (#29878)	2010-06-30
FNB BMO ACTIONS INDIENNES COUVERTES EN DOLLARS CANADIENS (#29878)	2010-06-30
FNB DE CROISSANCE AMERIQUE DU NORD HORIZONS ALPHAPRO (#29689)	2010-06-30
FNB DE DIVIDENDES HORIZONS ALPHAPRO (#29689)	2010-06-30
FNB DE VALEUR AMERIQUE DU NORD HORIZONS ALPHAPRO (#29689)	2010-06-30
FNB GERE HORIZONS ALPHAPRO S&P TSX 60 (#29689)	2010-06-30
FNB HORIZONS ALPHAPRO GARTMAN (#26116)	2010-06-30
FNB HORIZONS BETAPRO COMEX ARGENT (#26116)	2010-06-30
FNB HORIZONS BETAPRO COMEX ARGENT BAISSIER PLUS (#26116)	2010-06-30
FNB HORIZONS BETAPRO COMEX ARGENT HAUSSIER PLUS (#26116)	2010-06-30
FNB HORIZONS BETAPRO COMEX LINGOTS D'OR BAISSIER PLUS (#26116)	2010-06-30
FNB HORIZONS BETAPRO COMEX LINGOTS D'OR HAUSSIER PLUS (#26116)	2010-06-30
FNB HORIZONS BETAPRO COMEX OR (#26116)	2010-06-30
FNB HORIZONS BETAPRO DOLLAR US BAISSIER PLUS (#26116)	2010-06-30
FNB HORIZONS BETAPRO DOLLAR US HAUSSIER PLUS (#26116)	2010-06-30
FNB HORIZONS BETAPRO MSCI MARCHES EMERGENTS BAISSIER PLUS (#26116)	2010-06-30
FNB HORIZONS BETAPRO MSCI MARCHES EMERGENTS HAUSSIER PLUS (#26116)	2010-06-30
FNB HORIZONS BETAPRO NASDAQ-100 BAISSIER PLUS (#26116)	2010-06-30
FNB HORIZONS BETAPRO NASDAQ-100 HAUSSIER PLUS (#26116)	2010-06-30
FNB HORIZONS BETAPRO NYMEX GAZ NATURAL A ECHEANCE EN HIVER (#26116)	2010-06-30
FNB HORIZONS BETAPRO NYMEX GAZ NATURAL BAISSIER PLUS (#26116)	2010-06-30
FNB HORIZONS BETAPRO NYMEX GAZ NATUREL HAUSSIER PLUS (#26116)	2010-06-30
FNB HORIZONS BETAPRO NYMEX GAZ NATUREL A RENDEMENT INVERSE (#26116)	2010-06-30
FNB HORIZONS BETAPRO NYMEX PETROLE BRUT A ECHEANCE EN HIVER (#26116)	2010-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FNB HORIZONS BETAPRO NYMEX PETROLE BRUT A RENDEMENT INVERSE (#26116)	2010-06-30
FNB HORIZONS BETAPRO NYMEX PETROLE BRUT BAISSIER PLUS (#26116)	2010-06-30
FNB HORIZONS BETAPRO NYMEX PETROLE BRUT HAUSSIER PLUS (#26116)	2010-06-30
FNB HORIZONS BETAPRO OBLIGATIONS E.U. 30 ANS BAISSIER PLUS (#26116)	2010-06-30
FNB HORIZONS BETAPRO OBLIGATIONS E.U. 30 ANS HAUSSIER PLUS (#26116)	2010-06-30
FNB HORIZONS BETAPRO S&P 500 A RENDEMENT INVERSE (#26116)	2010-06-30
FNB HORIZONS BETAPRO S&P 500 BAISSIER PLUS (#26116)	2010-06-30
FNB HORIZONS BETAPRO S&P 500 HAUSSIER PLUS (#26116)	2010-06-30
FNB HORIZONS BETAPRO S&P/TSX AURIFERE MONDIAL À RENDEMENT INVERSE (#26116)	2010-06-30
FNB HORIZONS BETAPRO S&P/TSX AURIFERE MONDIAL BAISSIER PLUS (#26116)	2010-06-30
FNB HORIZONS BETAPRO S&P/TSX AURIFERE MONDIAL HAUSSIER PLUS (#26116)	2010-06-30
FNB HORIZONS BETAPRO S&P/TSX METAUX DE BASE MONDIAL BAISSIER PLUS (#26116)	2010-06-30
FNB HORIZONS BETAPRO S&P/TSX METAUX DE BASE MONDIAL HAUSSIER PLUS (#26116)	2010-06-30
FNB HORIZONS BETAPRO S&P/TSX PLAFONNE ENERGIE A RENDEMENT INVERSE (#26116)	2010-06-30
FNB HORIZONS BETAPRO S&P/TSX PLAFONNE ENERGIE BAISSIER PLUS (#26116)	2010-06-30
FNB HORIZONS BETAPRO S&P/TSX PLAFONNE ENERGIE HAUSSIER PLUS (#26116)	2010-06-30
FNB HORIZONS BETAPRO S&P/TSX PLAFONNE FINANCE A RENDEMENT INVERSE (#26116)	2010-06-30
FNB HORIZONS BETAPRO S&P/TSX PLAFONNE FINANCE BAISSIER PLUS (#26116)	2010-06-30
FNB HORIZONS BETAPRO S&P/TSX PLAFONNE FINANCE HAUSSIER PLUS (#26116)	2010-06-30
FNB HORIZONS BETAPRO S&P/TSX 60 A RENDEMENT INVERSE (#26116)	2010-06-30
FNB HORIZONS BETAPRO S&P/TSX 60 BAISSIER PLUS (#26116)	2010-06-30
FNB HORIZONS BETAPRO S&P/TSX 60 HAUSSIER PLUS (#26116)	2010-06-30
FNB S&P/TSX 60 130/30 HORIZONS ALPHAPRO (#29689)	2010-06-30
FONDATION UNIVERSITAS DU CANADA	2010-06-30
FONDS A COURT TERME DES PROFESSIONNELS (#5296)	2010-06-30
FONDS A GESTION FISCALE D'OBLIGATIONS CANADIEN NEXGEN (#24887)	2010-06-30
FONDS A GESTION FISCALE DE CROISSANCE AMERICAIN NEXGEN (#24887)	2010-06-30
FONDS A GESTION FISCALE DE CROISSANCE CANADIEN NEXGEN (#24887)	2010-06-30
FONDS A GESTION FISCALE DE CROISSANCE EQUILIBREE CANADIEN NEXGEN (#24887)	2010-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS	
	Date du document
FONDS A GESTION FISCALE DE CROISSANCE NORD-AMERICAN NEXGEN (#24887)	2010-06-30
FONDS A GESTION FISCALE DE DIVIDENDES MONDIAL NEXGEN (#24887)	2010-06-30
FONDS A GESTION FISCALE DE DIVIDENDES ET DE REVENU CANADIEN NEXGEN (#24887)	2010-06-30
FONDS A GESTION FISCALE DE FAIBLE OU MOY. CAP. NORD-AMERICAIN NEXGEN (#24887)	2010-06-30
FONDS A GESTION FISCALE DE FORTE CAPITALISATION CANADIEN NEXGEN (#24887)	2010-06-30
FONDS A GESTION FISCALE DE FORTE CAP. NORD-AMERICAIN NEXGEN (#24887)	2010-06-30
FONDS A GESTION FISCALE DE RESSOURCES MONDIAL NEXGEN (#24887)	2010-06-30
FONDS A GESTION FISCALE DE REVENU DIVERSIFIE CANADIEN NEXGEN (#24887)	2010-06-30
FONDS A GESTION FISCALE DE REVENU ET DE CROISSANCE CANADIEN NEXGEN (#24887)	2010-06-30
FONDS A GESTION FISCALE DE VALEUR MONDIAL NEXGEN (#24887)	2010-06-30
FONDS A GESTION FISCALE DE VALEUR NORD-AMERICAIN NEXGEN (#24887)	2010-06-30
FONDS A GESTION FISCALE DU MARCHE MONETAIRE CANADIEN NEXGEN (#24887)	2010-06-30
FONDS A REVENU AVANTAGE SCOTIA (#8827)	2010-06-30
FONDS A REVENU CANADIEN PHILLIPS, HAGER & NORTH (#15304)	2010-06-30
FONDS A REVENU DE DIVIDENDES AMERICAIN PHILLIPS, HAGER & NORTH (#15304)	2010-06-30
FONDS A REVENU DE DIVIDENDES PHILLIPS, HAGER & NORTH (#15304)	2010-06-30
FONDS A REVENU FIXE CANADIEN MANUVIE (#6814)	2010-06-30
FONDS A REVENU FIXE MONDIAL MANUVIE (#11176)	2010-06-30
FONDS A REVENU FIXE QFM (#31045)	2010-06-30
FONDS A REVENU MENSUEL CIBC (#5089)	2010-06-30
FONDS A REVENU MENSUEL ELEVE MANUVIE (#6814)	2010-06-30
FONDS A REVENU MENSUEL PHILLIPS, HAGER & NORTH (#15304)	2010-06-30
FONDS A REVENU STRATEGIQUE MANUVIE (#6814)	2010-06-30
FONDS A VERSEMENT MENSUEL MATRIX (#6714)	2010-06-30
FONDS A VISER ING DIRECT, CROISSANCE EQUILIBREE (#28594)	2010-06-30
FONDS A VISER ING DIRECT, EQUILIBRE (#28594)	2010-06-30
FONDS A VISER ING DIRECT, REVENU EQUILIBRE (#28594)	2010-06-30
FONDS ACTIONS CANADIENNES JANTZI RBC (#3713)	2010-06-30
FONDS ACTIONS MONDIALES JANTZI RBC (#3713)	2010-06-30
FONDS AMERICAIN A MOYENNE CAPITALISATION MANUVIE (#6814)	2010-06-30
FONDS AMERICAIN A PETITE CAPITALISATION MANUVIE (#6814)	2010-06-30
FONDS AMERICAIN D'OBLIGATIONS DE BASE+ APOGEE (#14334)	2010-06-30
FONDS AMERICAIN DE CROISSANCE A GRANDE CAPITALISATION APOGEE (#14334)	2010-06-30
FONDS AMERICAIN DE CROISSANCE A MOYENNE CAPITALISATION APOGEE (#14334)	2010-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FONDS AMERICAIN DE CROISSANCE DES DIVIDENDES FRANKLIN (#9072)	2010-06-30
FONDS AMERICAIN DE CROISSANCE MD (#5407)	2010-06-30
FONDS AMERICAIN DE VALEUR A MOYENNE CAPITALISATION APOGEE (#14334)	2010-06-30
FONDS AMERICAIN DE VALEUR APOGEE (#14334)	2010-06-30
FONDS AMERICAIN DE VALEUR MD (#5407)	2010-06-30
FONDS AMERICAIN INDICIEL NEUTRE EN DEVISES RBC (#3713)	2010-06-30
FONDS AMERICAIN VALEUR ET CROISSANCE INTEGRA (#13931)	2010-06-30
FONDS AMERIQUE LATINE CIBC (#5089)	2010-06-30
FONDS ASIATIQUE DE CROISSANCE ET DE REVENU BMO GUARDIAN (#5791)	2010-06-30
FONDS ASIE-PACIFIQUE ALTAMIRA (#6226)	2010-06-30
FONDS ASIE-PACIFIQUE CIBC (#5089)	2010-06-30
FONDS ASIE-PACIFIQUE MATRIX (#6714)	2010-06-30
FONDS AU FLOTTANT FAIBLE PHILLIPS, HAGER & NORTH (#15304)	2010-06-30
FONDS AVANTAGE AMERICAIN MANUVIE (#11176)	2010-06-30
FONDS AVANTAGE MANUVIE (#11176)	2010-06-30
FONDS AVANTAGE MANUVIE II (#11176)	2010-06-30
FONDS AVANTAGE MONDIAL MANUVIE (#11176)	2010-06-30
FONDS BALISE MUTUAL (#9072)	2010-06-30
FONDS CANADA DIVERSIFIE MANUVIE (#11176)	2010-06-30
FONDS CANADIEN A MOYENNE CAPITALISATION APOGEE (#14334)	2010-06-30
FONDS CANADIEN A PETITE CAPITALISATION APOGEE (#14334)	2010-06-30
FONDS CANADIEN A REVENU FIXE SEI (#14488)	2010-06-30
FONDS CANADIEN BLUMONT (#15360)	2010-06-30
FONDS CANADIEN D' ACTIONS A GRANDE CAPITALISATION BMO GUARDIAN (#5791)	2010-06-30
FONDS CANADIEN D' ACTIONS TEMPLETON (#9072)	2010-06-30
FONDS CANADIEN D' OBLIGATIONS CIBC (#5089)	2010-06-30
FONDS CANADIEN D' OBLIGATIONS MAWER (#14744)	2010-06-30
FONDS CANADIEN D' OCCASIONS DE REVENU O'LEARY	2010-06-30
FONDS CANADIEN DE CROISSANCE APOGEE (#14334)	2010-06-30
FONDS CANADIEN DE CROISSANCE MANUVIE (#6814)	2010-06-30
FONDS CANADIEN DE DIVIDENDES BISSETT (#9072)	2010-06-30
FONDS CANADIEN DE DIVIDENDES RBC (#3713)	2010-06-30
FONDS CANADIEN DE PLACEMENTS DIVERSIFIES MAWER (#14744)	2010-06-30
FONDS CANADIEN DE REVENU A COURT TERME RBC (#3713)	2010-06-30
FONDS CANADIEN DE REVENU MENSUEL DIVERSIFIE BMO GUARDIAN (#5791)	2010-06-30
FONDS CANADIEN DE TITRES A REVENU FIXE JOV PROSPERITE (#28570)	2010-06-30
FONDS CANADIEN DE VALEUR APOGEE (#14334)	2010-06-30
FONDS CANADIEN EQUILIBRE BISSETT (#9072)	2010-06-30
FONDS CANADIEN VALEUR ET CROISSANCE INTEGRA (#13931)	2010-06-30
FONDS CANADIEN EQUILIBRE TEMPLETON (#9072)	2010-06-30
FONDS CENTRAL DU CANADA LIMITEE	2010-07-31
FONDS CHINE SENTRY (#15141)	2010-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FONDS CIBLE CANADIEN MANUVIE (#11176)	2010-06-30
FONDS CIBLE D' ACTIONS CANADIENNES STANDARD LIFE (#1 1633)	2010-06-30
FONDS CIBLE D' ACTIONS MONDIALES STANDARD LIFE (#1 1633)	2010-06-30
FONDS CIBLE D' ACTIONS US STANDARD LIFE (#1 1633)	2010-06-30
FONDS CIBLE D' ACTIONS-INDE STANDARD LIFE (#1 1633)	2010-06-30
FONDS CIBLE MONDIAL MANUVIE (#11176)	2010-06-30
FONDS CLAYMORE BROAD COMMODITY ETF (#25938)	2010-06-30
FONDS CLAYMORE INVERSE NATURAL GAS COMMODITY ETF (#35938)	2010-06-30
FONDS CLAYMORE LONG-TERM NATURAL GAS COMMODITY ETF (#25938)	2010-06-30
FONDS CLAYMORE MANAGED FUTURES ETF (#25938)	2010-06-30
FONDS COLLECTIF D' ACTIONS INTERNATIONALES GPPMD (#5407)	2010-06-30
FONDS COLLECTIF D' ACTIONS AMERICAINES GPPMD (#5407)	2010-06-30
FONDS COLLECTIF D' ACTIONS CANADIENNES GPPMD (#5407)	2010-06-30
FONDS COLLECTIF D' OBLIGATIONS CANADIENNES GPPMD (#5407)	2010-06-30
FONDS COLLECTIF D' OBLIGATIONS CANADIENNE A LONG TERME GPPMD (#5407)	2010-06-30
FONDS COLLECTIF DE DIVIDENDES GPPMD (#5407)	2010-06-30
FONDS COMMUN D' ACTIONS CANADIENNES IMPERIAL (#21034)	2010-06-30
FONDS COMMUN D' ACTIONS INTERNATIONALES IMPERIAL (#21034)	2010-06-30
FONDS COMMUN D' ACTIONS OUTRE-MER IMPERIAL (#21034)	2010-06-30
FONDS COMMUN D' ACTIONS US IMPERIAL (#21034)	2010-06-30
FONDS COMMUN D' OBLIGATIONS INTERNATIONALES IMPERIAL (#5089)	2010-06-30
FONDS COMMUN D' OBLIGATIONS A COURT TERME IMPERIAL (#21034)	2010-06-30
FONDS COMMUN D' OBLIGATIONS CANADIENNES IMPERIAL (#21034)	2010-06-30
FONDS COMMUN DE DIVIDENDES CANADIENS IMPERIAL (#21034)	2010-06-30
FONDS COMMUN DE FIDUCIES DE REVENU CANADIENNES IMPERIAL (#21034)	2010-06-30
FONDS COMMUN DE REVENU D' ACTIONS MONDIALES IMPERIAL (#21034)	2010-06-30
FONDS COMMUN DE REVENU DE DIVIDENDES CANADIENS IMPERIAL (#21034)	2010-06-30
FONDS COMMUN ECONOMIES EMERGENTES IMPERIAL (#5089)	2010-06-30
FONDS COMMUN ENREGISTRE INDICE BOURSIER INTERNATIONAL IMPERIAL (#21034)	2010-06-30
FONDS COMMUN ENREGISTRE INDICE BOURSIER US IMPERIAL (#5089)	2010-06-30
FONDS COMMUN MARCHE MONETAIRE IMPERIAL (#21034)	2010-06-30
FONDS CROISSANCE DES DIVIDENDES BMO GUARDIAN (#5791)	2010-06-30
FONDS CROISSANCE QUEBEC ALTAMIRA (#6226)	2010-06-30
FONDS D' ACHATS PERIODIQUES MANUVIE (#6814)	2010-06-30
FONDS D' ACTION NORD-AMERICAINES MATRIX (#28175)	2010-06-30
FONDS D' ACTIONS AMERICAINES SELECTIONNEES BMO NESBITT BURNS (#14114)	2010-06-30
FONDS D' ACTIONS AMERICAINES A PETITE CAPITALISATION BRANDES (#20482)	2010-06-30
FONDS D' ACTIONS AMERICAINES ALTAMIRA (#6226)	2010-06-30
FONDS D' ACTIONS AMERICAINES AVEC COUV. DE CH. PHILLIPS,	2010-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
HAGER & NORTH (#15304)	
FONDS D'ACTIONS AMERICAINES BRANDES (#20482)	2010-06-30
FONDS D'ACTIONS AMERICAINES DE BASE ANALYTIC (#13931)	2010-06-30
FONDS D'ACTIONS AMERICAINES DE BASE DFA (#22015)	2010-06-30
FONDS D'ACTIONS AMERICAINES GESTION INSTITUTIONELLE (#24315)	2010-06-30
FONDS D'ACTIONS AMERICAINES JOV PROSPERITE (#28570)	2010-06-30
FONDS D'ACTIONS AMERICAINES MANUVIE (#6814)	2010-06-30
FONDS D'ACTIONS AMERICAINES MERITAS (#18949)	2010-06-30
FONDS D'ACTIONS AMERICAINES PHILLIPS, HAGER & NORTH (#15304)	2010-06-30
FONDS D'ACTIONS AMERICAINES RBC (#3713)	2010-06-30
FONDS D'ACTIONS AMERICAINES SCEPTRE (#3100)	2010-06-30
FONDS D'ACTIONS AMERICAINES SCOTIA (#8827)	2010-06-30
FONDS D'ACTIONS ASIATIQUES RBC (#3713)	2010-06-30
FONDS D'ACTIONS ASIE DES PROFESSIONNELS (#5296)	2010-06-30
FONDS D'ACTIONS CANADIENNE BRANDES SIONNA (#20482)	2010-06-30
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES O'SHAUGHNESSY RBC (#3713)	2010-06-30
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES SELECTIONNEES BMO NESBITT BURNS (#14114)	2010-06-30
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES A FAIBLE CAPITALISATION STANDARD LIFE (#11633)	2010-06-30
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES A FORTE CAPITALISATION SCEPTRE (#15166)	2010-06-30
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES A PETITE CAPITALISATION BRANDES SIONNA (#20482)	2010-06-30
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES ACUITY (#10929)	2010-06-30
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES BANQUE NATIONALE (#6226)	2010-06-30
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES BISSETT (#9072)	2010-06-30
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES BRANDES (#20482)	2010-06-30
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES BRIGATA (#28671)	2010-06-30
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES CIBC (#5089)	2010-06-30
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES DE CROISSANCE ALTAMIRA (#6226)	2010-06-30
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES DE BASE DFA (#22015)	2010-06-30
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES DE 30 SOC. TOUTES CAPITALISATIONS ACUITY (#10929)	2010-06-30
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES DES PROFESSIONNELS (#5296)	2010-06-30
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES GESTION INSTITUTIONELLE (#24315)	2010-06-30
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES JOV PROSPERITE (#28570)	2010-06-30
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES MANUVIE (#6814)	2010-06-30
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES MATRIX (#28175)	2010-06-30
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES MAWER (#14744)	2010-06-30
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES PHILLIPS, HAGER & NORTH (#15304)	2010-06-30
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES PROTEGE BANQUE NATIONALE (#6226)	2010-06-30
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES RBC (#3713)	2010-06-30
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES SCEPTRE (#3100)	2010-06-30
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES SCOTIA (#8827)	2010-06-30
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES SEI (#14488)	2010-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS	
	Date du document
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES STANDARD LIFE (#11633)	2010-06-30
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES VALEURS COMMU. PHILLIPS, HAGER & NORTH (#15304)	2010-06-30
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES VALEURS SOCIALES ACUITY (#10929)	2010-06-30
FONDS D' ACTIONS DE CROISSANCE SCEPTRE (#3100)	2010-06-30
FONDS D' ACTIONS DE GRANDES SOCIETES AMERICAINE SEI (#14488)	2010-06-30
FONDS D' ACTIONS DE MARCHES EMERGENTS (#13303)	2010-06-30
FONDS D' ACTIONS DE MARCHES EMERGENTS BRANDES (#20482)	2010-06-30
FONDS D' ACTIONS DE PAYS EMERGENTS DES PROFESSIONNELS (#5296)	2010-06-30
FONDS D' ACTIONS DE PETITES SOCIETES AMERICAINE SEI (#14488)	2010-06-30
FONDS D' ACTIONS DE PETITES SOCIETES CANADIENNES SEI (#14488)	2010-06-30
FONDS D' ACTIONS DE SOCIETES AMERICAINES A PETITE CAPITALISATION (#13303)	2010-06-30
FONDS D' ACTIONS EAO ACUITY (#10929)	2010-06-30
FONDS D' ACTIONS EAO SEI (#14488)	2010-06-30
FONDS D' ACTIONS ENVIRONNEMENT SAIN ACUITY (#10929)	2010-06-30
FONDS D' ACTIONS ESSENTIELLES AMERICAINES FRANFLIN (#9072)	2010-06-30
FONDS D' ACTIONS ESSENTIELLES CANADIENNES FRANKLIN TEMPLETON (#9072)	2010-06-30
FONDS D' ACTIONS EUROPE DES PROFESSIONNELS (#5296)	2010-06-30
FONDS D' ACTIONS EUROPEENNES ALTAMIRA (#6226)	2010-06-30
FONDS D' ACTIONS EUROPEENNES CIBC (#5089)	2010-06-30
FONDS D' ACTIONS EUROPEENNES RBC (#3713)	2010-06-30
FONDS D' ACTIONS EUROPEENNES STANDARD LIFE (#11633)	2010-06-30
FONDS D' ACTIONS GLOBALES A PETITE CAPITALISATION BRANDES (#20482)	2010-06-30
FONDS D' ACTIONS GLOBALES BRANDES (#20482)	2010-06-30
FONDS D' ACTIONS INTEGRA (#13931)	2010-06-30
FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES O'SHAUGHNESSY RBC (#3713)	2010-06-30
FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES APOGEE (#14334)	2010-06-30
FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES BISSETT (#9072)	2010-06-30
FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES BMO NESBITT BURNS (#14114)	2010-06-30
FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES BRANDES (#20482)	2010-06-30
FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES DE BASE ACADIAN (#13931)	2010-06-30
FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES DE BASE DFA (#22015)	2010-06-30
FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES GESTION INSTITUTIONELLE (#24315)	2010-06-30
FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES INTEGRA (#13931)	2010-06-30
FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES JOV PROSPERITE (#28570)	2010-06-30
FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES MATRIX (#6714)	2010-06-30
FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES MERITAS (#18949)	2010-06-30
FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES RBC (#3713)	2010-06-30
FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES SCOTIA (#8827)	2010-06-30
FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES STANDARD LIFE (#11633)	2010-06-30
FONDS D' ACTIONS MARCHES EMERGENTS SEI (#14488)	2010-06-30
FONDS D' ACTIONS MD (#5407)	2010-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FONDS D' ACTIONS MONDIALES APOGEE (#14334)	2010-06-30
FONDS D' ACTIONS MONDIALES BANQUE NATIONALE (#6226)	2010-06-30
FONDS D' ACTIONS MONDIALES CIBC (#5089)	2010-06-30
FONDS D' ACTIONS MONDIALES INTEGRA NEWTON (#13931)	2010-06-30
FONDS D' ACTIONS MONDIALES MAWER (#14744)	2010-06-30
FONDS D' ACTIONS MONDIALES PHILLIPS, HAGER & NORTH (#15304)	2010-06-30
FONDS D' ACTIONS MONDIALES QFM (#31045)	2010-06-30
FONDS D' ACTIONS MONDIALES SCEPTRE (#3100)	2010-06-30
FONDS D' ACTIONS MONDIALES STANDARD LIFE (#11633)	2010-06-30
FONDS D' ACTIONS MONDIALES VALEURS COMMU. PHILLIPS, HAGER & NORTH (#15304)	2010-06-30
FONDS D' ACTIONS NORD-AMERICAINES SCOTIA (#8827)	2010-06-30
FONDS D' ACTIONS OUTRE-MER AVEC COUV. DE CHANGE PHILLIPS, HAGER & NORTH (#15304)	2010-06-30
FONDS D' ACTIONS OUTRE-MER PHILLIPS, HAGER & NORTH (#15304)	2010-06-30
FONDS D' ACTIONS PRIVILEGIEES LEON FRASER JOV (#28570)	2010-06-30
FONDS D' ACTIONS U.S. MAWER (#14744)	2010-06-30
FONDS D' ACTIONS U.S. STANDARD LIFE (#11633)	2010-06-30
FONDS D' ACTIONS US A MOYENNE CAPITALISATION STANDARD LIFE (#11633)	2010-06-30
FONDS D' ACTIONS VALEUR CANADIENNES CIBC (#5089)	2010-06-30
FONDS D' ACTIONS 100% CANADIENNES O'SHAUGHNESSY RBC (#3713)	2010-06-30
FONDS D' APPRECIATION A PETITE CAPITALISATION MANUVIE (#6814)	2010-06-30
FONDS D' APPRECIATION AMERICAIN MANUVIE (#6814)	2010-06-30
FONDS D' APPRECIATION CANADIEN MANUVIE (#6814)	2010-06-30
FONDS D' APPRECIATION D' ACTIONS CANADIENNES MANUVIE (#6814)	2010-06-30
FONDS D' APPRECIATION MANUVIE (#11176)	2010-06-30
FONDS D' EDUCATION OBJECTIF 2015 RBC (#3713)	2010-06-30
FONDS D' EDUCATION OBJECTIF 2020 RBC (#3713)	2010-06-30
FONDS D' EDUCATION OBJECTIF 2025 RBC (#3713)	2010-06-30
FONDS D' ENTREPRISE BMO GUARDIAN (#5791)	2010-06-30
FONDS D' EPARGNE-PLACEMENT MANUVIE (#6814)	2010-06-30
FONDS D' EXPLORATION MATRIX (CATEGORIE DE SOCIETES) (#6714)	2010-06-30
FONDS D' EXPLORATION MATRIX (#6714)	2010-06-30
FONDS D' EXPOSITION AUX ACTIONS MONDIALES BNP PARIBAS	2010-06-30
FONDS D' HYPOTH. ET D' OBLIGATIONS A COURT TERME PHILLIPS, HAGER & NORTH (#15304)	2010-06-30
FONDS D' HYPOTHEQUES BANQUE NATIONALE (#6226)	2010-06-30
FONDS D' INFRASTRUCTURES SENTRY (#15141)	2010-06-30
FONDS D' INVESTISSEMENT A REVENU FIXE CANADIEN RUSSELL (#10820)	2010-06-30
FONDS D' INVESTISSEMENT D' ACTIONS AMERICAINES RUSSELL (#10820)	2010-06-30
FONDS D' INVESTISSEMENT D' ACTIONS CANADIENNES RUSSELL (#10820)	2010-06-30
FONDS D' INVESTISSEMENT D' ACTIONS MONDIALES RUSSELL (#10820)	2010-06-30
FONDS D' INVESTISSEMENT D' ACTIONS OUTRE-MER RUSSELL (#10820)	2010-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FONDS D'INVESTISSEMENT REA II NATCAN INC (LE)	2010-06-30
FONDS D'OBL. INDEXEES SUR L'INFLATION PHILLIPS, HAGER & NORTH (#15304)	2010-06-30
FONDS D'OBLIGA. VALEURS COMMUNAUTAIRES PHILLIPS, HAGER & NORTH (#15304)	2010-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS A COURT TERME (#14488)	2010-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS A LONG TERME (#14488)	2010-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS A LONG TERME ALTAMIRA (#6226)	2010-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS A RENDEMENT ELEVE ALTAMIRA (#6226)	2010-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS A RENDEMENT ELEVE BMO GUARDIAN (#5791)	2010-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS A RENDEMENT ELEVE PHILLIPS, HAGER & NORTH (#15304)	2010-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS A RENDEMENT GLOBAL PHILLIPS, HAGER & NORTH (#15304)	2010-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS A RENDEMENT REEL (#14488)	2010-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS AMERICAINES A HAUT RENDEMENT (#14488)	2010-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS AMERICAINES A HAUT RENDEMENT NAVINA/LAZARD (29977)	2010-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS BANQUE NATIONALE (#6226)	2010-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS BISSETT (#9072)	2010-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS BMO NESBITT BURNS (#14114)	2010-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIEN GBC (#8981)	2010-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES A COURT TERME BISSETT (#9072)	2010-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES DE QUALITE SUPERIEUR RIDGEWOOD	2010-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES MANUVIE (#6814)	2010-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES MATRIX (#6714)	2010-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES MERITAS (#18949)	2010-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES PLUS MANUVIE (#6814)	2010-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES PROTEGE BANQUE NATIONALE (#6226)	2010-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES STANDARD LIFE (#11633)	2010-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES MONDIALES LAZARD (30472)	2010-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS CORPORATIVES ALTAMIRA (#6226)	2010-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS DE SOCIETES CANADIENNES SCOTIA (#8827)	2010-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS DE SOCIETES A RENDEMENT ELEVE STANDARD LIFE (#11633)	2010-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS DE SOCIETES BISSETT (#9072)	2010-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS DE SOCIETES MANUVIE (#6814)	2010-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS DES PROFESSIONNELS (#5296)	2010-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS ET D'HYPOTHEQUES MD (#5407)	2010-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS ETRANGERES RBC (#3713)	2010-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS GOUVERNEMENTALES A COURT ET MOYEN TERMES SCOTIA (#8827)	2010-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS INTEGRA (#13931)	2010-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS INTERNATIONALES STANDARD LIFE (#11633)	2010-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS JOV (#28570)	2010-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS MD (#5407)	2010-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FONDS D'OBLIGATIONS MONDIAL A RENDEMENT ACCRU SEI (#14488)	2010-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS MONDIAL MANUVIE (#11176)	2010-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES ALTAMIRA (#6226)	2010-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES CIBC (#5089)	2010-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES DE SOCIETES RBC (#3713)	2010-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS PHILLIPS, HAGER & NORTH (#15304)	2010-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS RBC (#3713)	2010-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS SCEPTRE (#3100)	2010-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS TACTIQUE FIERA HORIZONS ALPHAPRO (30040)	2010-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS TOTALES MONDIALES FRANKLIN TEMPLETOM (#9072)	2010-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS UNIVERS CANADIEN MANUVIE (#6814)	2010-06-30
FONDS D'OCCASIONS AMÉRICAINES MANUVIE (#11176)	2010-06-30
FONDS D'OCCASIONS D'AFFAIRES JAPONAISES ALTAMIRA (#6226)	2010-06-30
FONDS D'OCCASIONS DE CROISSANCE MANUVIE (#6814)	2010-06-30
FONDS D'OCCASIONS DE RENDEMENT MANUVIE (#6814)	2010-06-30
FONDS D'OCCASIONS EUROPE MANUVIE (#6814)	2010-06-30
FONDS D'OPPORTUNITES CANADIENNES BANQUE NATIONALE (#6226)	2010-06-30
FONDS D'ORIENTATION AMERICAINE BISSETT (#9072)	2010-06-30
FONDS D'ORIENTATION EQUILIBREE BISSETT (#9072)	2010-06-30
FONDS DE BASE CANADIEN MANUVIE (#6814)	2010-06-30
FONDS DE BASE EQUILIBRE MANUVIE (#6814)	2010-06-30
FONDS DE BONS DU TRESOR CANADIEN RBC (#3713)	2010-06-30
FONDS DE BONS DU TRESOR CANADIENS CIBC (#5089)	2010-06-30
FONDS DE BONS DU TRESOR FRANKLIN TEMPLETON (#9072)	2010-06-30
FONDS DE CAPITAL GOODWOOD (LE)	2010-06-30
FONDS DE CONVERGENCE CANADIENNE BISSETT (#9072)	2010-06-30
FONDS DE CROISSANCE A CAPITALISATION VARIABLE FRANKLIN (#9072)	2010-06-30
FONDS DE CROISSANCE ACTIVE PRIMERICA (#14593)	2010-06-30
FONDS DE CROISSANCE AMERICAIN O'SHAUGHNESSY RBC (#3713)	2010-06-30
FONDS DE CROISSANCE AMERICAIN O'SHAUGHNESSY RBC II (#3713)	2010-06-30
FONDS DE CROISSANCE AMERICAIN PHILLIPS HAGER & NORTH (#15304)	2010-06-30
FONDS DE CROISSANCE CANADIEN GBC (#8981)	2010-06-30
FONDS DE CROISSANCE CANADIEN MATRIX (#6714)	2010-06-30
FONDS DE CROISSANCE CANADIEN PHILLIPS. HAGER & NORTH (#15304)	2010-06-30
FONDS DE CROISSANCE CANADIENNE A GRANDE CAPITALISATION MANUVIE (#6814)	2010-06-30
FONDS DE CROISSANCE CONSERVATEUR PRIMERICA (#14593)	2010-06-30
FONDS DE CROISSANCE D' ACTIONS AMERICAINES (#13303)	2010-06-30
FONDS DE CROISSANCE D' ACTIONS CANADIENNES (#13303)	2010-06-30
FONDS DE CROISSANCE D' ACTIONS INTERNATIONALES (#13303)	2010-06-30
FONDS DE CROISSANCE DE DIVIDENDES CIBC (#5089)	2010-06-30
FONDS DE CROISSANCE DE L'ASSOCIATION DES POLICIERS PROVINCIAUX DU QUEBEC (#25748)	2010-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FONDS DE CROISSANCE DE METAUX PRECIEUX SENTRY (#15141)	2010-06-30
FONDS DE CROISSANCE DE TITRES DE SOC. A PETITE CAPITALISATION DE LA HSBC (#6558)	2010-06-30
FONDS DE CROISSANCE DIVERSIFIE AMERICAIN MANUVIE (#6814)	2010-06-30
FONDS DE CROISSANCE EQUILIBRE CANADIEN MANUVIE (#6814)	2010-06-30
FONDS DE CROISSANCE EQUILIBRE PROTEGE BANQUE NATIONALE (#6226)	2010-06-30
FONDS DE CROISSANCE EQUILIBRE RBC (#3713)	2010-06-30
FONDS DE CROISSANCE ET DE REVENU BRIC-PLUS O'LEARY	2010-06-30
FONDS DE CROISSANCE ET DE REVENU ENERGETIQUE SENTRY (#15141)	2010-06-30
FONDS DE CROISSANCE ET DE REVENU BMO GUARDIAN (#5791)	2010-06-30
FONDS DE CROISSANCE ET DE REVENU GBC (#8981)	2010-06-30
FONDS DE CROISSANCE ET DE REVENU MANUVIE (#6814)	2010-06-30
FONDS DE CROISSANCE ET DE REVENU SENTRY (#15141)	2010-06-30
FONDS DE CROISSANCE GESTION FISCALE MANUVIE (#6814)	2010-06-30
FONDS DE CROISSANCE INTERNATIONAL GBC (#8981)	2010-06-30
FONDS DE CROISSANCE MODEREE PRIMERICA (#14593)	2010-06-30
FONDS DE CROISSANCE MONDIALE FRANKLIN (#9072)	2010-06-30
FONDS DE CROISSANCE MONDIALE 100 (#14488)	2010-06-30
FONDS DE CROISSANCE MULTINATIONALE BISSETT (#9072)	2010-06-30
FONDS DE CROISSANCE NORD-AMERICAIN MATRIX (#6714)	2010-06-30
FONDS DE CROISSANCE NORD-AMERICAIN GBC INC. (#8981)	2010-06-30
FONDS DE CROISSANCE ORIENTE CANADA (#14488)	2010-06-30
FONDS DE CROISSANCE PRIMERICA (#14593)	2010-06-30
FONDS DE CROISSANCE 100 (#14488)	2010-06-30
FONDS DE CROISSANCE 80/20 (#14488)	2010-06-30
FONDS DE DIVIDENDES ACUITY (#10929)	2010-06-30
FONDS DE DIVIDENDES ALTAMIRA INC. (#6226)	2010-06-30
FONDS DE DIVIDENDES BANQUE NATIONALE (#6226)	2010-06-30
FONDS DE DIVIDENDES CANADIENS DE CROISSANCE STANDARD LIFE (#11633)	2010-06-30
FONDS DE DIVIDENDES DES PROFESSIONNELS (#5296)	2010-06-30
FONDS DE DIVIDENDES ET DE REVENU MATRIX (#6714)	2010-06-30
FONDS DE DIVIDENDES LEON FRAZER JOV (#28570)	2010-06-30
FONDS DE DIVIDENDES MANUVIE (#6814)	2010-06-30
FONDS DE DIVIDENDES MD (#5407)	2010-06-30
FONDS DE DIVIDENDES MENSUELS BMO GUARDIAN LTEE (#5791)	2010-06-30
FONDS DE DIVIDENDES MONDIAUX DE CROISSANCE STANDARD LIFE (#11633)	2010-06-30
FONDS DE DIVIDENDES MONDIAUX MANUVIE (#6814)	2010-06-30
FONDS DE DIVIDENDES US DE CROISSANCE STANDARD LIFE (#11633)	2010-06-30
FONDS DE GESTION COMMUNE DE FIDUCIES DE REVENU A IMPOT DIFFERE MAVRIX (#6714)	2010-06-30
FONDS DE GESTION D'ACTIF MONDIAL MANUVIE (#11176)	2010-06-30
FONDS DE GESTION DE TRESORERIE BANQUE NATIONALE (#6226)	2010-06-30
FONDS DE LIQUIDITES CORPORATIVES BANQUE NATIONALE (#6226)	2010-06-30
FONDS DE MARCHE MONETAIRE AMERICAIN BANQUE NATIONALE	2010-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS	
	Date du document
(#6226)	
FONDS DE MARCHE MONETAIRE AMERICAIN PHILLIPS, HAGER & NORTH (#15304)	2010-06-30
FONDS DE MARCHE MONETAIRE BANQUE NATIONALE (#6226)	2010-06-30
FONDS DE MARCHE MONETAIRE CANADIEN PHILLIPS, HAGER & NORTH (#15304)	2010-06-30
FONDS DE MARCHE MONETAIRE SEI (#14488)	2010-06-30
FONDS DE MARCHES EMERGENTS CIBC (#5089)	2010-06-30
FONDS DE MARCHES EMERGENTS RBC (#3713)	2010-06-30
FONDS DE MARCHES EMERGENTS TEMPLETON (#9072)	2010-06-30
FONDS DE METAUX PRECIEUX ET DE METAUX STRATEGIQUES ALTAMIRA (#6226)	2010-06-30
FONDS DE PETITE A MOYENNE CAPITALISATION AMERICAIN MANUVIE (#11176)	2010-06-30
FONDS DE PETITES CAPITALISATIONS CANADIEN CIBC (#5089)	2010-06-30
FONDS DE PETITES SOCIETES MATRIX (#6714)	2010-06-30
FONDS DE PLACEMENT A COURT TERME INTEGRA (#13931)	2010-06-30
FONDS DE PLACEMENT DU BARREAU DU QUEBEC- SECTION ACTIONS (#4101)	2010-06-30
FONDS DE PLACEMENT DU BARREAU DU QUEBEC- SECTION EQUILIBREE (#4101)	2010-06-30
FONDS DE PLACEMENT DU BARREAU DU QUEBEC- SECTION OBLIGATIONS (#4101)	2010-06-30
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER BTB	2010-06-30
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER SENTRY (#15141)	2010-06-30
FONDS DE PLACEMENT INTERNATIONAL MAWER (#14744)	2010-06-30
FONDS DE PLACEMENT LASALLE - SECTION ACTIONS (#4706)	2010-06-30
FONDS DE PLACEMENT LASALLE - SECTION EQUILIBREE (#4706)	2010-06-30
FONDS DE PLACEMENTS DIVERSIFIES MANUVIE (#6814)	2010-06-30
FONDS DE PORTEFEUILLE EQUILIBRE MERITAS (#18949)	2010-06-30
FONDS DE POTENTIEL CYCLIQUE SCOTIA (#8827)	2010-06-30
FONDS DE RENDEMENT D'ACTIONS CANADIENNES O'LEARY (#30617)	2010-06-30
FONDS DE RENDEMENT D'ACTIONS MONDIALES O'LEARY (#30617)	2010-06-30
FONDS DE RENDEMENT D'OBLIGATIONS CANADIENNES O'LEARY (#30617)	2010-06-30
FONDS DE RENDEMENT D'OBLIGATIONS MONDIALES O'LEARY (#30617)	2010-06-30
FONDS DE RENDEMENT DU MARCHE MONETAIRE O'LEARY (#30617)	2010-06-30
FONDS DE RENDEMENT EQUILIBRE CANADIEN O'LEARY (#30617)	2010-06-30
FONDS DE RENDEMENT STRATEGIQUE O'LEARY (#30617)	2010-06-30
FONDS DE RENDEMENT STRUCTURE QFM (#31045)	2010-06-30
FONDS DE REPARTITION PRUDENTE DE L'ACTIF ACUITY (#10929)	2010-06-30
FONDS DE REPARTITION TACTIQUE D'ACTIFS ALTAMIRA (#6226)	2010-06-30
FONDS DE RESSOURCES NATURELLES ACUITY (#10929)	2010-06-30
FONDS DE RESSOURCES NATURELLES MONDIALES MANUVIE (#6814)	2010-06-30
FONDS DE RETRAITE CANADIEN ROI (#28094)	2010-06-30
FONDS DE RETRAITE EQUILIBRE PROTEGE BANQUE NATIONALE (#6226)	2010-06-30
FONDS DE RETRAITE MONDIAL ROI (#28094)	2010-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FONDS DE REVENU A COURT TERME APOGEE (#14334)	2010-06-30
FONDS DE REVENU A COURT TERME CANADIEN (#13303)	2010-06-30
FONDS DE REVENU A COURT TERME CIBC (#5089)	2010-06-30
FONDS DE REVENU A COURT TERME MATRIX (CATEGORIE DE SOCIETES) (#6714)	2010-06-30
FONDS DE REVENU A IMPOT DIFFERE MATRIX (#6714)	2010-06-30
FONDS DE REVENU A PETITE CAPITALISATION SENTRY (#15141)	2010-06-30
FONDS DE REVENU A RENDEMENT REEL CONNOR, CLARK & LUNN (#24440)	2010-06-30
FONDS DE REVENU A RENDEMENT SUPERIEUR APOGEE (#14334)	2010-06-30
FONDS DE REVENU A TAUX VARIABLE BMO GUARDIAN (#5791)	2010-06-30
FONDS DE REVENU ALTAMIRA (#6226)	2010-06-30
FONDS DE REVENU AMELIORE (#13303)	2010-06-30
FONDS DE REVENU AMERICAIN RBC (#3713)	2010-06-30
FONDS DE REVENU APOGEE (#14334)	2010-06-30
FONDS DE REVENU BISSETT (#9072)	2010-06-30
FONDS DE REVENU CANADIEN A COURT TERME BANQUE NATIONALE (#6226)	2010-06-30
FONDS DE REVENU CANADIEN SENTRY (#15141)	2010-06-30
FONDS DE REVENU D'ACTIONS CANADIENNES O'LEARY	2010-06-30
FONDS DE REVENU D'ACTIONS CANADIENNES RBC (#3713)	2010-06-30
FONDS DE REVENU DE DIVIDENDES BISSETT (#9072)	2010-06-30
FONDS DE REVENU DE DIVIDENDES CIBC (#5089)	2010-06-30
FONDS DE REVENU DE DIVIDENDES STANDARD LIFE (#11633)	2010-06-30
FONDS DE REVENU DIVERSIFIE BRANDES SIONNA (#20482)	2010-06-30
FONDS DE REVENU DIVERSIFIE MATRIX (CATEGORIE DE SOCIETES) (#6714)	2010-06-30
FONDS DE REVENU DIVERSIFIE REDWOOD (#29523)	2010-06-30
FONDS DE REVENU DIVERSIFIE SENTRY (#15141)	2010-06-30
FONDS DE REVENU DIVERSIFIE STANDARD LIFE (#11633)	2010-06-30
FONDS DE REVENU ELEVE ACUITY (#10929)	2010-06-30
FONDS DE REVENU ELEVE FRANKLIN (#9072)	2010-06-30
FONDS DE REVENU ELEVE SCEPTRE (#3100)	2010-06-30
FONDS DE REVENU EN DIVIDENDES DE LA HSBC (#6558)	2010-06-30
FONDS DE REVENU ET DE CROISSANCE ACUITY (#10929)	2010-06-30
FONDS DE REVENU ET DE CROISSANCE MD (#5407)	2010-06-30
FONDS DE REVENU ET DE CROISSANCE SCEPTRE (#3100)	2010-06-30
FONDS DE REVENU ET DE CROISSANCE SERIE FONDATEUR O'LEARY	2010-06-30
FONDS DE REVENU ET DE DIVIDENDES MODERE MATRIX (#28175)	2010-06-30
FONDS DE REVENU FIXE ACUITY (#10929)	2010-06-30
FONDS DE REVENU FIXE CANADIEN (#13303)	2010-06-30
FONDS DE REVENU FIXE INTERNATIONAL (#13303)	2010-06-30
FONDS DE REVENU GESTION INSTITUTIONELLE (#24315)	2010-06-30
FONDS DE REVENU MENSUEL ACTIONS BANQUE NATIONALE (#6226)	2010-06-30
FONDS DE REVENU MENSUEL BANQUE NATIONALE (#6226)	2010-06-30
FONDS DE REVENU MENSUEL CONSERVATEUR BANQUE NATIONALE (#6226)	2010-06-30
FONDS DE REVENU MENSUEL ELEVE BANQUE NATIONALE (#6226)	2010-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FONDS DE REVENU MENSUEL ELEVE II BMO GUARDIAN (#5791)	2010-06-30
FONDS DE REVENU MENSUEL PHILLIPS, HAGER & NORTH RBC (#3713)	2010-06-30
FONDS DE REVENU MENSUEL PONDERE BANQUE NATIONALE (#6226)	2010-06-30
FONDS DE REVENU MENSUEL PRUDENT BANQUE NATIONALE (#6226)	2010-06-30
FONDS DE REVENU MENSUEL RBC (#3713)	2010-06-30
FONDS DE REVENU MENSUEL STANDARD LIFE (#11633)	2010-06-30
FONDS DE REVENU MONDIAL TEMPLETON (#9072)	2010-06-30
FONDS DE REVENU PLUS HORIZONS ALPHAPRO	2010-06-30
FONDS DE REVENU PRIMERICA (#14593)	2010-06-30
FONDS DE REVENU PRUDENT SENTRY (#15141)	2010-06-30
FONDS DE REVENU STRATEGIQUE FRANKLIN (#9072)	2010-06-30
FONDS DE REVENU 100 (#14488)	2010-06-30
FONDS DE REVENU 20/80 (#14488)	2010-06-30
FONDS DE REVENU 40/60 (#14488)	2010-06-30
FONDS DE REVENUS DE DIVIDENDES MANUVIE (#11176)	2010-06-30
FONDS DE REVENUS PRIVILEGES MANUVIE (#11176)	2010-06-30
FONDS DE ROTATION DE SECTEURS MANUVIE (#6814)	2010-06-30
FONDS DE SCIENCES BIOLOGIQUES ET DE TECHNOLOGIE RBC (#3713)	2010-06-30
FONDS DE SOC. A GRANDE CAPITALISATION CANADIENNES FRANKLIN TEMPLETON (#9072)	2010-06-30
FONDS DE SOC. DE PETITES CAPITALISATIONS D'ACTIONNAIRES CANADIENNES (#13303)	2010-06-30
FONDS DE SOCIETES A MICRO CAPITALISATION BISSETT (#9072)	2010-06-30
FONDS DE SOCIETES A PETITE CAPITALISATION BISSETT (#9072)	2010-06-30
FONDS DE SOCIETES A PETITE CAP. CANADIENNES FRANKLIN TEMPLETON (#9072)	2010-06-30
FONDS DE SOCIETES AMERICAINES A MOYENNE CAPITALISATION RBC (#3713)	2010-06-30
FONDS DE SOCIETES CANADIENNES A FAIBLE CAPITALISATION ACUITY (#10929)	2010-06-30
FONDS DE STRATEGIE MIXTE MONDIALE FRANKLIN TEMPLETON (#9072)	2010-06-30
FONDS DE SUPERCYCLE MONDIAL ROI (#28094)	2010-06-30
FONDS DE TITRES A REVENU FIXE DE QUALITE DFA (#22015)	2010-06-30
FONDS DE TITRES CANADIENS MANUVIE (#11176)	2010-06-30
FONDS DE TITRES IMMOBILIERS MONDIAUX APOGEE (#14334)	2010-06-30
FONDS DE VALEUR AMERICAIN O'SHAUGHNESSY RBC (#3713)	2010-06-30
FONDS DE VALEUR D'ACTIONNAIRES AMERICAINES (#13303)	2010-06-30
FONDS DE VALEUR D'ACTIONNAIRES AMERICAINES GRANDE CAPITALISATION NWQ (#13931)	2010-06-30
FONDS DE VALEUR D'ACTIONNAIRES CANADIENNES (#13303)	2010-06-30
FONDS DE VALEUR D'ACTIONNAIRES CANADIENNES BONAVISTA (#15304)	2010-06-30
FONDS DE VALEUR D'ACTIONNAIRES CANADIENNES PHILLIPS, HAGER & NORTH (#15304)	2010-06-30
FONDS DE VALEUR D'ACTIONNAIRES INTERNATIONALE (#13303)	2010-06-30
FONDS DECOUVERTE MUTUAL (#9072)	2010-06-30
FONDS DES INDUSTRIES DE CROISSANCE STONE & CIE (#14055)	2010-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FONDS DES MARCHES EMERGENTS MANUVIE (#6814)	2010-06-30
FONDS DES 20 PREMIERES ACTIONS CANADA DE ROI (#28094)	2010-06-30
FONDS DISCIPLINE D'ACTIONS INTERNATIONALES CIBC (#5089)	2010-06-30
FONDS DISCIPLINE D'ACTIONS AMERICAINES CIBC (#5089)	2010-06-30
FONDS DIVERSIFIE A RENDEMENT GLOBAL SENTRY (#15141)	2010-06-30
FONDS DIVERSIFIE CONSERVATEUR BANQUE NATIONALE (#6226)	2010-06-30
FONDS DIVERSIFIE CROISSANCE BANQUE NATIONALE (#6226)	2010-06-30
FONDS DIVERSIFIE DE REVENU ACUITY (#10929)	2010-06-30
FONDS DIVERSIFIE EQUILIBRE BANQUE NATIONALE (#6226)	2010-06-30
FONDS DIVERSIFIE PONDERE BANQUE NATIONALE (#6226)	2010-06-30
FONDS DIVERSIFIE PRUDENT BANQUE NATIONALE (#6226)	2010-06-30
FONDS DU MARCHÉ DU SUD-EST ASIATIQUE DE LA HSBC (#6558)	2010-06-30
FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE \$US PLUS RBC (#3713)	2010-06-30
FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE AMÉRICAIN FRANKLIN TEMPLETON (#9072)	2010-06-30
FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE AMÉRICAIN MANUVIE (#11176)	2010-06-30
FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE AMÉRICAIN RBC (#3713)	2010-06-30
FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE CANADIEN BRANDES (#20482)	2010-06-30
FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE CANADIEN MANUVIE (#11176)	2010-06-30
FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE CANADIEN PRIMERICA (#14593)	2010-06-30
FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE CANADIEN RBC (#3713)	2010-06-30
FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE CC&L (#25019)	2010-06-30
FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE FRANKLIN TEMPLETON (#9072)	2010-06-30
FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE MERITAS (#18949)	2010-06-30
FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE PLUS RBC (#3713)	2010-06-30
FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE QFM (#31045)	2010-06-30
FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE SCEPTRE (#3100)	2010-06-30
FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE SENTRY (#15141)	2010-06-30
FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE STANDARD LIFE (#11633)	2010-06-30
FONDS DU REVENU 30/70 (#14488)	2010-06-30
FONDS DU SECTEUR MONDIAL DES SERVICES FINANCIERS CONNOR, CLARK & LUNN II	2010-06-30
FONDS EN ACTIONS AMERICAINES DE LA HSBC (#6558)	2010-06-30
FONDS EN ACTIONS BRIC DE LA HSBC (#6558)	2010-06-30
FONDS EN ACTIONS CHINOISES DE LA HSBC (#6558)	2010-06-30
FONDS EN ACTIONS DE LA HSBC (#6558)	2010-06-30
FONDS EN ACTIONS INDIENNES DE LA HSBC (#6558)	2010-06-30
FONDS EN ACTIONS INTERNATIONALES DE LA HSBC (#6558)	2010-06-30
FONDS EN GESTION COMMUNE ACTIONS AMERICAINES HSBC (#16136)	2010-06-30
FONDS EN GESTION COMMUNE ACTIONS AMERICAINES MULTIALPHA HSBC (#16136)	2010-06-30
FONDS EN GESTION COMMUNE ACTIONS CANADIENNES HSBC (#16136)	2010-06-30
FONDS EN GESTION COMMUNE ACTIONS CANADIENNES MULTIALPHA HSBC (#16136)	2010-06-30
FONDS EN GESTION COMMUNE ACTIONS INTERNATIONALES HSBC (#16136)	2010-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FONDS EN GESTION COMMUNE ACTIONS INTERNATIONALES MULTIALPHA HSBC(#16136)	2010-06-30
FONDS EN GESTION COMMUNE ACTIONS DE SOC. CANADIENNES A PETITE CAP. HSBC (#16136)	2010-06-30
FONDS EN GESTION COMMUNE MARCHE MONETAIRE CANADIEN HSBC (#16136)	2010-06-30
FONDS EN GESTION COMMUNE OBLIGATIONS AMERICAINES A REND. ELEVE HSBC (#16136)	2010-06-30
FONDS EN GESTION COMMUNE OBLIGATIONS CANADIENNES HSBC (#16136)	2010-06-30
FONDS EN GESTION COMMUNE OBLIGATIONS CANADIENNES MULTIALPHA HSBC (#16136)	2010-06-30
FONDS EN GESTION COMMUNE OBLIGATIONS INTERNATIONALES HSBC (#16136)	2010-06-30
FONDS EN GESTION COMMUNE OBLIGATIONS MOND. LIEES A L'INFLATION HSBC (#16136)	2010-06-30
FONDS EN GESTION COMMUNE PRETS HYPOTHECAIRES HSBC (#16136)	2010-06-30
FONDS EN GESTION COMMUNE REVENU EN DIVIDENDES CANADIENS HSBC (#16136)	2010-06-30
FONDS EN GESTION COMMUNE SOC. AME. A PET. OU MOY. CAP. MULTIALPHA HSBC(#16136)	2010-06-30
FONDS EN GESTION COMMUNE SOC. CAN. A PETITE CAP. MULTIALPHA HSBC (#16136)	2010-06-30
FONDS EN GESTION COMMUNE TITRES DES NOUVEAUX MARCHES HSBC (#16136)	2010-06-30
FONDS EN OBLIGATIONS CANADIENNES DE LA HSBC (#6558)	2010-06-30
FONDS EN PRETS HYPOTHECAIRES DE LA HSBC (#6558)	2010-06-30
FONDS EN TITRES DES NOUVEAUX MARCHES DE LA HSBC (#6558)	2010-06-30
FONDS EN TITRES DU MARCHE MONETAIRE CANADIEN DE LA HSBC (#6558)	2010-06-30
FONDS EN TITRES DU MARCHE MONETAIRE EN DOLLARS US DE LA HSBC (#6558)	2010-06-30
FONDS ENERGETIQUE ALTAMIRA (#6226)	2010-06-30
FONDS ENERGIE CIBC (#5089)	2010-06-30
FONDS ENREGISTRE D'OBLIGATIONS CANADIEN NEXGEN (#24887)	2010-06-30
FONDS ENREGISTRE DE CROISSANCE EQUILIBREE CANADIEN NEXGEN (#24887)	2010-06-30
FONDS ENREGISTRE DE CROISSANCE NORD-AMERICAIN NEXGEN (#24887)	2010-06-30
FONDS ENREGISTRE DE CROISSANCE AMERICAIN NEXGEN (#24887)	2010-06-30
FONDS ENREGISTRE DE CROISSANCE CANADIEN NEXGEN (#24887)	2010-06-30
FONDS ENREGISTRE DE DIVIDENDES ET DE REVENU CANADIEN NEXGEN (#24887)	2010-06-30
FONDS ENREGISTRE DE DIVIDENDES MONDIAL NEXGEN (#24887)	2010-06-30
FONDS ENREGISTRE DE FAIBLE OU MOYENNE CAP. NORD-AMERICAIN NEXGEN (#24887)	2010-06-30
FONDS ENREGISTRE DE FORTE CAPITALISATION CANADIEN NEXGEN (#24887)	2010-06-30
FONDS ENREGISTRE DE FORTE CAPITALISATION NORD-AMERICAIN	2010-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
NEXGEN (#24887)	
FONDS ENREGISTRE DE RESSOURCES MONDIAL NEXGEN (#24887)	2010-06-30
FONDS ENREGISTRE DE REVENU DIVERSIFIE CANADIEN NEXGEN (#24887)	2010-06-30
FONDS ENREGISTRE DE REVENU ET DE CROISSANCE CANADIEN NEXGEN (#24887)	2010-06-30
FONDS ENREGISTRE DE VALEUR NORD-AMERICAIN NEXGEN (#24887)	2010-06-30
FONDS ENREGISTRE DE VALEUR MONDIAL NEXGEN (#24887)	2010-06-30
FONDS ENREGISTRE DU MARCHE MONETAIRE CANADIEN NEXGEN (#24887)	2010-06-30
FONDS EQUILIBRE BMO NESBITT BURNS (#14114)	2010-06-30
FONDS EQUILIBRE CANADIEN D'EPARGNE -RETRAITE MAWER (#14744)	2010-06-30
FONDS EQUILIBRE CANADIEN ACUITY (#10929)	2010-06-30
FONDS EQUILIBRE CANADIEN BRANDES SIONNA (#20482)	2010-06-30
FONDS EQUILIBRE CANADIEN BRIGATA (#28671)	2010-06-30
FONDS EQUILIBRE CANADIEN DE LA HSBC (#6558)	2010-06-30
FONDS EQUILIBRE CANADIEN MATRIX (CATEGORIE DE SOCIETES) (#6714)	2010-06-30
FONDS EQUILIBRE CIBC (#5089)	2010-06-30
FONDS EQUILIBRE D'OCCASIONS MONDIALE MANUVIE (#6814)	2010-06-30
FONDS EQUILIBRE DE CROISSANCE MERITAS (#18949)	2010-06-30
FONDS EQUILIBRE DE CROISSANCE 70/30 (#14488)	2010-06-30
FONDS EQUILIBRE DE L'ASSOCIATION DES POLICIERS PROVINCIAUX DU QUEBEC (#25748)	2010-06-30
FONDS EQUILIBRE DE REVENU MENSUEL (#14488)	2010-06-30
FONDS EQUILIBRE DE VALEURS SOCIALES ACUITY (#10929)	2010-06-30
FONDS EQUILIBRE DES PROFESSIONNELS (#5296)	2010-06-30
FONDS EQUILIBRE GLOBAL BRANDES (#20482)	2010-06-30
FONDS EQUILIBRE INTEGRA (#13931)	2010-06-30
FONDS EQUILIBRE JANTZI RBC (#3713)	2010-06-30
FONDS EQUILIBRE LINCLUDEN	2010-06-30
FONDS EQUILIBRE MANUVIE (#11176)	2010-06-30
FONDS EQUILIBRE MD (#5407)	2010-06-30
FONDS EQUILIBRE MONDIAL BONAVISTA (#15304)	2010-06-30
FONDS EQUILIBRE MONDIAL MANUVIE (#11176)	2010-06-30
FONDS EQUILIBRE MONDIAL QFM (#31045)	2010-06-30
FONDS EQUILIBRE ORIENTE CANADA (#14488)	2010-06-30
FONDS EQUILIBRE PHILLIPS, HAGER & NORTH (#15304)	2010-06-30
FONDS EQUILIBRE RBC (#3713)	2010-06-30
FONDS EQUILIBRE STANDARD LIFE (#11633)	2010-06-30
FONDS EQUILIBRE STRATEGIQUE APOGEE (#14334)	2010-06-30
FONDS EQUILIBRE VALEURS COMMUNAUTAIRES PHILLIPS, HAGER & NORTH (#15304)	2010-06-30
FONDS EQUILIBRE 50/50 (#14488)	2010-06-30
FONDS EQUILIBRE 60/40 (#14488)	2010-06-30
FONDS EQUILIBRE-CROISSANCE DES PROFESSIONNELS (#5296)	2010-06-30
FONDS EUROPEEN DE LA HSBC (#6558)	2010-06-30
FONDS EUROPLUS CROISSANCE DE DIVIDENDES STONE & CIE	2010-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
(#14055)	
FONDS FID. DE RETRAITE D'AC. CANADIENNES PHILLIPS, HAGER & NORTH (#15304)	2010-06-30
FONDS FID. DE RETRAITE D'AC. CANADIENNES PLUS PHILLIPS, HAGER & NORTH (#15304)	2010-06-30
FONDS FID. DE RETRAITE D'ACT. OUTRE-MER PHILLIPS, HAGER & NORTH (#15304)	2010-06-30
FONDS FIDUCIAIRE DE RETRAITE EQUILIBRE PHILLIPS, HAGER & NORTH (#15304)	2010-06-30
FONDS FIERA ACTIONS AMERICAINES (#6982)	2010-06-30
FONDS FIERA ACTIONS AMERICAINES-ETHIQUE (#6982)	2010-06-30
FONDS FIERA ACTIONS CANADIENNES CROISSANCE (#6982)	2010-06-30
FONDS FIERA ACTIONS CANADIENNES (#6982)	2010-06-30
FONDS FIERA ACTIONS CANADIENNES - ETHIQUE (#6982)	2010-06-30
FONDS FIERA ACTIONS INTERNATIONALES (#6982)	2010-06-30
FONDS FIERA ACTIONS MONDIALES (#6982)	2010-06-30
FONDS FIERA EQUILIBRE DIVERSIFIE (#6982)	2010-06-30
FONDS FIERA FINANCEMENT DIVERSIFIE (#6982)	2010-06-30
FONDS FIERA INFRASTRUCTURE I (#6982)	2010-06-30
FONDS FIERA MARCHE MONETAIRE (#6982)	2010-06-30
FONDS FIERA OBLIGATIONS - GESTION TACTIQUE (#6982)	2010-06-30
FONDS FIERA OBLIGATIONS CANADIENNES - ETHIQUE (#6982)	2010-06-30
FONDS FNB D'OBLIGATIONS MONDIALES TACTIQUE (30036)	2010-06-30
FONDS GLOBAL D'ACTIONS DES PROFESSIONNELS (#5296)	2010-06-30
FONDS IMAN DE GLOBAL	2010-06-30
FONDS IMMOBILIER (#13303)	2010-06-30
FONDS IMMOBILIER CANADIEN CIBC (#5089)	2010-06-30
FONDS IMMOBILIER MONDIAL FRANKLIN (#9072)	2010-06-30
FONDS IMMOBILIER MONDIAL MANUVIE(#11176)	2010-06-30
FONDS INDICE BOURSIER AMERICAIN CIBC (#5089)	2010-06-30
FONDS INDICE BOURSIER AMERICAIN ELARGI CIBC (#5089)	2010-06-30
FONDS INDICE BOURSIER CANADIEN CIBC (#5089)	2010-06-30
FONDS INDICE BOURSIER EUROPEEN CIBC (#5089)	2010-06-30
FONDS INDICE BOURSIER INTERNATIONAL CIBC (#5089)	2010-06-30
FONDS INDICE NASDAQ CIBC (#5089)	2010-06-30
FONDS INDICE OBLIGATAIRE CANADIEN CIBC (#5089)	2010-06-30
FONDS INDICE OBLIGATAIRE MONDIAL CIBC (#5089)	2010-06-30
FONDS INDICIEL AMERICAIN ALTAMIRA (#6226)	2010-06-30
FONDS INDICIEL AMERICAIN DES PROFESSIONNELS (#5296)	2010-06-30
FONDS INDICIEL AMERICAIN NEUTRE EN DEVISES ALTAMIRA (#6226)	2010-06-30
FONDS INDICIEL AMERICAIN RBC (#3713)	2010-06-30
FONDS INDICIEL ASIE-PACIFIQUE CIBC (#5089)	2010-06-30
FONDS INDICIEL CANADIEN ALTAMIRA (#6226)	2010-06-30
FONDS INDICIEL CANADIEN RBC (#3713)	2010-06-30
FONDS INDICIEL D'ACTIONS AMERICAINES MANUVIE (#6814)	2010-06-30
FONDS INDICIEL D'ACTIONS CANADIENNES MANUVIE (#6814)	2010-06-30
FONDS INDICIEL D'ACTIONS INTERNATIONALES MANUVIE (#6814)	2010-06-30
FONDS INDICIEL D'OBLIGATIONS CANADIENNES A COURT TERME	2010-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
CIBC (#5089)	
FONDS INDICIEL DE CONTRATS A TERME PLACEMENTS SEI (#14488)	2010-06-30
FONDS INDICIEL EQUILIBRE CIBC (#5089)	2010-06-30
FONDS INDICIEL INTERNATIONAL ALTAMIRA (#6226)	2010-06-30
FONDS INDICIEL INTERNATIONAL NEUTRE EN DEVISES ALTAMIRA (#6226)	2010-06-30
FONDS INDICIEL JANTZI SOCIAL MD MERITAS (#18949)	2010-06-30
FONDS INDICIEL MARCHES EMERGENTS CIBC (#5089)	2010-06-30
FONDS INDICIEL OBLIGATAIRE CANADIEN RBC (#3713)	2010-06-30
FONDS INTERNATIONAL CHANGEMENTS CLIMATIQUES DE LA HSBC (#6558)	2010-06-30
FONDS INTERNATIONAL D' ACTIONS TEMPLETON (#9072)	2010-06-30
FONDS INTERNATIONAL DE CROISSANCE MD (#5407)	2010-06-30
FONDS INTERNATIONAL DE REVENUS DE DIVIDENDES MANUVIE (#11176)	2010-06-30
FONDS INTERNATIONAL DE VALEUR A PETITE MOYENNE CAPITALISATION APOGEE (#14334)	2010-06-30
FONDS INTERNATIONAL DE VALEUR MD (#5407)	2010-06-30
FONDS INTERNATIONAL INDICIEL NEUTRE EN DEVISES RBC (#3713)	2010-06-30
FONDS MARCHE MONETAIRE ACUITY (#10929)	2010-06-30
FONDS MARCHE MONETAIRE CANADIEN MAWER (#14744)	2010-06-30
FONDS MARCHE MONETAIRE CIBC (#5089)	2010-06-30
FONDS MARCHE MONETAIRE EN DOLLARS AMERICAINS CIBC (#5089)	2010-06-30
FONDS MARCHE MONETAIRE GBC (#8981)	2010-06-30
FONDS MARCHE MONETAIRE MATRIX (#6714)	2010-06-30
FONDS MENA FRANKLIN (#9072)	2010-06-30
FONDS MENSUEL DE DIVIDENDES ET DE REVENU MERITAS (#18949)	2010-06-30
FONDS METAUX PRECIEUX CIBC (#5089)	2010-06-30
FONDS MONDIAL A PETITE CAPITALISATION BMO GUARDIAN (#5791)	2010-06-30
FONDS MONDIAL A PETITE CAPITALISATION MANUVIE (#6814)	2010-06-30
FONDS MONDIAL A PETITE CAPITALISATION REDWOOD (#29523)	2010-06-30
FONDS MONDIAL A RENDMENT ELEVE RBC (#3713)	2010-06-30
FONDS MONDIAL A REVENU MENSUEL CIBC (#5089)	2010-06-30
FONDS MONDIAL A REVENU MENSUEL MANUVIE (#6814)	2010-06-30
FONDS MONDIAL CIBLE PAR SECTEUR QFM (#31045)	2010-06-30
FONDS MONDIAL D' ACTIONS BMO GUARDIAN (#5791)	2010-06-30
FONDS MONDIAL D' ACTIONS O'SHAUGHNESSY RBC (#3713)	2010-06-30
FONDS MONDIAL D' ACTIONS VALEURS SOCIALES ACUITY (#10929)	2010-06-30
FONDS MONDIAL D' ENERGIE RBC (#3713)	2010-06-30
FONDS MONDIAL D' INFRASTRUCTURES MANUVIE (#11176)	2010-06-30
FONDS MONDIAL D' OBLIGATIONS BMO GUARDIAN (#5791)	2010-06-30
FONDS MONDIAL D' OBLIGATIONS TEMPLETON (#9072)	2010-06-30
FONDS MONDIAL D' OCCASIONS DE RENDEMENT O'LEARY (#30617)	2010-06-30
FONDS MONDIAL D' OCCASIONS DE REVENU O'LEARY	2010-06-30
FONDS MONDIAL DE CONSOMMATION ET FINANCE RBC (#3713)	2010-06-30
FONDS MONDIAL DE CROISSANCE DE DIVIDENDES RBC (#3713)	2010-06-30
FONDS MONDIAL DE DIVIDENDES ACUITY (#10929)	2010-06-30
FONDS MONDIAL DE METAUX PRECIEUX RBC (#3713)	2010-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FONDS MONDIAL DE PETITES CAPITALISATIONS MAWER (#14744)	2010-06-30
FONDS MONDIAL DE PETITES SOCIETES ALTAMIRA (#6226)	2010-06-30
FONDS MONDIAL DE PETITES SOCIETES TEMPLETON (#9072)	2010-06-30
FONDS MONDIAL DE RENDEMENT D'INFRASTRUCTURE O'LEARY (#30617)	2010-06-30
FONDS MONDIAL DE RENDEMENT ABSOLU BMO GUARDIAN (#5791)	2010-06-30
FONDS MONDIAL DE RESSOURCES RBC (#3713)	2010-06-30
FONDS MONDIAL DE REVENU D'ACTIONS O'LEARY	2010-06-30
FONDS MONDIAL DE REVENU ELEVE ACUITY (#10929)	2010-06-30
FONDS MONDIAL DE REVENU MENSUEL STANDARD LIFE (#11633)	2010-06-30
FONDS MONDIAL DE REVENUS DE DIVIDENDES MANUVIE (#11176)	2010-06-30
FONDS MONDIAL DE TECHNOLOGIE CIBC (#5089)	2010-06-30
FONDS MONDIAL DE TECHNOLOGIE RBC (#3713)	2010-06-30
FONDS MONDIAL DE TITRES A REVENU FIXE DE CINQ ANS DFA (#22015)	2010-06-30
FONDS MONDIAL DE TITRES DU SECTEUR IMMOBILIER DFA (#22015)	2010-06-30
FONDS MONDIAL DES SCIENCES DE LA SANTE RBC (#3713)	2010-06-30
FONDS MONDIAL DIVERSIFIE BMO GUARDIAN (#5791)	2010-06-30
FONDS MONDIAL PROTEGE BANQUE NATIONALE (#6226)	2010-06-30
FONDS MONDIAL SELECT SIGNATURE (#3673)	2010-06-30
FONDS MONDIAL TECHNOLOGIE BMO GUARDIAN (#5791)	2010-06-30
FONDS MONETAIRE (#13303)	2010-06-30
FONDS MONETAIRE MANUVIE (#6814)	2010-06-30
FONDS MONETAIRE MD (#5407)	2010-06-30
FONDS NEUTRE EN DEVISES D'ACTIONS AMERICAINES RBC (#3713)	2010-06-30
FONDS NEUTRE EN DEVISES DE SOCIETES AMERICAINES A MOYENNE CAP. (#3713)	2010-06-30
FONDS NORD-AMERICAIN DE CROISSANCE RBC (#3713)	2010-06-30
FONDS NORD-AMERICAIN DE DIVIDENDES RBC (#3713)	2010-06-30
FONDS NORD-AMERICAIN DE VALEUR RBC (#3713)	2010-06-30
FONDS NOUVEAU DU CANADA MAWER (#14744)	2010-06-30
FONDS OBLIGATAIRE AXE SUR LES SOCIETES BRANDES (#20482)	2010-06-30
FONDS OBLIGATIONS MANUVIE (#11176)	2010-06-30
FONDS OMEGA ACTIONS CANADIENNES (#6226)	2010-06-30
FONDS OMEGA ACTIONS MONDIALES (#6226)	2010-06-30
FONDS OMEGA ACTIONS PRIVILEGIEES (#6226)	2010-06-30
FONDS OMEGA CONSENSUS ACTIONS AMERICAINES (#6226)	2010-06-30
FONDS OMEGA CONSENSUS ACTIONS INTERNATIONALES (#6226)	2010-06-30
FONDS OMEGA DIVIDENDES ELEVES (#6226)	2010-06-30
FONDS OMEGA MARCHES EMERGENTS (#6226)	2010-06-30
FONDS OMEGA OPPORTUNITES MONDIALES (#6226)	2010-06-30
FONDS PETITE CAPITALISATION BANQUE NATIONALE (#6226)	2010-06-30
FONDS PETITES SOCIETES AMERICAINES CIBC (#5089)	2010-06-30
FONDS PETITES SOCIETES INTERNATIONALES CIBC (#5089)	2010-06-30
FONDS PORTEFEUILLE DE CROISSANCE MAXIMALE BMO NESBITT BURNS (#14114)	2010-06-30
FONDS PORTEFEUILLE DE CROISSANCE BMO NESBITT BURNS (#14114)	2010-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FONDS PORTEFEUILLE EQUILIBRE BMO NESBITT BURNS (#14114)	2010-06-30
FONDS PRINCIPAL CANADIEN DE CROISSANCE ET DE REVENU DE STONE & CIE (#14055)	2010-06-30
FONDS PRINCIPAL CANADIEN DU MARCHÉ MONÉTAIRE STONE & CIE (#14055)	2010-06-30
FONDS PRINCIPAL D'ACTIONNÉS CANADIENNES STONE & CIE (#14055)	2010-06-30
FONDS PRINCIPAL DE CROISSANCE MONDIALE STONE & CIE (#14055)	2010-06-30
FONDS PRIVÉ À RENDEMENT DIVERSIFIÉ CANADIEN TD (#6819)	2010-06-30
FONDS PRIVÉ D'ACTIONNÉS AMÉRICAINES À MOYENNE CAPITALISATION TD (#6819)	2010-06-30
FONDS PRIVÉ D'ACTIONNÉS AMÉRICAINES DE PREMIER ORDRE TD (#6819)	2010-06-30
FONDS PRIVÉ D'ACTIONNÉS CANADIENNES DE PREMIER ORDRE TD (#6819)	2010-06-30
FONDS PRIVÉ D'ACTIONNÉS INTERNATIONALES TD (#6819)	2010-06-30
FONDS PRIVÉ D'OBLIGATIONS CANADIENNES À RENDEMENT TD (#6819)	2010-06-30
FONDS PRIVÉ D'OBLIGATIONS CANADIENNES À REVENU TD (#6819)	2010-06-30
FONDS PRIVÉ D'OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS CANADIENNES TD (#6819)	2010-06-30
FONDS PRIVÉ D'OCCASIONS STRATÉGIQUES CANADIENNES TD (#6819)	2010-06-30
FONDS PRIVÉ NEUTRE EN DEVISES D'ACTIONNÉS AMÉRICAINES DE PREMIER ORDRE TD (#6819)	2010-06-30
FONDS PRUDENT DE REVENU MENSUEL (#14488)	2010-06-30
FONDS RESSOURCES ALTAMIRA (#6226)	2010-06-30
FONDS RESSOURCES CANADIENNES CIBC (#5089)	2010-06-30
FONDS REVENU MENSUEL DE LA HSBC (#6558)	2010-06-30
FONDS SCIENCE ET TECHNOLOGIE ALTAMIRA (#6226)	2010-06-30
FONDS SCIENCES DE LA SANTÉ ALTAMIRA (#6226)	2010-06-30
FONDS SCOTIA CANADIEN DE RÉPARTITION TACTIQUE D'ACTIFS (#8827)	2010-06-30
FONDS SCOTIA CANADIEN ÉQUILIBRE (#8827)	2010-06-30
FONDS SCOTIA CANAM INDICIEL (#8827)	2010-06-30
FONDS SCOTIA D'ACTIONNÉS AMÉRICAINES DE VALEUR (#8827)	2010-06-30
FONDS SCOTIA D'ACTIONNÉS CANADIENNES À FAIBLE CAPITALISATION (#8827)	2010-06-30
FONDS SCOTIA D'ACTIONNÉS INTERNATIONALES DE VALEUR (#8827)	2010-06-30
FONDS SCOTIA D'ACTIONNÉS MONDIALES À FAIBLE CAPITALISATION (#8827)	2010-06-30
FONDS SCOTIA D'AMÉRIQUE LATINE (#8827)	2010-06-30
FONDS SCOTIA D'OBLIGATIONS (#8827)	2010-06-30
FONDS SCOTIA D'OBLIGATIONS EN \$ US (#8827)	2010-06-30
FONDS SCOTIA D'OBLIGATIONS MONDIAL (#8827)	2010-06-30
FONDS SCOTIA DE CROISSANCE AMÉRICAINES (#8827)	2010-06-30
FONDS SCOTIA DE CROISSANCE CANADIENNE (#8827)	2010-06-30
FONDS SCOTIA DE CROISSANCE MONDIALE (#8827)	2010-06-30
FONDS SCOTIA DE DIVIDENDES CANADIENS (#8827)	2010-06-30
FONDS SCOTIA DE LA RÉGION DU PACIFIQUE (#8827)	2010-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FONDS SCOTIA DE REVENU CANADIEN (#8827)	2010-06-30
FONDS SCOTIA DE REVENU MENSUEL DIVERSIFIE (#8827)	2010-06-30
FONDS SCOTIA DE VALEURS CANADIENNES DE PREMIER ORDRE (#8827)	2010-06-30
FONDS SCOTIA DES BONS DU TRESOR (#8827)	2010-06-30
FONDS SCOTIA DES RESSOURCES (#8827)	2010-06-30
FONDS SCOTIA DU MARCHE MONETAIRE (#8827)	2010-06-30
FONDS SCOTIA DU MARCHE MONETAIRE EN \$ US (#8827)	2010-06-30
FONDS SCOTIA EUROPEEN (#8827)	2010-06-30
FONDS SCOTIA HYPOTHECAIRE DE REVENU (#8827)	2010-06-30
FONDS SCOTIA INDICIEL AMERICAIN (#8827)	2010-06-30
FONDS SCOTIA INDICIEL CANADIEN (#8827)	2010-06-30
FONDS SCOTIA INDICIEL INTERNATIONAL (#8827)	2010-06-30
FONDS SCOTIA INDICIEL NASDAQ (#8827)	2010-06-30
FONDS SCOTIA INDICIEL OBLIGATAIRE CANADIEN (#8827)	2010-06-30
FONDS SCOTIA MONDIAL DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (#8827)	2010-06-30
FONDS SCOTIA POTENTIEL MONDIAL (#8827)	2010-06-30
FONDS SCOTIA PRIVILEGIE DES BONS DU TRESOR (#8827)	2010-06-30
FONDS SELECTIF MD (#5407)	2010-06-30
FONDS SERIES MULTIPLES MAVRIX LTEE - SERIE CANADIENNE DE CROISSANCE (#6714)	2010-06-30
FONDS SERIES MULTIPLES MAVRIX LTEE - SERIE NORD-AMERICAINE DE CROIS. (#6714)	2010-06-30
FONDS SIERRA D' ACTIONS MATRIX (#6714)	2010-06-30
FONDS SOCIETES FINANCIERES CIBC (#5089)	2010-06-30
FONDS SPECIFIQUE AMERICAIN RBC DVM (#3713)	2010-06-30
FONDS SPECIFIQUE CANADIEN RBC DVM (#3713)	2010-06-30
FONDS SPECIFIQUE INTERNATIONAL RBC DVM (#3713)	2010-06-30
FONDS SYNTHETIQUE DE FORTE CAPITALISATION AMERICAINE (#14488)	2010-06-30
FONDS SYNTHETIQUE DE MOYENNE CAPITALISATION AMERICAINE (#14488)	2010-06-30
FONDS SYNTHETIQUE INTERNATIONAL (#14488)	2010-06-30
FONDS VALEURS LIQUIDES RENDEMENT ELEVE CIBC (#5089)	2010-06-30
FONDS VECTEUR D' ACTIONS AMERICAINES DFA (#22015)	2010-06-30
FONDS VECTEUR D' ACTIONS INTERNATIONAL DFA (#22015)	2010-06-30
FONDS VINTAGE PHILLIPS, HAGER & NORTH (#15304)	2010-06-30
FONDS 30 PREMIERES ACTIONS A PETITE CAPITALISATION CANADA ROI (#28094)	2010-06-30
FRONT STREET GROWTH FUND	2010-06-30
FRONT STREET STRATEGIC YIELD FUND LTD. (31146)	2010-06-30
FRONTIERALT OASIS CANADA FUND (#13182)	2010-06-30
G.I.E. ENVIRONMENT TECHNOLOGIES LTD.	2010-06-30
GALAHAD METALS INC.	2010-06-30
GASTEM INC.	2010-06-30
GAZODUC TRANS QUEBEC & MARITIMES INC.	2010-06-30
GC-GLOBAL CAPITAL CORP.	2010-06-30
GENESIS TRUST	2010-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
GENTERRA CAPITAL INC.	2010-06-30
GES TECHNOLOGIES INC.	2010-06-30
GISEMENTS PETROLIERS DE CONTROLE BRITANNIQUE LTEE	2010-06-30
GITENNES EXPLORATION INC.	2010-06-30
GLOBAL AGRIBUSINESS TRUST	2010-06-30
GLOBAL BANKS PREMIUM INCOME TRUST	2010-06-30
GLOBAL DIVIDEND FUND	2010-06-30
GLOBAL URANIUM FUND INC.	2010-06-30
GLOBAL 45 SPLIT CORP	2010-06-30
GLOBALBANC ADVANTAGED 8 SPLIT CORP.	2010-06-30
GOLDRUSH RESOURCES LTD.	2010-06-30
GRANIZ MONDAL INC.	2010-06-30
GROPPE TACTICAL ENERGY CLASS (#5423)	2010-06-30
GROUPE DE JEUX AMAYA INC.	2010-06-30
GROUPE NORWALL INC. (LE)	2010-06-30
GROUPE ODESIA INC.	2010-06-30
HIGH YIELD & MORTGAGE PLUS FUND (SKYLON) (#22258)	2010-06-30
HIGH YIELD & MORTGAGE PLUS TRUST (SKYLON) (#22282)	2010-06-30
HINTERLAND METALS INC.	2010-06-30
HOLDING CLE D'OR INC.	2010-06-30
HUMBOLDT CAPITAL CORPORATION	2010-06-30
IMAFLEX INC.	2010-06-30
INCOME FINANCIAL TRUST	2010-06-30
INDEXPLUS INCOME FUND	2010-06-30
INNOVIUM MEDIA PROPERTIES CORP.	2010-06-30
INTEMA SOLUTIONS INC.	2010-06-30
ISEE3D INC.	2010-06-30
ISHARES ALTERNATIVES COMPLETION PORTFOLIO BUILDER FUND (#20826)	2010-06-30
ISHARES CHINA INDEX FUND (#20826)	2010-06-30
ISHARES CONSERVATIVE CORE PORTFOLIO BUILDER FUND (#20826)	2010-06-30
ISHARES DEX ALL CORPORATE BOND INDEX FUND (#20826)	2010-06-30
ISHARES DEX ALL GOVERNMENT BOND INDEX FUND (#20826)	2010-06-30
ISHARES DEX LONG TERM BOND INDEX FUND (#20826)	2010-06-30
ISHARES DEX REAL RETURN BOND INDEX FUND (#20826)	2010-06-30
ISHARES DEX SHORT TERM BOND INDEX FUND (#20826)	2010-06-30
ISHARES DEX UNIVERSE BOND INDEX FUND (#20826)	2010-06-30
ISHARES DOW JONES CANADA SELECT DIVIDEND INDEX FUND (#20826)	2010-06-30
ISHARES DOW JONES CANADA SELECT GROWTH INDEX FUND (#20826)	2010-06-30
ISHARES DOW JONES CANADA SELECT VALUE INDEX FUND (#20826)	2010-06-30
ISHARES GLOBAL COMPLETION PORTFOLIO BUILDER FUND (#20826)	2010-06-30
ISHARES GROWTH CORE PORTFOLIO BUILDER FUND (#20826)	2010-06-30
ISHARES JANTZI SOCIAL INDEX FUND (#20826)	2010-06-30
ISHARES MSCI BRAZIL INDEX FUND (#20826)	2010-06-30
ISHARES MSCI EAFE INDEX FUND (CAD-HEDGED) #20826)	2010-06-30
ISHARES MSCI EMERGING MARKETS INDEX FUND (#20826)	2010-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
ISHARES MSCI WORLD INDEX FUND (#20826)	2010-06-30
ISHARES RUSSELL 2000 INDEX FUND (CAD-HEDGED) (#20826)	2010-06-30
ISHARES S&P CNX NIFTY INDIA INDEX FUND (#20826)	2010-06-30
ISHARES S&P LATIN AMERICA 40 INDEX FUND (#20826)	2010-06-30
ISHARES S&P 500 INDEX FUND (CAD-HEDGED) (#20826)	2010-06-30
ISHARES S&P/TSX CAPPED COMPOSITE INDEX FUND (#20826)	2010-06-30
ISHARES S&P/TSX CAPPED ENERGY INDEX FUND (#20826)	2010-06-30
ISHARES S&P/TSX CAPPED FINANCIALS INDEX FUND (#20826)	2010-06-30
ISHARES S&P/TSX CAPPED INFORMATION TECHNOLOGY INDEX FUND (#20826)	2010-06-30
ISHARES S&P/TSX CAPPED MATERIALS INDEX FUND (#20826)	2010-06-30
ISHARES S&P/TSX CAPPED REIT INDEX FUND (#20826)	2010-06-30
ISHARES S&P/TSX COMPLETION INDEX FUND (#20826)	2010-06-30
ISHARES S&P/TSX GLOBAL GOLD INDEX FUND (#20826)	2010-06-30
ISHARES S&P/TSX INCOME TRUST INDEX FUND (#20826)	2010-06-30
ISHARES S&P/TSX SMALLCAP INDEX FUND (#20826)	2010-06-30
ISHARES S&P/TSX 60 INDEX FUND (#20826)	2010-06-30
ISHARES U.S. HIGH YIELD BOND INDEX FUND (CAD-HEDGED) (#20826)	2010-06-30
ISHARES U.S. IG CORPORATE BOND INDEX FUND (CAD-HEDGED) (#20826)	2010-06-30
JANNOCK PROPERTIES LIMITED	2010-06-30
JAVA CAPITAL, INC.	2010-06-30
JAYDEN RESOURCES INC.	2010-06-30
JEUX DYNASTY INC.	2010-06-30
JOV DIVERSIFIED QUEBEC 2009 FLOW -THROUGH LIMITED PARTNERSHIP	2010-06-30
JUNEX INC.	2010-06-30
KASTEN ENERGY INC.	2010-06-30
KEMESTRIE INC.	2010-06-30
LANDMARK GLOBAL FINANCIAL CORPORATION	2010-06-30
LEXAM EXPLORATIONS INC.	2010-06-30
LIFE & BANC SPLIT CORP.	2010-06-30
LITHIUM ONE INC.	2010-06-30
LUCARA DIAMOND CORP.	2010-06-30
LYRTECH INC.	2010-06-30
MAN CANADA AHL ALPHA FUND (29978)	2010-06-30
MAN CANADA AHL DP INVESTMENT FUND (30217)	2010-06-30
MANULIFE BROMPTON ADVANTAGED BOND FUND	2010-06-30
MARCH NETWORKS CORPORATION	2010-07-31
MARKLAND AGF PRECIOUS METALS CORP.	2010-06-30
MARRET HIGH YIELD STRATEGIES FUND (30037)	2010-06-30
MARRET HYS TRUST (29990)	2010-06-30
MARRET IGB TRUST (30317)	2010-06-30
MARRET INVESTMENT GRADE BOND FUND (30371)	2010-06-30
MATAMEC EXPLORATIONS INC.	2010-06-30
MAVRIX EXPLORE 2009- II FT LIMITED PARTNERSHIP	2010-06-30
MAVRIX QUEBEC 2009 FLOW THROUGH LP	2010-06-30
MAVRIX QUEBEC 2010 FLOW THROUGH LP	2010-06-30

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
MAYA OR & ARGENT INC.	2010-06-30
MEADOWBROOK APARTMENTS	2010-06-30
MEGA PRECIOUS METALS INC.	2010-06-30
METROBRIDGE NETWORKS INTERNATIONAL INC.	2010-06-30
MIDDLEFIELD CANADIAN GROWTH CLASS (#5423)	2010-06-30
MIDDLEFIELD EQUITY INDEX CLASS (#5423)	2010-06-30
MIDDLEFIELD GLOBAL AGRICULTURE CLASS (#5423)	2010-06-30
MIDDLEFIELD INCOME AND GROWTH FUND (#5423)	2010-06-30
MIDDLEFIELD INCOME PLUS CLASS (#5423)	2010-06-30
MIDDLEFIELD PRECIOUS METALS CLASS (#5423)	2010-06-30
MIDDLEFIELD SHORT-TERM INCOME CLASS (#5423)	2010-06-30
MIDDLEFIELD URANIUM FOCUSED METALS CLASS (#5423)	2010-06-30
MILLROCK RESOURCES INC.	2010-06-30
MINERAUX MAUDORE LTEE	2010-06-30
MINES ARGEX INC. (LES)	2010-06-30
MINES DE LA VALLEE DE L'OR LTEE	2010-06-30
MINES J.A.G. LTEE (LES)	2010-06-30
MINT INCOME FUND	2010-06-30
MOSAID TECHNOLOGIES INCORPORATED	2010-07-31
MOTIONSPHERE CAPITAL INC.	2010-06-30
MRF 2009 RESOURCE LIMITED PARTNERSHIP	2010-06-30
MRF 2010 RESOURCE LIMITED PARTNERSHIP	2010-06-30
NAVINA GLOBAL RESOURCE FUND	2010-06-30
NAVINA INCOME & GROWTH FUND	2010-06-30
NB SPLIT CORP.	2010-06-30
NIF-T	2010-06-30
NORTHERN SHIELD RESOURCES INC.	2010-06-30
NORTHERN SUPERIOR RESOURCES INC.	2010-06-30
NOVUS ENERGY INC.	2010-06-30
O&G TRUST (#23809)	2010-06-30
OCP CREDIT STRATEGY FUND (30453)	2010-06-30
OCP INVESTMENT TRUST (30406)	2010-06-30
ODYSSEY PETROLEUM CORP.	2010-06-30
OIL SANDS SECTOR FUND	2010-06-30
OILSANDS CANADA CORPORATION	2010-06-30
PAN ORIENT ENERGY CORP.	2010-06-30
PATHFINDER CONVERTIBLE DEBENTURE FUND (30456)	2010-06-30
PATHWAY MULTI SERIES FUND INC. - CANADIAN FLEX SERIES FUND (#28440)	2010-06-30
PATHWAY MULTI SERIES FUND INC. - ENERGY SERIES FUND (#28440)	2010-06-30
PATHWAY MULTI SERIES FUND INC. - EXPLORER SERIES FUND (#28440)	2010-06-30
PATHWAY MULTI SERIES FUND INC. - FLEX DIV. AND INC. GROWTH SERI. FUND (#28440)	2010-06-30
PATHWAY MULTI SERIES FUND INC. - RESOURCE FLEX SERIES FUND (#28440)	2010-06-30
PETROLIA INC.	2010-06-30
PHARMAGAP INC.	2010-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
PLACE MONTFORT APARTMENT PROJECT	2010-06-30
PLACEMENTS D'AVENIR MD LIMITEE (#5407)	2010-06-30
POR. PRIVE DE SOC. AMERICAINES A GRANDE CAP. NEUTRE EN DEVICES RBC (#3713)	2010-06-30
PORTEFEUILLE AMERICAIN D'ACTIONS BMO HARRIS (#15074)	2010-06-30
PORTEFEUILLE AMERICAIN DE CROISSANCE BMO HARRIS (#15074)	2010-06-30
PORTEFEUILLE ARTISAN CONSERVATEUR (#15170)	2010-06-30
PORTEFEUILLE ARTISAN DE CROISSANCE (#15170)	2010-06-30
PORTEFEUILLE ARTISAN DE CROISSANCE ELEVEE (#15170)	2010-06-30
PORTEFEUILLE ARTISAN DE CROISSANCE MAXIMALE (#15170)	2010-06-30
PORTEFEUILLE ARTISAN DE LA NOUVELLE ECONOMIE (#15170)	2010-06-30
PORTEFEUILLE ARTISAN LE PLUS CONSERVATEUR (#15170)	2010-06-30
PORTEFEUILLE ARTISAN PRUDENT (#15170)	2010-06-30
PORTEFEUILLE AUDACIEUX SIMPLICITE MANUVIE (#6814)	2010-06-30
PORTEFEUILLE AUDACIEUX STANDARD LIFE (#11633)	2010-06-30
PORTEFEUILLE CANADIEN D'ACTIONS A REVENU BMO HARRIS (#15074)	2010-06-30
PORTEFEUILLE CANADIEN D'ACTIONS DE CROISSANCE BMO HARRIS (#15074)	2010-06-30
PORTEFEUILLE CANADIEN D'ACTIONS DE VALEURS SURES BMO HARRIS (#15074)	2010-06-30
PORTEFEUILLE CANADIEN D'OBLIGATIONS D'ENTREPRISE BMO HARRIS (#15074)	2010-06-30
PORTEFEUILLE CANADIEN D'OBLIGATIONS A RENDEMENT GLOBAL BMO HARRIS (#15074)	2010-06-30
PORTEFEUILLE CANADIEN DE FONDS DE REVENU ET DE CROISSANCE EDGEPOINT (#30578)	2010-06-30
PORTEFEUILLE CANADIEN DE REVENU D'OBLIGATIONS BMO HARRIS (#15074)	2010-06-30
PORTEFEUILLE CANADIEN DU MARCHE MONETAIRE BMO HARRIS (#15074)	2010-06-30
PORTEFEUILLE CANADIEN EDGEPOINT (#30578)	2010-06-30
PORTEFEUILLE CANADIEN SPECIAL DE CROISSANCE BMO HARRIS (#15074)	2010-06-30
PORTEFEUILLE CONSERVATEUR LIFEMAP MD DE LA HSBC (#6558)	2010-06-30
PORTEFEUILLE CONSERVATEUR MD (#5407)	2010-06-30
PORTEFEUILLE CONSERVATEUR MODERE LIFEMAP MD DE LA HSBC (#6558)	2010-06-30
PORTEFEUILLE CONSERVATEUR MODERE MM LIFEMAP DE LA HSBC (#6558)	2010-06-30
PORTEFEUILLE CONSERVATEUR STANDARD LIFE (#11633)	2010-06-30
PORTEFEUILLE CROISSANCE ALPHA (#10929)	2010-06-30
PORTEFEUILLE CROISSANCE DYNAMIQUE SOUS GESTION CIBC (#5089)	2010-06-30
PORTEFEUILLE CROISSANCE EQUILIBRE SOUS GESTION CIBC (#5089)	2010-06-30
PORTEFEUILLE CROISSANCE SIMPLICITE MANUVIE (#6814)	2010-06-30
PORTEFEUILLE CROISSANCE SOUS GESTION CIBC (#5089)	2010-06-30
PORTEFEUILLE CROISSANCE SOUS GESTION EN DOLLARS AMERICAINS CIBC (#5089)	2010-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS	
	Date du document
PORTEFEUILLE D' ACTIONS DES MARCHES EMERGENTS BMO HARRIS (#15074)	2010-06-30
PORTEFEUILLE D'OCCASIONS DE CROISSANCE BMO HARRIS (#15074)	2010-06-30
PORTEFEUILLE D'OCCASIONS LEADERS MANUVIE (#11176)	2010-06-30
PORTEFEUILLE DE BONS DU TRESOR CANADIEN ARTISAN (#15170)	2010-06-30
PORTEFEUILLE DE CATEGORIE DE SOCIETE CROISSANCE EQUILIBRE QUOTENTIEL (#9072)	2010-06-30
PORTEFEUILLE DE CATEGORIE DE SOCIETE EQUILIBREE MONDIALE QUOTENTIEL (#9072)	2010-06-30
PORTEFEUILLE DE CATEGORIE DE SOCIETE DE CROISSANCE CANADIENNE QUOTENTIEL (#9072)	2010-06-30
PORTEFEUILLE DE CATEGORIE DE SOCIETE DE CROISSANCE MAXIMALE QUOTENTIEL (#9072)	2010-06-30
PORTEFEUILLE DE CATEGORIE DE SOCIETE DE CROISSANCE MONDIALE QUOTENTIEL (#9072)	2010-06-30
PORTEFEUILLE DE CATEGORIE DE SOCIETE DE CROISSANCE QUOTENTIEL (#9072)	2010-06-30
PORTEFEUILLE DE CATEGORIE DE SOCIETE DE REVENU DIVERSIFIE QUOTENTIEL (#9072)	2010-06-30
PORTEFEUILLE DE CATEGORIE DE SOCIETE DE REVENU EQUILIBRE QUOTENTIEL (#9072)	2010-06-30
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE A LONG TERME LIFEPOINTS RUSSELL (#10820)	2010-06-30
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE APOGEE (#14334)	2010-06-30
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE CANADIENNE QUOTENTIEL (#9072)	2010-06-30
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE CC&L (#25019)	2010-06-30
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE CHOIX SELECT RBC (#3713)	2010-06-30
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE DYNAMIQUE CHOIX SELECT RBC (#3713)	2010-06-30
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE DYNAMIQUE LIFEMAP MD DE LA HSBC (#6558)	2010-06-30
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE DYNAMIQUE MM LIFEMAP DE LA HSBC (#6558)	2010-06-30
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE DYNAMIQUE PARTENAIRES SCOTIA (#8827)	2010-06-30
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE DYNAMIQUE SELECT RBC (#3713)	2010-06-30
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE DYNAMIQUE SELECTION SCOTIA (#8827)	2010-06-30
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE EQUILIBRE APOGEE (#14334)	2010-06-30
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE EQUILIBRE INNOVA SCOTIA (#8827)	2010-06-30
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE EQUILIBREE LEADERS MANUVIE (#11176)	2010-06-30
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE INNOVA SCOTIA (#8827)	2010-06-30
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE LIFEMAP MD DE LA HSBC (#6558)	2010-06-30
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE MAXIMALE INNOVA SCOTIA (#8827)	2010-06-30
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE MAXIMALE QUOTENTIEL (#9072)	2010-06-30
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE MAXIMALE MD (#5407)	2010-06-30
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE MM LIFEMAP DE LA HSBC (#6558)	2010-06-30
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE MONDIALE QUOTENTIEL (#9072)	2010-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS	
	Date du document
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE MOYENNE APOGEE (#14334)	2010-06-30
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE MOYENNE EQUILIBRE APOGEE (#14334)	2010-06-30
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE MOYENNE PARTENAIRES SCOTIA (#8827)	2010-06-30
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE MOYENNE SELECTION SCOTIA (#8827)	2010-06-30
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE QUOTENTIEL (#9072)	2010-06-30
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE SELECT RBC (#3713)	2010-06-30
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE STANDARD LIFE (#11633)	2010-06-30
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE TACTIQUE JOV FIERA (#28570)	2010-06-30
PORTEFEUILLE DE DIVIDENDES DE CROISSANCE ET DE REVENU STANDARD LIFE (#11633)	2010-06-30
PORTEFEUILLE DE REVENU ALPHA (#10929)	2010-06-30
PORTEFEUILLE DE REVENU DIVERSIFIE QUOTENTIEL (#9072)	2010-06-30
PORTEFEUILLE DE REVENU DIVERSIFIE BMO HARRIS (#15074)	2010-06-30
PORTEFEUILLE DE REVENU EQUILIBRE APOGEE (#14334)	2010-06-30
PORTEFEUILLE DE REVENU EQUILIBRE INNOVA SCOTIA (#8827)	2010-06-30
PORTEFEUILLE DE REVENU EQUILIBRE LEADERS MANUVIE (#11176)	2010-06-30
PORTEFEUILLE DE REVENU ET DE CROISSANCE EQUILIBRES PARTENAIRES SCOTIA (#8827)	2010-06-30
PORTEFEUILLE DE REVENU ET DE CROISSANCE EQUILIBRES SELECTION SCOTIA (#8827)	2010-06-30
PORTEFEUILLE DE REVENU ET DE CROISSANCE MODEREE PARTENAIRES SCOTIA (#8827)	2010-06-30
PORTEFEUILLE DE REVENU ET DE CROISSANCE MODEREE SELECTION SCOTIA (#8827)	2010-06-30
PORTEFEUILLE DE REVENU INNOVA SCOTIA (#8827)	2010-06-30
PORTEFEUILLE DE REVENU LEADERS MANUVIE (#11176)	2010-06-30
PORTEFEUILLE DIVERSIFIE A REVENU CC&L (#25019)	2010-06-30
PORTEFEUILLE DIVERSIFIE CC&L (#25019)	2010-06-30
PORTEFEUILLE DIVERSIFIE DE CROISSANCE CC&L (#25019)	2010-06-30
PORTEFEUILLE EQUILIBRE A REVENU MENSUEL SOUS GESTION CIBC (#5089)	2010-06-30
PORTEFEUILLE EQUILIBRE ALPHA (#10929)	2010-06-30
PORTEFEUILLE EQUILIBRE CHOIX SELECT RBC (#3713)	2010-06-30
PORTEFEUILLE EQUILIBRE DE CROISSANCE LIFEPOINTS RUSSELL (#10820)	2010-06-30
PORTEFEUILLE EQUILIBRE DE CROISSANCE QUOTENTIEL (#9072)	2010-06-30
PORTEFEUILLE EQUILIBRE DE CROISSANCE MD (#5407)	2010-06-30
PORTEFEUILLE EQUILIBRE DE REVENU LIFEPOINTS RUSSELL (#10820)	2010-06-30
PORTEFEUILLE EQUILIBRE DE REVENU QUOTENTIEL (#9072)	2010-06-30
PORTEFEUILLE EQUILIBRE LIFEMAP MD DE LA HSBC (#6558)	2010-06-30
PORTEFEUILLE EQUILIBRE LIFEPOINTS RUSSELL (#10820)	2010-06-30
PORTEFEUILLE EQUILIBRE MM LIFEMAP DE LA HSBC (#6558)	2010-06-30
PORTEFEUILLE EQUILIBRE MODERE MD (#5407)	2010-06-30
PORTEFEUILLE EQUILIBRE MONDIAL QUOTENTIEL (#9072)	2010-06-30
PORTEFEUILLE EQUILIBRE MONDIAL SIMPLICITE MANUVIE (#6814)	2010-06-30
PORTEFEUILLE EQUILIBRE SELECT RBC (#3713)	2010-06-30

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
PORTEFEUILLE EQUILIBRE SIMPLICITE MANUVIE (#6814)	2010-06-30
PORTEFEUILLE EQUILIBRE SOUS GESTION CIBC (#5089)	2010-06-30
PORTEFEUILLE EQUILIBRE SOUS GESTION EN DOLLARS AMERICAINS CIBC (#5089)	2010-06-30
PORTEFEUILLE EQUILIBRE TACTIQUE JOV FIERA (#28570)	2010-06-30
PORTEFEUILLE GERE ET INDICIEL TD - CROISSANCE AUDACIEUSE (#6819)	2010-06-30
PORTEFEUILLE GERE ET INDICIEL TD - CROISSANCE BOURSIERE MAXIMALE (#6819)	2010-06-30
PORTEFEUILLE GERE ET INDICIEL TD - CROISSANCE EQUILIBRE (#6819)	2010-06-30
PORTEFEUILLE GERE ET INDICIEL TD - REVENU (#6819)	2010-06-30
PORTEFEUILLE GERE ET INDICIEL TD - REVENU ET CROISSANCE MODEREE (#6819)	2010-06-30
PORTEFEUILLE GERE FONDS EXPERT TD - CROISSANCE AUDACIEUSE (#6819)	2010-06-30
PORTEFEUILLE GERE FONDS EXPERT TD - CROISSANCE BOURSIERE MAXIMALE (#6819)	2010-06-30
PORTEFEUILLE GERE FONDS EXPERT TD - CROISSANCE EQUILIBREE (#6819)	2010-06-30
PORTEFEUILLE GERE FONDS EXPERT TD - REVENU (#6819)	2010-06-30
PORTEFEUILLE GERE FONDS EXPERT TD - REVENU ET CROISSANCE MODEREE (#6819)	2010-06-30
PORTEFEUILLE GERE TD - CROISSANCE AUDACIEUSE (#6819)	2010-06-30
PORTEFEUILLE GERE TD - CROISSANCE BOURSIERE MAXIMALE (#6819)	2010-06-30
PORTEFEUILLE GERE TD - CROISSANCE EQUILIBRE (#6819)	2010-06-30
PORTEFEUILLE GERE TD - REVENU (#6819)	2010-06-30
PORTEFEUILLE GERE TD - REVENU ET CROISSANCE MODEREE (#6819)	2010-06-30
PORTEFEUILLE INTERNATIONAL D'ACTIONS BMO HARRIS (#15074)	2010-06-30
PORTEFEUILLE MERITAGE ACTIONS AMERICAINES (#26007)	2010-06-30
PORTEFEUILLE MERITAGE ACTIONS CANADIENNES (#26007)	2010-06-30
PORTEFEUILLE MERITAGE ACTIONS INTERNATIONALES (#26007)	2010-06-30
PORTEFEUILLE MERITAGE ACTIONS (#26007)	2010-06-30
PORTEFEUILLE MERITAGE ACTIONS MONDIALES (#26007)	2010-06-30
PORTEFEUILLE MERITAGE CONSERVATEUR (#26007)	2010-06-30
PORTEFEUILLE MERITAGE CROISSANCE (#26007)	2010-06-30
PORTEFEUILLE MERITAGE EQUILIBRE (#26007)	2010-06-30
PORTEFEUILLE MERITAGE MODERE (#26007)	2010-06-30
PORTEFEUILLE MERITAGE REVENU CONSERVATEUR (#26007)	2010-06-30
PORTEFEUILLE MERITAGE REVENU ACTIONS (#26007)	2010-06-30
PORTEFEUILLE MERITAGE REVENU CROISSANCE (#26007)	2010-06-30
PORTEFEUILLE MERITAGE REVENU EQUILIBRE (#26007)	2010-06-30
PORTEFEUILLE MERITAGE REVENU MODERE (#26007)	2010-06-30
PORTEFEUILLE MODERE SIMPLICITE MANUVIE (#6814)	2010-06-30
PORTEFEUILLE MODERE STANDARD LIFE (#11633)	2010-06-30
PORTEFEUILLE MONDIAL ALPHA (#10929)	2010-06-30
PORTEFEUILLE MONDIAL D'ACTIONS RBC DVM (#3713)	2010-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
PORTEFEUILLE MONDIAL DE CROISSANCE RBC DVM (#3713)	2010-06-30
PORTEFEUILLE MONDIAL DE FONDS DE REVENU ET DE CROISSANCE EDGEPOINT (#30578)	2010-06-30
PORTEFEUILLE MONDIAL EDGEPOINT (#30578)	2010-06-30
PORTEFEUILLE MONDIAL EQUILIBRE RBC DVM (#3713)	2010-06-30
PORTEFEUILLE MONDIAL PRIVE DE CROISSANCE DE DIVIDENDES RBC (#9528)	2010-06-30
PORTEFEUILLE MONDIAL STANDARD LIFE (#11633)	2010-06-30
PORTEFEUILLE PRIVE D' ACTIONS INTERNATIONALES RBC (#9528)	2010-06-30
PORTEFEUILLE PRIVE D' ACTIONS AMERICAINES DE CROISSANCE RBC (#9528)	2010-06-30
PORTEFEUILLE PRIVE D' ACTIONS AMERICAINES DE VALEUR NEUTRE EN DEVISES RBC (#3713)	2010-06-30
PORTEFEUILLE PRIVE D' ACTIONS AMERICAINES DE VALEUR RBC (#9528)	2010-06-30
PORTEFEUILLE PRIVE D' ACTIONS AMERICAINES RBC (#9528)	2010-06-30
PORTEFEUILLE PRIVE D' ACTIONS ASIATIQUES RBC (#9528)	2010-06-30
PORTEFEUILLE PRIVE D' ACTIONS CANADIENNES CROISSANCE ET REVENU RBC (#9528)	2010-06-30
PORTEFEUILLE PRIVE D' ACTIONS CANADIENNES DE BASE RBC (#9528)	2010-06-30
PORTEFEUILLE PRIVE D' ACTIONS CANADIENNES DE VALEUR RBC (#9528)	2010-06-30
PORTEFEUILLE PRIVE D' ACTIONS CANADIENNES O'SHAUGHNESSY RBC (#9528)	2010-06-30
PORTEFEUILLE PRIVE D' ACTIONS CANADIENNES RBC (#9528)	2010-06-30
PORTEFEUILLE PRIVE D' ACTIONS EAO RBC (#9528)	2010-06-30
PORTEFEUILLE PRIVE D' ACTIONS EUROPEENNES RBC (#9528)	2010-06-30
PORTEFEUILLE PRIVE D' ACTIONS MONDIALES RBC (#9528)	2010-06-30
PORTEFEUILLE PRIVE D' ACTIONS OUTRE-MER RBC (#9528)	2010-06-30
PORTEFEUILLE PRIVE D' OBLIGATIONS CANADIENNES RBC (#9528)	2010-06-30
PORTEFEUILLE PRIVE D' OBLIGATIONS ETRANGERES RBC (#9528)	2010-06-30
PORTEFEUILLE PRIVE D' OBLIGATIONS DE SOCIETES RBC (#9528)	2010-06-30
PORTEFEUILLE PRIVE DE CR. AMERICAIN EN ACTIONS O'SHAUGHNESSY RBC (#9528)	2010-06-30
PORTEFEUILLE PRIVE DE DIVIDENDES CANADIENS RBC (#9528)	2010-06-30
PORTEFEUILLE PRIVE DE REVENU A COURT TERME RBC (#9528)	2010-06-30
PORTEFEUILLE PRIVE DE REVENU RBC (#9528)	2010-06-30
PORTEFEUILLE PRIVE DE SOC. AMERICAINES A GRANDE CAPITALISATION RBC (#9528)	2010-06-30
PORTEFEUILLE PRIVE DE SOCIETES AMERICAINES A MOYENNE CAP. RBC (#9528)	2010-06-30
PORTEFEUILLE PRIVE DE SOCIETES AMERICAINES A PETITE CAP. RBC (#9528)	2010-06-30
PORTEFEUILLE PRIVE DE SOCIETES CANADIENNES A MOYENNE CAP. RBC (#9528)	2010-06-30
PORTEFEUILLE PRIVE DE VALEURS AMERICAIN EN ACTIONS O'SHAUGHNESSY RBC (#9528)	2010-06-30
PORTEFEUILLE PRUDENCE CHOIX SELECT RBC (#3713)	2010-06-30

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
PORTEFEUILLE PRUDENCE ELEVEE SELECT RBC (#3713)	2010-06-30
PORTEFEUILLE PRUDENCE SELECT RBC (#3713)	2010-06-30
PORTEFEUILLE PRUDENT TACTIQUE JOV FIERA (#28570)	2010-06-30
PORTEFEUILLE REVENU PLUS SOUS GESTION CIBC (#5089)	2010-06-30
PORTEFEUILLE REVENU SIMPLICITE MANUVIE (#6814)	2010-06-30
PORTEFEUILLE REVENU SOUS GESTION CIBC (#5089)	2010-06-30
PORTEFEUILLE REVENU SOUS GESTION EN DOLLARS AMERICAINS CIBC (#5089)	2010-06-30
PORTEFEUILLE SCOTIA VISION DYNAMIQUE 2010 (#8827)	2010-06-30
PORTEFEUILLE SCOTIA VISION DYNAMIQUE 2015 (#8827)	2010-06-30
PORTEFEUILLE SCOTIA VISION DYNAMIQUE 2020 (#8827)	2010-06-30
PORTEFEUILLE SCOTIA VISION DYNAMIQUE 2030 (#8827)	2010-06-30
PORTEFEUILLE SCOTIA VISION PRUDENTE 2010 (#8827)	2010-06-30
PORTEFEUILLE SCOTIA VISION PRUDENTE 2015 (#8827)	2010-06-30
PORTEFEUILLE SCOTIA VISION PRUDENTE 2020 (#8827)	2010-06-30
PORTEFEUILLE SCOTIA VISION PRUDENTE 2030 (#8827)	2010-06-30
PORTEFEUILLE SECURITAIRE SIMPLICITE MANUVIE (#6814)	2010-06-30
PORTEFEUILLE SPECIAL D'ACTIONS INTERNATIONALES BMO HARRIS (#15074)	2010-06-30
PORTEFEUILLE TOUTES ACTIONS LIFEPOINTS RUSSELL (#10820)	2010-06-30
PORTEFEUILLE VALEURS SOCIALES ALPHA (#10929)	2010-06-30
PRECIOUS METALS BULLION TRUST	2010-06-30
PREFERRED SHARE INVESTMENT TRUST	2010-06-30
PREMIERE CORPORATION EMETTRICE DE TACHC N-45°	2010-06-30
PREO SOFTWARE INC.	2010-06-30
PRESTIGE TELECOM INC.	2010-06-30
PRIME MERIDIAN RESOURCES CORP.	2010-06-30
PRO FTSE RAFI CANADIAN INDEX FUND (#26303)	2010-06-30
PRO FTSE RAFI EMERGING MARKETS INDEX FUND (#26303)	2010-06-30
PRO FTSE RAFI GLOBAL INDEX FUND (#26303)	2010-06-30
PRO FTSE RAFI HONG KONG CHINA INDEX FUND (#26303)	2010-06-30
PRO FTSE RAFI US INDEX FUND (#26303)	2010-06-30
PRO MONEY MARKET FUND (#26303)	2010-06-30
PROLAB TECHNOLOGIES INC.	2010-06-30
QUSTREAM CORPORATION	2010-06-30
Q2 GOLD RESOURCES INC.	2010-06-30
RANAZ CORPORATION	2010-06-30
RAVENSOURCE FUND	2010-06-30
RBC FONDS CONSEILLERS - OBLIGATIONS CANADIENNES (#3713)	2010-06-30
REGIME FIDUCIAIRE D'EPARGNE-ETUDES GLOBAL (LE)	2010-06-30
REGIME IMPRESSION	2010-06-30
REGIMES HERITAGE	2010-06-30
RESSOURCES CALDERA INC.	2010-06-30
RESSOURCES CARTIER INC.	2010-06-30
RESSOURCES D'ARIANNE INC. (LES)	2010-06-30
RESSOURCES DE LA BAIE D'URAGOLD INC.	2010-06-30
RESSOURCES DIANOR INC.	2010-06-30
RESSOURCES GLR INC.	2010-06-30

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
RESSOURCES GOLD HAWK INC.(LES)	2010-06-30
RESSOURCES GOLDEN GOOSE INC.	2010-06-30
RESSOURCES JOURDAN INC.	2010-06-30
RESSOURCES KWG INC.	2010-06-30
RESSOURCES MENGOLD INC.	2010-06-30
RESSOURCES MINIERES PRO-OR INC.	2010-06-30
RESSOURCES MINIERES RADISSON INC.	2010-06-30
RESSOURCES NSR INC.	2010-06-30
RESSOURCES PERSHIMCO INC.	2010-06-30
RESSOURCES PLEXMAR INC.	2010-06-30
RESSOURCES ROBEX INC.	2010-06-30
RESSOURCES SEARCHGOLD INC.	2010-06-30
RESSOURCES SPIDER INC.	2010-06-30
ROAD NEW MEDIA CORPORATION	2010-06-30
RUSORO MINING LTD.	2010-06-30
SAVANT EXPLORATIONS LTD.	2010-06-30
SCITI FUND (#23857)	2010-06-30
SCITI ROCS TRUST (24138)	2010-06-30
SCITI TOTAL RETURN TRUST (#25454)	2010-06-30
SCITI TR FUND (#25442)	2010-06-30
SCITI TRUST	2010-06-30
SCORE TRUST	2010-06-30
SCOTIA SCHOOLS TRUST	2010-06-30
SEARS CANADA INC.	2010-07-31
SELWYN RESOURCES LTD.	2010-06-30
SHARPE RESOURCES CORPORATION	2010-06-30
SHOPMEDIA INC.	2010-06-30
SIGNATURE DIVERSIFIED VALUE TRUST (#21021)	2010-06-30
SIGNATURE ONGOING BUSINESS TRUST (#20989)	2010-06-30
SKYLON ALL ASSET TRUST	2010-06-30
SKYLON GLOBAL CAPITAL YIELD TRUST (#20844)	2010-06-30
SKYLON GLOBAL CAPITAL YIELD TRUST II (#20844)	2010-06-30
SKYLON GLOBAL HIGH YIELD TRUST (#20550) (#21390)	2010-06-30
SKYLON GLOBAL YIELD FUND LIMITED (#21866)	2010-06-30
SKYLON GROWTH & INCOME TRUST	2010-06-30
SKYLON INTERNATIONAL ADVANTAGE YIELD TRUST (#21913)	2010-06-30
SMC MAN AHL ALPHA FUND	2010-06-30
SMC VENTURES INC.	2010-06-30
SOCIETE D'INVESTISSEMENT ALTAFUND (#6226)	2010-06-30
SOCIETE EN COMMANDITE ACCREDITIVE PATHWAY QUEBEC 2009-II	2010-06-30
SOCIETE EN COMMANDITE ACCREDITIVE PATHWAY QUEBEC 2010	2010-06-30
SOCIETE EN COMMANDITE ACCREDITIVE CGF RESOURCE 2008	2010-06-30
SOCIETE EN COMMANDITE ACCREDITIVE 2009 CONNOR, CLARK & LUNN	2010-06-30
SOCIETE EN COMMANDITE ACCREDITIVE 2010 CONNOR, CLARK & LUNN	2010-06-30
SOCIETE EN COMMANDITE DE RESSOURCES CMP 2009	2010-06-30
SOCIETE EN COMMANDITE DE RESSOURCES CMP 2009 II	2010-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS	
	Date du document
SOCIETE EN COMMANDITE DE RESSOURCES CMP 2010	2010-06-30
SOCIETE EN COMMANDITE FIDELITY 1996	2010-06-30
SOCIETE EN COMMANDITE FRONT STREET 2009-I	2010-06-30
SOCIETE EN COMMANDITE FRONT STREET 2009-II	2010-06-30
SOCIETE EN COMMANDITE FRONT STREET 2010-I	2010-06-30
SOCIETE EN COMMANDITE HAMILTON PARK PLAZA (LA)	2010-06-30
SOCIETE EN COMMANDITE NORREP PERFORMANCE 2007 FLOW-THROUGH	2010-06-30
SOCIETE EN COMMANDITE NORREP PERFORMANCE 2008 FLOW-THROUGH	2010-06-30
SOCIETE EN COMMANDITE PLACE MASCOUCHE	2010-06-30
SOCIETE EN COMMANDITE RESSOURCES CANADA DOMINION 2009	2010-06-30
SOCIETE EN COMMANDITE RESSOURCES CANADA DOMINION 2010	2010-06-30
SOCIETE EN COMMANDITE RIVER PARK ESTATES	2010-06-30
SOCIETE EN COMMANDITE 2100 BLOOR STREET WEST LTD PARTN.	2010-06-30
SOCIETE IMMOBILIERE INVESTUS INC.	2010-06-30
SOLUTION CROISSANCE BMO GUARDIAN (#5791)	2010-06-30
SOLUTION CROISSANCE DYNAMIQUE BMO GUARDIAN (#5791)	2010-06-30
SOLUTION DE VERSEMENT GEREE RBC (#3713)	2010-06-30
SOLUTION DE VERSEMENT GEREE RBC - EVOLUEE (#3713)	2010-06-30
SOLUTION DE VERSEMENT GEREE RBC - EVOLUEE PLUS (#3713)	2010-06-30
SOLUTION EQUILIBREE BMO GUARDIAN (#5791)	2010-06-30
SOLUTION PRUDENCE BMO GUARDIAN (#5791)	2010-06-30
SOLUTION REVENU BMO GUARDIAN (#5791)	2010-06-30
SPECTRA INC.	2010-06-30
SPEQ GES INC.	2010-06-30
SPLIT REIT OPPORTUNITY TRUST	2010-06-30
SRAI CAPITAL CORP. (#23229)	2010-06-30
STONE AGRIBUSINESS FUND	2010-06-30
STONE 2009 FLOW-THROUGH LIMITED PARTNERSHIP	2010-06-30
STORM RESOURCES LTD.	2010-06-30
SUNSTONE OPPORTUNITY (2006) DEBENTURE FUND (#26113) (#26114)	2010-06-30
SUNSTONE OPPORTUNITY (2006) REALTY TRUST (#26112) (#26114)	2010-06-30
SUNSTONE OPPORTUNITY (2007) MORTGAGE FUND	2010-06-30
SUNSTONE OPPORTUNITY (2007) REALTY TRUST	2010-06-30
SUNSTONE OPPORTUNITY (2008) MORTGAGE FUND	2010-06-30
SUNSTONE OPPORTUNITY (2008) REALTY TRUST	2010-06-30
SUNSTONE OPPORTUNITY FUND (2004) LIMITED PARTNERSHIP (#23228)	2010-06-30
SUNSTONE OPPORTUNITY FUND (2005) LIMITED PARTNERSHIP	2010-06-30
SUNSTONE OPPORTUNITY FUND (2006) LIMITED PARTNERSHIP (#26112) (#26113)	2010-06-30
SUNSTONE OPPORTUNITY FUND (2008) LIMITED PARTNERSHIP	2010-06-30
SUNSTONE U.S. (N°2) L.P. (30306)	2010-06-30
SUNSTONE U.S. (2008) L.P.	2010-06-30
SUNSTONE U.S. OPPORTUNITY (N°2) REALTY TRUST (30307)	2010-06-30
SUNSTONE U.S. OPPORTUNITY REALTY TRUST	2010-06-30
SUSTAINABLE PRODUCTION ENERGY TRUST	2010-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
SWEF TERRAWINDS RESOURCES CORP.	2010-06-30
T. BOONE PICKENS ENERGY FUND	2010-06-30
TAX OPTIMIZED RETURN ORIENTED SECURITIES TRUST	2010-06-30
TDK RESOURCE FUND INC.	2010-06-30
TECHNOLOGIE SILANIS INC.	2010-06-30
TECHNOLOGIES SONOMAX INC.	2010-06-30
TONBRIDGE POWER INC.	2010-06-30
TRIAX DIVERSIFIED HIGH YIELD TRUST	2010-06-30
TRIDENT PERFORMANCE CORP. (28909)	2010-06-30
TRIDENT PERFORMANCE CORP. II	2010-06-30
TRIDENT PERFORMANCE TRUST (#28906)	2010-06-30
TRINORTH CAPITAL INC.	2010-06-30
TRIO GOLD CORP.	2010-06-30
TUSCANY ENERGY LTD.	2010-06-30
UBS (CANADA) GLOBAL ALLOCATION FUND (#16794)	2010-06-30
UNIGOLD INC.	2010-06-30
URANIUM FOCUSED ENERGY FUND	2010-06-30
URBANA CORPORATION	2010-06-30
UTILITY SPLIT TRUST	2010-06-30
VALENCIA CAPITAL DE RISQUE INC.	2010-06-30
VICTHOM BIONIQUE HUMAINE INC.	2010-06-30
WALTON ONTARIO LAND L.P. 1	2010-06-30
WCSB OIL & GAS ROYALTY INCOME 2010-II LIMITED PARTNERSHIP	2010-06-30
WEST STREET CAPITAL CORPORATION	2010-06-30
WHITEMUD RESOURCES INC.	2010-06-30
YIELD ADVANTAGE INCOME FUND (#23526)	2010-06-30
YIELD ADVANTAGE INCOME TRUST (#23732)	2010-06-30
YIELDPLUS INCOME FUND	2010-06-30
49 NORTH RESOURCES INC.	2010-06-30
9162-8248 QUEBEC INC.	2010-06-30

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
ANACONDA MINING INC.	2010-05-31
BROMPTON CORP.	2010-04-30
CAPITAL MLB INC.	2010-04-30
CONTINENTAL PRECIOUS MINERALS INC.	2010-05-31
FANCAMP EXPLORATION LTD	2010-04-30
INNOVENTE INC.	2010-04-30
JDS UNIPHASE CANADA LTD.	2002-06-30
JDS UNIPHASE CORPORATION	2010-07-03
LORUS THERAPEUTICS INC.	2010-05-31
METRO VANCOUVER PROPERTIES CORP.	2010-04-30
MINES D'OR EXCEL INC. (LES)	2010-04-30
PRESCIENT NEUROPHARMA INC.	2010-06-30

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
RESSOURCES EXPLOR INC.	2010-04-30
RESSOURCES MURGOR INC.	2010-04-30
ROYAL GOLD, INC.	2010-06-30
SIGMA INDUSTRIES INC.	2010-04-24
STAR HEDGE MANAGERS CORP.	2010-05-31
TRANSGAMING INC.	2010-05-31
WABI EXPLORATION INC.	2010-04-30

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
ANACONDA MINING INC.	2010-05-31
BROMPTON CORP.	2010-04-30
CAPITAL MLB INC.	2010-04-30
CONTINENTAL PRECIOUS MINERALS INC.	2010-05-31
FANCAMP EXPLORATION LTD	2010-04-30
JDS UNIPHASE CANADA LTD.	2002-06-30
JDS UNIPHASE CORPORATION	2010-07-03
LORUS THERAPEUTICS INC.	2010-05-31
METRO VANCOUVER PROPERTIES CORP.	2010-04-30
MINES D'OR EXCEL INC. (LES)	2010-04-30
PRESCIENT NEUROPHARMA INC.	2010-06-30
RESSOURCES EXPLOR INC.	2010-04-30
RESSOURCES MURGOR INC.	2010-04-30
ROYAL GOLD, INC.	2010-06-30
SIGMA INDUSTRIES INC.	2010-04-24
STAR HEDGE MANAGERS CORP.	2010-05-31
TRANSGAMING INC.	2010-05-31
WABI EXPLORATION INC.	2010-04-30

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

	Date du document
ATLANTIS SYSTEMS CORP.	
CERES GLOBAL AG CORP.	
CORPORATION GROUPE MERCATOR TRANSPORT	
CORPORATION OR SULLIDEN LTEE	
EXPLORATION LOUNOR INC.	
GLV INC.	
MOSAID TECHNOLOGIES INCORPORATED	
NORTHERN FINANCIAL CORPORATION	
PRESTIGE TELECOM INC.	
RESSOURCES EXPLOR INC.	
SILVERCORP METALS INC.	
SOLUTIONS ELECTRONIQUES SARATOGA INC.	

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

	Date du document
TECHNOLOGIES CLEMEX INC.	
TRANSGAMING INC.	

NOTICE ANNUELLE

	Date du document
ANACONDA MINING INC.	2010-05-31
CONTINENTAL PRECIOUS MINERALS INC.	2010-05-31
JDS UNIPHASE CORPORATION	2010-07-03
LORUS THERAPEUTICS INC.	2010-05-31
ROYAL GOLD, INC.	2010-06-30
STAR HEDGE MANAGERS CORP.	2010-05-31
TRANSGAMING INC.	2010-05-31
5N PLUS INC.	2010-05-31

ANNEXE 2 DÉCLARATIONS D'INITIÉS CONFORMES (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

Liste des symboles SEDI

RELATIONS AVEC L'ÉMETTEUR ASSUJETTI	45 : Contrepartie d'un bien
1 : Émetteur assujetti ayant acquis ses propres titres	46 : Contrepartie de services
2 : Filiale de l'émetteur assujetti	47 : Acquisition ou aliénation par don
3 : Porteur de titres qui détient en propriété véritable ou contrôle plus de % des titres d'un émetteur assujetti (Loi sur les valeurs mobilières du Québec – 10 % d'une catégorie d'actions) comportant le droit de vote ou droit de participer, sans limite, au bénéfice et au partage en cas de liquidation.	48 : Acquisition par héritage ou aliénation par legs
4 : Administrateur d'un émetteur assujetti	Dérivés émis par l'émetteur
5 : Dirigeant d'un émetteur assujetti	50 : Attribution d'options
6 : Administrateur ou dirigeant d'un porteur de titres visé en 3	51 : Levée d'options
7 : Administrateur ou dirigeant d'un initié à l'égard de l'émetteur assujetti ou d'une filiale de l'émetteur assujetti, autre que 4, 5 et 6	52 : Expiration d'options
8 : Initié présumé – six mois avant de devenir initié	53 : Attribution de bons de souscription
NATURE DE L'OPÉRATION	54 : Exercice de bons de souscription
Généralités	55 : Expiration de bons de souscription
00 : Solde d'ouverture – Déclaration initiale format SEDI	56 : Attribution de droits de souscription
10 : Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	57 : Exercice de droits de souscription
11 : Acquisition ou aliénation effectuée privément	58 : Expiration de droits de souscription
15 : Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	59 : Exercice au comptant
16 : Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	Dérivés émis par un tiers
22 : Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, un regroupement ou une acquisition	70 : Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers
30 : Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	71 : Exercice d'un dérivé émis par un tiers
35 : Dividende en actions	72 : Autre règlement d'un dérivé émis par un tiers
36 : Conversion ou échange	73 : Expiration d'un dérivé émis par un tiers
37 : Division ou regroupement d'actions	Divers
38 : Rachat – annulation	90 : Changements relatifs à la propriété
40 : Vente à découvert	97 : Autres
	99 : Correction d'information
	NATURE DE L'EMPRISE
	D : Propriété directe
	I : Propriété indirecte
	C : Contrôle
	AUTRES MENTIONS
	O : Opération originale
	M : Première modification
	M' : Deuxième modification
	M" : Troisième modification, etc.
	R : Opération déclarée hors délai (en retard).

* : L'astérisque en regard d'un solde de clôture signifie que l'initié ou son agent déposant a aussi indiqué un solde calculé par lui-même lorsque l'opération a été déposée.

AVIS

L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).

Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée cidessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais. Le personnel de l'Autorité rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières, déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti au Québec dans un délai de 10 jours, sauf dans certains cas précis. Ces opérations doivent être rapportées de façon exacte et claire. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
49 North Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
49 North Resources Inc.	1		O	2010-09-03	D	38 - Rachat ou annulation	700	1.7200	377 540
			O	2010-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	1.7900	382 540
Inwentash, Sheldon	6								
Pinetree Capital Ltd.	PI		O	2010-08-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(37 900)	1.7400	640 800
			O	2010-08-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(26 300)	1.7272	614 500
			O	2010-08-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(27 900)	1.7626	586 600
MacNeill, Tom	4, 5, 3		O	2010-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	1.7900	1 482 606
Pinetree Capital Ltd.	3								
Pinetree Resource Partnership	PI		O	2010-08-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(37 900)	1.7400	640 800
			O	2010-08-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(26 300)	1.7272	614 500
			O	2010-08-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(27 900)	1.7626	586 600
			O	2010-08-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 400)	1.7500	571 200
AAER Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Guillemette, Robert	5	R	O	2006-12-13	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	71 428	0.3500	341 428
		R	O	2008-10-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.2300	432 856
		R	O	2008-10-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 500)	0.1700	425 356
		R	O	2008-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(27 500)	0.2300	397 856
		R	O	2009-02-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.1800	377 856
		R	O	2009-04-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 000)	0.2500	370 856
Absolute Software Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Absolute Software Corporation	1		O	2010-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	4.2000	3 638 200
			O	2010-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 100	4.1000	3 657 300
			O	2010-08-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	4.2500	3 677 300
			O	2010-08-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	4.1842	3 697 300
			O	2010-08-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 300	4.1297	3 716 600
			O	2010-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	4.2100	3 736 600
			O	2010-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	4.2500	3 756 600
ACTIVEnergy Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Activenergy Income Fund	1		O	2010-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	6.8800	19 776 855
			O	2010-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	700	6.7500	19 777 555
			O	2010-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	700	6.8500	19 778 255
			O	2010-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	100	6.8400	19 778 355
			O	2010-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	800	6.8000	19 779 155
			O	2010-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	600	6.8500	19 779 755
			O	2010-09-03	D	38 - Rachat ou annulation	900	6.8000	19 780 655
			O	2010-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	800	6.8000	19 781 455
			O	2010-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	6.7800	19 783 755
Advantage Oil & Gas Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Balog, Stephen	4		O	2010-09-02	D	46 - Contrepartie de services	1 630	6.6300	12 775
Blackwood, Donald Craig	5		O	2010-09-02	D	46 - Contrepartie de services	8 916	6.6300	28 356
Bokenfohr, Neil	5		O	2010-09-02	D	46 - Contrepartie de services	13 067	6.6300	142 974
Cairns, Patrick James	5		O	2010-09-02	D	46 - Contrepartie de services	13 067	6.6300	340 690

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Drader, Kelly Ivan	5		O	2010-09-02	D	46 - Contrepartie de services	18 755	6.6300	796 662
Haggis, Paul	4		O	2010-09-02	D	46 - Contrepartie de services	1 630	6.6300	9 305
Howard, John Arnold	4		O	2010-09-02	D	46 - Contrepartie de services	1 630	6.6300	17 305
Kary, Weldon Myrle	5		O	2010-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	6.4800	208 130
			O	2010-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	6.6100	211 197
			O	2010-09-02	D	46 - Contrepartie de services	13 067	6.6300	221 197
Mah, Andy	5		O	2010-09-02	D	46 - Contrepartie de services	23 982	6.6300	210 139
Mdntosh, Ronald A	4		O	2010-09-02	D	46 - Contrepartie de services	1 630	6.6300	45 122
O'Brien, Sheila	4		O	2010-09-02	D	46 - Contrepartie de services	1 630	6.6300	12 416
Pennycook, Carol	4		O	2010-09-02	D	46 - Contrepartie de services	1 630	6.6300	7 842
Sharpe, Steven Blair	4		O	2010-09-02	D	46 - Contrepartie de services	2 460	6.6300	9 169
Advitech Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Guebert, David Dean	4		O	2010-09-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Ag Growth International Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ag Growth International Inc.	1		O	2010-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	13 000	35.5000	18 700
			O	2010-08-03	D	38 - Rachat ou annulation	5 700	34.9400	5 700
			O	2010-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	35.9500	38 700
			O	2010-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	9 600	36.5000	48 300
			O	2010-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(48 300)		0
Agrium Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Wateman, Bruce G.	5		O	2010-09-02	D	51 - Exercice d'options	20 000	20.5200	64 500
			O	2010-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	74.7300	44 500
Wilson, Michael M.	5		O	2010-09-03	D	51 - Exercice d'options	21 600	20.5200	195 510
			O	2010-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(21 600)	75.4966	173 910
<i>Options</i>									
Wateman, Bruce G.	5		O	2010-09-02	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	20.5200	385 650
Wilson, Michael M.	5		O	2010-09-03	D	51 - Exercice d'options	(21 600)	20.5200	884 977
Akita Drilling Ltd.									
<i>Actions sans droit de vote</i>									
Charlton, Loraine	4		O	2010-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	100	7.7500	5 705
			O	2010-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(100)		5 605
			O	2010-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	200	7.7900	5 805
			O	2010-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(200)		5 605
Alberta Oilsands Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Goodisman, Adrian Howard	4		O	2010-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.2700USD	1 770 000
Alexis Minerals Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Barch, Bruce	5		O	2010-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	38 000	0.1450	114 000*
Alimentation Couche-Tard Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Catégorie B</i>									
McCure, Matt	5		O	2010-09-03	D	51 - Exercice d'options	1 000	11.5800	1 000
			O	2010-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	23.9000	0
Trowbridge, Kim	7, 5		O	2010-09-01	D	51 - Exercice d'options	12 000	3.4025	202 000
			O	2010-09-02	D	51 - Exercice d'options	28 000	3.4025	218 000
			O	2010-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 000)	23.8990	190 000
			O	2010-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(28 000)	23.8237	190 000
<i>Options</i>									
McCure, Matt	5		O	2010-09-03	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	11.5800	46 950
Trowbridge, Kim	7, 5		O	2010-09-01	D	51 - Exercice d'options	(12 000)	3.4025	188 000
			O	2010-09-02	D	51 - Exercice d'options	(28 000)	3.4025	160 000
<i>Unité d'action différée</i>									
Desrosiers, Roger	4		O	2010-09-03	D	46 - Contrepartie de services	265	23.5900	7 375

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Elie, Jean André	4		O	2010-09-03	D	46 - Contrepartie de services	281	23.5900	6 909
Kau, Mélanie	4		O	2010-09-03	D	46 - Contrepartie de services	627	23.5900	11 544
Longpré, Roger	4		O	2010-09-03	D	46 - Contrepartie de services	530	23.5900	11 099
Sauriol, Jean-Pierre	4		O	2010-09-03	D	46 - Contrepartie de services	628	23.5900	17 105
Turmel, Jean	4		O	2010-09-03	D	46 - Contrepartie de services	912	23.5900	19 996
Alphinat inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ste-Marie, Benoit	4		O	2010-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.0650	889 000*
AltaCanada Energy Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Jackson, Donald Leslie	5		O	2010-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.0800	167 246
Altus Group Income Fund									
<i>Options</i>									
Barker, Michael	5		O	2010-08-30	D	51 - Exercice d'options	(8 588)	7.2800	40 875
<i>Parts</i>									
Barker, Michael	5		O	2010-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	13.7500	46 352
			O	2010-08-30	D	51 - Exercice d'options	8 588		50 352
Angle Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Rooda, Jacob	4		O	2010-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	6.9900	13 500
			O	2010-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 500	7.0000	25 000
Cynthia Rooda	PI		O	2010-09-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 500	7.0000	25 000
ARC Energy Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Kvisle, Harold N.	4		O	2010-08-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	19.5100	20 000
Armtec Infrastructure Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Finlay, Shane	7		O	2010-08-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			717
Laurie Finlay	PI		O	2010-08-03	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			417
Shane Finlay and Laurie Finlay jointly	PI		O	2010-08-03	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			18 204
Arsenal Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
MacKay, Ronald Neil	4								
101029936 Saskatchewan Ltd.	PI		O	2010-08-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	32 000	0.8000	2 958 400
			O	2010-08-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	85 000	0.7900	3 043 400
			O	2010-08-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	58 000	0.8000	3 101 400
			O	2010-09-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	26 000	0.8100	3 127 400
Artis Real Estate Investment Trust									
<i>Parts</i>									
Green, James	5		O	2010-09-02	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	1 000	12.2000	25 300
Astral Media inc.									
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>									
Catellier, Brigitte	5		O	2010-09-02	D	51 - Exercice d'options	2 380	30.6700	4 452
			O	2010-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 380)	37.1700	2 072
Fortier, Robert	5		O	2010-09-01	D	51 - Exercice d'options	900	30.6700	4 124
			O	2010-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	37.0000	3 224
Godfrey, Paul Victor	4		O	2010-09-07	D	51 - Exercice d'options	1 466	21.1250	3 466
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 466)	37.0991	2 000
Roy, Pierre	7		O	2010-09-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	159	35.8300	11 474
			O	2010-09-07	D	51 - Exercice d'options	14 000	30.6700	25 474
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 000)	37.0667	11 474
Sabbatini, Luc	7		O	2010-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 161)	35.9600	4 395
<i>Options</i>									
Catellier, Brigitte	5		O	2010-09-02	D	51 - Exercice d'options	(2 380)	30.6700	19 420
Fortier, Robert	5		O	2010-09-01	D	51 - Exercice d'options	(900)	30.6700	15 900
Godfrey, Paul Victor	4		O	2010-09-07	D	51 - Exercice d'options	(1 466)	21.1250	2 666

Émetteur Titre Initié Porteur inscrit	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Roy, Pierre	7		O	2010-09-07	D	51 - Exercice d'options	(14 000)	30.6700	62 608
ATCO LTD.									
<i>Actions sans droit de vote Class I</i>									
ATCO Ltd.	1		O	2010-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	9 500	50.7200	9 500
			O	2010-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	(9 500)		0
			O	2010-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	16 600	51.0400	16 600
			O	2010-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	(16 600)		0
			O	2010-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	35 500	51.6700	35 500
			O	2010-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	(35 500)		0
			O	2010-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	37 500	50.5000	37 500
			O	2010-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(37 500)		0
Lake, Grant M.	7		O	2010-09-08	D	51 - Exercice d'options	1 600	23.3600	2 316
			O	2010-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	53.3000	2 216
			O	2010-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	53.2900	1 916
			O	2010-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	53.3500	1 716
			O	2010-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	53.2000	1 416
			O	2010-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	53.2900	1 216
			O	2010-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	53.0400	716
<i>Options 46.72</i>									
Lake, Grant M.	7		O	2010-09-08	D	51 - Exercice d'options	(1 600)		1 000
Atlanta Gold Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
folk, allan john	4								
Nalla Investments Ltd.	PI	R	O	2010-08-25	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	312 500	0.1600	529 166
B2Gold Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Stansbury, Dennis	5		O	2010-09-03	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(13 900)	1.8900	4 786 100
Banque de Montréal									
<i>Actions ordinaires</i>									
Downe, William	5		O	2010-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	57.4100	165 971
Robertson, Russel Clark	5		O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	59.0000	11 385
BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA									
<i>Actions ordinaires</i>									
Desjardins, François	7, 5		O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	45.5000	5 041
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	45.3500	4 541
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	45.3400	4 341
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	45.3300	4 241
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	45.3100	3 641
Orange, Jacqueline C.	4		O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	440	46.5000	4 816
Banque Nationale du Canada									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lecat, Olivier H.	5		O	2010-09-08	D	51 - Exercice d'options	16 000	48.2000	18 021
			O	2010-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 000)	64.2772	2 021
Throop, Gerry	7		O	2010-09-08	D	51 - Exercice d'options	10 190	53.8500	10 190
			O	2010-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 190)	64.3088	0
<i>Options</i>									
Lecat, Olivier H.	5		O	2010-09-08	D	51 - Exercice d'options	(16 000)	48.2000	75 860
Throop, Gerry	7		O	2010-09-08	D	51 - Exercice d'options	(10 190)	53.8500	43 509
Baytex Energy Trust									
<i>Droits</i>									
Best, Randal John	5		O	2010-09-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(35 700)	15.1700	275 000
<i>Parts de fiducie</i>									
Best, Randal John	5		O	2010-09-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	35 700	4.8700	78 800
			O	2010-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(35 700)	35.0000	43 100
Boardwalk Real Estate Investment Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Brimmell, Jonathan David	5		O	2010-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	43.7500	202
			O	2010-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	43.7400	2
Bombardier Inc.									
<i>Deferred Stock Units/Unités d'actions différées</i>									
Repesas, Carlos	4		O	2010-09-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 631		136 690
BONAVISTA ENERGY TRUST									
<i>Parts de fiducie</i>									
MacPhail, Keith A.J.	4, 5		O	2010-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 000)	24.8200	2 235 722
			O	2010-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 000)	24.7100	2 221 722
Borex inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Plourde, Mario	6		O	2010-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	7.5000	2 400
<i>Options Options d'achat d'actions ordinaires</i>									
Thibodeau, Jean-François	7, 5		O	2010-09-03	D	50 - Attribution d'options	25 491	9.2000	186 505
Brookfield Asset Management Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A Limited Voting</i>									
Goldgut, Harry	7		O	2010-09-02	D	51 - Exercice d'options	5 000	6.7259	95 000
			O	2010-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	28.1500	90 000
<i>Options</i>									
Goldgut, Harry	7		O	2010-09-02	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	6.7259	1 195 625
Brownstone Ventures Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Inwentash, Sheldon	4, 5		O	2010-08-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	52 000	0.1700	
Pinetree Capital Ltd.	PI		M	2010-08-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	52 000	0.4500	10 437 220
Pinetree Capital Ltd.	3		O	2010-08-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	52 000	0.1700	10 437 220
Pinetree Resource Partnership	PI		O	2010-08-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.4600	10 462 220
BSM Technologies Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bell, John K.	4		O	2006-02-24	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Dan Bell	PI		O	2010-08-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	394 000	0.0250	394 000
Onbelay Capital Inc.	PI		O	2010-08-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 285 000	0.0250	8 396 904
			O	2010-08-31	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 285 714		9 682 618
Onbelay Investment Corp.	PI		O	2006-02-24	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-08-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000 000	0.0250	2 000 000
Onbelay Partners Limited	PI		O	2010-08-31	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(1 285 714)		0
Rahemtulla, Aly	4		O	2010-08-31	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(1 285 714)		0
Onbelay Partners Limited	PI		O	2010-08-31	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(1 285 714)		0
C&C Energia Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
mackenzie, noman john	4	R	O	2010-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	7.4900	227 708
		R	O	2010-08-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	7.3500	227 408
			O	2010-08-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 200)	7.2800	221 208
			O	2010-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 685)	7.2449	214 523
C.A. Bancorp Canadian Realty Finance Corporation									
<i>Class A Shares</i>									
C.A. Bancorp Canadian Realty Finance Corporation	1		O	2010-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	6.4994	5 000
			O	2010-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	6.4994	0
			O	2010-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	900	5.8500	900
			O	2010-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	(900)	5.8500	0
C.A. Bancorp Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
C.A. Bancorp Inc.	1		O	2010-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	14 900	1.7500	14 900
			O	2010-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	(14 900)	1.7500	0

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2010-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	6 300	1.7600	6 300
			O	2010-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	(6 300)	1.7600	0
			O	2010-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	8 000	1.8100	8 000
			O	2010-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	(8 000)	1.8100	0
			O	2010-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	5 600	1.8100	5 600
			O	2010-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	(5 600)	1.8100	0
			O	2010-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	14 900	1.8100	14 900
			O	2010-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	(14 900)	1.8100	0
			O	2010-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	7 000	1.8200	7 000
			O	2010-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(7 000)	1.8200	0
			O	2010-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	1.8200	2 600
			O	2010-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	(2 600)	1.8200	0
			O	2010-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	14 900	1.8000	14 900
			O	2010-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(14 900)	1.8000	0
Calian Technologies Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Calian Technologies Ltd	5		O	2010-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	100	17.7500	100
			O	2010-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		0
Coates, John Thomas	5		O	2010-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	17.8000	13 150*
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	17.8000	11 650*
			O	2010-09-08	D	51 - Exercice d'options	5 000	13.4700	16 650*
			O	2010-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	18.0000	14 650*
			O	2010-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	18.1000	13 650*
RRSP	PI		O	2010-09-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	17.8500	12 094*
			O	2010-09-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(94)	17.9000	12 000*
			O	2010-09-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	17.9000	10 000*
<i>Options</i>									
Coates, John Thomas	5		O	2010-09-08	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	13.4700	3 400*
Calloway Real Estate Investment Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Young, Michael D'Arcy	4		O	2010-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	23.1641	180 000
Canaccord Financial Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Saunders, Graham Edward	7								
Canaccord Capital Corporation	PI		O	2010-09-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	10.2500	120 384
Canadian Natural Resources Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Canadian Natural Resources Limited	1		O	2010-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	843 300	33.6700	843 300
			O	2010-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	900 000	31.9200USD	1 743 300
			O	2010-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(843 300)	33.6700	900 000
			O	2010-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(900 000)	31.9200USD	0
Edens, James Andrew	7		O	2010-08-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	296		22 733
			O	2010-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)		22 233
Reed, Timothy Gordon	5		O	2010-05-28	D	37 - Division ou regroupement d'actions	340		
			M	2010-05-28	D	37 - Division ou regroupement d'actions	340		680
Solium Capital	PI		O	2010-05-28	I	37 - Division ou regroupement d'actions	10 024		
			M	2010-05-28	I	37 - Division ou regroupement d'actions	10 024		20 048
Stagg, Kendall W.	5		O	2010-05-28	D	37 - Division ou regroupement d'actions	12 000		
			M	2010-05-28	D	37 - Division ou regroupement d'actions	12 000		24 000
Solium Capital	PI		O	2010-05-28	I	37 - Division ou regroupement d'actions	18 782		
			M	2010-05-28	I	37 - Division ou regroupement d'actions	18 782		37 564
TD Waterhouse	PI		O	2010-05-28	I	37 - Division ou regroupement d'actions	324		
			M	2010-05-28	I	37 - Division ou regroupement d'actions	324		648
<i>Options</i>									
Bell, William David Redvers	7		O	2010-05-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	57 496		
			M	2010-05-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	57 496		114 992*

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Canadian Oil Recovery & Remediation Enterprises Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Reed, Timothy Gordon	5		O	2010-05-28	D	37 - Division ou regroupement d'actions	62 400		
			M	2010-05-28	D	37 - Division ou regroupement d'actions	62 400		124 800
Stagg, Kendall W.	5		O	2010-05-28	D	37 - Division ou regroupement d'actions	88 000		
			M	2010-05-28	D	37 - Division ou regroupement d'actions	88 000		176 000
Torriero, Domenic	5		O	2010-05-28	D	37 - Division ou regroupement d'actions	74 500		
			M	2010-05-28	D	37 - Division ou regroupement d'actions	74 500		149 000
Canadian Oil Sands Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Sangster, Brant G.	4		O	2010-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	289	25.5000	15 045
Canadian Real Estate Investment Trust									
<i>Parts Real Estate Investment Trust Units</i>									
McSotey, Timothy	5		O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	31.9300	114 427
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	31.9120	114 327
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	31.9100	114 227
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	31.9000	114 127
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	31.8900	114 027
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	31.8800	113 927
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 400)	31.8700	111 527
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 922)	31.8500	107 605
Canadian Utilities Limited									
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>									
Canadian Utilities Limited	1		O	2010-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 533	48.5800	1 533
			O	2010-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	(1 533)		0
			O	2010-08-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 534	49.0800	1 534
			O	2010-08-05	D	38 - Rachat ou annulation	(1 534)		0
			O	2010-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 533	48.5400	1 533
			O	2010-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	(1 533)		0
			O	2010-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 150	47.7300	1 150
			O	2010-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	(1 150)		0
			O	2010-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	1 150	47.1800	1 150
			O	2010-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	(1 150)		0
			O	2010-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 150	46.7100	1 150
			O	2010-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 150)		0
			O	2010-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 150	46.4100	1 150
			O	2010-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	(1 150)		0
			O	2010-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 150	47.0700	1 150
			O	2010-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	(1 150)		0
			O	2010-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 150	47.2100	1 150
			O	2010-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	(1 150)		0
			O	2010-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	1 150	47.2200	1 150
			O	2010-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	(1 150)		0
			O	2010-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 150	46.9300	1 150
			O	2010-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	(1 150)		0
			O	2010-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 150	46.8400	1 150
			O	2010-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	(1 150)		0
			O	2010-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 150	46.4900	1 150
			O	2010-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	(1 150)		0
			O	2010-08-23	D	38 - Rachat ou annulation	1 150	47.5700	1 150
			O	2010-08-23	D	38 - Rachat ou annulation	(1 150)		0
			O	2010-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	1 150	47.1900	1 150

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2010-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	(1 150)		0
			O	2010-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	1 150	47.0500	1 150
			O	2010-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	(1 150)		0
			O	2010-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 150	46.8000	1 150
			O	2010-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	(1 150)		0
			O	2010-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 150	46.8700	1 150
			O	2010-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(1 150)		0
			O	2010-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	1 150	47.1000	1 150
			O	2010-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	(1 150)		0
			O	2010-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	1 150	47.4800	1 150
			O	2010-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(1 150)		0
Werth, Susan R.	7, 6, 5		O	2010-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1	46.9800	1 591
Canfor Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Calabrigo, David M.	7, 5		O	2010-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	8.2500	8 000
Cangene Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cangene Corporation	1		O	2010-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	79 700	3.5800	2 763 300*
Canso Credit Income Fund									
<i>Exposure to Issuer through Canso Income Fund</i>									
Mudie, Gail Roberta	7		O	2010-08-31	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	114	4.8211	10 502
Canuc Resources Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hinde Gold Fund	3		O	2010-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	67 000	0.1900	4 731 500
Capital Vtechlab Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Chassé, Claude	4, 5, 3		O	2010-08-17	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	15 076	0.0750	481 742
<i>Options</i>									
Chassé, Claude	4, 5, 3		O	2005-08-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2010-08-17	D	50 - Attribution d'options	100 005		100 005
Capstone Mining Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Iorich, Vladimir	3								
Pala Investments Holdings Limited	PI		O	2010-08-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 200	2.4500	32 189 500
			O	2010-09-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500 000	2.7000	32 689 500
			O	2010-09-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	112 400	2.7000	32 801 900
Cascades inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cascades inc.	1		O	2010-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	6.7000	5 000
			O	2010-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
			O	2010-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	6.4000	5 000
			O	2010-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
			O	2010-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	9 800	6.2400	9 800
			O	2010-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	(9 800)		0
Catalyst Paper Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Third Avenue Management LLC	3								
Separately Managed Accounts	PI		O	2010-09-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(81 400)	0.0959	56 046 906
<i>Options</i>									
Baarda, Brian	5		O	2010-09-01	D	50 - Attribution d'options	322 581	0.1250	368 171
Clarke, Kevin John	5		O	2010-06-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-09-01	D	50 - Attribution d'options	2 419 355	0.1250	2 419 355
Crowley, Leo Thomas	7		O	2010-09-01	D	50 - Attribution d'options	322 581	0.1250	828 174
Johnston, Brian	5		O	2010-09-01	D	50 - Attribution d'options	322 581	0.1250	369 279
<i>Restricted Share Units</i>									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
Baarda, Brian	5		O	2010-09-01	D	97 - Autre	200 000		200 000
Clarke, Kevin John	5		O	2010-06-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-09-01	D	97 - Autre	1 500 000		1 500 000
Crowley, Leo Thomas	7		O	2010-09-01	D	97 - Autre	200 000		340 804
Johnston, Brian	5		O	2010-09-01	D	97 - Autre	200 000		200 000
CCL Industries Inc.									
<i>Droits Restrictés Share Units</i>									
Pedroli, John	7	R	O	2010-08-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 000		24 000
Vaidyanathan, Lalitha	5	R	O	2010-08-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 000		24 000
Celtic Exploration Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Franks, Alan G.	5								
Employee Stock Savings Plan	PI		O	2010-08-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	96	11.5600	10 444
Shea, Michael	5								
Employee Stock savings Plan(ESSP)	PI		O	2010-08-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	97	11.5600	10 684
Wilson, David John	4, 5, 3								
Employee Stock Savings Plan	PI		O	2010-08-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	96	11.5600	12 238
			O	2010-08-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	17	11.5600	12 255
Cenovus Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Robertson, Neil William	5		O	2010-09-07	D	51 - Exercice d'options	700	22.9100	8 223
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	29.0800	7 523
			O	2010-09-07	D	51 - Exercice d'options	1 500	22.9100	9 023
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	29.0700	7 523
			O	2010-09-07	D	51 - Exercice d'options	700	22.9100	8 223
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	29.0600	7 523
			O	2010-09-07	D	51 - Exercice d'options	300	22.9100	7 823
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	29.0500	7 523
			O	2010-09-07	D	51 - Exercice d'options	600	22.9100	8 123
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	29.0400	7 523
			O	2010-09-07	D	51 - Exercice d'options	800	22.9100	8 323
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	29.0300	7 523
			O	2010-09-07	D	51 - Exercice d'options	700	22.9100	8 223
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	29.0200	7 523
			O	2010-09-07	D	51 - Exercice d'options	700	22.9100	8 223
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	29.0100	7 523
<i>Options</i>									
Robertson, Neil William	5		O	2010-09-07	D	51 - Exercice d'options	(700)	22.9100	119 468
			O	2010-09-07	D	51 - Exercice d'options	(1 500)	22.9100	117 968
			O	2010-09-07	D	51 - Exercice d'options	(700)	22.9100	117 268
			O	2010-09-07	D	51 - Exercice d'options	(300)	22.9100	116 968
			O	2010-09-07	D	51 - Exercice d'options	(600)	22.9100	116 368
			O	2010-09-07	D	51 - Exercice d'options	(800)	22.9100	115 568
			O	2010-09-07	D	51 - Exercice d'options	(700)	22.9100	114 868
			O	2010-09-07	D	51 - Exercice d'options	(700)	22.9100	114 168
Century Mining Corporation									
<i>Options</i>									
Lamarque, William Gilfillan	4		O	2009-12-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2010-01-14	D	50 - Attribution d'options	100 000		100 000
		R	O	2010-06-11	D	50 - Attribution d'options	250 000		350 000
Cervus Equipment Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Higgins, John C.	5		O	2010-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 976)	10.3500	707
			O	2010-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	10.4000	507
Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée									
<i>Options</i>									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Campbell, Donald Byron	5		O	2010-09-02	D	51 - Exercice d'options	(2 300)	27.6200	100 400
Foot, Raymond	5		O	2010-09-02	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	57.7000	109 000
			O	2010-09-02	D	51 - Exercice d'options	(100)	57.7000	108 900
			O	2010-09-02	D	51 - Exercice d'options	(300)	57.7000	108 600
			O	2010-09-02	D	51 - Exercice d'options	(800)	57.7000	107 800
			O	2010-09-02	D	51 - Exercice d'options	(2 300)	57.7000	105 500
			O	2010-09-02	D	51 - Exercice d'options	(100)	57.7000	105 400
			O	2010-09-02	D	51 - Exercice d'options	(900)	57.7000	104 500
			O	2010-09-02	D	51 - Exercice d'options	(200)	57.7000	104 300
Graham, Vernon William	5		O	2010-09-03	D	51 - Exercice d'options	(4 900)	30.5000	73 700
Ireland, Philip	5		O	2010-09-02	D	51 - Exercice d'options	(600)	57.7000	56 200
			O	2010-09-03	D	51 - Exercice d'options	(100)	27.6200	56 100
			O	2010-09-03	D	51 - Exercice d'options	(350)	27.6200	55 750
McFarlane, Douglas Norman	5		O	2010-09-02	D	51 - Exercice d'options	(4 000)	57.7000	51 900
Winter, Brock M.	5		O	2010-09-02	D	51 - Exercice d'options	(300)	32.5000	117 700
			O	2010-09-02	D	51 - Exercice d'options	(400)	32.5000	117 300
			O	2010-09-02	D	51 - Exercice d'options	(400)	32.5000	116 900
			O	2010-09-02	D	51 - Exercice d'options	(100)	32.5000	116 800
			O	2010-09-02	D	51 - Exercice d'options	(100)	32.5000	116 700
Chemtrade Logistics Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Aarts, Leon	5		O	2010-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	10.1400USD	24 000
Chinook Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bartow, Lloyd Geoffrey	5		O	2010-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	2.3700	48 120
CI Financial Corp.									
<i>Débitures 4.19 Débitures due 2014</i>									
Bank of Nova Scotia, The	3								
Scotia Capital Inc.	PI		O	2010-09-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 10 000.00	101.1520	\$ 2 168 000.00
Cineplex Galaxy Income Fund									
<i>Options</i>									
Nelson, Gordon	5		O	2010-08-27	D	59 - Exercice au comptant	(40 000)	21.0800	
			M	2010-08-27	D	59 - Exercice au comptant	(40 000)	21.0800	217 500
CJL Capital inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Berger, Michel	4		O	2010-09-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			499 998
Jacob, Mario	4		O	2010-09-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 000 002
Sirois, Denis M.	4		O	2010-09-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			500 001
Clarke Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Clarke Inc.	1		O	2010-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	100	4.0000	100*
			O	2010-08-23	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	4.0000	1 500*
			O	2010-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	4.0000	2 900*
			O	2010-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	4.0000	4 300*
			O	2010-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)		2 900*
			O	2010-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)		1 400*
			O	2010-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	4.0000	2 400*
			O	2010-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)		1 000*
			O	2010-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
Normandeau, Robert	4, 5		O	2010-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	3.9000	58 200*
Cline Mining Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Inwentash, Sheldon	6		O	2010-08-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(41 000)	1.5180	633 300
			O	2010-08-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 000)	1.5120	624 300
ClubLink Enterprises Limited									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Actions ordinaires									
ClubLink Entreprises Limited	1		O	2010-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	400	6.4000	400
			O	2010-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	6.4000	0
			O	2010-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	500	6.3900	500
			O	2010-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	6.3900	0
			O	2010-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	100	6.5700	100
			O	2010-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	6.5700	0
Communications DVR inc.									
Actions ordinaires									
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc.	3								
Pathway Multi Series Fund Inc. MIN001	PI	R	O	2010-08-06	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			200 000
Pathway Quebec Mining 2010 Flow-Through LP	PI		O	2010-08-06	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2010-08-06	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 610 000	0.1550	1 610 000
Bons de souscription									
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc.	3								
Pathway Quebec Mining 2010 Flow-Through LP	PI		O	2010-08-06	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			805 000
Options									
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc.	3								
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc.	PI		O	2010-08-06	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-08-06	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			13 000
		R	O	2010-08-06	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	104 650	0.1550	117 650
Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada									
Actions ordinaires									
Canadian National Railway Company	1		O	2010-08-02	D	38 - Rachat ou annulation	5 700	63.5996USD	55 700
			O	2010-08-05	D	38 - Rachat ou annulation	(5 700)		65 600
			O	2010-08-03	D	38 - Rachat ou annulation	15 600	64.5357USD	71 300
			O	2010-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	(15 600)		150 000
			O	2010-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	65.3126USD	71 300
			O	2010-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		115 600
			O	2010-08-05	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	65.7679USD	115 600
			O	2010-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		100 000
			O	2010-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	64.6080USD	165 600
			O	2010-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		100 000
			O	2010-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	64.2385USD	165 600
			O	2010-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		125 000
			O	2010-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	63.5314USD	150 000
			O	2010-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		150 000
			O	2010-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	61.3120USD	175 000
			O	2010-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	(75 000)		125 000
			O	2010-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	60.4535USD	200 000
			O	2010-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	(75 000)		350 000
			O	2010-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	60.7777USD	200 000
			O	2010-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		350 000
			O	2010-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	60.2486USD	175 000
			O	2010-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		350 000
			O	2010-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	61.7334USD	400 000
			O	2010-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		100 000
			O	2010-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	62.3959USD	400 000
			O	2010-08-23	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		125 000
			O	2010-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	61.0195USD	400 000
			O	2010-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		125 000
			O	2010-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	60.2484USD	175 000
			O	2010-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	(75 000)		100 000
			O	2010-08-23	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	60.2517USD	175 000
			O	2010-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		100 000
			O	2010-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	59.0920USD	150 000

Émetteur	Re- la- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2010-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		400 000
			O	2010-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	58.8901USD	175 000
			O	2010-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		400 000
			O	2010-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	59.8336USD	150 000
			O	2010-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		398 700
			O	2010-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	61.1180USD	450 000
			O	2010-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		98 700
			O	2010-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	48 700	61.4974USD	448 700
			O	2010-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	(48 700)		50 000
			O	2010-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	61.1499USD	448 700
			O	2010-09-03	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		0
			O	2010-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	250 000	58.4970	425 000
			O	2010-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	(250 000)		150 000
			O	2010-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	300 000	58.7295	450 000
			O	2010-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(300 000)		148 700
COMPASS Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
COMPASS Income Fund	1		O	2010-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	800	10.1500	24 776 511
Constellation Software Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bender, Jeffrey James	5								
Troy Bender in Trust	PI		O	2006-06-13	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-09-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	60	42.4900	60
Symons, Barry Alan	5								
CIBC Mellon Trust Company	PI		O	2010-03-02	I	97 - Autre	(107 221)		0
CIBC Mellon Trust Company RRSP	PI		O	2010-03-02	I	97 - Autre	(1 700)		0
CIBC Wood Gundy	PI		O	2006-06-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-19	I	97 - Autre	20 000		20 000
Computershare Trust Company - Non - RRSP	PI		O	2006-06-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-09-03	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 354	42.1456	90 575
			O	2010-03-02	I	97 - Autre	107 221		107 221
			O	2010-03-19	I	97 - Autre	(20 000)		87 221
Computershare Trust Company - RRSP	PI		O	2010-09-03	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	553	42.1456	2 263
			O	2010-03-02	I	97 - Autre	1 700		1 700
Corporation Cameco									
<i>Actions ordinaires</i>									
Curtiss, James Richard	4		O	2010-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 185)	25.5019USD	8 965
Corporation Cott									
<i>Share Appreciation Rights</i>									
Cravens, Neal	5		O	2010-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)	1.0000USD	0
Corporation Minière Golden Share									
<i>Actions ordinaires</i>									
Giaro, Philippe	4, 5		O	2010-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.0750	876 636
			O	2010-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.0800	878 636
<i>Options</i>									
Baril, Florent	4		O	2010-09-07	D	50 - Attribution d'options	50 000		250 000
Corrans, Roy	4		O	2010-09-07	D	50 - Attribution d'options	50 000		250 000
Gauthier, Isabelle	5		O	2010-09-07	D	50 - Attribution d'options	150 000		450 000
Guilbaud, Christian	4		O	2010-09-07	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.1000	350 000
Huss, Laurence	5		O	2010-09-07	D	50 - Attribution d'options	150 000		450 000
Corporation Northgate Minérales									
<i>Actions ordinaires</i>									
Daniel, Mark	4		O	2010-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	3.1700	20 000
CORUS Entertainment Inc.									
<i>Actions sans droit de vote Class B</i>									
Murphy, Douglas Donovan	5		O	2010-09-01	D	51 - Exercice d'options	5 000	11.9500	33 255

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2010-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	19.5000	28 255
			O	2010-09-02	D	51 - Exercice d'options	2 000	11.9500	30 255
			O	2010-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	19.9000	28 255
			O	2010-09-07	D	51 - Exercice d'options	2 000	11.9500	30 255
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	19.9000	28 255
Ross, Susan	5		O	2010-09-03	D	51 - Exercice d'options	800	11.8950	14 407
			O	2010-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	20.0000	13 607
<i>Deferred Share Units (DSUs) - Director Plan</i>									
Belisle, Fernand	4		O	2010-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	603	19.4700	1 218
Erker, Dennis	4		O	2010-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	655	19.4700	27 945
Hursh, Carolyn Anne	4		O	2010-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	681	19.4700	4 087
Royer, Terrance Eldon	4		O	2010-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	847	19.4700	28 433
Shaw, Julie Marie	4		O	2010-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	167	19.4700	1 374
<i>Options</i>									
Murphy, Douglas Donovan	5		O	2010-09-01	D	51 - Exercice d'options	(5 000)		88 100
			O	2010-09-02	D	51 - Exercice d'options	(2 000)		86 100
			O	2010-09-07	D	51 - Exercice d'options	(2 000)		84 100
Ross, Susan	5		O	2010-09-03	D	51 - Exercice d'options	(800)		52 700
Crescent Point Energy Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
ROMANZIN, GERALD A.	4		O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	37.8000	676
DANIER LEATHER INC.									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Baker Street Capital, L.P.	3		O	2010-07-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-07-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			291 600
		R	O	2010-07-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	80 000		373 800*
			O	2010-08-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	10.1900	462 500
			O	2010-08-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 100	10.2000	465 600
			O	2010-08-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 700	10.5000	468 300
			O	2010-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	10.4987	469 100
			O	2010-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	10.7500	469 600
			O	2010-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 200	11.0000	475 800
			O	2010-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 100	11.0000	479 900
			O	2010-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	11.0000	486 900
			O	2010-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	11.0000	487 000
Cutter, Philip	5		O	2010-09-01	D	51 - Exercice d'options	5 000	3.1500	5 000
			O	2010-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	11.0000	0
<i>Options</i>									
Cutter, Philip	5		O	2010-09-01	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	3.1500	15 000
Dejour Enterprises Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brownstone Ventures Inc.	3		O	2010-08-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	0.3300	11 798 000
			O	2010-08-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(150 000)	0.3324	11 648 000
			O	2010-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 000)	0.3324	11 631 000
			O	2010-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	0.3300	11 628 500
Inwentash, Sheldon	6								
Brownstone Ventures Inc.	PI		O	2010-08-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 000)	0.3324	11 881 000
Denison Mines Corp. (formerly International Uranium Corporation)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lundin, Lukas Henrik	4, 5		O	2010-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	1.6100	1 000 000
Stefan, Catherine Jean Garrett	4		O	2010-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	1.4900	105 280
Ditem Explorations Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc. MineralFields 2009-VI Super Flow-Through LP	3 PI		O	2009-12-15	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			M	2009-12-15	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2009-12-15	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M''	2009-12-15	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'''	2010-08-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
MineralFields Quebec 2009 Super Flow-Through LP	PI		M''''	2009-12-15	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			875 000
			O	2009-12-15	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2009-12-15	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2009-12-15	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M''	2009-12-15	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'''	2010-08-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Pathway Multi Series Fund Inc.	PI		M''''	2009-12-15	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 500 000
			O	2010-08-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2009-12-15	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2009-12-15	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			355 000
		R	O	2010-01-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(259 000)	0.0800	96 000
			O	2010-01-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(96 000)	0.0790	0
			O	2010-08-03	C	90 - Changements relatifs à la propriété	4 166 666		4 166 666
		R	O	2010-08-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(265 500)	0.0500	3 901 166
Pathway Quebec Mining 2009 Flow-Through LP	PI		R	2010-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600 000)	0.0500	3 301 166
			O	2009-12-15	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 166 666
			O	2010-09-03	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(4 166 666)		0
Pathway Quebec Mining 2009-II Flow-Through LP	PI		O	2009-12-15	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2009-12-15	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2009-12-15	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M''	2009-12-15	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'''	2010-08-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M''''	2009-12-15	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 750 000
<i>Bons de souscription</i>									
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc.	3								
MineralFields 2009-VI Super Flow-Through LP	PI		O	2009-12-15	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2009-12-15	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2009-12-15	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M''	2009-12-15	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'''	2010-08-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
MineralFields Quebec 2009 Super Flow-Through LP	PI		M''''	2009-12-15	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			437 500
			O	2009-12-15	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2009-12-15	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2009-12-15	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M''	2009-12-15	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'''	2010-08-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Pathway Quebec Mining 2009 Flow-Through LP	PI		M''''	2009-12-15	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 250 000
			O	2009-12-15	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 083 333
Pathway Quebec Mining 2009-II Flow-Through LP	PI		O	2010-06-09	C	55 - Expiration de bons de souscription	(2 083 333)		0
			O	2009-12-15	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2009-12-15	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2009-12-15	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M''	2009-12-15	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'''	2010-08-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M''''	2009-12-15	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 875 000
<i>Options</i>									
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc.	3								
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc.	PI		O	2010-08-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2009-12-15	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			178 125
Dominion Citrus Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Ash, Winston Robert	4, 5								

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre Initié Porteur inscrit RRSP	PI		O	2010-09-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	0.2000	24 000
DPF India Opportunities Fund									
<i>Warrants</i>									
Laciak, Steve	3		O	2010-08-14	D	55 - Expiration de bons de souscription	(2 323 700)		0
DragonWave Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Allen, Peter	4, 5		O	2010-09-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	574	6.2800	443 102
Farrar, David Russell	7, 5		O	2010-09-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	383	6.2800	234 849
LAWLOR, JOHN RICHARD	5		O	2010-09-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	214	6.2800	1 495
Solheim, Alan, Glen	5		O	2010-09-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	383	6.2800	55 617
Dundee Corporation									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A</i>									
Cooper, Michael LI	7 PI		O	2003-06-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-08-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	11.2175	5 000
			O	2010-09-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	11.3000	10 000
Dundee Precious Metals Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Wilson, William George Wilson Family Trust	4 PI		O	2010-09-02	I	90 - Changements relatifs à la propriété	200 000		200 000
DundeeWealth Inc. (formerly Dundee Wealth Management Inc.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Blundell, Michael Scott	5		O	2010-06-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	15.6320	
			M	2010-06-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	15.6320	1 000
Thibault, Jean-Francois	5		O	2008-02-13	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(800)		4 020
		R	O	2008-04-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	345	12.6200	4 365
		R	O	2008-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)	14.5000	2 553
		R	O	2008-11-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	4.4000	557
		R	O	2009-10-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 200)	11.7000	2 862
RRSP	PI		O	2007-08-10	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-02-13	C	90 - Changements relatifs à la propriété	800		800
<i>Billets 5.10 Unsecured Series 1 Notes due September 25, 2014</i>									
Bank of Nova Scotia, The Scotia Capital Inc.	3 PI		O	2010-09-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 1 571 000.00	103.8200	\$ 6 671 000.00
			O	2010-09-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 10 000.00	102.5000	\$ 6 681 000.00
Eacom Timber Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Reynolds, John John Reynolds RRSP	4 PI		O	2009-08-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-09-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	0.4350	7 000
Eastmain Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hansuld, John Alexander	4	R	O	2010-08-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	1.3500	58 000*
			O	2010-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 600)	1.3500	54 400*
			O	2010-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 400)	1.3600	48 000*
Enbridge Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bird, John Richard	5		O	2010-08-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	854	48.7100	13 703
			O	2010-08-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	16 328	53.0500	30 031
933672 Ontario Inc.	PI		O	2010-08-31	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(16 328)	53.0500	0
Enbridge Income Fund									
<i>Trust Units</i>									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Bird, John Richard	7, 6		O	2003-06-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-08-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	25 000	14.9900	25 000
Bieber Securities/TD Waterhouse ITF 933672 Ontario Inc.	PI		O	2010-08-31	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(25 000)	14.9900	0
EnerVest Diversified Income Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
EnerVest Diversified Management Inc.	1		O	2010-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	62 500	13.2075	92 500
			O	2010-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(92 500)		0
Enseco Energy Services Corp.									
<i>Bons de souscription</i>									
Brussa, John Albert	4		O	2006-10-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Ensign Energy Services Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Schledwitz, Thomas	5		O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	28 771	11.1400USD	58 848*
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 526)	11.0700USD	47 322*
Entreprises Minières Globex Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
STOCH, JACK	4, 5, 3		O	2010-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	1.5200	179 612*
Equitable Group Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Moor, Andrew	5		O	2010-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	20.5600	25 301*
ESI Entertainment Systems Inc.									
<i>Options</i>									
Ahac, Alan Albert	7		O	2006-03-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-09-08	D	50 - Attribution d'options	110 000	0.0500	110 000
Esperanza Resources Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Elliott, George Dickson	4		O	2010-09-03	D	51 - Exercice d'options	50 000	0.6900	55 000
			O	2010-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	1.6800	5 000
<i>Options</i>									
Elliott, George Dickson	4		O	2010-09-03	D	51 - Exercice d'options	(50 000)		175 000
European Goldfields Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Konig, Martyn	4, 5		O	2010-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	9.9700	434 457
<i>Droits Deferred Phantom Units</i>									
Burrows, Bruce James	4		O	2010-08-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 592		67 004
Konig, Martyn	4, 5		O	2010-08-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 590		13 590
Vinton, Alfred Merton	4		O	2010-08-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 959		47 712
Excel India Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Asdhir, Bhim Dutt	4, 5		O	2010-08-27	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(6 500)	8.7615	0
Meena Asdhir	PI		O	2010-08-27	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(900)	8.7615	0
Ntash Asdhir	PI		O	2010-08-27	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(600)	8.7615	0
Cooper, Glenn William	4, 5		O	2010-08-30	D	36 - Conversion ou échange	(2 000)		0
Exploration Amex Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc.	3		O	2009-07-29	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			685 714
MineralFields 2009 Super Flow-Through LP	PI		O	2010-05-03	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(685 714)		0
MineralFields 2009-IV Super Flow-Through LP	PI		O	2009-07-29	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			171 428
			O	2010-01-11	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(171 428)		0
Pathway Mining 2009 Flow-Through LP	PI		O	2009-07-29	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			708 571
			O	2010-04-26	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(708 571)		0
Pathway Multi Series Fund Inc.	PI		O	2009-07-29	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2010-01-11	C	90 - Changements relatifs à la propriété	171 428		171 428
		R	O	2010-03-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(71 000)	0.3000	100 428
		R	O	2010-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 428)	0.3100	0
			O	2010-04-26	C	90 - Changements relatifs à la propriété	708 571		708 571
			O	2010-05-03	C	90 - Changements relatifs à la propriété	685 714		1 394 285
		R	O	2010-05-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(130 000)	0.2600	1 264 285
		R	O	2010-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	0.2600	1 164 285
		R	O	2010-05-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(708 500)	0.2600	455 785
		R	O	2010-06-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(70 000)	0.2600	385 785
		R	O	2010-07-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	0.2600	325 785
			O	2010-07-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	0.2600	
		R	M	2010-07-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	0.2600	355 785
			O	2010-08-03	C	90 - Changements relatifs à la propriété	1 142 857		1 468 642
		R	O	2010-08-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	0.2300	1 418 642
		R	O	2010-08-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	0.2300	1 393 642
Pathway Quebec Mining 2009 Flow-Through LP	PI		O	2009-07-29	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 142 857
			O	2010-08-03	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 142 857)		0
Pathway Quebec Mining 2009-II Flow-Through LP	PI		O	2010-08-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	M	2009-07-29	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			571 428
<i>Bons de souscription</i>									
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc. MineralFields 2009 Super Flow-Through LP	3	PI	O	2009-07-29	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			342 857
			O	2010-05-03	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(342 857)	0.4000	0
MineralFields 2009-IV Super Flow-Through LP	PI		O	2009-07-29	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			85 714
			O	2010-01-11	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(85 714)	0.4000	0
Pathway Mining 2009 Flow-Through LP	PI		O	2009-07-29	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			354 285
			O	2010-04-26	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(354 285)	0.4000	0
Pathway Multi Series Fund Inc.	PI		O	2009-07-29	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-01-11	C	90 - Changements relatifs à la propriété	85 714	0.4000	85 714
			O	2010-04-26	C	90 - Changements relatifs à la propriété	354 285	0.4000	439 999
			O	2010-05-03	C	90 - Changements relatifs à la propriété	342 857	0.4000	782 856
			O	2010-08-03	C	90 - Changements relatifs à la propriété	571 428	0.4000	1 354 284
Pathway Quebec Mining 2009 Flow-Through LP	PI		O	2009-07-29	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			571 428
			O	2010-08-03	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(571 428)	0.4000	0
Pathway Quebec Mining 2009-II Flow-Through LP	PI		O	2010-08-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		M	M	2009-07-29	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			571 428
<i>Options</i>									
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc.	3								
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc.	PI		O	2010-08-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2009-07-29	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			57 142
EXPLORATION AMSECO LTÉE									
<i>Options</i>									
Plante, Line	4		O	2010-07-15	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.1000	
			M	2010-07-15	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.1500	
			M'	2010-07-15	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.1500	200 000
			O	2010-08-30	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.1100	250 000
Exploration Knick inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc. MineralFields 2009-V Super Flow-Through LP	3	PI	O	2009-12-21	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2009-12-21	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2009-12-21	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M''	2010-08-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			571 429
MineralFields 2009-VII Super Flow-Through LP	PI		O	2009-12-21	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2009-12-21	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2009-12-21	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			M"	2009-12-21	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M"	2010-08-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			428 571
MineralFields Quebec 2009 Super Flow-Through LP	PI		O	2009-12-21	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2009-12-21	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2009-12-21	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Pathway Quebec Mining 2009-II Flow-Through LP	PI		M"	2010-08-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			571 429
			O	2009-12-21	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2009-12-21	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2009-12-21	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Pathway Quebec Mining 2010 Flow-Through LP	PI		M"	2010-08-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			428 571
			O	2009-12-21	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2009-12-21	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2010-08-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			740 740
<i>Options</i>									
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc.	3		O	2009-12-21	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc.	PI		M	2009-12-21	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2010-08-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			38 518
EXPLORATION NEMASKA INC.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bourassa, Guy Georges	4, 5		O	2010-08-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.4000	1 425 001
			O	2010-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.4000	1 430 001
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc.	3								
Pathway Quebec Mining 2010 Flow-Through LP	PI		O	2010-08-23	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-08-23	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2010-06-23	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 000 000	0.5000	
			M	2010-06-30	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 000 000	0.5000	1 000 000
<i>Bons de souscription</i>									
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc.	3								
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc.	PI		O	2010-08-23	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	90 000	0.5000	
			M	2010-06-23	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	90 000	0.5000	
			M'	2010-06-30	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	90 000	0.5000	317 150
Pathway Quebec Mining 2010 Flow-Through LP	PI		O	2010-08-23	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-08-23	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-23	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	500 000	0.6000	
			M	2010-06-30	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	500 000	0.6000	500 000
Exploration Orbite VSPA Inc.									
<i>Actions Classe A</i>									
Boisselle, Yvon	4, 5		O	2010-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	0.2000	1 378 650
			O	2010-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	0.2000	1 374 650
			O	2010-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.2200	1 354 650
Extendicare Limited Partnership									
<i>Class B limited partnership units</i>									
Cunningham, Margery Obrentz	6		O	2010-08-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Extendicare Real Estate Investment Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Cunningham, Margery Obrentz	4		O	2010-08-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Special Voting Units</i>									
Cunningham, Margery Obrentz	4		O	2010-08-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
FairWest Energy Corporation									
<i>Options</i>									
McNICHOL, DOUGLAS OLIVER	4, 5		O	2010-08-25	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.1000	1 400 000
Fiducie de sables bitumineux et de mega-projets énergétiques									
<i>Parts</i>									
Oil Sands and Energy Mega-Projects Trust	1		O	2010-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	7.1600	1 000

Émetteur	Re-la- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i> Initié Porteur inscrit			O	2010-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	7.1600	0
Fiera Sceptre Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A</i>									
Pennycook, David Bruce	5		O	2010-09-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			169 656
			O	2010-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	7.1000	154 656
<i>Options</i>									
Newport, Mira	5		O	2010-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)	8.5900	
			M	2010-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)	8.5900	11 233
Financière Sun Life inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Nadeau, Bertin	4		O	2010-09-01	D	90 - Changements relatifs à la propriété	8 000	25.6600	10 606
Casavant Freres, L..P.	PI		O	2010-09-01	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(8 000)	25.6600	0
Finning International Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bacarreza, Ricardo	4		O	2010-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	20.9800	27 684
			O	2010-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	20.9700	27 484
			O	2010-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	20.9500	27 284
			O	2010-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	20.9400	26 984
			O	2010-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	20.9300	26 384
			O	2010-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	20.9200	26 084
			O	2010-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	20.9100	25 984
First Majestic Silver Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
SHAW, DAVID ANDREW	4		O	2010-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	5.0100	68 100
			O	2010-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	5.0010	63 100
			O	2010-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	5.0390	58 100
			O	2010-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	5.1370	55 600
			O	2010-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 700)	5.1000	50 900
			O	2010-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 500)	5.2000	38 400
Young, Robert John	4		O	2010-09-07	D	51 - Exercice d'options	37 500	2.0300	47 500
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 800)	5.4300	28 700
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 400)	5.4200	15 300
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 900)	5.4400	10 400
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	5.4220	10 200
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	5.4320	10 000
<i>Options</i>									
Young, Robert John	4		O	2010-09-07	D	51 - Exercice d'options	(37 500)	2.0300	375 000
First Trust/Highland Capital Floating Rate Income Fund II									
<i>Parts de fiducie</i>									
First Trust/Highland Capital Floating Rate Income Fund II	1		O	2010-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	4.0782	1 700
			O	2010-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	(1 700)		0
			O	2010-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	4.1060	2 000
			O	2010-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)		0
			O	2010-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	4.0714	2 200
			O	2010-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	(2 200)		0
			O	2010-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	3.9968	2 500
			O	2010-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)		0
			O	2010-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	2 800	4.0893	2 800
			O	2010-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	(2 800)		0
			O	2010-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	4.1126	2 700
			O	2010-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	(2 700)		0
			O	2010-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	4.1470	2 700
			O	2010-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	(2 700)		0
			O	2010-08-23	D	38 - Rachat ou annulation	2 800	4.2425	2 800
			O	2010-08-23	D	38 - Rachat ou annulation	(2 800)		0
			O	2010-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	4.3178	2 700

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2010-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	(2 700)		0
			O	2010-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	4.3229	3 500
			O	2010-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	(3 500)		0
First Uranium Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Danana, John Sembie	7, 5		O	2006-12-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-09-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	12 000		12 000
			O	2010-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 000)	0.8900	0
<i>Restricted Stock Units</i>									
Danana, John Sembie	7, 5		O	2010-06-30	D	97 - Autre	36 000		
			M	2010-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	36 000		36 000
			O	2010-09-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(12 000)		24 000
FIRSTSERVICE CORPORATION									
<i>Actions privilégiées</i>									
Hennick, Jay Steward	1								
Henset Capital Inc.	PI		O	2010-09-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	23.7500USD	1 432 689
Fonds de placement immobilier BTB									
<i>Parts de fiducie</i>									
Léonard, Michel	4, 5								
Les Placements M.L. Léonard inc.	PI		O	2010-09-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	0.6700	888 142
			O	2010-09-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.6700	892 142
Fonds de Placement Immobilier InnVest									
<i>Parts de fiducie</i>									
Anderson, Francis Bushe Blain	4		O	2010-08-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(261)	6.3400	36 000
			R	2010-08-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	6.3500	30 000
			O	2010-08-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 400)	6.3000	26 600
			O	2010-08-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(26 600)	6.2600	0
Fonds de revenu du Groupe Data									
<i>Parts de fiducie</i>									
Galameau, Steven Albert	7		O	2010-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	6.5000	32 669
			O	2010-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	6.3700	31 669
			O	2010-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 300)	6.4100	29 369
			O	2010-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 700)	6.4000	23 669
Foraco International SA									
<i>Actions ordinaires</i>									
Foraco International SA	1		O	2010-08-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	2.2700	1 065 000
			O	2010-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	2.1500	1 066 000
			O	2010-08-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	2.2200	1 067 000
			O	2010-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	2.2200	1 068 000
			O	2010-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	2.3000	1 069 000
			O	2010-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	2.2100	1 070 000
			O	2010-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	2.1600	1 071 000
			O	2010-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	2.1460	1 072 000
			O	2010-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	2.1500	1 073 000
			O	2010-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	2.1000	1 074 000
			O	2010-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	2.1700	1 075 000
			O	2010-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	2.1300	1 076 000
			O	2010-08-23	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	2.1300	1 077 000
			O	2010-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	2.1300	1 078 000
Fortis Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dall'Antonia, Roger Attilio	7		O	2010-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	39	30.0248	10 075
Des Brisay, Cynthia Mary	7		O	2010-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	38	30.0248	4 422
			O	2010-09-01	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	1 400		5 822
Gardiner-Forbes, Ruth	6		O	2010-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5	30.0248	690
Geldert, John William	7		O	2010-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	264	30.0248	11 844

Émetteur	Re- la- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
Angela Geldert	PI		O	2010-09-01	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnaire	106	30.0248	1 388
John David Geldert	PI		O	2010-09-01	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnaire	105	30.0248	1 372
Gosse, Karen J.	5		O	2010-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnaire	25	30.0248	3 193
Hynes, Madonna G.	5		O	2010-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnaire	111	30.0248	10 849
King, Glen	7		O	2010-09-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnaire	97	30.0248	11 004
Matthew King	PI		O	2010-09-03	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnaire	2	30.0248	105
Lorimer, Ian Gordon	7		O	2010-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnaire	22	30.0248	2 214
Ludlow, Earl	7		O	2010-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnaire	181	30.0248	53 852
Meaghan/Kaitlin/Julia Ludlow	PI		O	2010-09-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnaire	36	30.0248	3 542
Marshall, H. Stanley	5		O	2010-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnaire	435	30.0248	308 524
Keira/Krista/Darrin Marshall (Jointly)	PI		O	2010-09-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnaire	966	28.5866	99 532
McCabe, Ronald William	5		O	2010-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnaire	228	30.0248	60 768
			O	2010-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	30.0000	55 768
			O	2010-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	30.0500	50 768
			O	2010-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	30.1000	47 268
			O	2010-09-02	D	51 - Exercice d'options	5 269	12.8100	52 537
			O	2010-09-02	D	51 - Exercice d'options	10 394	12.0350	62 931
			O	2010-09-03	D	51 - Exercice d'options	5 269	12.8100	68 200
			O	2010-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 269)	30.1000	62 931
			O	2010-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	30.1000	61 431
Andrew McCabe	PI		O	2010-09-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnaire	7	30.0248	679
Jean Dawe	PI		O	2010-09-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnaire	60	30.0248	5 839
Matthew McCabe	PI		O	2010-09-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnaire	6	30.0248	592
Meghan McCabe	PI		O	2010-09-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnaire	6	30.0248	592
O'Brien, Frederick J.	7		O	2010-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnaire	77	30.0248	29 270
Pavey, Michael Arnold	4		O	2010-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnaire	20	28.5866	2 148
Perry, Barry	5		O	2010-09-01	D	51 - Exercice d'options	14 000	15.2800	95 179
			O	2010-09-02	D	51 - Exercice d'options	5 634	15.2800	86 949
			O	2010-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 000)	30.0014	81 179
			O	2010-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 634)	30.0085	81 315
			O	2010-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnaire	136	30.0248	81 315
Nadine Perry	PI		O	2010-09-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnaire	94	30.0248	15 394
Perry, Jocelyn	7		O	2010-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnaire	58	30.0248	12 563
Powell, Eddinton M.	7		O	2010-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnaire	14	30.0248	1 660
Spinney, James	5		O	2010-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnaire	23	30.0248	16 125
Stout, Douglas L.	7		O	2010-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnaire	32	30.0248	7 169
<i>Deferred Share Unit</i>									
Case, Peter E	4		O	2010-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnaire	60		6 324
Crothers, Frank	4		O	2010-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnaire	71		7 452
Goodreau, Ida Jacqueline	4		O	2010-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnaire	46		
			M	2010-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnaire	46		4 873
Haughey, Douglas J.	4		O	2010-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnaire	19		1 949
McCallum, John S.	4		O	2010-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnaire	268		28 204
McWatters, Ralph Henry Harry	4		O	2010-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnaire	106		11 082
Munkley, Ronald David	4		O	2010-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnaire	19		1 949
Pavey, Michael Arnold	4		O	2010-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnaire	138		14 496
Rideout, Roy P.	4		O	2010-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnaire	182		19 132
<i>Options</i>									
McCabe, Ronald William	5		O	2010-09-02	D	51 - Exercice d'options	(5 269)		127 644
			O	2010-09-02	D	51 - Exercice d'options	(10 394)		117 250
			O	2010-09-03	D	51 - Exercice d'options	(5 269)		111 981
Perry, Barry	5		O	2010-09-01	D	51 - Exercice d'options	(14 000)		281 878
			O	2010-09-02	D	51 - Exercice d'options	(5 634)		276 244
<i>Performance Share Unit</i>									
Marshall, H. Stanley	5		O	2010-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnaire	1 333	29.1700	140 181
Fortune Minerals Limited									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires</i>									
China Mining Resources Group Limited	3								
Best Tone Holdings Limited	PI	R	O	2010-08-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	101 500	0.5999	15 317 800
Gabriel Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kirk, Harry Wayne	4		O	2008-06-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-09-02	D	51 - Exercice d'options	10 000	1.8156USD	10 000
<i>Options</i>									
Kirk, Harry Wayne	4		O	2010-09-02	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	1.8156USD	290 000
Galahad Metals Inc. (Formerly known as Phoenix Matchewan Mines Inc.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc. MineralFields 2009-V Super Flow-Through LP	3		O	2009-12-31	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
	PI		M	2009-12-31	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 000 000
<i>Bons de souscription</i>									
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc. MineralFields 2009-V Super Flow-Through LP	3		O	2009-12-31	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
	PI		M	2009-12-31	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			500 000
Pathway Multi Series Fund Inc.	PI		O	2009-12-31	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			500 000
			O	2010-08-30	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	904 091	0.2000	1 404 091
			O	2010-08-30	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	380 385	0.2000	1 784 476
<i>Options</i>									
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc. Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc.	3		O	2009-12-31	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
	PI		M	2009-12-31	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			200 000
Galeon Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Galleon Energy Inc.	1		O	2010-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	21 100	3.5153	410 900
			O	2010-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	3.5100	430 900
			O	2010-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	3.4867	460 900
Gazit America Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gazit Canada Inc.	3		O	2010-08-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	5.0000	8 604 924
			O	2010-08-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	5.0200	8 605 324
			O	2010-08-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	5.0300	8 605 724
			O	2010-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	5.0000	8 653 624
			O	2010-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	5.0100	8 653 924
			O	2010-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	5.0100	8 654 424
			O	2010-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	5.0200	8 657 424
			O	2010-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 800	5.0600	8 662 224
			O	2010-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	5.0700	8 663 024
			O	2010-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	5.0700	8 663 124
			O	2010-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	23 700	5.0600	8 686 824
			O	2010-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 000	5.0500	8 695 824
			O	2010-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	5.0100	8 695 924
			O	2010-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 100	5.0200	8 699 024
			O	2010-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	5.0300	8 699 824
			O	2010-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	5.0400	8 700 824
			O	2010-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 758	5.0500	8 714 582
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	5.0000	8 714 782
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	5.0900	8 714 982
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	5.1000	8 715 782
			O	2010-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	5.0900	8 715 982
			O	2010-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	5.1000	8 716 982
<i>Droits</i>									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Gazit Canada Inc.	3		O	2009-08-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2009-08-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2009-08-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	0.1050	8 491 323
			O	2010-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	0.1050	8 494 823
			O	2010-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	716 677	0.1350	9 211 500
			O	2010-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	243 500	0.1250	9 455 000
			O	2010-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1000	9 465 000
			O	2010-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	0.1250	9 472 500
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 000	0.1100	9 491 500
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.1200	9 492 000
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	191 000	0.1250	9 683 000
		R	O	2010-08-17	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	8 479 823		8 479 823
GC-Global Capital Corp.									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
GC-Global Capital Corp.	1		O	2010-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	59 000	0.5000	1 097 200*
Glen Eagle Resources Inc.									
<i>Options</i>									
Couture, Jean-Marie	4		O	2009-12-02	D	50 - Attribution d'options	100 000		
			M	2009-12-02	D	50 - Attribution d'options	100 000		175 000
			O	2009-09-21	D	50 - Attribution d'options	75 000		
			M	2009-09-21	D	50 - Attribution d'options	75 000		75 000
Global Alumina Corporation									
<i>Options</i>									
Cella, Michael	4, 5	R	O	2010-08-19	D	50 - Attribution d'options	250 000		1 550 000
Cousineau, Bernard	4	R	O	2010-08-19	D	50 - Attribution d'options	30 000		370 000
Gayer, Alan	4	R	O	2010-08-19	D	50 - Attribution d'options	30 000		215 000
Karjian, Karim	4	R	O	2010-08-19	D	50 - Attribution d'options	300 000		1 900 000
McCabe, Anthony F.	7	R	O	2010-08-19	D	50 - Attribution d'options	30 000		255 000
Morrey, Graham	5	R	O	2010-08-19	D	50 - Attribution d'options	250 000		1 525 000
Suratgar, David	4	R	O	2010-08-19	D	50 - Attribution d'options	30 000		215 000
Walker, Elizabeth	5	R	O	2010-08-19	D	50 - Attribution d'options	35 000		360 000
Wrobel, Bruce	4, 5, 3	R	O	2010-08-19	D	50 - Attribution d'options	300 000		1 900 000
GMP Capital Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Richardson, Hartley T.	4		O	2010-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	9.9500	50 700
			O	2010-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	9.9700	51 800
			O	2010-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	9.9900	52 100
			O	2010-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	10.0000	57 100
			O	2010-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 400	10.1000	71 500
			O	2010-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	10.3100	75 000
Golden Queen Mining Co. Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Klingmann, Hans Lutz	4, 5		O	2010-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	1.6500	234 000
			O	2010-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	1.6500	232 000
Group Forage Major Drilling Group International Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Johnson, Patrick Kelly	5		O	2010-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Options</i>									
Johnson, Patrick Kelly	5		O	2010-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			33 001
Groupe Aeroplan Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Groupe Aeroplan Inc.	1		O	2010-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	160 000	10.7162	160 000
			O	2010-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 000 000	10.7500	1 160 000
			O	2010-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000 000)		160 000
			O	2010-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	160 000	10.9552	160 000

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2010-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	(160 000)		0
			O	2010-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	160 000	11.0306	160 000
			O	2010-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	(160 000)		0
			O	2010-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	160 000	10.9943	160 000
			O	2010-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	(160 000)		0
			O	2010-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	160 000	10.9397	160 000
			O	2010-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	(160 000)		0
			O	2010-08-23	D	38 - Rachat ou annulation	160 000	10.9944	160 000
			O	2010-08-23	D	38 - Rachat ou annulation	(160 000)		0
			O	2010-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	160 000	10.9673	160 000
			O	2010-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	(160 000)		0
			O	2010-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	160 000	10.9479	160 000
			O	2010-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	(160 000)		0
			O	2010-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	160 000	11.0131	160 000
			O	2010-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	(160 000)		0
			O	2010-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	160 000	11.1725	160 000
			O	2010-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(160 000)		0
			O	2010-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	160 000	11.2496	160 000
			O	2010-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	(160 000)		0
			O	2010-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	160 000	11.3632	160 000
			O	2010-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(160 000)		0
			O	2010-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	(160 000)		0
Groupe Bikini Village inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
National Bank Financial Ltd.	3								
NBCN Inc. in trust for in excess of 80 separate discretionary client accounts	PI	O		2010-08-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(122 355)		17 102 602
Groupe BMTC Inc.									
<i>Actions à droit de vote multiple</i>									
Crépeau, Gilles	4, 6								
Bertrand Crépeau - Fils Inc.	PI	O		2010-09-07	I	36 - Conversion ou échange	(4 629 340)		0
Des Groseillers, Yves	4, 7, 6, 5								
A. Bélanger (Détail) Ltée	PI	O		2010-09-07	I	36 - Conversion ou échange	(8 575 000)		1 575 000
Quimet, Pierre	4, 7, 6								
9072-1762 Québec Inc.	PI	O		2010-09-07	I	36 - Conversion ou échange	(3 400 000)		0
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Crépeau, Gilles	4, 6								
Bertrand Crépeau - Fils Inc.	PI	O		2010-09-07	I	36 - Conversion ou échange	4 629 340		4 629 340
Des Groseillers, Yves	4, 7, 6, 5								
A. Bélanger (Détail) Ltée	PI	O		2010-09-07	I	36 - Conversion ou échange	8 575 000		19 533 816
Quimet, Pierre	4, 7, 6								
9072-1762 Québec Inc.	PI	O		2010-09-07	I	36 - Conversion ou échange	3 400 000		3 406 112
Groupe CGI inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Classe A</i>									
Biron, Paul	5	O		2010-09-03	D	51 - Exercice d'options	5 167	8.9100	10 663
		O		2010-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 167)	15.0700	5 496
Elix, Klaus	5	O		2010-08-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	925	14.1889USD	7 170
Godin, Serge	5								
Sun Life - RAA	PI	O		2010-09-07	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	167	14.9536	86 372
Groupe CGI inc.	1	O		2010-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	249 100	14.5950	249 100
		O		2010-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	51 700	14.7416	300 800
		O		2010-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	98 300	14.7401	399 100
		O		2010-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	143 400	14.6400	542 500
		O		2010-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	154 500	14.7495	697 000

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2010-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	23 800	14.7366	720 800
			O	2010-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	51 100	14.7500	771 900
			O	2010-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	103 200	14.7500	875 100
			O	2010-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	248 100	14.6389	1 123 200
			O	2010-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	48 900	14.7456	1 172 100
			O	2010-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	19 900	14.7500	1 192 000
			O	2010-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	181 200	14.6630	1 373 200
			O	2010-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	156 300	14.5448	1 529 500
			O	2010-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	236 400	14.5797	1 765 900
			O	2010-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	14.7500	1 915 900
			O	2010-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	(1 915 900)		0
Imbeau, André	5		O	2010-09-07	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	106	14.9536	23 644
Sun Life - RAA	PI		O	2010-09-07	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	106	14.9536	23 644
Masse, David G.	5		O	2010-08-23	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	203	15.8135	203
Plan (Non-Reg)	PI		O	2010-09-02	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(203)	14.5600	0
Rocheleau, Daniel	5		O	2010-09-03	D	51 - Exercice d'options	25 000	9.9000	25 000
			O	2010-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	15.0300	0
<i>Options</i>									
Biron, Paul	5		O	2010-09-03	D	51 - Exercice d'options	(5 167)	8.9100	255 250
Rocheleau, Daniel	5		O	2010-09-03	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	9.9000	486 250
Groupe CVTech inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Groupe CVTech inc.	1		O	2010-08-03	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	1.2000	79 300
			O	2010-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	1.2000	80 300
			O	2010-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	1.1900	84 300
			O	2010-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	1.1800	85 700
			O	2010-08-05	D	38 - Rachat ou annulation	5 500	1.1500	91 200
			O	2010-08-05	D	38 - Rachat ou annulation	500	1.1400	91 700
			O	2010-08-05	D	38 - Rachat ou annulation	400	1.1300	92 100
			O	2010-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	(69 400)		22 700
			O	2010-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	1.1300	25 200
			O	2010-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	5 100	1.1000	30 300
			O	2010-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	1.0900	31 600
			O	2010-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	6 400	1.1000	38 000
			O	2010-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	5 800	1.1000	43 800
Groupe de jeux Amaya Inc.									
<i>Options</i>									
Goodson, Harlan	4		O	2010-05-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-07-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Sebag, Daniel Yaacov	4, 5		O	2007-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-07-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2010-07-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			350 000
Groupe Odésia Inc									
<i>Unités d'actions différées/Deferred Stock Unit</i>									
Batty, Richard	4		O	2010-05-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-05-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 076		5 076
			O	2010-06-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 717		9 793
			O	2010-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 974		18 767
			O	2010-08-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 405		24 172
			O	2010-09-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 369		30 541
Murdoch, Timothy	4		O	2009-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-05-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	36 403		36 403
			O	2010-06-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 717		41 120
			O	2010-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 974		50 094
			O	2010-08-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 405		55 499

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2010-09-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 369		61 868
Perrault, Michael	4		O	2009-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-05-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	36 403		36 403
			O	2010-06-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 717		41 120
			O	2010-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 974		50 094
			O	2010-08-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 405		55 499
			O	2010-09-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 369		61 868
Groupe SNC-Lavalin Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
BODREAU, Jacques	5		O	2010-09-01	D	51 - Exercice d'options	2 000	37.6400	2 000
			O	2010-09-01	D	51 - Exercice d'options	1 000	46.2900	3 000
			O	2010-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	50.0000	0
CADOTTE, Yves	5		O	2010-09-03	D	51 - Exercice d'options	1 666	37.6400	1 666
			O	2010-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 666)	51.0100	0
<i>Options</i>									
BODREAU, Jacques	5		O	2010-09-01	D	51 - Exercice d'options	(2 000)		11 500
			O	2010-09-01	D	51 - Exercice d'options	(1 000)		10 500
CADOTTE, Yves	5		O	2010-09-03	D	51 - Exercice d'options	(1 666)		20 668
GSI Group Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bershad, Stephen W.	4, 3		O	2010-09-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	69 445		12 054 469
Davis, Eugene I.	4		O	2010-07-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			37 500
Fortino, Dennis J.	4		O	2010-07-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			34 723
Lamel, Ira J.	4		O	2010-07-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			38 889
Pond, Byron	4		O	2010-09-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	34 723		200 117
Guyana Goldfields Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
po, alexander	4		O	2010-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	9.5000	205 000*
Sheridan, Patrick John	4		O	2010-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	9.2500	4 927 434
			O	2010-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 000)	9.2900	4 918 434
Williams, Richard David	4		O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	10.0000	74 268*
<i>Options</i>									
Williams, Richard David	4		O	2009-01-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-09	D	50 - Attribution d'options	100 000		100 000
Halo Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc.	3								
MineralFields 2009-V Super Flow-Through LP	PI		O	2010-09-03	C	37 - Division ou regroupement d'actions	(5 400 000)		600 000
MineralFields 2009-VI Super Flow-Through LP	PI		O	2010-09-03	C	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 350 000)		150 000
MineralFields 2009-VII Super Flow-Through LP	PI		O	2010-09-03	C	37 - Division ou regroupement d'actions	(4 050 000)		450 000
Pathway Multi Series Fund Inc.	PI		O	2010-09-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(880 000)	0.0300	3 120 140
			O	2010-09-03	C	37 - Division ou regroupement d'actions	(2 808 126)		312 014
<i>Bons de souscription</i>									
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc.	3								
MineralFields 2009-V Super Flow-Through LP	PI		O	2010-09-03	C	37 - Division ou regroupement d'actions	(2 700 000)		300 000
MineralFields 2009-VI Super Flow-Through LP	PI		O	2010-09-03	C	37 - Division ou regroupement d'actions	(675 000)		75 000
MineralFields 2009-VII Super Flow-Through LP	PI		O	2010-09-03	C	37 - Division ou regroupement d'actions	(2 025 000)		225 000
Pathway Multi Series Fund Inc.	PI		O	2010-09-03	C	37 - Division ou regroupement d'actions	(7 871 463)		2 124 607
			O	2010-09-03	C	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 125 000)		999 607
HANWEI ENERGY SERVICES CORP.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Richard Kwan, Graham	4, 5		O	2010-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			118 000
<i>Options</i>									
Richard Kwan, Graham	4, 5		O	2010-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-09-01	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.4300	250 000
Hardwoods Distribution Income Fund									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Parts de fiducie</i>									
Bull, Peter Morris	3								
Arbutus Distributors Ltd.	PI	R	O	2010-08-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.7800	2 258 200*
		R	O	2010-08-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	1.7000	2 259 600*
Harry Winston Diamond Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gannicott, Robert A.	4, 7, 5		O	2010-09-08	D	51 - Exercice d'options	256 400	9.1500	538 988
			O	2010-09-08	D	51 - Exercice d'options	11 250	9.1000	550 238
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	12.3900	360 888
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	12.3800	360 688
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	12.3700	360 088
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	12.3500	359 388
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 400)	12.3400	356 988
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	12.3300	355 988
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	12.3200	354 588
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	12.3000	354 288
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	12.2900	354 088
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	12.2800	353 888
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	12.2600	353 788
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 500)	12.2500	348 288
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	12.2420	348 188
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	12.2400	347 388
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 200)	12.2300	344 188
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	12.2240	344 088
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 700)	12.2200	331 388
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	12.2160	331 188
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 200)	12.2100	326 988
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	12.2060	326 888
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	12.2040	326 788
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 900)	12.2000	308 888
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	12.1920	308 788
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	12.1900	304 788
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	12.1820	304 688
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 500)	12.1800	298 188
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	12.1720	298 088
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	12.1700	296 988
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	12.1600	296 388
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	12.1500	294 888
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 900)	12.1400	291 988
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	12.1300	290 188
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	12.1200	289 088
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	12.1100	287 888
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	12.1000	287 688
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 800)	12.1000	283 888
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	12.0900	283 788
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	12.0000	282 588
			O	2010-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	12.2500	549 938
			O	2010-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 500)	12.2400	541 438
			O	2010-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	12.2300	540 838
			O	2010-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	12.2200	537 838
			O	2010-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 400)	12.2100	535 438
			O	2010-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 200)	12.2000	531 238
			O	2010-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	12.1900	530 438
			O	2010-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	12.1800	528 638
			O	2010-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	12.1700	527 738
			O	2010-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 900)	12.1600	524 838

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2010-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 400)	12.1500	522 438
			O	2010-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 400)	12.1400	516 038
			O	2010-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 900)	12.1300	509 138
			O	2010-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	12.1200	507 638
			O	2010-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	12.1100	505 138
			O	2010-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	12.1000	503 738
			O	2010-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 100)	12.0900	500 638
			O	2010-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	12.0800	499 738
			O	2010-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	12.0700	499 438
			O	2010-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	12.0500	499 338
			O	2010-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	12.0400	498 138
			O	2010-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	12.0300	496 338
			O	2010-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	12.0200	496 238
			O	2010-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	12.0100	496 038
			O	2010-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	12.0000	494 338
Harwerth, Noel	4		O	2008-06-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	11.8500	5 000
Options Common Shares									
Gannicott, Robert A.	4, 7, 5		O	2010-09-08	D	51 - Exercice d'options	(256 400)		1 423 930
			O	2010-09-08	D	51 - Exercice d'options	(11 250)		1 412 680
			O	2010-09-07	D	50 - Attribution d'options	300 000	12.3500	1 680 330
Hartco Inc.									
Actions ordinaires									
Hartco Inc.	1		O	2010-08-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	3.7000	3 800
			O	2010-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	3.6200	3 800
			O	2010-08-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	3.6100	4 200
			O	2010-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	3.6100	5 200
			O	2010-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	3.6100	5 200
			O	2010-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	3.3700	6 600
			O	2010-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	3.5000	5 200
			O	2010-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	3.5500	5 600
			O	2010-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	3.5500	5 600
			O	2010-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	3.5500	4 200
			O	2010-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	3.5000	5 600
			O	2010-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	3.5000	5 600
			O	2010-08-23	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	3.5000	4 200
			O	2010-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	3.5700	4 200
			O	2010-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	3.4100	5 600
			O	2010-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	100	3.4000	2 900
			O	2010-08-03	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)		2 400
			O	2010-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		2 800
			O	2010-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)		3 800
			O	2010-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)		5 200
			O	2010-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)		3 800
			O	2010-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		4 200
			O	2010-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)		4 200
			O	2010-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)		4 200
			O	2010-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)		2 800
			O	2010-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)		4 200
			O	2010-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)		4 200
			O	2010-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)		2 800
			O	2010-08-23	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)		2 800
			O	2010-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)		4 200
			O	2010-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)		2 800
			O	2010-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)		1 500
			O	2010-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)		100

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2010-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		0
Harvest Banks & Buildings Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Harvest Banks & Buildings Income Fund	1		O	2010-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000		1 000
			O	2010-09-03	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
Kovacs, Michael	4, 5		O	2010-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	11.8000	8 000
Harvest Canadian Income & Growth Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Kovacs, Michael	4, 5		O	2010-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	11.4900	500
Héroux-Dev tek Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bélangier, Réal	5		O	2010-08-30	D	51 - Exercice d'options	40 653	4.9600	120 125
Doré, Paule	4		O	2010-08-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	6.0000	1 000
			O	2010-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	5.9500	2 000
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	5.9500	3 000
Dubé, Christian	4		O	2010-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	5.8900	5 700
			O	2010-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800	5.9000	7 500
Gauvin, Patrice	5		O	2010-08-30	D	51 - Exercice d'options	11 178	4.9600	29 593
Héroux-Devtek inc.	1		O	2010-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	500	5.9000	500
			O	2010-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	(500)		0
			O	2010-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	5.9000	5 000
			O	2010-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
Labbé, Gilles	4, 6, 5, 3		O	2010-08-30	D	51 - Exercice d'options	49 037	4.9600	53 537
<i>Options</i>									
Bélangier, Réal	5		O	2010-08-30	D	51 - Exercice d'options	(40 653)	4.9600	241 000
Gauvin, Patrice	5		O	2010-08-30	D	51 - Exercice d'options	(11 178)	4.9600	78 000
Labbé, Gilles	4, 6, 5, 3		O	2010-08-30	D	51 - Exercice d'options	(49 037)	4.9600	307 000
Holloway Lodging Real Estate Investment Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
ROYAL HOST REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	3		O	2010-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.3000	7 656 500*
			O	2010-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	0.3000	7 664 500
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	0.3000	7 670 500*
			O	2010-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.3000	7 675 500*
Homburg Invest Inc.									
<i>Actions à droit de vote multiple HII.B</i>									
Homburg Invest Inc.	1		O	2010-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	5.6500	5 000*
			O	2010-09-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	5.6500	6 000*
			O	2010-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	100	5.5000	6 100*
			O	2010-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	5.7890	7 100*
<i>Actions à droit de vote subalterne HII.A</i>									
Homburg Invest Inc.	1		O	2010-09-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	5.4000	1 400*
			O	2010-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	5.3250	2 400*
Horizon North Logistics Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Swanberg, Dean Sylvan	4		O	2010-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	24 300	1.8000	4 774 300
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 000	1.8000	4 792 300
			O	2010-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	21 100	1.8200	4 813 400
Huntingdon Real Estate Investment Trust									
<i>Débitures convertibles Series C</i>									
George, Zachary R.	4		O	2008-01-16	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
FrontFour Capital Group LLC	PI		O	2010-08-27	C	97 - Autre	\$ 407 050.00		\$ 407 050.00
IAMGOLD Corporation									

Émetteur	Re- la- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Actions ordinaires									
Adams, Renaud	5		O	2010-03-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-08-31	D	51 - Exercice d'options	22 500	20.4400	22 500
			O	2010-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(22 500)	20.4400	0
			O	2010-08-31	D	51 - Exercice d'options	15 000	20.4000	15 000
			O	2010-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	20.4000	0
Banducci, Carol	5		O	2010-09-01	D	51 - Exercice d'options	8 000	19.5655	16 663
			O	2010-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	19.5655	8 663
			O	2010-09-01	D	51 - Exercice d'options	8 000	19.5784	16 663
			O	2010-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	19.5784	8 663
			O	2010-09-01	D	51 - Exercice d'options	8 000	19.6773	16 663
			O	2010-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	19.6773	8 663
Phillips, Larry	5		O	2010-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	19.6000	125 991
			O	2010-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	19.6000	115 991
Pugliese, William	4								
Caribbean Investment Bank	PI		O	2010-09-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	18.6514	
			M	2010-09-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	18.6514USD 3	435 563
			O	2010-09-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	18.7110USD 3	385 563
			O	2010-09-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	18.7095USD 3	335 563
Options									
Adams, Renaud	5		O	2010-08-31	D	51 - Exercice d'options	(22 500)	20.4400	96 250
			O	2010-08-31	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	20.4000	81 250
Banducci, Carol	5		O	2010-09-01	D	51 - Exercice d'options	(8 000)	19.5655	259 700
			O	2010-09-01	D	51 - Exercice d'options	(8 000)	19.5784	251 700
			O	2010-09-01	D	51 - Exercice d'options	(8 000)	19.6773	243 700
Phillips, Larry	5		O	2010-09-02	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	19.6000	481 750
Imperial Metals Corporation									
Actions ordinaires									
Imperial Metals Corporation	1		O	2010-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	800	15.5000	1 540
Indexplus Income Fund									
Parts de fiducie									
IndexPlus Income Fund	1		O	2010-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	10.6200	27 305 579
			O	2010-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	700	10.6500	27 306 279
			O	2010-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	800	10.8500	27 307 079
Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.									
Actions ordinaires									
Parent, Jacques	5		O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	32.1800	2 250
Insignia Energy Ltd.									
Actions ordinaires									
Geremia, Danny Giovanni	5								
RRSP - Danny	PI		O	2010-09-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	1.6500	28 436
Newcommon, Jeffrey David	4, 5		O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	1.6600	224 460
INTEGRATED ASSET MANAGEMENT CORP.									
Actions ordinaires									
Atkins, David Hedley	4		O	2010-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	0.5200	67 000
			O	2010-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.5200	72 000
ISEE3D Inc.									
Actions ordinaires									
Seidel, Bruce	5		O	2010-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.4200	26 000
			O	2010-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 000	0.4300	35 000
Killam Properties Inc.									
Actions ordinaires									
McLean, Mike	5								
CIBC	PI		O	2010-09-08	I	51 - Exercice d'options	10 000	5.3200	18 500
Noseworthy, Dale	5								
Andrew (RRSP)	PI		O	2010-09-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			220

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
Dale (Non-RRSP)	PI		O	2010-09-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 250
ESSP (RRSP)	PI		O	2010-09-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 408
<i>Options</i>									
McLean, Mike	5		O	2010-09-08	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	5.3200	38 750
KLONDIKE GOLD CORP.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc.									
MineralFields 2009-VIII Super Flow-Through LP	PI		O	2009-12-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2009-12-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2010-08-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 000 000
MineralFields Quebec 2009 Super Flow-Through LP	PI		O	2009-12-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2009-12-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2010-08-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 000 000
Pathway Mining 2009-II Flow-Through LP	PI		O	2009-12-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2009-12-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2010-08-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			8 000 000
Pathway Quebec Mining 2009-II Flow-Through LP	PI		O	2009-12-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2009-12-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2010-08-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 000 000
<i>Bons de souscription</i>									
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc.									
MineralFields 2009-VIII Super Flow-Through LP	PI		O	2010-08-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 000 000
MineralFields Quebec 2009 Super Flow-Through LP	PI		O	2010-08-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 000 000
Pathway Mining 2009-II Flow-Through LP	PI		O	2010-08-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			8 000 000
Pathway Multi Series Fund Inc.	PI		O	2010-08-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 000 000
Pathway Quebec Mining 2009-II Flow-Through LP	PI		O	2010-08-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 000 000
Klondike Silver Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc.									
MineralFields 2009-VI Super Flow-Through LP	PI		O	2010-06-04	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-06-04	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2010-08-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			907 692
MineralFields 2009-VII Super Flow-Through LP	PI		O	2010-06-04	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-06-04	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2010-08-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 676 923
MineralFields 2009-VIII Super Flow-Through LP	PI		O	2010-06-04	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-06-04	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2010-08-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 538 461
MineralFields 2010-II Super Flow-Through LP	PI		O	2010-06-04	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-06-04	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2010-08-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			500 000
MineralFields B.C. 2009 Super Flow-Through LP	PI		O	2010-08-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 250 000
			O	2010-08-30	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	4 615 384	0.0650	
			M	2010-08-30	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	4 615 384	0.0650	5 865 384
MineralFields B.C. 2010 Super Flow-Through LP	PI		O	2010-06-04	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-06-04	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2010-08-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			500 000
Pathway Mining 2010 Flow-Through LP	PI		O	2010-06-04	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-06-04	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2010-08-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			9 000 000
Pathway Multi Series Fund Inc.	PI		O	2010-06-04	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-06-04	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2010-08-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 400 332
<i>Bons de souscription</i>									
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc.									
MineralFields 2009-VI Super Flow-Through LP	PI		O	2010-06-04	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			M	2010-06-04	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2010-08-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			907 692
MineralFields 2009-VII Super Flow-Through LP	PI		O	2010-06-04	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-06-04	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
MineralFields 2009-VIII Super Flow-Through LP	PI		M'	2010-08-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 676 923
			O	2010-06-04	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-06-04	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 538 461
MineralFields 2010-II Super Flow-Through LP	PI		O	2010-06-04	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-06-04	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
MineralFields B.C. 2009 Super Flow-Through LP	PI		M'	2010-08-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			500 000
			O	2010-06-04	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-06-04	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2010-08-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 250 000
			O	2009-12-22	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	4 615 384	0.1000	
			M	2010-08-30	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	4 615 384	0.1000	
MineralFields B.C. 2010 Super Flow-Through LP	PI		M'	2010-08-30	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	4 615 384	0.1000	5 865 384
			O	2010-06-04	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-06-04	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Pathway Mining 2010 Flow-Through LP	PI		M'	2010-08-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			500 000
			O	2010-06-04	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-06-04	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Pathway Multi Series Fund Inc.	PI		M'	2010-08-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			9 000 000
			O	2010-06-04	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-06-04	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2010-08-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			7 083 332
Knight Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc.	3								
Pathway Multi Series Fund Inc.	PI	O		2010-09-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300 000)	0.0800	8 000 000
La Banque de Nouvelle - Ecosse									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brenneman, Ron A.	4		O	2010-09-07	D	51 - Exercice d'options	3 000	20.9500	78 219
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	52.0793	75 219
KIRBY, MICHAEL	4		O	2010-09-07	D	51 - Exercice d'options	6 000	20.9500	6 561
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	52.2698	561
McDonald, Stephen	7		O	2010-09-08	D	51 - Exercice d'options	5 000	33.8900	19 000
			O	2010-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	52.6200	14 000
Shaw, Allan Cameron	4								
Chanterelle Holdings Ltd.	PI		O	2010-09-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	52.7000	17 172
<i>Options</i>									
Brenneman, Ron A.	4		O	2010-09-07	D	51 - Exercice d'options	(3 000)		11 000
KIRBY, MICHAEL	4		O	2010-09-07	D	51 - Exercice d'options	(6 000)		8 000
McDonald, Stephen	7		O	2010-09-08	D	51 - Exercice d'options	(5 000)		545 624
Wright, Daniel Robert	5		O	2010-01-08	D	38 - Rachat ou annulation	3 500		
			M	2010-01-08	D	38 - Rachat ou annulation	(3 500)		
			M'	2010-01-08	D	38 - Rachat ou annulation	(3 500)		43 400
Labopharm Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Roy, Jacques L.	4		O	2010-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	0.9600	8 000
			O	2010-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	0.9600	6 000
			O	2010-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	0.9700	4 000
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	0.9700	1 000
Laboratoires Paladin Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
4527712 CANADA INC.	3								

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Deborah Goodman Davis	PI		O	2010-08-02	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(620 909)		
			M	2010-08-02	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(683 000)		485*
The Goodman Davis 2008 Family Trust	PI		O	2010-08-02	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	620 909		
			M	2010-08-02	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	683 000		683 000*
GOODMAN, MORRIS	3								
Deborah Goodman Davis	PI		O	2010-08-02	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(620 909)		
			M	2010-08-02	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(683 000)		485*
The Goodman Davis 2008 Family Trust	PI		O	2010-08-02	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	620 909		
			M	2010-08-02	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	683 000		683 000*
Le Groupe Forzani Ltee									
<i>Actions ordinaires</i>									
The Forzani Group Ltd.	1		O	2010-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	16.0500	25 000
			O	2010-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	500	16.0500	20 500
			O	2010-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	100	16.0800	20 600
			O	2010-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	16.0960	22 600
			O	2010-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	16.1100	24 500
			O	2010-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	15.9800	22 000
			O	2010-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	16.0000	24 500
			O	2010-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	(3 200)		20 000
			O	2010-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		20 000
			O	2010-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		19 500
			O	2010-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		19 500
			O	2010-09-03	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	16.1100	24 500
			O	2010-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	15.7500	20 900
			O	2010-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	15.8000	22 000
			O	2010-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	16.0400	24 500
			O	2010-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	15.6200	22 000
			O	2010-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	15.7900	24 500
			O	2010-09-03	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		19 500
			O	2010-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		19 500
Les Conseillers en Placements Sceptre Ltee									
<i>Actions ordinaires</i>									
Newport, Mira	5		O	2008-01-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Pennycook, David Bruce	5		O	2003-05-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2003-08-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2010-09-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			750
<i>Actions ordinaires Options</i>									
Newport, Mira	5		O	2008-01-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			15 000
Pennycook, David Bruce	5		O	2003-08-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-09-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			46 400
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>									
Pennycook, David Bruce	5		O	2003-05-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2003-08-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2010-09-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			74 975
<i>Options</i>									
Newport, Mira	5		O	2008-01-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			22 400
Pennycook, David Bruce	5		O	2003-08-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-09-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			41 000
<i>Options Non-Voting Class A shares</i>									
Pennycook, David Bruce	5		O	2003-05-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2003-08-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2010-09-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			39 000
Les mines d'argent ÉCU inc.									

Émetteur	Re- la- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires</i>									
MASON, MICHAEL THOMAS	4								
Canacord (USA) Inc	PI	O		2010-09-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(75 000)	0.6400	185 000*
Les Mines D'or Excel inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc.	3								
Pathway Multi Series Fund Inc.	PI	O		2010-09-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(80 000)	0.1700	1 920 000
		O		2010-09-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(220 000)	0.1700	1 700 000
Les Petroles Calvalley Inc.									
<i>Options</i>									
Stephenson, Kenneth Munro	4								
Valentine, Thomas	5								
		O		2010-08-27	D	50 - Attribution d'options	50 000	3.5900	340 000
		O		2010-08-27	D	50 - Attribution d'options	50 000	3.5900	215 000
Les Vêtements de Sport Gildan Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Masi, Benito	5								
Restricted Share Units									
Masi, Benito	5								
		O		2010-09-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	40 000		90 552
		O		2010-09-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	(40 000)		9 543
Logistec Corporation									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class B</i>									
LOGISTEC CORPORATION	1								
		O		2010-09-03	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)		2 000
		O		2010-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	17.0000	4 000
		O		2010-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	17.0000	3 000
Lyrtech inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Elarar, Avraham	4								
Responsa Corporation	PI	O		2008-01-25	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O		2010-09-02	I	36 - Conversion ou échange	3 928 571	0.0700	3 928 571
<i>Débitures convertibles</i>									
Elarar, Avraham	4								
Responsa Corporation	PI	O		2010-09-02	I	36 - Conversion ou échange	(\$ 1.00)		\$ 0.00
Magna International Inc.									
<i>Actions à droit de vote multiple Class B</i>									
Stronach, Frank	4, 5								
2231324 Ontario Inc.	PI	O		2003-06-06	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O		2010-08-31	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	174 230		174 230*
		O		2010-08-31	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	(174 230)		0
446 Holdings Inc.	PI	O		2010-08-30	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	726 829		726 829*
		O		2010-08-31	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	(174 230)		552 599*
		O		2010-08-31	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	(49 142)		503 457*
		O		2010-08-31	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	(503 457)		0
446 Subholdings Inc.	PI	O		2003-06-06	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O		2010-08-31	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	174 230		174 230*
		O		2010-08-31	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	(174 230)		0
		O		2010-08-31	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	49 142		49 142*
		O		2010-08-31	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	(49 142)		0
447 Holdings Inc.	PI	O		2010-08-30	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	(726 829)		0
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A</i>									
Stronach, Frank	4, 5								
446 Holdings Inc.	PI	O		2003-06-06	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O		2010-08-31	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	9 000 000		9 000 000*
865714 Ontario Inc.	PI	O		2010-09-02	C	99 - Correction d'information	(91 740)		0
Canadian DPSP	PI	O		2004-04-30	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	143 495		0
		M		2004-04-30	C	99 - Correction d'information	(2 480 535)		0
		O		2007-09-11	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(55 005)		0
		M		2007-09-11	I	99 - Correction d'information	(1 131 738)		0
Magna Employee Share Based Trust for Non-Canadian	PI	O		2008-03-28	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(13 472)	71.1100	

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Employees			M	2008-03-28	I	99 - Correction d'information	(93 122)	71.1100	0
			O	2008-12-15	C	38 - Rachat ou annulation	(20 195)	27.2900USD	
			M	2008-12-15	C	99 - Correction d'information	(79 650)	27.2900USD	(79 650)
US DPSP	PI		O	2004-06-28	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(12 371)	84.0700USD	
			M	2004-06-28	C	99 - Correction d'information	(1 740 747)	84.0700USD	0
			O	2007-09-11	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(10 406)		
			M	2007-09-11	I	99 - Correction d'information	(74 886)		0
March Networks Corporation									
<i>Options</i>									
Canham, Andy	4		O	2010-09-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-09-02	D	50 - Attribution d'options	10 000	4.1300	10 000
Charbonneau, Peter D.	4		O	2010-09-02	D	50 - Attribution d'options	10 000	4.1300	37 333
Homer, David	4		O	2010-09-02	D	50 - Attribution d'options	10 000	4.1300	36 000
Matthews, Terence Hedley	4, 5, 3		O	2010-09-02	D	50 - Attribution d'options	10 000	4.1300	36 000
Slamecka, John	4		O	2010-09-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-09-02	D	50 - Attribution d'options	10 000	4.1300	10 000
Markland AGF Precious Metals Corp.									
<i>Actions sans droit de vote</i>									
Ross Smith Capital Group L.P.	3		O	2010-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 900	11.4995	151 600
			O	2010-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	11.7500	152 900
			O	2010-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	11.7000	153 400
MAYA OR & ARGENT INC.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Booth, John Geoffrey	4		O	2010-08-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400 000)	0.2700	442 045
			O	2010-09-03	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	500 000	0.2500	942 045
<i>Bons de souscription</i>									
Booth, John Geoffrey	4		O	2010-09-03	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	500 000		708 522
			O	2010-09-03	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(200 000)	0.3500	508 522
MDS Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Newport, Ken	4		O	2010-09-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Options</i>									
Newport, Ken	4		O	2010-09-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Medical Facilities Corporation									
<i>Income Participating Securities</i>									
Medical Facilities Corporation	1		O	2010-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	9.2000	2 000
			O	2010-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	9.2000	0
			O	2010-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	9.2500	2 000
			O	2010-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	9.2500	0
Mercer International Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cooper, David M.	5		O	2010-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	5.2500USD	33 090
MILL CITY GOLD CORP.									
<i>Options</i>									
Cudney, Robert Douglas	4		O	2010-09-03	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.1000	1 000 000
McKinnon, Gordon Scott Townsend	4		O	2010-09-03	D	50 - Attribution d'options	250 000		
			M	2010-09-03	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.1000	450 000
MINES ABCOURT INC.									
<i>Actions ordinaires catégorie B</i>									
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc.	3								
Pathway Multi Series Fund Inc.	PI		O	2010-09-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(114 500)	0.1300	1 400 205
			O	2010-09-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(60 500)	0.1400	1 339 705
Mines Agnico-Eagle Limitee									
<i>Actions ordinaires</i>									
Baker, Leanne Marie	4		O	2010-09-07	D	51 - Exercice d'options	5 000	41.2400USD	9 000

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Haldane, Timothy Quentin	5		O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	66.3816USD	4 000
			O	2010-09-03	D	51 - Exercice d'options	20 000	54.6300USD	23 864
			O	2010-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	65.2000USD	3 864
<i>Options</i>									
Baker, Leanne Marie	4		O	2010-09-07	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	41.2400USD	55 120
Haldane, Timothy Quentin	5		O	2010-09-03	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	54.6300USD	195 000
Mines Aurizon Ltee									
<i>Actions ordinaires</i>									
BERNER, SARGENT HARRIS	4		O	2010-08-23	D	51 - Exercice d'options	40 000	1.3700	336 500
			O	2010-08-24	D	51 - Exercice d'options	100 000	2.3800	436 500
			O	2010-08-25	D	51 - Exercice d'options	60 000	3.7400	496 500
			O	2010-08-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	6.4534	456 500
			O	2010-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	6.3601	356 500
			O	2010-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(60 000)	6.5020	296 500
Bourcier, Christian	5		O	2008-08-24	D	51 - Exercice d'options	7 500	5.0100	7 500*
			O	2010-08-24	D	51 - Exercice d'options	5 000	5.0100	12 500*
			O	2010-08-26	D	51 - Exercice d'options	10 000	5.0100	10 000*
			O	2010-08-30	D	51 - Exercice d'options	12 500	5.0100	12 500*
			O	2010-09-03	D	51 - Exercice d'options	2 500	5.0100	2 500*
			O	2010-08-30	D	51 - Exercice d'options	2 500	5.0100	15 000*
		R	O	2010-08-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 500)	6.4200	5 000
		R	O	2010-08-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	6.5000	0
			O	2010-08-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	6.5800	0
			O	2010-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 500)	6.8300	2 500
			O	2010-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	7.3100	0
			O	2010-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	6.9000	0
Falzon, Andre Roger	4		O	2010-09-02	D	51 - Exercice d'options	30 000	5.0200	40 000
			O	2010-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	6.9164	10 000
			O	2010-09-07	D	51 - Exercice d'options	45 000	5.0200	55 000
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(45 000)	7.0271	10 000
Frands, Diane Marie	4		O	2010-09-07	D	51 - Exercice d'options	100 000	3.2500	112 000
MOORHOUSE, BRIAN S.	4		O	2010-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	6.9500	22 070
			O	2010-09-07	D	51 - Exercice d'options	40 000	1.3700	62 070
Walton, Ian Stirling	4, 5		O	2010-08-30	D	51 - Exercice d'options	50 000	2.3800	175 650
			O	2010-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	6.9300	125 650
			O	2010-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	6.7300	115 650
			O	2010-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 700)	6.7300	112 950
Mary Walton	PI		O	2010-08-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	7.2200	17 000
<i>Options Incentive</i>									
BERNER, SARGENT HARRIS	4	R	O	2010-08-23	D	51 - Exercice d'options	(40 000)	1.3700	520 000
			O	2010-08-24	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	2.3800	420 000
			O	2010-08-25	D	51 - Exercice d'options	(60 000)	3.7400	360 000
Bourcier, Christian	5		O	2010-08-24	D	51 - Exercice d'options	(7 500)	5.0100	227 500*
			O	2010-08-25	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	5.0100	222 500*
			O	2010-08-26	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	5.0100	212 500*
			O	2001-08-24	D	51 - Exercice d'options	(7 500)	5.0100	257 500*
			O	2010-08-30	D	51 - Exercice d'options	(12 500)	5.0100	200 000*
			O	2010-08-31	D	51 - Exercice d'options	(2 500)	5.0100	197 500
			O	2010-08-03	D	51 - Exercice d'options	(2 500)	5.0100	235 000
Falzon, Andre Roger	4		O	2010-09-02	D	51 - Exercice d'options	(30 000)	5.0200	270 000
			O	2010-09-07	D	51 - Exercice d'options	(45 000)	5.0200	225 000
Frands, Diane Marie	4		O	2010-09-07	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	3.2500	160 000
MOORHOUSE, BRIAN S.	4		O	2010-09-07	D	51 - Exercice d'options	(40 000)	1.3700	520 000
Walton, Ian Stirling	4, 5		O	2010-08-30	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	2.3800	795 000
Mines Cancor Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Crevier, David	4, 3	R	O	2010-08-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.0800	7 464 891
MKS Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Janes, Charles A.	5		O	2010-08-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Options</i>									
Janes, Charles A.	5		O	2010-08-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Morneau Sobeco Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Morneau, Sr., William Frank Helen Therese Morneau	4, 5 PI		O	2005-09-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 000	9.2838	13 000
			O	2010-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 800	9.2838	17 800
			O	2010-09-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 667	9.3750	27 467
Morneau Investments Inc.	PI		O	2010-09-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 533	9.3750	152 133
Neo Material Technologies Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Neo Material Technologies Inc.	1		O	2010-08-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000	3.8900	40 000
			O	2010-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	3.9500	50 000
			O	2010-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	3.9100	50 000
			O	2010-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	3.9500	50 000
			O	2010-08-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	3.9040	50 000
			O	2010-08-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	3.8650	50 000
			O	2010-08-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	3.9400	50 000
			O	2010-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	3.9303	50 000
			O	2010-08-03	D	38 - Rachat ou annulation	(40 000)		0
			O	2010-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		0
			O	2010-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		0
			O	2010-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		0
			O	2010-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		0
			O	2010-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		0
			O	2010-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		0
			O	2010-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		0
New Gold Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gallagher, Robert	5		O	2010-06-29	D	51 - Exercice d'options	190 000	2.7100	
			M	2010-06-24	D	51 - Exercice d'options	190 000	2.7100	340 000
			O	2010-06-29	D	51 - Exercice d'options	160 000	3.2100	
			M	2010-06-24	D	51 - Exercice d'options	160 000	3.2100	
			M'	2010-06-24	D	51 - Exercice d'options	160 000	3.2100	500 000
			O	2010-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(350 000)	6.6044	
			M	2010-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(350 000)	6.6044	150 000
<i>Options</i>									
Gallagher, Robert	5		O	2010-06-29	D	51 - Exercice d'options	(190 000)	2.7100	
			M	2010-06-24	D	51 - Exercice d'options	(190 000)	2.7100	3 610 000
			O	2010-06-29	D	51 - Exercice d'options	(160 000)	3.2100	
			M	2010-06-24	D	51 - Exercice d'options	(160 000)	3.2100	3 450 000
Northern Superior Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc. Pathway Multi Series Fund Inc.	3 PI		O	2010-08-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(116 500)	0.2700	4 275 000
			O	2010-08-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(75 000)	0.2800	4 200 000
			O	2010-08-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(38 000)	0.2900	4 162 000
			O	2010-09-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(51 500)	0.3000	4 110 500
			O	2010-09-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(110 500)	0.3100	4 000 000
			O	2010-09-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	0.3400	3 950 000
			O	2010-09-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(950 000)	0.3600	3 000 000

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
MOON, ALAN CLIFFORD RBC Dominion Securities	4, 5 PI		O	2010-08-30	I	51 - Exercice d'options	83 300	0.1050	192 200
Options									
MOON, ALAN CLIFFORD	4, 5		O	2010-08-30	D	51 - Exercice d'options	(83 300)		266 700
NovaGold Resources Inc.									
Actions ordinaires									
François, Kevin Albert	5		O	2010-09-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	95		20 283
Iley, Sacha Amela	1		O	2010-08-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	87	6.8600	7 406
			O	2010-09-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	77	7.7300	7 483
Deferred Share Units (DSU)									
Giardini, Tony Serafino	4		O	2010-09-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	582		1 878
Droits Deferred Share Unit									
Faber, Marc	4		O	2010-07-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-09-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	366		366
Levental, Igor	4		O	2010-07-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-09-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	366		366
Madhavpeddi, Kalidas	4		O	2010-09-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	581		1 876
Nauman, Clynton R.	4		O	2010-09-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	581		1 876
Philip, James Leonard	4		O	2010-09-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	581		1 876
Novus Energy Inc. (formerly, Regal Energy Ltd.)									
Actions ordinaires									
Ross, Hugh	4, 5		O	2010-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.7460	891 000
NUVISTA ENERGY LTD.									
Actions ordinaires									
Verge, Alexander G.	4, 5		O	2010-08-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	10.2903	1 408 284
OceanaGold Corporation									
Actions ordinaires									
Klinck, Darren Ervin Charles	5		O	2010-08-30	D	51 - Exercice d'options	22 222	22222.0000	
			M	2010-08-30	D	51 - Exercice d'options	22 222		24 022
			O	2010-09-01	D	51 - Exercice d'options	44 444	44444.0000	
			M	2010-09-01	D	51 - Exercice d'options	44 444		68 466
Options									
Klinck, Darren Ervin Charles	5		O	2010-08-30	D	51 - Exercice d'options	(22 222)		554 664
			O	2010-09-01	D	51 - Exercice d'options	(44 444)		510 220
Oil Sands Sector Fund									
Parts de fiducie									
Oil Sands Sector Fund	1		O	2010-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	500	5.8100	500
			O	2010-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	5.8100	0
			O	2010-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	500	5.8100	500
			O	2010-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	5.8100	0
			O	2010-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	500	5.7500	500
			O	2010-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	5.7500	0
			O	2010-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	500	5.6500	500
			O	2010-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	5.6500	0
			O	2010-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	500	5.5200	500
			O	2010-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	5.5200	0
			O	2010-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	500	5.6900	500
			O	2010-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	5.6900	0
			O	2010-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	500	5.6500	500
			O	2010-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	5.6500	0
			O	2010-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	500	5.5500	500
			O	2010-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	5.5500	0
			O	2010-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	500	5.5000	500
			O	2010-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	5.5000	0
			O	2010-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	500	5.6300	500
			O	2010-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	5.6300	0

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Olympus Pacific Minerals Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Morda, Nathaniel Jon	4		O	2010-08-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(180 000)	0.3450	
			M	2010-08-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(169 412)	0.3400	30 088*
SETON, DAVID ALEXANDER	4								
Dason Investments Limited	PI		O	2010-08-31	I	51 - Exercice d'options	58 824	0.3200	337 264
SETON, JOHN ANDREW GOWANS	4								
Abergeldie Trust	PI		O	2010-08-31	I	51 - Exercice d'options	29 412	0.3200	5 092 536
Ngatapa Trust	PI		O	2010-09-01	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	48 048		814 185
<i>Options</i>									
SETON, DAVID ALEXANDER	4		O	2010-08-31	D	51 - Exercice d'options	(1 000 000)	0.3200	8 105 490
SETON, JOHN ANDREW GOWANS	4		O	2010-08-31	D	51 - Exercice d'options	(500 000)	0.3200	2 000 000
Jura Trust Limited	PI		O	2003-07-14	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-09-01	I	50 - Attribution d'options	997 252	0.4500	997 252
Opsens inc. (antérieurement Capital DCB inc.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cook, Colin Henry George	4		O	2010-08-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100 000
<i>Options</i>									
Cook, Colin Henry George	4		O	2010-08-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100 000
Wiltse, Darren James	4, 5		O	2010-08-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			800 000
Zive, Gordon Peter	4		O	2010-08-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100 000
Orezone Gold Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Little, Ron	4, 5		O	2010-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 500	0.8400	1 183 500
			O	2010-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	0.8400	1 185 000
			O	2010-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.8600	1 200 000
			O	2010-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 500	0.8400	1 209 500
Orleans Energy Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
SAUNDERS, JAMES MACLEO	4		O	2010-09-08	D	51 - Exercice d'options	25 000	0.8000	454 000
Schuster, Richard Alfred	5		O	2010-09-08	D	51 - Exercice d'options	205 563	0.8000	451 766
<i>Options</i>									
SAUNDERS, JAMES MACLEO	4		O	2010-09-08	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	0.8000	175 000
Schuster, Richard Alfred	5		O	2010-09-08	D	51 - Exercice d'options	(205 563)	0.8000	556 750
Orosur Mining Inc. (anciennement Uruguay Mineral Exploration Inc.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Salazar, Pedro Ignacio	4, 5		O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.3950	80 000
Pan American Silver Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Segsworth, Walter Thomas	4		O	2009-05-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-08-27	D	46 - Contrepartie de services	2 150	24.6400	2 150*
Paragon Minerals Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc.	3								
MineralFields 2009-V Super Flow-Through LP	PI		O	2009-12-18	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2009-12-18	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2010-08-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 333 333
MineralFields 2009-VI Super Flow-Through LP	PI		O	2009-12-18	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2009-12-18	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2010-08-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			500 000
MineralFields 2009-VII Super Flow-Through LP	PI		O	2009-12-18	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2009-12-18	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2010-08-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 000 000
MineralFields 2009-VIII Super Flow-Through LP	PI		O	2009-12-18	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2009-12-18	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Pathway Mining 2009-II Flow-Through LP	PI		M' O	2010-08-30 2009-12-18	C C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI 00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			333 333
			M'	2009-12-18	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2010-08-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 166 666
<i>Bons de souscription</i>									
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc.	3								
MineralFields 2009-V Super Flow-Through LP	PI		O	2009-12-18	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2009-12-18	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			666 666
MineralFields 2009-VI Super Flow-Through LP	PI		O	2009-12-18	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2009-12-18	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			250 000
MineralFields 2009-VII Super Flow-Through LP	PI		O	2009-12-18	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2010-08-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			500 000
MineralFields 2009-VIII Super Flow-Through LP	PI		O	2009-12-18	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2009-12-18	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			166 666
Pathway Mining 2009-II Flow-Through LP	PI		O	2009-12-18	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2009-12-18	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			583 333
			M'	2010-08-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Options</i>									
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc.	3								
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc.	PI		O	2009-12-18	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2009-12-18	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2010-08-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			433 333
Paramount Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Doyle, Lloyd M.	5		O	2010-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	20.0900	9 185
			O	2010-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	20.0900	6 685
Passport Potash Inc.									
<i>Options</i>									
Bleak, Joshua Daniel	4		O	2010-09-02	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.1000	250 000
Pengrowth Energy Trust									
<i>Droits</i>									
Bowles, Douglas Currie	5		O	2010-09-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 000)	6.1100	101 419
<i>Parts de fiducie</i>									
Bowles, Douglas Currie	5		O	2010-09-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 000	5000.0000	40 962
			O	2010-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	10.5000	35 962
EVANS, DAVID DEAN	5		O	2010-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 349		2 037
			O	2010-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	10.2800	1 437
PetroBakken Energy Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
PetroBakken Energy Ltd.	1		O	2010-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	19 700	20.1133	175 100
			O	2010-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	19 500	20.2688	194 600
			O	2010-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	19 500	20.2516	214 100
			O	2010-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	19 500	20.2223	233 600
			O	2010-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	19 500	19.8556	253 100
Petrolympic Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ekstein, Brocha	3		O	2010-08-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	0.1850	11 798 607
			O	2010-08-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 250	0.1750	11 805 857
			O	2010-08-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.1750	11 806 857
			O	2010-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.1700	11 831 857
			O	2010-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 000	0.1750	11 842 857
			O	2010-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.1850	11 843 857

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre Initié Porteur inscrit									
			O	2010-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.1900	11 847 857
PEYTO Energy Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Gray, Don	5		O	2010-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	14.1100	3 841 256
			O	2010-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	14.1200	3 741 256
			O	2010-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	14.3000	3 641 256
			O	2010-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	14.4600	3 541 256
			O	2010-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(84 000)	14.7100	3 457 256
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 300)	14.3500	3 453 956
Pinetree Capital Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Inventash, Sheldon	4, 5		O	2010-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	1.2633	5 298 544
			O	2010-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	70 800	1.3000	5 369 344
PNI Digital Media Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
PNI Digital Media Inc.	1		O	2010-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.4000	10 000
			O	2010-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.3500	20 000
Power Corporation du Canada									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Vial, Arnaud	5		O	2010-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	27.0000	35 000
			O	2010-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	27.0265	25 000
			O	2010-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	27.6000	20 000
Premier Value Income Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Premier Value Income Trust	1		O	2010-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	7.4700	1 200
			O	2010-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)	7.4700	0
Primary Energy Recycling Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Graham, Douglas V.	4		O	2010-08-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			335 053
KVO Capital Management	PI		O	2010-08-24	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			7 096 280
Probe Mines Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pinetree Capital Ltd.	3								
Pinetree Resource Partnership	PI		O	2010-08-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	0.6625	4 500 000
QLT Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
QLT Inc.	1		O	2010-08-02	D	38 - Rachat ou annulation	36 000	5.7579USD	36 000
			O	2010-08-02	D	38 - Rachat ou annulation	(36 000)		0
			O	2010-08-03	D	38 - Rachat ou annulation	36 000	5.6805USD	36 000
			O	2010-08-03	D	38 - Rachat ou annulation	(36 000)		0
			O	2010-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	36 000	5.8153USD	36 000
			O	2010-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	(36 000)		0
			O	2010-08-05	D	38 - Rachat ou annulation	200 000	5.7800USD	200 000
			O	2010-08-05	D	38 - Rachat ou annulation	(200 000)		0
			O	2010-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	28 056	5.7702USD	28 056
			O	2010-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	(28 056)		0
			O	2010-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	5.8140USD	30 000
			O	2010-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	(30 000)		0
			O	2010-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	37 300	5.7817USD	37 300
			O	2010-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	(37 300)		0
			O	2010-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	37 300	5.6429USD	37 300
			O	2010-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	(37 300)		0
			O	2010-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	37 300	5.7155USD	37 300
			O	2010-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	(37 300)		0
			O	2010-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	37 300	5.6748USD	37 300
			O	2010-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	(37 300)		0

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2010-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	37 900	5.6840USD	37 900
			O	2010-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	(37 900)		0
			O	2010-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	25 700	5.7649USD	25 700
			O	2010-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	(25 700)		0
			O	2010-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	39 000	5.8163USD	39 000
			O	2010-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	(39 000)		0
			O	2010-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	39 000	5.6910USD	39 000
			O	2010-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	(39 000)		0
			O	2010-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	34 900	5.6137USD	34 900
			O	2010-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	(34 900)		0
			O	2010-08-23	D	38 - Rachat ou annulation	33 400	5.5751USD	33 400
			O	2010-08-23	D	38 - Rachat ou annulation	(33 400)		0
			O	2010-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	33 400	5.4913USD	33 400
			O	2010-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	(33 400)		0
			O	2010-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	33 000	5.4932USD	33 000
			O	2010-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	(33 000)		0
			O	2010-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	33 400	5.6631USD	33 400
			O	2010-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	(33 400)		0
			O	2010-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	33 400	5.7713USD	33 400
			O	2010-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(33 400)		0
			O	2010-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	25 550	5.7206USD	25 550
			O	2010-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	(25 550)		0
Quadra FNX Mining Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Shaver, William M	5		O	2010-05-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-05-21	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	17 400		17 400
<i>Options</i>									
Farrow, Catharine Elizabeth Goddard	5		O	2010-05-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-05-21	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	52 200	26.8400	52 200
			O	2010-05-21	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	43 500	5.7500	95 700
Landon, Joseph Paul	7		O	2010-04-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			69 000
Micks, Julia Patricia	5		O	2010-05-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			40 716
Morrison, Gordon Garfield	5		O	2010-05-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-05-21	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	78 300	26.8400	78 300
			O	2010-05-21	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	43 500	5.7500	121 800
Shaver, William M	5		O	2010-05-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-05-21	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	65 250	5.7500	65 250
			O	2010-05-21	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	87 000	13.7400	152 250
Queenston Mining Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cudney, Robert Douglas	3		O	2010-08-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	4.2300	349 600
			O	2010-08-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	4.2300	351 600
Quest Capital Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Grosskopf, Peter	4, 5		O	2010-09-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Options</i>									
Embry, John P.	4		O	2010-09-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			150 000
Quincaillerie Richelieu Ltée									
<i>Actions ordinaires</i>									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Grenier, Guy	5		O	2010-08-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(1 500)	25.7500	
			M	2010-08-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	25.7500	
			M'	2010-08-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	25.7500	
			M''	2010-08-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	25.7500	36 819
Red Pine Exploration Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc. MineralFields 2010-V Super Flow-Through LP	3 PI		O	2010-08-23	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-08-24	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 875 000	0.0800	1 875 000
Pathway Mining 2010 Flow-Through LP	PI		O	2010-08-23	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-08-24	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	4 375 000	0.0800	4 375 000
<i>Bons de souscription</i>									
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc. MineralFields 2010-V Super Flow-Through LP	3 PI		O	2010-08-23	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-08-24	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	937 500	0.1500	937 500
Pathway Mining 2010 Flow-Through LP	PI		O	2010-08-23	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-08-24	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	2 187 500	0.1500	2 187 500
<i>Options</i>									
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc. Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc.	3 PI		O	2010-08-24	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	437 500	0.0800	1 215 277
Ressources Abitex inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc. MineralFields 2009 Super Flow-Through LP	3 PI	R	O	2010-04-27	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			857 142
		R	O	2010-05-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300 000)	0.1600	557 142
			O	2010-05-03	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(557 142)		0
Pathway Mining 2009 Flow-Through LP	PI		O	2010-04-27	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			800 000
			O	2010-04-26	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(800 000)		0
Pathway Multi Series Fund Inc.	PI		O	2010-04-27	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-08-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2010-04-27	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M''	2010-04-27	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 970 507
		R	O	2010-04-27	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	588 235	0.2000	
			M	2010-04-27	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	588 235	0.1700	4 158 742
			O	2010-09-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(150 000)	0.1300	6 074 098
		R	O	2010-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	0.1500	2 870 507
		R	O	2010-04-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	0.1500	2 770 507
			O	2010-04-26	C	90 - Changements relatifs à la propriété	800 000		3 570 507
			O	2010-05-03	C	90 - Changements relatifs à la propriété	557 142		4 715 884
		R	O	2010-05-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(87 500)	0.1600	4 628 384
		R	O	2010-05-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	0.1600	4 528 384
		R	O	2010-05-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900 000)	0.1600	3 628 384
		R	O	2010-05-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(150 000)	0.1600	3 478 384
		R	O	2010-05-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(150 000)	0.1600	3 328 384
		R	O	2010-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	0.1600	3 228 384
		R	O	2010-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(140 000)	0.1600	3 088 384
		R	O	2010-06-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(185 000)	0.1600	2 903 384
		R	O	2010-06-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(250 000)	0.1600	2 653 384
		R	O	2010-06-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300 000)	0.1600	2 353 384
		R	O	2010-06-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200 000)	0.1600	2 153 384
		R	O	2010-07-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(115 000)	0.1600	2 038 384
		R	O	2010-07-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	0.1600	1 938 384
			O	2010-08-03	C	90 - Changements relatifs à la propriété	4 285 714		6 224 098
Pathway Quebec Mining 2009 Flow-Through LP	PI		O	2010-04-27	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 285 714
			O	2010-08-03	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(4 285 714)		0
Pathway Quebec Mining 2010 Flow-Through LP	PI		O	2010-04-27	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			M	2010-04-27	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2010-08-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M''	2010-04-27	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 500 000
<i>Bons de souscription</i>									
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc.	3								
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc.	PI		O	2010-04-27	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-08-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2010-04-27	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M''	2010-04-27	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-04-27	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			216 176
MineralFields 2009 Super Flow-Through LP	PI		O	2010-04-27	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-04-27	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			428 571
			O	2010-05-03	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(428 571)	0.2500	
			M	2010-05-03	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(428 571)	0.2500	0
Pathway Mining 2009 Flow-Through LP	PI		O	2010-04-27	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			400 000
			O	2010-04-26	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(400 000)	0.2500	
			M	2010-04-26	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(400 000)	0.2500	0
Pathway Multi Series Fund Inc.	PI		O	2010-04-27	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-04-27	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2010-08-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M''	2010-04-27	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'''	2010-04-27	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M''''	2010-04-27	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			214 286
			O	2010-04-27	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	294 118	0.2500	
			M	2010-04-27	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	3 185 714	0.2500	
			M'	2010-04-30	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	294 118	0.2500	908 404
			O	2010-04-26	C	90 - Changements relatifs à la propriété	400 000	0.2500	614 286
			O	2010-05-03	C	90 - Changements relatifs à la propriété	428 571	0.2500	
			M	2010-05-03	C	90 - Changements relatifs à la propriété	428 571	0.2500	1 336 975
			O	2010-08-03	C	90 - Changements relatifs à la propriété	2 142 857	0.2500	
			M	2010-08-03	C	90 - Changements relatifs à la propriété	2 142 857	0.2500	3 479 832
Pathway Quebec Mining 2009 Flow-Through LP	PI		O	2010-04-27	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 142 857
			O	2010-08-03	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(2 142 857)	0.2500	
			M	2010-08-03	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(2 142 857)	0.2500	0
Pathway Quebec Mining 2010 Flow-Through LP	PI		O	2010-04-27	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-04-27	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2010-08-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M''	2010-04-27	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 250 000
<i>Options</i>									
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc.	3								
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc.	PI		M'''	2010-04-27	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			509 714
Ressources Canaco Itée									
<i>Actions ordinaires</i>									
Smallwood, Randy	4		O	2010-09-03	D	51 - Exercice d'options	100 000	0.5000	1 086 500
Wang, Jingbin	4, 6		O	2010-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 100)	2.4000	0
			O	2010-09-08	D	51 - Exercice d'options	470 000	0.1000	470 000
<i>Options</i>									
Smallwood, Randy	4		O	2010-09-03	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	0.5000	675 000
Wang, Jingbin	4, 6		O	2010-09-08	D	51 - Exercice d'options	(470 000)	0.1000	640 000
Ressources Dianor Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc.	3								
Pathway Multi Series Fund Inc.	PI		O	2010-09-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(164 000)	0.0800	9 510 000
			O	2010-09-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.0900	9 500 000
			O	2010-09-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200 000)	0.0900	9 300 000
Ressources KWG inc.									

Émetteur	Re- la- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires</i>									
Harrington, Michael S	4		O	2010-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	0.1059USD	1 200 000
Ressources Minières Pro-Or Inc.									
<i>Action Classe A</i>									
Morissette, Léo-Guy	4	R	O	2010-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	160 000	0.1500	596 465
			O	2010-09-01	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(175 465)		421 000
<i>Bons de souscription</i>									
Morissette, Léo-Guy	4		O	2010-08-27	D	53 - Attribution de bons de souscription	160 000	0.2500	388 625
Ressources Minières Radisson Inc.									
<i>Actions ordinaires Catégorie A</i>									
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc.	3								
MineralFields Quebec 2010 Super Flow-Through LP	PI		O	2010-07-08	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-07-08	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-07-08	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	500 000	0.1000	
			M	2010-07-08	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	500 000	0.1000	500 000
Pathway Quebec Mining 2010 Flow-Through LP	PI		O	2010-07-08	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-07-08	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-07-08	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	5 500 000	0.1000	
			M	2010-07-08	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	5 500 000	0.1000	5 500 000
<i>Bons de souscription</i>									
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc.	3								
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc.	PI		O	2010-07-08	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-07-08	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-07-08	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	240 000	0.1000	
			M	2010-07-08	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	240 000	0.1000	240 000
Ressources Minières Vanstar Inc.									
<i>Options</i>									
Marcotte, Francois	5		O	2010-09-08	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.1500	250 000
Ressources Robex Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gagne, Andre	5								
2846-2059 Québec Inc.	PI		O	2010-09-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 500	0.1450	2 262 500
			O	2010-09-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	0.1450	2 270 000
			O	2010-09-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1500	2 275 000
			O	2010-09-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	42 000	0.1500	2 317 000
Ressources Vantex Ltée									
<i>Options</i>									
Belisle, Denis	4		O	2010-09-08	D	50 - Attribution d'options	125 000		325 000
Bouvier, Robert	4		O	2010-09-08	D	50 - Attribution d'options	125 000		325 000
Carlton, Wayne	5		O	2010-09-08	D	50 - Attribution d'options	125 000		525 000
David, Richard	4		O	2010-09-08	D	50 - Attribution d'options	50 000		250 000
Marcotte, Francois	5		O	2010-09-08	D	50 - Attribution d'options	125 000		325 000
Morissette, Guy	5		O	2010-09-08	D	50 - Attribution d'options	150 000		450 000
Retrocom Mid-Market Real Estate Investment Trust									
<i>Débiteures 6.75 Convertible Unsecured Subordinated</i>									
dato, edward j	4		O	2008-08-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 25 000.00	101.1000	\$ 25 000.00
Revelt Minerals Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Shanahan, John Gerard	4		O	2010-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	43 000	0.3240USD	1 896 961
			O	2010-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 000	0.3290USD	1 913 961
			O	2010-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.3500USD	2 013 961
Silver Wheaton Corp.	3		O	2010-08-31	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	2 448 358	0.2800	23 960 715
<i>Bons de souscription</i>									
Silver Wheaton Corp.	3		O	2010-08-31	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 224 179	0.3500	2 469 179
RIOCAN REAL ESTATE INVESTMENT TRUST									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Options									
Sallows, Sharon	4		O	2010-09-07	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	8.9000	20 000
Parts de fiducie									
Sallows, Sharon	4								
Mackie Research in trust for Sharon Sallows	PI		O	2002-06-06	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI	20 000	20000.0000	
			O	2010-09-07	C	51 - Exercice d'options	20 000	8.9000	20 000
			M	2010-09-07	C	51 - Exercice d'options	20 000	8.9000	20 000
Rocky Mountain Liquor Inc.									
Actions ordinaires									
Byrne, Joan	3		O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(201 169)	0.4000	267 806
RRSP	PI		O	2010-09-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	201 169	0.4000	331 169
Byrne, Peter	5, 3		O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(147 139)	0.4000	321 836
RRSP	PI		O	2010-09-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	147 139	0.4000	397 139
Rogers Communications Inc.									
Restricted Share Units									
Bruce, Robert W.	7, 5		O	2010-09-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	976		66 369
			O	2010-09-04	D	59 - Exercice au comptant	(54 649)	37.4634	11 720
Linton, William	5		O	2010-09-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	32 500		133 386
Rogers Sugar Income Fund									
Options Trust units									
Makin, Edward	7		O	2010-09-01	D	51 - Exercice d'options	(80 000)	3.6100	200 000
Parts de fiducie									
Makin, Edward	7		O	2010-09-01	D	51 - Exercice d'options	80 000	3.6100	114 100
Royal Host Real Estate Investment Trust									
Débiteures convertibles Series B 6.00									
ROYAL HOST REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	1		O	2010-08-02	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 13 000.00)		\$ 37 000.00*
			O	2010-08-03	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 13 000.00	75.0000	\$ 50 000.00*
			O	2010-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 10 000.00	75.0000	\$ 60 000.00*
			O	2010-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 13 000.00)		\$ 47 000.00*
			O	2010-08-05	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 13 000.00	75.0000	\$ 60 000.00*
			O	2010-08-05	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 13 000.00)		\$ 47 000.00*
			O	2010-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 13 000.00	74.9900	\$ 60 000.00*
			O	2010-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 11 000.00)		\$ 49 000.00*
			O	2010-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 13 000.00)		\$ 36 000.00*
			O	2010-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 10 000.00)		\$ 26 000.00*
			O	2010-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 13 000.00)		\$ 13 000.00*
			O	2010-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 13 000.00)		\$ 0.00
			O	2010-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 13 000.00	75.0000	\$ 13 000.00*
			O	2010-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 13 000.00)		\$ 0.00
Débiteures convertibles Series C 6.25									
ROYAL HOST REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	1		O	2010-08-02	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 5 000.00)		\$ 10 000.00*
			O	2010-08-03	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 5 000.00	79.0000	\$ 15 000.00*
			O	2010-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 5 000.00	77.0000	\$ 20 000.00*
			O	2010-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 5 000.00)		\$ 15 000.00*
			O	2010-08-05	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 5 000.00	79.0000	\$ 20 000.00*
			O	2010-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 5 000.00	79.0000	\$ 25 000.00*
			O	2010-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 5 000.00)		\$ 20 000.00*
			O	2010-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 5 000.00	77.5000	\$ 25 000.00*
			O	2010-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 5 000.00)		\$ 20 000.00*
			O	2010-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 5 000.00	77.0000	\$ 25 000.00*
			O	2010-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 5 000.00)		\$ 20 000.00*
			O	2010-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 5 000.00	76.9900	\$ 25 000.00*
			O	2010-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 5 000.00)		\$ 20 000.00*
			O	2010-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 5 000.00)		\$ 15 000.00*
			O	2010-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 5 000.00)		\$ 10 000.00*
			O	2010-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 5 000.00)		\$ 5 000.00*

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2010-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 5 000.00)		\$ 0.00
			O	2010-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 5 000.00	80.0000	\$ 5 000.00*
			O	2010-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 2 000.00	78.0000	\$ 7 000.00*
			O	2010-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 7 000.00)		\$ 0.00
<i>Débitures convertibles Series D 5.90</i>									
ROYAL HOST REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	1		O	2010-08-02	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 5 000.00)		\$ 7 000.00*
			O	2010-08-03	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 7 000.00	71.0000	\$ 14 000.00*
			O	2010-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 7 000.00)		\$ 7 000.00*
			O	2010-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 7 000.00)		\$ 0.00
			O	2010-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 7 000.00	71.5000	\$ 7 000.00*
			O	2010-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 7 000.00	71.9900	\$ 14 000.00*
			O	2010-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 7 000.00)		\$ 7 000.00*
			O	2010-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 7 000.00)		\$ 0.00
<i>Parts de fiducie</i>									
ROYAL HOST REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	1		O	2010-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	6 800	2.4000	6 800*
			O	2010-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	6 800	2.3800	13 600*
			O	2010-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	81 000	2.3900	94 600*
			O	2010-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	6 800	2.3600	101 400*
			O	2010-08-23	D	38 - Rachat ou annulation	5 300	2.3800	106 700*
			O	2010-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	(94 600)		12 100*
			O	2010-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	900	2.3400	13 000*
			O	2010-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	2.3200	15 700*
			O	2010-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(12 100)		3 600*
			O	2010-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	5 100	2.3500	8 700*
			O	2010-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	(900)		7 800*
Rusoro Mining Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Agapov, Andre Vladimir	4, 5, 3		O	2010-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 208 500	0.2000	65 811 167
<i>Options</i>									
Agapov, Andre Vladimir	4, 5, 3		O	2010-09-02	D	50 - Attribution d'options	1 550 000		12 050 000
Agapov, Vladimir Pavlovich	4		O	2010-09-02	D	50 - Attribution d'options	160 000		9 060 000
Amosov, Roman	5		O	2010-09-02	D	50 - Attribution d'options	160 000		710 000
BIRD, JUDITH ANN	5		O	2010-09-02	D	50 - Attribution d'options	26 000		126 000
Hediger, Peter	4		O	2010-09-02	D	50 - Attribution d'options	160 000		2 260 000
Herrero, Matias	5		O	2010-09-02	D	50 - Attribution d'options	550 000		1 200 000
Kaplowitz, Jay	4		O	2010-09-02	D	50 - Attribution d'options	550 000		3 250 000
Keep, Gordon	4		O	2010-09-02	D	50 - Attribution d'options	550 000		3 250 000
Reynolds, John	4		O	2010-09-02	D	50 - Attribution d'options	160 000		1 860 000
Smith, Gregory F.	5		O	2010-09-02	D	50 - Attribution d'options	160 000		1 274 706
Stein, Abraham	4		O	2010-09-02	D	50 - Attribution d'options	160 000		2 260 000
Ushakov, Dmitry	4, 5		O	2010-09-02	D	50 - Attribution d'options	160 000		2 160 000
Saputo Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Saputo inc.	1		O	2010-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	103 100	32.0021	103 100
			O	2010-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	51 600	31.9030	154 700
			O	2010-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	78 275	32.6034	232 975
			O	2010-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	100 200	32.2498	333 175
			O	2010-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	(103 100)		230 075
			O	2010-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	27 100	32.7839	257 175
			O	2010-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	31 300	33.0626	288 475
			O	2010-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	(51 600)		236 875
			O	2010-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	57 700	32.8775	294 575
			O	2010-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	(78 275)		216 300
			O	2010-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	24 000	32.8286	240 300
			O	2010-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	(100 200)		140 100
			O	2010-08-23	D	38 - Rachat ou annulation	122 900	33.2087	263 000

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2010-08-23	D	38 - Rachat ou annulation	(27 100)		235 900
			O	2010-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	29 500	33.1185	265 400
			O	2010-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	(31 300)		234 100
			O	2010-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	36 000	33.3529	270 100
			O	2010-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	(57 700)		212 400
			O	2010-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	63 000	33.7562	275 400
			O	2010-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	(24 000)		251 400
			O	2010-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	78 200	34.2049	329 600
			O	2010-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(122 900)		206 700
			O	2010-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	34.2200	306 700
			O	2010-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	(29 500)		277 200
			O	2010-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	74 700	34.0802	351 900
			O	2010-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(36 000)		315 900
SEMAFO INC.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Millette, Martin	5		O	2006-05-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-09-03	D	51 - Exercice d'options	50 000	1.6100	50 000
<i>Options</i>									
Millette, Martin	5		O	2010-09-03	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	1.6100	400 000
Sentry Select Commodities Income Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Sentry Select Commodities Income Trust	1		O	2010-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	8.5800	4 000
			O	2010-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)	8.5800	0
			O	2010-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	8.8300	4 000
			O	2010-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)	8.8300	0
			O	2010-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	7 000	8.7111	7 000
			O	2010-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(7 000)	8.7111	0
SHAW COMMUNICATIONS INC.									
<i>Actions sans droit de vote Class "B"</i>									
Ham, Michael	5		O	2010-09-07	D	51 - Exercice d'options	25 000	16.5800	73 002
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	22.6400	48 002
Shaw, Bradley	4, 5								
Brad Shaw B.C. Holding Ltd.	PI		O	2010-08-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 200	21.8200	3 668 200
ESPP - Employee Share Purchase Plan	PI		O	2010-03-10	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	486	20.5700	
			M	2010-03-10	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	486	20.5700	12 974
			O	2010-04-13	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	510	19.7300	
			M	2010-04-13	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	510	19.7300	13 484
			O	2010-05-13	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	526	19.1900	
			M	2010-05-13	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	526	19.1900	526
			O	2010-06-10	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	470	19.4900	
			M	2010-06-10	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	470	19.4900	996
			O	2010-08-13	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	442	21.0300	
			M	2010-08-13	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	442	21.0300	1 894
Shaw, Jim	4, 5		O	2010-05-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	125	19.2400	
			M	2010-05-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	125	19.2400	1 156
			O	2010-08-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	11	21.8400	1 190
ESPP	PI		O	2010-03-10	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	638	20.6000	
			M	2010-03-10	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	638	20.6000	2 490
			O	2010-04-13	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	671	19.7000	
			M	2010-04-13	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	671	19.7000	3 161
			O	2010-05-13	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	689	19.2200	
			M	2010-05-13	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	689	19.2200	3 850
			O	2010-06-10	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	683	19.4800	
			M	2010-06-10	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	683	19.4800	4 533
			O	2010-08-13	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	654	21.0000	
			M	2010-08-13	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	654	21.0000	5 838

Émetteur	Re- la- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Shaw, JR Employee Share Purchase Plan	4, 5, 3 PI		O	2010-08-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnaire	2 846	21.8400	850 534
			O	2010-03-10	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnaire	592	20.4400	
			M	2010-03-10	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnaire	592	20.4400	61 554
			O	2010-04-13	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnaire	621	19.8400	
			M	2010-04-13	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnaire	621	19.8400	62 175
			O	2010-05-13	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnaire	649	19.0700	
			M	2010-05-13	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnaire	649	19.0700	62 824
			O	2010-06-10	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnaire	638	19.4500	
			M	2010-06-10	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnaire	638	19.4500	63 462
			O	2010-08-13	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnaire	833	20.5900	
			M	2010-08-13	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnaire	833	20.5900	64 686
Heather Shaw	PI		O	2010-08-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnaire	42	21.8400	136 965
Heather Shaw (RRSP)	PI		O	2010-08-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	89	21.8400	26 736
James Cole Emanuel Shaw-Antonio	PI		O	2010-08-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnaire	35	21.8400	629
Keeley Jae Shaw-Antonio	PI		O	2010-08-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnaire	35	21.8400	629
Mackenzie Taylor Mantler	PI		O	2010-08-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnaire	18	21.8400	278
Madison Carol Mantler	PI		O	2010-08-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnaire	18	21.8400	278
Montana Marie Shaw-Antonio	PI		O	2010-08-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnaire	35	21.8400	629
SFG Investments Ltd.	PI		O	2010-08-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	23 500	21.8200	11 187 988
Shaw, Julie Employee Share Purchase Plan	5 PI		O	2010-08-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnaire	47	21.8400	789
			O	2010-03-10	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnaire	177	20.5400	
			M	2010-03-10	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnaire	177	20.5400	7 437
			O	2010-04-13	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnaire	186	19.7500	
			M	2010-04-13	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnaire	186	19.7500	7 623
			O	2010-05-13	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnaire	192	19.1700	
			M	2010-05-13	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnaire	192	19.1700	192
			O	2010-06-10	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnaire	161	19.4900	
			M	2010-06-10	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnaire	161	19.4900	353
			O	2010-08-13	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnaire	152	21.0300	
			M	2010-08-13	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnaire	152	21.0300	661
Julie Shaw B.C. Holding Ltd. RRSP (Julie Shaw)	PI PI		O	2010-08-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 200	21.8200	3 692 604
			O	2010-08-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	26	21.8400	7 965
<i>Directors' Deferred Share Units (DDSU)</i>									
Green, Richard R.	4		O	2010-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnaire	265	20.5200USD	543
Royer, Jeffrey	4		O	2010-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnaire	334	21.8500	22 259
Shaw, Bradley	4, 5		O	2010-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnaire	18	21.7300	5 306
Sparkman, JC	4		O	2010-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnaire	204	20.5200USD	18 008
Weatheill, Sheila Christine	4		O	2010-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnaire	70	21.8500	1 553
Yuill, Willard	4		O	2010-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnaire	12	21.7300	3 536
<i>Options</i>									
Ham, Michael	5		O	2010-09-07	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	16.5800	145 000
Silver Wheaton Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Carpenter, Bradley William	7		O	2010-08-31	D	51 - Exercice d'options	1 000	10.8800USD	1 150
			O	2010-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	23.3000USD	150
			O	2010-09-03	D	51 - Exercice d'options	2 000	10.8800	2 150
			O	2010-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	23.8500USD	150
Charpentier, Bettina Joan	5		O	2010-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-08-31	D	51 - Exercice d'options	10 000	15.9500	10 000
			O	2010-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	24.3400	8 600
			O	2010-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 800)	24.3500	1 800
			O	2010-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	24.4000	1 300
			O	2010-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	24.4100	300
			O	2010-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	24.4300	0
Kopp, Bradley Jason	5		O	2010-08-30	D	51 - Exercice d'options	20 000	14.1300	21 400
			O	2010-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	24.1300	1 400

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Nesmith, Wade Donald	4		O	2010-08-30	D	51 - Exercice d'options	30 000	6.0300	34 000
			O	2010-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	24.3300	31 000
			O	2010-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	24.2300	26 000
			O	2010-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	24.3100	21 000
			O	2010-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 000)	24.3200	14 000
			O	2010-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	24.3000	4 000
Tatarkin, Nikola	5		O	2010-08-31	D	51 - Exercice d'options	9 000	7.2400USD	10 500
			O	2010-08-31	D	51 - Exercice d'options	10 000	16.8700USD	20 500
			O	2010-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(19 000)	23.3000USD	1 500
			O	2010-09-08	D	51 - Exercice d'options	12 000	7.2400USD	13 500
			O	2010-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 000)	24.6000USD	1 500
Options									
Carpenter, Bradley William	7		O	2010-08-31	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	10.8800USD	78 000
			O	2010-09-03	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	10.8800USD	76 000
Charpentier, Bettina Joan	5		O	2010-08-31	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	15.9500	90 000
Kopp, Bradley Jason	5		O	2010-08-30	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	14.1300	71 900
Nesmith, Wade Donald	4		O	2010-08-30	D	51 - Exercice d'options	(30 000)	6.0300	0
Tatarkin, Nikola	5		O	2010-08-31	D	51 - Exercice d'options	(9 000)	7.2400USD	196 000
			O	2010-08-31	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	16.8700USD	186 000
			O	2010-09-08	D	51 - Exercice d'options	(12 000)	7.2400USD	174 000
Sino-Forest Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Chen, Hua	5		O	2010-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 700)	19.0300	45 974
			O	2010-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 294)	18.9900	42 680
Slam Exploration Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Taylor, Michael R.	4, 5		O	2010-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.1100	2 119 000*
Societe Aurifere Barrick									
<i>Actions ordinaires</i>									
Galbraith, Stephen Robin	7		O	2010-04-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-08-31	D	51 - Exercice d'options	1 250	23.8000USD	1 250
			O	2010-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 250)	47.3800USD	0
Halverson, Gary Bernard	5		O	2010-09-01	D	51 - Exercice d'options	6 250	38.5700USD	6 250
			O	2010-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 250)	47.4100USD	0
Mavor, James Whyte	5		O	2010-08-31	D	51 - Exercice d'options	5 000	23.8000USD	5 000
			O	2010-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	47.1000USD	0
			O	2010-09-07	D	51 - Exercice d'options	5 000	23.8000USD	5 000
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	46.2000USD	0
			O	2010-09-07	D	51 - Exercice d'options	7 500	22.5900USD	7 500
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 500)	46.2500USD	0
<i>Options Stock Option Plan (2004)</i>									
Galbraith, Stephen Robin	7		O	2010-08-31	D	51 - Exercice d'options	(1 250)	23.8000USD	10 000
Halverson, Gary Bernard	5		O	2010-09-01	D	51 - Exercice d'options	(6 250)	38.5700USD	18 750
Mavor, James Whyte	5		O	2010-08-31	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	23.8000USD	91 415
			O	2010-09-07	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	23.8000USD	86 415
			O	2010-09-07	D	51 - Exercice d'options	(7 500)	22.5900USD	78 915
Societe d'energie Talisman Inc.									
<i>Restricted Share Units</i>									
Manzoni, John Alexander	4, 7, 5		O	2010-09-01	D	59 - Exercice au comptant	(86 611)	16.8400	0
Société en commandite Gaz Métro									
<i>Parts</i>									
Lehoux, Guytane	5		O	2010-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	16.9400	6 874
Sofame Technologies Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Presser, Robert Ian	4		O	2010-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.0400	115 000
Sprott Resource Lending Corp.									

Émetteur	Re- la- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bambrough, Kevin Thomas	4								
Spousal RSP	PI		O	2010-09-07	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-09-07	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	298 500	1.6000	298 500
Grosskopf, Peter	4, 5		O	2010-09-07	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	2 000 000	1.6000	2 000 000
Stantec Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lefavre, Daniel Joseph	7		O	2010-09-03	D	51 - Exercice d'options	4 000	10.5000	4 000
<i>Options</i>									
Lefavre, Daniel Joseph	7		O	2010-09-03	D	51 - Exercice d'options	(4 000)	10.5000	21 000*
Storm Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Biister, Matthew	4		O	2010-08-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			105 052
539934 Alberta Inc.	PI		O	2010-08-17	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			354 754
RRSP	PI		O	2010-08-17	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			539 886
Butler, Mark	4		O	2010-08-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			78 673
First Energy Capital	PI		O	2010-08-17	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			15 530
GMP Private Client	PI		O	2010-08-17	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 998
HSBC InvestDirect	PI		O	2010-08-17	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 090
TD WebBroker	PI		O	2010-08-17	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			398
Clark, Stuart George	4								
540407 Alberta Inc.	PI		O	2010-09-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	65 000	3.8500	796 553
			O	2010-09-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	130 000	3.8385	926 553
			O	2010-09-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	3.8500	936 553
			O	2010-09-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	55 000	3.9000	991 553
RRSP	PI		O	2010-09-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	105 500	3.9000	465 464
			O	2010-09-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	3.8900	465 664
Lavergne, Brian	4, 5								
RRSP	PI		O	2010-08-17	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			51 361
			M	2010-08-17	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Wilson, James Kenneth	4		O	2010-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16	3.8500	21 147
<i>Bons de souscription</i>									
Biister, Matthew	4		O	2010-08-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			22 367
539934 Alberta Inc.	PI		O	2010-08-17	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			137 927
RRSP	PI		O	2010-08-17	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			212 483
Butler, Mark	4		O	2010-08-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			11 470
First Energy Capital	PI		O	2010-08-17	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 212
GMP Private Client	PI		O	2010-08-17	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 398
HSBC InvestDirect	PI		O	2010-08-17	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 636
TD WebBroker	PI		O	2010-08-17	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			158
Lavergne, Brian	4, 5		O	2010-09-01	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	20 546	0.4500	172 342*
ITF Matthew and Jason Lavergne	PI		O	2010-08-17	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			666
			M	2010-08-17	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
RRSP	PI		O	2010-09-01	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(20 545)	0.4500	0
<i>Options</i>									
Biister, Matthew	4		O	2010-08-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2010-08-18	D	50 - Attribution d'options	36 000	3.2800	36 000
Butler, Mark	4		O	2010-08-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2010-08-18	D	50 - Attribution d'options	36 000	3.2800	36 000
Style de Vie Amica Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Manji, Salim	4								
Manjis Holdings Ltd.	PI		O	2010-09-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 260	5.6000	500 541
			O	2010-09-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	540	5.6000	501 081
			O	2010-09-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 140	5.6500	502 221
			O	2010-09-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	720	5.6300	502 941

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2010-09-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 120	5.6300	512 061
			O	2010-09-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	720	5.6300	512 781
			O	2010-09-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	720	5.6300	513 501
			O	2010-09-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 000	5.6350	525 501
			O	2010-09-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	420	5.6300	525 921
			O	2010-09-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	240	5.6000	526 161
Manji, Samir Aziz Manjis Holdings Ltd.	4, 5, 3 PI		O	2010-09-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	420	5.6000	166 847
			O	2010-09-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	180	5.6000	167 027
			O	2010-09-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	380	5.6500	167 407
			O	2010-09-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	240	5.6300	167 647
			O	2010-09-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 040	5.6300	170 687
			O	2010-09-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	240	5.6300	170 927
			O	2010-09-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	240	5.6300	171 167
			O	2010-09-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	5.6350	175 167
			O	2010-09-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	140	5.6300	175 307
			O	2010-09-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	80	5.6000	175 387
van der Lee, Charles Options	4		O	2010-09-03	D	51 - Exercice d'options	5 000	5.6100	42 315
van der Lee, Charles	4		O	2010-09-03	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	5.6100	0
Suncor Energie Inc. <i>Performance Units</i>									
Brown, Thomas Richard William	7		O	2010-02-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 530		
			M	2010-02-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 530		
			M'	2010-02-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 530		19 030
SXC Health Solutions Corp. <i>Actions ordinaires</i>									
Burke, Terrence Charles	4		O	2010-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 300)	78.9500USD	1 414
Options									
Saban, Joel	5		O	2010-04-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-09-07	D	50 - Attribution d'options	16 800	79.6300USD	16 800
<i>Restricted stock units</i>									
Saban, Joel	5		O	2010-04-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-09-07	D	97 - Autre	4 900		4 900
Taseko Mines Limited <i>Options</i>									
Battison, Brian	5		O	2010-09-02	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	100	0.3040	580
			O	2010-09-03	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	100	0.4000USD	680
Technologies 20-20 Inc. <i>Actions ordinaires</i>									
Perrone, Steve	5		O	2010-09-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	87	3.4300	3 363*
Technologies D-Box Inc. <i>Actions ordinaires Class A</i>									
Soly, Richard	4		O	2009-08-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 500	0.3500	15 500
			O	2010-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 500	0.3550	21 000
			O	2010-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	24 000	0.3600	45 000
			O	2010-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.3650	49 000
			O	2010-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	114 000	0.3700	163 000
			O	2010-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 500	0.3600	176 500
			O	2010-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 500	0.3600	207 000
			O	2010-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	23 500	0.3650	230 500
Technologies SENSIO inc. <i>Options</i>									

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Harrison, Dany	4		O	2010-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			20 000
Technologies Sonomax Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Blank, Michael	5		O	2010-09-03	D	54 - Exercice de bons de souscription	1 000 000		2 000 000
Kokmanian, Kévorok	4								
Les Entreprises Karekine Inc.	PI		O	2010-09-02	I	54 - Exercice de bons de souscription	250 000	0.0500	805 000
Schacter, Alvin	4		O	2010-09-02	D	54 - Exercice de bons de souscription	700 000	700000.0000	
			M	2010-09-02	D	54 - Exercice de bons de souscription	700 000	0.0500	1 400 000
<i>Bons de souscription</i>									
Blank, Michael	5		O	2010-09-03	D	54 - Exercice de bons de souscription	(1 000 000)	0.0500	0
Kokmanian, Kévorok	4								
Les Entreprises Karekine Inc.	PI		O	2010-09-02	I	54 - Exercice de bons de souscription	(250 000)	0.0500	250 000
Schacter, Alvin	4		O	2010-09-02	D	54 - Exercice de bons de souscription	(500 000)	0.0500	200 000
			O	2010-09-02	D	54 - Exercice de bons de souscription	(200 000)	0.0500	0
TELUS Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Salvadori, Kevin	7								
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2010-08-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(5 000)	43.8946	1 902
Joint spousal account TD Waterhouse	PI		O	2010-09-01	I	51 - Exercice d'options	19 641	44.1000	19 641
<i>Actions sans droit de vote</i>									
Salvadori, Kevin	7		O	2010-08-31	D	51 - Exercice d'options	10 846	41.9496	65 059
<i>Options</i>									
Salvadori, Kevin	7		O	2010-08-31	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	23.7500	283 990
			O	2010-09-01	D	51 - Exercice d'options	(19 641)	38.1900	19 641
Spadotto, Eros	7		O	2010-09-07	D	51 - Exercice d'options	(52 368)	56.5000	0
Tesco Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kayl, Robert	5		O	2010-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	9.8073USD	19 317
The Brick Group Income Fund									
<i>Bons de souscription</i>									
The Brick Group Income Fund	1		O	2010-08-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 854	1.3230	
			M	2010-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	25 854	1.3230	25 854
			O	2010-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	(25 854)		0
			O	2010-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	25 800	1.3100	25 800
			O	2010-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	(25 800)		0
			O	2010-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	16 554	1.3200	16 554
			O	2010-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	(16 554)		0
			O	2010-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	1.3400	2 000
			O	2010-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)		0
			O	2010-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	25 800	1.3400	25 800
			O	2010-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	(25 800)		0
			O	2010-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	1.3100	20 000
			O	2010-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)		0
			O	2010-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	25 800	1.2650	25 800
			O	2010-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	(25 800)		0
			O	2010-08-23	D	38 - Rachat ou annulation	25 800	1.3200	25 800
			O	2010-08-23	D	38 - Rachat ou annulation	(25 800)		0
			O	2010-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	25 800	1.2800	25 800
			O	2010-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	(25 800)		0
			O	2010-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	25 800	1.2580	25 800
			O	2010-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	(25 800)		0
			O	2010-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	8 800	1.2900	8 800
			O	2010-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	(8 800)		0
			O	2010-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	1.3800	1 200

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2010-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)		0
			O	2010-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	25 800	1.4800	25 800
			O	2010-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	(25 800)		0
			O	2010-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	20 800	1.5000	20 800
			O	2010-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(20 800)		0
<i>Class A Units</i>									
The Brick Group Income Fund	1		O	2010-08-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	2.0900	2 100
			O	2010-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	(2 100)	2.0900	0
			O	2010-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	22 551	2.1450	22 551
			O	2010-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	(22 551)	2.1450	0
			O	2010-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	22 551	2.2430	22 551
			O	2010-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(22 551)	2.2430	0
			O	2010-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	22 500	2.3300	22 500
			O	2010-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	(22 500)	2.3300	0
			O	2010-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	22 551	2.3600	22 551
			O	2010-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(22 551)	2.3600	0
The Descartes Systems Group Inc.									
<i>Restricted Stock Unit</i>									
Ratza, Stephanie Lynn	5		O	2010-08-31	D	97 - Autre	(1 968)	5.9000	22 387*
Tim Hortons Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Tim Hortons Inc.	1		O	2010-08-03	D	38 - Rachat ou annulation	17 000	35.3435	17 000
			O	2010-08-03	D	38 - Rachat ou annulation	(17 000)		0
			O	2010-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	16 800	35.3582	16 800
			O	2010-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	(16 800)		0
			O	2010-08-05	D	38 - Rachat ou annulation	17 000	35.2297	17 000
			O	2010-08-05	D	38 - Rachat ou annulation	(17 000)		0
			O	2010-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	17 000	35.4550	17 000
			O	2010-08-06	D	38 - Rachat ou annulation	(17 000)		0
			O	2010-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	17 000	36.1395	17 000
			O	2010-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	(17 000)		0
			O	2010-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	17 000	35.9584	17 000
			O	2010-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	(17 000)		0
			O	2010-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	17 000	35.5325	17 000
			O	2010-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	(17 000)		0
			O	2010-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	17 000	37.3979	17 000
			O	2010-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	(17 000)		0
			O	2010-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	17 000	37.1208	17 000
			O	2010-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	(17 000)		0
			O	2010-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	17 000	37.0286	17 000
			O	2010-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	(17 000)		0
			O	2010-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	17 000	37.1794	17 000
			O	2010-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	(17 000)		0
			O	2010-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	17 000	37.4002	17 000
			O	2010-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	(17 000)		0
			O	2010-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	17 000	37.2609	17 000
			O	2010-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	(17 000)		0
			O	2010-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	17 000	37.2709	17 000
			O	2010-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	(17 000)		0
			O	2010-08-23	D	38 - Rachat ou annulation	17 000	37.2296	17 000
			O	2010-08-23	D	38 - Rachat ou annulation	(17 000)		0
			O	2010-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	17 000	37.1341	17 000
			O	2010-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	(17 000)		0
			O	2010-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	17 000	36.9862	17 000
			O	2010-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	(17 000)		0

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2010-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	17 000	37.1471	17 000
			O	2010-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	(17 000)		0
			O	2010-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	11 700	37.2983	11 700
			O	2010-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(11 700)		0
			O	2010-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	12 000	37.5880	12 000
			O	2010-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	(12 000)		0
			O	2010-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	11 441	37.6424	11 441
			O	2010-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(11 441)		0
<i>Restricted Stock Units</i>									
Aebker, Jill E.	5		O	2010-09-08	D	35 - Dividende en actions	13	38.3200	3 811
Anthony, Douglas G.	7		O	2010-09-08	D	35 - Dividende en actions	12	38.3200	3 811
Blackmore, David J.G.	7		O	2010-09-08	D	35 - Dividende en actions	15	38.3200	4 611
Bonikowsky, Scott	5		O	2010-09-08	D	35 - Dividende en actions	12	38.3200	3 811
Dimmel, D. Bruce	7		O	2010-09-08	D	35 - Dividende en actions	12	38.3200	3 811
Fife, Diana	5		O	2010-09-08	D	35 - Dividende en actions	14	38.3200	4 280
Fagnelli, Peter	5		O	2010-09-08	D	35 - Dividende en actions	12	38.3200	3 811
Fraser, Garry	7		O	2010-09-08	D	35 - Dividende en actions	9	38.3200	2 816
Fryday, Jeff	7		O	2010-09-08	D	35 - Dividende en actions	7	38.3200	2 148
Gilks, Timothy C.	7		O	2010-09-08	D	35 - Dividende en actions	12	38.3200	3 811
Harrop, Clark	7		O	2010-09-08	D	35 - Dividende en actions	6	38.3200	1 877
Hemeon, John M.	5		O	2010-09-08	D	35 - Dividende en actions	24	38.3200	7 147
Hills, John B.	7		O	2010-09-08	D	35 - Dividende en actions	12	38.3200	3 482
Hollis, Glenn O.	7		O	2010-09-08	D	35 - Dividende en actions	23	38.3200	6 816
House, Paul	4, 5		O	2010-09-08	D	35 - Dividende en actions	59	38.3200	17 608
Javor, Nikola S.	5		O	2010-09-08	D	35 - Dividende en actions	20	38.3200	6 182
Johnston, Stephen A.	5		O	2010-09-08	D	35 - Dividende en actions	23	38.3200	6 989
Kahansky, Steven A.	5		O	2010-09-08	D	35 - Dividende en actions	12	38.3200	3 811
Kipker, Mira	7		O	2010-09-08	D	35 - Dividende en actions	6	38.3200	1 877
McMullen, David H.	7		O	2010-09-08	D	35 - Dividende en actions	12	38.3200	3 482
Michetti, Meredith	5		O	2010-09-08	D	35 - Dividende en actions	6	38.3200	1 853
Moir, William A.	5		O	2010-09-08	D	35 - Dividende en actions	47	38.3200	13 900
Montgomery, John R.	7		O	2010-09-08	D	35 - Dividende en actions	20	38.3200	6 182
Mortimer, Glen A.	7		O	2010-09-08	D	35 - Dividende en actions	20	38.3200	6 182
Myskiw, Michael J.	5		O	2010-09-08	D	35 - Dividende en actions	13	38.3200	3 811
Nesbitt, James C.	5		O	2010-09-08	D	35 - Dividende en actions	12	38.3200	3 811
Pelino, Brigid V.	5		O	2010-09-08	D	35 - Dividende en actions	24	38.3200	7 252
Piggot, Cara M.	7		O	2010-09-08	D	35 - Dividende en actions	12	38.3200	3 482
Preston, James H.	7		O	2010-09-08	D	35 - Dividende en actions	20	38.3200	6 182
Schroeder, Donald B.	4, 5		O	2010-09-08	D	35 - Dividende en actions	119	38.3200	35 136
Vogeli, Gregory A.	7		O	2010-09-08	D	35 - Dividende en actions	6	38.3200	1 877
Walton, Roland M.	5		O	2010-09-08	D	35 - Dividende en actions	47	38.3200	13 900
Wettauer, Michelle	5		O	2010-09-08	D	35 - Dividende en actions	20	38.3200	6 182
Wiant, James A.	5		O	2010-09-08	D	35 - Dividende en actions	12	38.3200	3 811
Timbercreek Global Real Estate Fund									
<i>Parts Class I</i>									
Bousada, Tye	5		O	2010-08-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-08-26	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	10 594	12.0000	10 594
Tamblyn, Robert Blair	7		O	2010-08-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			8 309
Torstar Corporation									
<i>Droits Restricted Share Units</i>									
Beyette, Marie Elizabeth	5		O	2010-09-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 753		19 683
Bishop, Peter George	7		O	2010-09-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 508		14 252
Cruikshank, John Douglas	5		O	2010-09-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	22 971		50 410
DeMarchi, Lorenzo John David	5		O	2010-09-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	27 565		39 495
Hayes, Donna Marie	7		O	2010-09-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	23 258		59 046
Holland, David Patrick	4, 5		O	2010-09-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	95 464		154 375

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
TransCanada Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hanrahan, Wendy	5		O	2010-09-03	D	51 - Exercice d'options	4 700	26.8500	4 700
			O	2010-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	38.1900	3 900
			O	2010-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 700)	38.1800	1 200
			O	2010-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	38.1700	0
McConaghy, Brian J	5								
The Trustee of TransCanada's Employee Savings Plan	PI		O	2010-09-02	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	235	35.5600	1 989
			O	2010-09-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 989)	38.4200	0
<i>Options Granted Feb. 23, 2004 @ \$26.85 CDN Expiry Feb. 23, 2011</i>									
Hanrahan, Wendy	5		O	2010-09-03	D	51 - Exercice d'options	(4 700)		0
Transition Therapeutics Inc.									
<i>Options</i>									
Agensky, Laura	5		O	2010-09-07	D	52 - Expiration d'options	(2 222)	12.7800	137 778
Ashton, Michael R. D.	4		O	2010-09-07	D	52 - Expiration d'options	(3 333)	9.9000	43 816
Baehr, Paul	4		O	2010-09-07	D	52 - Expiration d'options	(3 333)	9.9000	43 816
CRUZ, TONY	4, 5		O	2010-09-07	D	52 - Expiration d'options	(16 667)	12.7800	560 000
Damiani, Carl	5		O	2010-09-07	D	52 - Expiration d'options	(2 778)	12.7800	233 333
Farah, Elie Kevin	5		O	2010-09-07	D	52 - Expiration d'options	(9 028)	6.9300	342 669
Henley, Christopher	4		O	2010-09-07	D	52 - Expiration d'options	(3 333)	9.9000	73 816
Pace, Gary W.	4		O	2010-09-07	D	52 - Expiration d'options	(3 333)	9.9000	43 816
Pastrak, Aleksandra	5		O	2010-09-07	D	52 - Expiration d'options	(4 444)	12.7800	312 222
			O	2010-09-07	D	52 - Expiration d'options	(5 556)	6.6600	306 666
Rusaw-George, Norla Nicole	5		O	2010-09-07	D	52 - Expiration d'options	(219)	6.7500	110 637
Trident Performance Corp. II									
<i>Class A Shares</i>									
Holland, William T.	7		O	2010-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	8.3500	116 301
			O	2010-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 400	8.3500	123 701
TSO3 inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Robitaille, Simon REER	4, 5 PI		O	2010-08-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 147	1.3422	61 266
Tucows Inc.									
<i>Options</i>									
Fiume, Eugene Lucas	4		O	2010-09-07	D	50 - Attribution d'options	20 000	0.6200USD	95 000
Gissin, Erez	4		O	2010-09-07	D	50 - Attribution d'options	20 000	0.6200USD	120 000
Ito, Joichi	4		O	2010-09-07	D	50 - Attribution d'options	20 000	0.6200USD	65 000
Karp, Allen	4		O	2010-09-07	D	50 - Attribution d'options	37 500	0.6200USD	187 500
Morrisett, Lloyd N.	4		O	2010-09-07	D	50 - Attribution d'options	37 500	0.6200USD	212 500
Ralls, Rawleigh Hazen	4		O	2010-09-07	D	50 - Attribution d'options	20 000	0.6200USD	65 000
Schwartz, Jeffrey	4		O	2010-09-07	D	50 - Attribution d'options	37 500	0.6200USD	187 500
Stem, Stanley Bezalel	4		O	2010-09-07	D	50 - Attribution d'options	27 500	0.6200USD	320 550
Tuscany Energy Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
TUSCANY ENERGY LTD., TUSCANY ENERGY LTD.	1		O	2010-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	0.1400	4 000
			O	2010-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)	0.1400	0
Twin Butte Energy Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bowman, Robert D.	5		O	2010-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 213	1.2700	3 621*
Cathcart, Neil Thomes	5		O	2010-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 246	1.2700	89 439*

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
Fabi, Joseph Michael	5		O	2010-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 213	1.2700	48 619*
Hall, Bruce William	5		O	2010-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 279	1.2700	100 299*
Ogilvy, Colin, Foster	5		O	2010-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 820	1.2700	177 044*
SAUNDERS, JAMES MACLEO	4, 5		O	2010-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 377	1.2700	3 752 737*
Steele, Alan	5		O	2010-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 870	1.2700	477 639*
Options									
Bowman, Robert D.	5	R	O	2010-06-28	D	50 - Attribution d'options	30 000	1.3700	480 000*
Uni-Sélect Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Uni-Sélect Inc.	1		O	2010-09-03	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	25.6556	2 500
			O	2010-09-03	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)		0
			O	2010-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	200	25.9100	200
			O	2010-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		0
			O	2010-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	25.7333	1 500
			O	2010-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)		0
Uragold Bay Resources Inc. (formerly Uranium Bay Resources Inc.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Levasseur, Patrick	4		O	2010-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	125 000	0.0200	260 000
Uranium One Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bezuidenhout, Willie	5		O	2010-09-01	D	51 - Exercice d'options	16 433		16 433
			O	2010-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 433)	3.5000	0
du Preez, Graham	5		O	2010-09-01	D	51 - Exercice d'options	50 500		55 680
			O	2010-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 500)	3.5000	5 180
Hong, Lloyd Hyunsoo	5								
QTRADE SECURITIES INC.	PI		O	2007-07-23	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-09-01	I	51 - Exercice d'options	50 500		50 500
			O	2010-09-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 500)	3.5000	0
Knode, Ralph H., III	7		O	2009-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-09-03	D	51 - Exercice d'options	8 834		8 834
			O	2010-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 834)	3.5100	0
Magnuson, Steven Dale	5		O	2008-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-09-02	D	51 - Exercice d'options	118 068		118 068
			O	2010-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(118 068)	3.4900	0
MAYNE, MICHAEL PATRICK	7		O	2006-11-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-08-30	D	51 - Exercice d'options	12 634		12 634
			O	2010-08-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 998		14 632
Merrifield, Robin Mowbray	5								
Robin and Gillian Merrifield	PI		O	2010-09-01	C	57 - Exercice de droits de souscription	34 000		78 000
Muller, Theunis Christian	5								
QTRADE SECURITIES INC.	PI		O	2010-03-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-09-02	I	51 - Exercice d'options	5 767		5 767
			O	2010-09-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 767)	3.5100	0
Newton, Fletcher T.	5		O	2010-09-08	D	51 - Exercice d'options	118 067		133 067
			O	2010-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(118 067)	3.4800	15 000
Nortier, Daniel Jean	4, 7								
BMO Nesbitt Burns Inc.	PI		O	2005-12-27	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-08-31	I	51 - Exercice d'options	435 976		435 976
			O	2010-09-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(28 776)	3.4400	407 200
			O	2010-09-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 200)	3.4600	400 000
			O	2010-09-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(175 000)	3.4700	225 000
			O	2010-09-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200 000)	3.5000	25 000
			O	2010-09-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	3.5100	0
Sattler, Christopher Joseph	7, 5		O	2010-09-01	D	51 - Exercice d'options	118 067		138 067
			O	2010-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(118 067)	3.5000	20 000

Émetteur	Re- la- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
Shashkova, Zoya Georgiyevna	7		O	2010-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	3.5100	0
Qtrade Securities Inc.	PI		O	2007-05-15	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-08-31	I	51 - Exercice d'options	20 200		20 200
			O	2010-09-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 200)	3.5100	0
Sibley, John MacKenzie	7, 5								
Qtrade Securities Inc.	PI		O	2010-09-01	I	51 - Exercice d'options	124 067		165 567
			O	2010-09-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(124 067)	3.5000	41 500
Speight, Susan French	5		O	2010-09-01	D	51 - Exercice d'options	40 400		60 400
			O	2010-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	3.4800	50 400
			O	2010-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	3.4900	30 400
			O	2010-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 400)	3.4950	20 000
Theunissen, Marthinus Wilhelmus	5		O	2010-09-01	D	51 - Exercice d'options	25 267		26 967
			O	2010-09-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	348		27 315
			O	2010-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 615)	3.5000	1 700
Droits Restricted Shares									
MAYNE, MICHAEL PATRICK	7		O	2010-08-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 998)		12 500
Merrifield, Robin Mowbray	5		O	2010-09-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(34 000)		0
Theunissen, Marthinus Wilhelmus	5		O	2010-09-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(348)		0
Options									
Bezuidenhout, Willie	5		O	2010-09-01	D	51 - Exercice d'options	(16 433)	2.2200	127 317
du Preez, Graham	5		O	2010-09-01	D	51 - Exercice d'options	(50 500)	2.2200	469 968
Hong, Lloyd Hyunsoo	5		O	2010-09-01	D	51 - Exercice d'options	(50 500)	2.2200	250 088
Knode, Ralph H., III	7		O	2010-09-03	D	51 - Exercice d'options	(8 834)	2.2200	62 666
Magnuson, Steven Dale	5		O	2010-09-02	D	51 - Exercice d'options	(84 634)	2.2200	534 566
			O	2010-09-02	D	51 - Exercice d'options	(33 434)	0.7800	501 132
MAYNE, MICHAEL PATRICK	7		O	2010-08-30	D	51 - Exercice d'options	(12 634)	2.2200	138 228
Muller, Theunis Christian	5		O	2010-09-02	D	51 - Exercice d'options	(5 767)	2.2200	73 033
Newton, Fletcher T.	5		O	2010-09-08	D	51 - Exercice d'options	(118 067)	2.2200	569 358
Nortier, Daniel Jean	4, 7		O	2010-08-31	D	51 - Exercice d'options	(32 970)	1.3300	2 070 412
			O	2010-08-31	D	51 - Exercice d'options	(58 422)	1.8100	2 011 990
			O	2010-08-31	D	51 - Exercice d'options	(6 750)	1.8400	2 005 240
			O	2010-08-31	D	51 - Exercice d'options	(4 500)	2.7400	2 000 740
			O	2010-08-31	D	51 - Exercice d'options	(333 334)	2.2200	1 667 406
Sattler, Christopher Joseph	7, 5		O	2010-09-01	D	51 - Exercice d'options	(118 067)	2.2200	611 373
Shashkova, Zoya Georgiyevna	7		O	2010-08-31	D	51 - Exercice d'options	(20 200)	2.2200	192 350
Sibley, John MacKenzie	7, 5		O	2010-09-01	D	51 - Exercice d'options	(3 000)	1.8400	996 599
			O	2010-09-01	D	51 - Exercice d'options	(3 000)	2.7400	993 599
			O	2010-09-01	D	51 - Exercice d'options	(118 067)	2.2200	875 532
Speight, Susan French	5		O	2010-09-01	D	51 - Exercice d'options	(40 400)	2.2200	396 700
Theunissen, Marthinus Wilhelmus	5		O	2010-09-01	D	51 - Exercice d'options	(25 267)	2.2200	140 653
Velan Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Velan Inc.	1		O	2010-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	14.5000	6 600
			O	2010-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	14.5000	2 000
			O	2010-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	900	14.5000	2 900
			O	2010-08-23	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	14.5000	3 900
			O	2010-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	14.5000	4 900
			O	2010-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	14.2500	5 900
			O	2010-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	(5 600)		1 000
Vermilion Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Beique, Paul	5		O	2010-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			60 521
Davidson, Kenneth	4		O	2010-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			28 784
Donadeo, Lorenzo	4, 5		O	2010-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 733 794
Donna Donadeo	PI		O	2010-09-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			42 625
Sun Valley Enterprises Inc.	PI		O	2010-09-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			298 423

Émetteur	Re- la- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
Donovan, John	5		O	2010-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			157 235
Engbloom, Robert John	5		O	2010-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 853
Ghersinich, Claudio	4		O	2010-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			15 962
Carrera Investments	PI		O	2010-09-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 786 657
Reina Labossiere (In Trust for Christopher Ghersinich)	PI		O	2010-09-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-09-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2010-09-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			22 493
Reina Labossiere (In Trust for Nicole Ghersinich)	PI		O	2010-09-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-09-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			22 075
The Carrera Foundation	PI		O	2010-09-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-09-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			125 000
Hicks, Curtis W.	5		O	2010-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			109 982
C. Hicks	PI		O	2010-09-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			270
R. Hicks	PI		O	2010-09-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			270
T. Hicks	PI		O	2010-09-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			9 878
Tanner Hicks	PI		O	2010-09-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			270
Jasinski, Mona Jean	5		O	2010-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			11 056
KILLI, Joseph F.	4		O	2010-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			32 493
Mac Dougall, G.R. (Bob)	5		O	2010-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			73 830
Macdonald, Larry	4		O	2010-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			62 862
Madison, William F.	4		O	2010-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			31 077
Marchant, Timothy	4		O	2010-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 200
Patel, Dhirajjal	5		O	2010-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			49 031
Urvashi Patel	PI		O	2010-09-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			40 699
Sider, Peter	5		O	2010-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			17 046
Droits TAP Awards									
Beique, Paul	5		O	2010-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			36 962
Davidson, Kenneth	4		O	2010-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			12 976
Donadeo, Lorenzo	4, 5		O	2010-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			122 439
Donovan, John	5		O	2010-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			74 188
Engbloom, Robert John	5		O	2010-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 968
Ghersinich, Claudio	4		O	2010-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			12 976
Hicks, Curtis W.	5		O	2010-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			74 188
Jasinski, Mona Jean	5		O	2010-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			37 101
KILLI, Joseph F.	4		O	2010-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			15 251
Mac Dougall, G.R. (Bob)	5		O	2010-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			74 188
Macdonald, Larry	4		O	2010-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			16 138
Madison, William F.	4		O	2010-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			17 976
Marchant, Timothy	4		O	2010-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			12 413
Patel, Dhirajjal	5		O	2010-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			30 918
Sider, Peter	5		O	2010-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			28 673
Vermilion Energy Trust									
Actions échangeables									
Donadeo, Lorenzo	4		O	2010-09-01	D	36 - Conversion ou échange	(1 846 017)		0
Sun Valley Enterprises Inc.	PI		O	2010-09-01	I	36 - Conversion ou échange	(143 597)		0
Ghersinich, Claudio	4								
Carrera Investments	PI		O	2010-09-01	I	36 - Conversion ou échange	(1 471 743)		0
Reina Labossiere (In Trust for Christopher Ghersinich)	PI		O	2010-09-01	I	36 - Conversion ou échange	(6 305)		0
Reina Labossiere (In Trust for Nicole Ghersinich)	PI		O	2010-09-01	I	36 - Conversion ou échange	(10 158)		0
Parts de fiducie									
Beique, Paul	5		O	2010-09-01	D	36 - Conversion ou échange	(60 521)		0
Davidson, Kenneth	4		O	2010-09-01	D	36 - Conversion ou échange	(28 784)		0
Donadeo, Lorenzo	4		O	2010-09-01	D	36 - Conversion ou échange	(238 472)		0
Donna Donadeo	PI		O	2010-09-01	I	36 - Conversion ou échange	(42 625)		0

Émetteur	Re- la- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
Sun Valley Enterprises Inc.	PI		O	2010-09-01	I	36 - Conversion ou échange	(26 531)		0
Donovan, John	5		O	2010-09-01	D	36 - Conversion ou échange	(157 235)		0
Engbloom, Robert John	5		O	2010-09-01	D	36 - Conversion ou échange	(6 853)		0
Ghersinich, Claudio	4		O	2010-09-01	D	36 - Conversion ou échange	(15 962)		0
Reina Labossiere (In Trust for Christopher Ghersinich)	PI		O	2010-09-01	I	36 - Conversion ou échange	(10 555)		0
Reina Labossiere (In Trust for Nicole Ghersinich)	PI		O	2010-09-01	I	36 - Conversion ou échange	(2 841)		0
The Carrera Foundation	PI		O	2010-09-01	I	36 - Conversion ou échange	(125 000)		0
Hicks, Curtis W.	5		O	2010-09-01	D	36 - Conversion ou échange	(109 982)		0
C. Hicks	PI		O	2010-09-01	I	36 - Conversion ou échange	(270)		0
R. Hicks	PI		O	2010-09-01	I	36 - Conversion ou échange	(270)		0
T. Hicks	PI		O	2010-09-01	I	36 - Conversion ou échange	(9 878)		0
Tanner Hicks	PI		O	2010-09-01	I	36 - Conversion ou échange	(270)		0
Jasinski, Mona Jean	5		O	2010-09-01	D	36 - Conversion ou échange	(11 056)		0
KILLI, Joseph F.	4		O	2010-09-01	D	36 - Conversion ou échange	(32 493)		0
Mac Dougall, G.R. (Bob)	5		O	2010-09-01	D	36 - Conversion ou échange	(73 830)		0
Macdonald, Larry	4		O	2010-09-01	D	36 - Conversion ou échange	(62 862)		0
Madison, William F.	4		O	2010-09-01	D	36 - Conversion ou échange	(31 077)		0
Marchant, Timothy	4		O	2010-09-01	D	36 - Conversion ou échange	(2 200)		0
Patel, Dhirajal	5		O	2010-09-01	D	36 - Conversion ou échange	(49 031)		0
Urvashi Patel	PI		O	2010-09-01	I	36 - Conversion ou échange	(40 699)		0
Sider, Peter	5		O	2010-09-01	D	36 - Conversion ou échange	(17 046)		0
Trust Unit Incentive Rights									
Beique, Paul	5		O	2010-09-01	D	36 - Conversion ou échange	(36 962)		0
Davidson, Kenneth	4		O	2010-09-01	D	36 - Conversion ou échange	(12 976)		0
Donadeo, Lorenzo	4		O	2010-09-01	D	36 - Conversion ou échange	(122 439)		0
Donovan, John	5		O	2010-09-01	D	36 - Conversion ou échange	(74 188)		0
Engbloom, Robert John	5		O	2010-09-01	D	36 - Conversion ou échange	(10 968)		0
Ghersinich, Claudio	4		O	2010-09-01	D	36 - Conversion ou échange	(12 976)		0
Hicks, Curtis W.	5		O	2010-09-01	D	36 - Conversion ou échange	(74 188)		0
Jasinski, Mona Jean	5		O	2010-09-01	D	36 - Conversion ou échange	(37 101)		0
KILLI, Joseph F.	4		O	2010-09-01	D	36 - Conversion ou échange	(15 251)		0
Mac Dougall, G.R. (Bob)	5		O	2010-09-01	D	36 - Conversion ou échange	(74 188)		0
Macdonald, Larry	4		O	2010-09-01	D	36 - Conversion ou échange	(16 138)		0
Madison, William F.	4		O	2010-09-01	D	36 - Conversion ou échange	(17 976)		0
Marchant, Timothy	4		O	2010-09-01	D	36 - Conversion ou échange	(12 413)		0
Patel, Dhirajal	5		O	2010-09-01	D	36 - Conversion ou échange	(30 918)		0
Sider, Peter	5		O	2010-09-01	D	36 - Conversion ou échange	(28 673)		0
Vista Gold Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Eppler, W. Duand	7		O	2010-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	2.2200USD	31 744
			O	2010-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 250	2.1500USD	32 994
			O	2010-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	2.1600USD	34 994
			O	2010-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	175	2.1790USD	35 169
			O	2010-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	575	2.1880USD	35 744
			O	2010-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	2.1860USD	36 744
Viterra Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Berger, Steven	5		O	2010-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	132	8.3912	5 999
Brooks, Mike A.	5		O	2010-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	97	8.3912	1 904
Cameron, Ronald Gordon	5		O	2010-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	190	8.3912	22 004
Chapman, Don	5		O	2010-09-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	451	8.6069	6 204
Dean, Raymond J.	5		O	2010-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	103	8.3912	19 154
Gerrand, Karl	5		O	2010-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	142	8.3912	13 811
Miller, Robert Dana	5		O	2010-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	271	8.3912	14 885
Mooney, William	5		O	2010-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	194	8.3912	10 583
Theaker, Grant	5		O	2010-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	167	8.3912	7 393

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Wonnacott, Doug	5		O	2010-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	109	8.3912	5 019
Volta Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Whittall, Robert Francis	4, 5		O	2010-09-07	D	51 - Exercice d'options	110 000	0.9000	316 744
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(110 000)	1.7300	206 744
<i>Options</i>									
Whittall, Robert Francis	4, 5		O	2010-09-07	D	51 - Exercice d'options	110 000		1 013 333
Wallbridge Mining Company Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bailey, Joshua	5		O	2010-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			103 527
Croteau, Mark	5		O	2010-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			85 300
Farsangi, Parviz	4		O	2010-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	44 500	0.1700	144 500
			O	2010-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	42 000	0.1700	186 500
Zubal, Linda	5		O	2010-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			80 000
<i>Options Stock Option Plan</i>									
Bailey, Joshua	5		O	2010-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			564 990
Croteau, Mark	5		O	2010-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			500 000
HOLMES, WARREN	4	R	O	2010-08-24	D	50 - Attribution d'options	350 000	0.1700	1 150 000
Zubal, Linda	5		O	2010-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			310 000
Wescast Industries Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A Voting Shares</i>									
Kemaghan, Edward James	3								
Edward J. Kemaghan	PI		O	2010-09-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	6.0000	161 500
			O	2010-09-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	6.0300	161 300
			O	2010-09-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 300)	6.0000	151 000
Western Copper Corporation									
<i>Options</i>									
West-Sells, Paul George	5		O	2010-07-16	D	50 - Attribution d'options	125 000	0.8600	425 000
Yellow Média inc.									
<i>Actions privilégiées First Preferred Shares 12,000,000 Series 1</i>									
Yellow Média Inc./Yellow Média inc.	1		O	2010-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	55 200	24.7500	58 433
<i>Actions privilégiées First Preferred Shares 8,000,000 Series 2</i>									
Yellow Média Inc./Yellow Média inc.	1		O	2010-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	900	21.1700	26 200
Yieldplus Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Yieldplus Income Fund	1		O	2010-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	700	6.2000	36 391 261
			O	2010-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	600	6.2300	36 391 861
			O	2010-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	6.2600	36 393 261
			O	2010-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	600	6.2500	36 393 861

ANNEXE 3 LISTE DES OPÉRATIONS D'INITIÉS DÉCLARÉES HORS DÉLAI (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

Vous trouverez, sous la présente annexe, une liste des opérations d'initiés déclarées hors délai dans le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Il s'agit de la liste des initiés qui n'ont pas déclaré leur emprise ou une modification à leur emprise à l'intérieur des délais prescrits par la Loi. Cette liste est publiée chaque semaine, mais les opérations déclarées hors délai n'y apparaissent qu'une seule fois.

Le détail des opérations déposées en retard est publié à l'Annexe B1 (Déclarations d'initiés SEDI). Ces opérations sont codifiées « R ».

L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).

Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée ci-dessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais.

Le personnel rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières (LVM), déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujéti au Québec de façon exacte et claire et ce, dans un délai de dix jours, sauf dans certains cas précis.

L'initié qui ne déclare pas, dans les délais requis, toute modification à son emprise sur les titres de l'émetteur à l'égard duquel il est initié peut être tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire ou être passible d'une amende à la suite d'une poursuite pénale.

La sanction administrative pécuniaire est prévue à l'article 274.1 LVM et à l'article 271.14 du Règlement sur les valeurs mobilières (RVM). Cette sanction administrative pécuniaire est imposée aux initiés des émetteurs assujétis pour lesquels le Québec agit à titre d'autorité principale. Afin de bien les identifier, les opérations de ces initiés apparaissent en caractère gras dans la présente Annexe. Cette sanction administrative pécuniaire est de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

L'infraction pouvant faire l'objet d'une poursuite pénale est prévue à l'article 202 LVM, avec référence à l'article 97 LVM et à l'article 174 RVM. Une telle infraction rend l'initié passible d'une amende de 1 000 \$ à 20 000 \$ dans le cas d'une personne physique et d'une amende de 1 000 \$ à 50 000 \$ dans les autres cas. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
Anderson, Francis Bushe Blain	Fonds de Placement Immobilier InnVest	2010-08-24	2010-09-06	ON
	Fonds de Placement Immobilier InnVest	2010-08-25	2010-09-06	ON
Baker Street Capital, L.P.	DANIER LEATHER INC.	2010-07-22	2010-09-03	ON
BERNER, SARGENT HARRIS	Mines Aurizon Ltee	2010-08-23	2010-09-03	BC
Bourcier, Christian	Mines Aurizon Ltee	2010-08-24	2010-09-07	BC
	Mines Aurizon Ltee	2010-08-25	2010-09-07	BC
Bowman, Robert D.	Twin Butte Energy Ltd.	2010-06-28	2010-09-07	AB
Brister, Matthew	Storm Resources Ltd.	2010-08-18	2010-09-08	AB
Bull, Peter Morris	Hardwoods Distribution Income Fund	2010-08-26	2010-09-09	BC
	Hardwoods Distribution Income Fund	2010-08-27	2010-09-09	BC
Butler, Mark	Storm Resources Ltd.	2010-08-18	2010-09-09	AB
	Global Alumina Corporation	2010-08-19	2010-09-03	ON
Cella, Michael	Capital Vtechlab Inc.	2010-08-17	2010-09-07	QC
China Mining Resources Group Limited	Fortune Minerals Limited	2010-08-26	2010-09-09	ON
Cousineau, Bernard	Global Alumina Corporation	2010-08-19	2010-09-03	ON
Crevier, David	Mines Cancor Inc.	2010-08-26	2010-09-08	QC
folk, allan john	Atlanta Gold Inc.	2010-08-25	2010-09-07	ON
Gayer, Alan	Global Alumina Corporation	2010-08-19	2010-09-03	ON
	Gazit America Inc.	2010-08-17	2010-09-09	ON
George, Zachary R.	Huntingdon Real Estate Investment Trust	2010-08-27	2010-09-08	BC
Guillemette, Robert	AAER Inc.	2006-12-13	2010-09-08	QC

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
	AAER Inc.	2008-10-15	2010-09-08	QC
	AAER Inc.	2008-10-16	2010-09-08	QC
	AAER Inc.	2008-10-21	2010-09-08	QC
	AAER Inc.	2009-02-20	2010-09-08	QC
	AAER Inc.	2009-04-03	2010-09-08	QC
Hansuld, John Alexander				
	Eastmain Resources Inc.	2010-08-25	2010-09-05	ON
HOLMES, WARREN				
	Wallbridge Mining Company Limited	2010-08-24	2010-09-07	ON
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc.				
	Communications DVR inc.	2010-08-06	2010-09-02	QC
	Communications DVR inc.	2010-08-06	2010-09-02	QC
	Communications DVR inc.	2010-08-06	2010-09-02	QC
	Ditem Explorations Inc.	2010-01-13	2010-09-08	QC
	Ditem Explorations Inc.	2010-08-05	2010-09-08	QC
	Ditem Explorations Inc.	2010-08-16	2010-09-08	QC
	Exploration Amex Inc.	2009-07-29	2010-09-08	QC
	Exploration Amex Inc.	2010-03-11	2010-09-08	QC
	Exploration Amex Inc.	2010-04-07	2010-09-08	QC
	Exploration Amex Inc.	2010-05-07	2010-09-08	QC
	Exploration Amex Inc.	2010-05-10	2010-09-08	QC
	Exploration Amex Inc.	2010-05-11	2010-09-08	QC
	Exploration Amex Inc.	2010-06-21	2010-09-08	QC
	Exploration Amex Inc.	2010-07-06	2010-09-08	QC
	Exploration Amex Inc.	2010-07-15	2010-09-08	QC
	Exploration Amex Inc.	2010-08-06	2010-09-08	QC
	Exploration Amex Inc.	2010-08-12	2010-09-08	QC
	EXPLORATION NEMASKA INC.	2010-06-23	2010-09-02	QC
	Ressources Abitex inc.	2010-04-07	2010-09-09	QC
	Ressources Abitex inc.	2010-04-12	2010-09-09	QC
	Ressources Abitex inc.	2010-04-27	2010-09-09	QC
	Ressources Abitex inc.	2010-05-02	2010-09-09	QC
	Ressources Abitex inc.	2010-05-06	2010-09-09	QC
	Ressources Abitex inc.	2010-05-07	2010-09-09	QC
	Ressources Abitex inc.	2010-05-11	2010-09-09	QC
	Ressources Abitex inc.	2010-05-14	2010-09-09	QC
	Ressources Abitex inc.	2010-05-18	2010-09-09	QC
	Ressources Abitex inc.	2010-05-19	2010-09-09	QC
	Ressources Abitex inc.	2010-06-01	2010-09-09	QC
	Ressources Abitex inc.	2010-06-02	2010-09-09	QC
	Ressources Abitex inc.	2010-06-03	2010-09-09	QC
	Ressources Abitex inc.	2010-06-04	2010-09-09	QC
	Ressources Abitex inc.	2010-06-22	2010-09-09	QC
	Ressources Abitex inc.	2010-07-02	2010-09-09	QC

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
	Ressources Abitex inc.	2010-07-27	2010-09-09	QC
Karjian, Karim	Global Alumina Corporation	2010-08-19	2010-09-03	ON
Lamarque, William Gilfillan	Century Mining Corporation	2010-01-14	2010-09-08	BC
	Century Mining Corporation	2010-06-11	2010-09-08	BC
mackenzie, norman john				
	C&C Energia Ltd.	2010-08-13	2010-09-07	AB
	C&C Energia Ltd.	2010-08-25	2010-09-07	AB
McCabe, Anthony F.	Global Alumina Corporation	2010-08-19	2010-09-03	ON
Morrey, Graham	Global Alumina Corporation	2010-08-19	2010-09-03	ON
Morri ssette, Léo-Guy	Ressources Minières Pro-Or Inc.	2010-08-27	2010-09-08	QC
Pedroli, John	CCL Industries Inc.	2010-08-27	2010-09-09	ON
Suratgar, David	Global Alumina Corporation	2010-08-19	2010-09-03	ON
Thibault, Jean-Francois	DundeeWealth Inc. (formerly Dundee Wealth Management Inc.)	2008-04-30	2010-09-08	ON
	DundeeWealth Inc. (formerly Dundee Wealth Management Inc.)	2008-06-30	2010-09-08	ON
	DundeeWealth Inc. (formerly Dundee Wealth Management Inc.)	2008-11-28	2010-09-08	ON
	DundeeWealth Inc. (formerly Dundee Wealth Management Inc.)	2009-10-01	2010-09-08	ON
Vaidyanathan, Lalitha	CCL Industries Inc.	2010-08-27	2010-09-09	ON
Walker, Elizabeth	Global Alumina Corporation	2010-08-19	2010-09-03	ON
Wrobel, Bruce	Global Alumina Corporation	2010-08-19	2010-09-03	ON

ANNEXE 4 - LISTE DES SOCIÉTÉS ADMISSIBLES AU RÉGIME D'ÉPARGNE-ACTIONS II

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
AAER inc.	Prospectus	2009-05-14	Actions ordinaires des unités A	2012-12-31
AEterna Zentaris Inc.	Actions inscrites	2009-08-05	Actions ordinaires	2012-12-31
Art Recherches et Technologies Avancées inc.	Actions inscrites	2007-05-07	Actions ordinaires	2010-12-31
Arura Pharma Inc.	Actions inscrites	2007-09-14	Actions ordinaires	2010-12-31
BV! Media Inc.	Actions inscrites	2009-07-27	Actions ordinaires	2012-12-31
Corporation Datacom Wireless	Prospectus	2007-05-30	Actions ordinaires	2010-12-31
Corporation Groupe Mercator Transport	Actions inscrites	2008-05-05	Actions ordinaires	2011-12-31
Corporation Pourvoyeurs Mondiaux Safari Nordik	Prospectus	2007-07-17	Actions ordinaires	2010-12-31
Corporation Technologies Wanted	Actions inscrites	2009-07-22	Actions ordinaires	2012-12-31
DEQ Systèmes Corp.	Actions inscrites	2010-03-26	Actions ordinaires	2013-12-31
Gastem Inc.	Actions inscrites	2010-07-05	Actions ordinaires	2013-12-31
Groupe ADF Inc.	Prospectus	2007-06-13	Actions à droit de vote subalterne	2010-12-31
Groupe Bikini Village inc.	Actions inscrites	2009-08-18	Actions ordinaires	2012-12-31
Groupe Biotanika Santé Inc.	Prospectus	2009-05-15	Actions ordinaires	2012-12-31
Groupe CVTech inc	Placement privé	2009-06-16	Actions ordinaires	2012-12-31
Groupe d'Alimentation MTY Inc.	Actions inscrites	2009-11-12	Actions ordinaires	2012-12-31
Groupe de Jeux Amaya Inc.	Actions inscrites	2010-06-22	Actions ordinaires	2013-12-31
Groupe GDG Environnement Itée	Actions inscrites	2009-07-24	Actions ordinaires	2012-12-31
Groupe iWeb inc.	Prospectus	2007-11-21	Actions ordinaires	2010-12-31

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
Groupe Opmedic Inc.	Actions inscrites	2009-07-20	Actions ordinaires	2012-12-31
H ₂ O Innovation inc.	Placement privé	2009-06-16	Actions ordinaires	2012-12-31
Imaflex Inc.	Placement privé	2008-12-15	Actions ordinaires	2011-12-31
Intema Solutions Inc.	Actions inscrites	2009-10-22	Actions ordinaires	2012-12-31
Junex inc.	Placement privé	2008-06-09	Actions ordinaires	2011-12-31
Kangourou Média Inc.	Placement privé	2007-06-19	Actions ordinaires	2010-12-31
Labopharm inc.	Actions inscrites	2009-08-05	Actions ordinaires	2012-12-31
Laboratoires Paladin	Actions inscrites	2009-09-03	Actions ordinaires	2012-12-31
Mines Richmond Inc.	Actions inscrites	2010-05-28	Actions ordinaires	2013-12-31
Neptune Technologies & Bioressources Inc.	Actions inscrites	2010-03-01	Actions ordinaires	2013-12-31
Noveko International inc.	Actions inscrites	2009-10-20	Actions ordinaires	2012-12-31
Novik inc.	Actions inscrites	2010-01-14	Actions ordinaires	2013-12-31
Nstein Technologies Inc.	Actions inscrites	2009-07-27	Actions ordinaires	2012-12-31
Opsens Inc.	Actions inscrites	2009-12-22	Actions ordinaires	2012-12-31
Pétrolia Inc.	Actions inscrites	2009-10-29	Actions ordinaires	2012-12-31
Pixman Média Nomade inc.	Placement privé	2008-11-13	Actions ordinaires	2011-12-31
Prestige Telecom inc.	Placement privé	2007-09-26	Actions ordinaires	2010-12-31
Prosep Inc.	Actions inscrites	2010-04-06	Actions ordinaires	2013-12-31
Roctest Ltée	Actions inscrites	2009-07-20	Actions ordinaires	2012-12-31
Sofame Technologies Inc.	Placement privé	2009-03-24	Actions ordinaires	2012-12-31
Technologies 20-20 Inc.	Actions inscrites	2009-12-11	Actions ordinaires	2012-12-31
Technologies D-Box inc.	Placement privé	2009-07-02	Actions ordinaires	2012-12-31
Technologies SENSIO inc.	Actions inscrites	2010-06-08	Actions ordinaires	2013-12-31
TECSYS Inc.	Actions inscrites	2007-02-13	Actions ordinaires	2010-12-31

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
Theratechnologies inc.	Actions inscrites	2009-07-22	Actions ordinaires	2012-12-31
TSO ₃ inc.	Actions inscrites	2009-08-14	Actions ordinaires	2012-12-31
Victhom Bionique Humaine inc.	Prospectus	2007-03-08	Actions ordinaires	2010-12-31
Warnex Inc.	Actions inscrites	2009-07-20	Actions ordinaires	2012-12-31
Zoommed Inc.	Actions inscrites	2010-05-10	Actions ordinaires	2013-12-31

7.

Bourses, chambres de compensation, organismes d'autoréglementation et autres entités réglementées

- 7.1 Avis et communiqués
 - 7.2 Réglementation de l'Autorité
 - 7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
 - 7.4 Autres consultations
 - 7.5 Autres décisions
-

7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

7.2 RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

7.3. RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÉGLEMENTÉES

7.3.1 Consultation

Aucune information

7.3.2 Publication

DÉCISION N° 2010-PDG-0135

Fonds canadien de protection des épargnants

(Approbation de modifications aux articles 12.1 et 15.1 du règlement intérieur n° 1)

Vu la décision n° 2008-PDG-0243 prononcée le 30 septembre 2008 par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») acceptant le Fonds canadien de protection des épargnants (« FCPE ») en tant que fonds de garantie en vertu de l'article 168.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 et de l'article 215 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, R.R.Q., c. V-1.1, r.1 (« RVM »), lequel article a été remplacé par l'article 196 du RVM;

Vu le Protocole d'entente conclu entre l'Autorité et les autres autorités canadiennes en valeurs mobilières et le FCPE en date du 30 septembre 2008 établissant le processus d'approbation du règlement intérieur n° 1;

Vu la demande complétée le 26 mai 2010 par le FCPE afin de soumettre, pour approbation, à l'Autorité des modifications aux articles 12.1 et 15.1 du règlement intérieur n° 1;

Vu la déclaration du FCPE selon laquelle les modifications au règlement intérieur n° 1 ont été dûment approuvées par le conseil d'administration du FCPE le 27 avril 2010;

Vu la recommandation du Surintendant des marchés de valeurs;

En conséquence :

L'Autorité approuve les modifications au règlement intérieur n° 1 visant à modifier le processus de signature pour les documents internes ainsi qu'à identifier la date de fin de l'exercice financier du FCPE au 31 décembre.

Fait le 1^{er} septembre 2010.

Jean St-Gelais
Président-directeur général

7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

7.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.